EN ILE-DE-FRANCE

■ Demandez « aden », le guide culturel



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16403 – 7,50 F | JEUDI 23 OCTOBRE 1997 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Panique boursière à Hongkong

Victime d'une vague de défiance des investisseurs internationaux, la Bourse de Hongkong a cédé plus de 15 % en trois jours. Les opérateurs craignent une dévaluation de la devise de l'ex-colonie. p. 21

■ Bill Clinton contre l'effet de serre

Le président des Etats-Unis doit annoncer, mercredi, des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre. p. 34

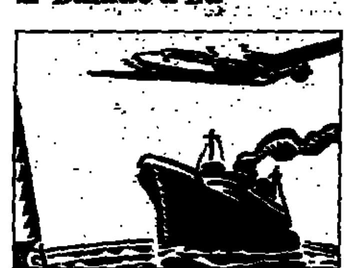
■ Les 35 heures dans les banques

Les banques veulent dénoncer leur convention collective car celle-ci les empêche, selon elles, de négocier le passage aux 35 heures. p. 19

■ Eva Joly et le Crédit lyonnais

Ancien directeur général du Crédit lyonnais, François Gille a été mis en examen par le juge Eva Joly dans l'affaire IBSA, ancienne filiale de la banque. p. 11

■ Balade à Eu



Près de Dieppe, la ville d'Eu et son château, résidence du roi Louis-Philippe, savent mettre en avant leurs liens avec les pays nordiques et celtes. p. 27

■ Natura 2000 : la colère de Bruxelles

La Commission européenne somme la France de désigner les sites devant intégrer ce réseau de protection des sites fragiles. Dernier avertissement avant la saisine de la Cour de justice. p. 13

■ Renforcer l'AFP

Le gouvernement réfléchit à une modification du statut de l'Agence France-Presse pour l'aider à mieux résister à ses rivales étrangères. p. 22

■ Les décimales du nombre π

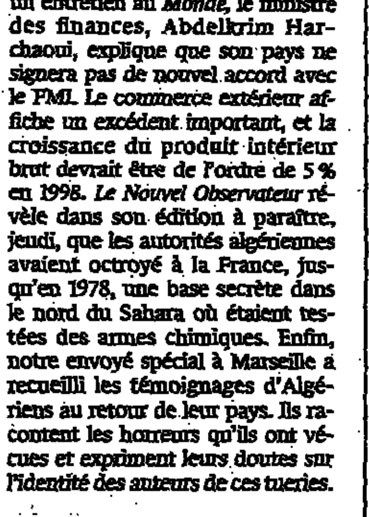
Un étudiant français, Fabrice Bellard, est parvenu, grâce à de nouveaux algorithmes, à extraire certaines décimales inconnues de ce rapport mythique. p. 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 18 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $

M 0147 - 1023 - 7,50 F

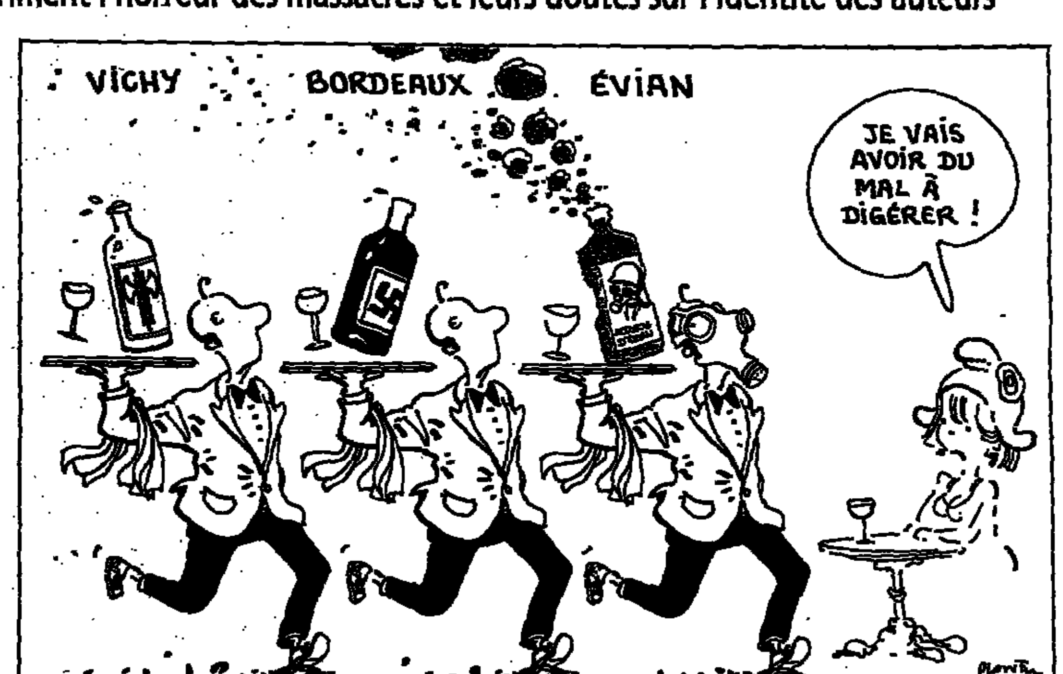
Ombres et lumières de la tragédie algérienne

● La France disposait, jusqu'en 1978, d'une base d'expérimentation d'armes chimiques au Sahara
● Malgré la guerre civile, la croissance algérienne devrait atteindre 5 % en 1998
● Des témoins expriment l'horreur des massacres et leurs doutes sur l'identité des auteurs



L'ALGÉRIE, où des élections municipales ont lieu, jeudi 23 octobre, donne de nets signes de redressement économique malgré la poursuite de la guerre civile. Dans un entretien au *Monde*, le ministre des finances, Abdelkrim Harchaoui, explique *que son pays ne signera pas de nouvel accord avec le FMI. Le commerce extérieur affiche un excédent* important, et la croissance du produit intérieur brut devrait être de l'ordre de 5 % en 1998. *Le Nouvel Observateur* révèle dans son édition à paraître, jeudi, que les autorités algériennes avaient octroyé à la France, jusqu'en 1978, une base secrète dans le nord du Sahara où étaient testées des armes chimiques. Enfin, notre envoyé spécial à Marseille a recueilli les témoignages d'Algériens au retour de leur pays. Ils racontent les horreurs qu'ils ont vécues et expriment leurs doutes sur l'identité des auteurs de ces tueries.

Lire pages 2 et 15



Le procès Papon

■ Lionel Jospin : le procès d'un homme n'est pas celui d'une époque

■ Un ancien proche du général de Gaulle assure, à la barre, que M. Papon a rendu de « grands services » à la Résistance

■ Serge Klarsfeld démonte les thèses qui minimisent le rôle de l'accusé

Lire pages 6, 12 et 16
Analyse et éditorial page 18

Jacques Séguéla offre à Robert Hue son « cœur à gauche »

DEPUIS trois dimanches, dans l'émission hebdomadaire de Canal Plus « Le Vrai Journal », Karl Zéro entretient le suspense. *« Alors ? Le nouveau nom du Parti communiste ? »*, demande-t-il à son partenaire journaliste. Lui, Karl Zéro, qui fréquente le publicitaire Jacques Séguéla, dit être au courant d'un grand secret. *« Force démocratique communiste ? Parti démocratique communiste ? »*, questionne son acolyte. *« Les deux noms ont été envisagés, mais ce n'est plus cela »*, tranche Karl Zéro. Depuis, la rumeur enfle, court la classe politique, notamment communiste, soigneusement entretenue par un Jacques Séguéla qui se répand sur *« son cœur à gauche »*, se déclare prêt à *« aider toute personne qui veut changer vers plus de modernité »* et confie à tout-va son rêve de travailler à la nouvelle image, notamment patronymique, du Parti communiste français.

Le publicitaire affirme avoir été consulté sur le changement de nom du PCF. *« Il y a une volonté, de Robert Hue comme des trois ministres communistes au gouvernement, de faire évoluer le nom, mais sans froisser personne*, explique-t-il. *Le problème est de lever les freins, cet instinct de survie qui dicte aux communistes de ne pas toucher à leurs racines. »* Au Parti communiste, on affirme, au contraire, que cette question n'est pas à l'ordre du jour. *« Ce n'est pas Séguéla qui décide si le parti change de nom ou pas »*, s'agace Pierre Blotin, le numéro deux du PCF.

M. Hue connaît bien M. Séguéla : il l'a rencontré lors de la campagne présidentielle, le cite dans son dernier livre, *Il faut qu'on se parle* (Stock, 1997). M. Séguéla, conseiller en image de Lionel Jospin pendant la campagne des élections législatives, continue d'accompagner la communication de plusieurs membres du gouvernement, comme Dominique Strauss-Kahn ou, aussi, le communiste Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, pour quelques conseils sur l'épineux dossier de l'aéroport de Roissy. De son côté, le secrétaire national du PCF a confié à Euro RSCG Institutionnel, un département du groupe de M. Séguéla, la communication de la nouvelle formule de *L'Humanité Dimanche*, qui, le 20 novembre, devrait prendre le nom d'*Humanité Hebdo*.

Le publicitaire va sans doute un peu vite en besogne lorsqu'il parle du changement du nom du PCF. Si M. Hue milite, depuis longtemps, pour la création d'une *« force communiste »*, qui permettrait d'accueillir tous les *« communistes de cœur »*, voire les anciens compagnons qui auraient quitté la route tracée dans les années 80, le moment ne semble pas le mieux choisi pour ouvrir le débat. En ces temps troublés de participation gouvernementale, certains militants communistes s'offusquent déjà de l'abandon de symboles, comme le drapeau rouge ou la faucille et le marteau.

M. Hue a toujours pris ses distances avec le modèle italien : pas question de suivre l'exemple de la majorité du PCI, qui, en 1991, rompant avec le marxisme, a changé de nom pour devenir le Parti démocratique de la gauche. En Italie, aujourd'hui, on parle des « anciens communistes », alors que les dirigeants du PCF veulent, au contraire, imposer l'idée d'un « nouveau communisme » français. Les projets secrets du secrétaire national consisteraient-ils alors à abandonner un jour le mot « parti » pour conserver *« ce beau mot de communisme »*, comme dit M. Hue ? Déjà, sur les affiches de la campagne législative, « PCF » avait disparu. En bas, une simple signature : *« Le vote communiste »*...

Florence Amalou et Ariane Chemin

Votre épargne, vos placements

DANS un supplément de douze pages, *Le Monde* détaille la nouvelle offre en matière de produits de placement au moment où le raidissement de la fiscalité de l'épargne oblige les Français à faire preuve de plus de discernement. La Bourse, pour ses performances exceptionnelles depuis deux ans, et l'assurance-vie, qui continue à disposer d'avantages fiscaux réels malgré les dispositions du projet de la loi de finances 1998, conservent la faveur des spécialistes. Si les prix de l'immobilier de logement continuent à se tasser, le marché commence à repartir et les délais de vente se raccourcissent. Enfin, même le marché de l'art sort d'une période de purgatoire et retrouve depuis le printemps un certain dynamisme.

Lire notre cahier central

POINT DE VUE

En voulant Thomson, nous voulions l'Europe

par Jean-Luc Lagardère

APRÈS vingt mois d'invraisemblables chassés-croisés pour fixer le sort de la société Thomson, le nouveau gouvernement a infirmé la première décision du précédent, il y a un an. Notre victoire, en octobre 1996, a été de courte durée. Je ne souhaite pas au nouveau lauréat d'octobre 1997 qu'il en soit de même pour lui. Je ne sou[illegible] surtout pas que Thomson CSF, brillante société dans le domaine de souveraineté qu'est l'électronique de défense, vive encore des mois d'incertitude, ce qui risquerait de ruiner définitivement la motivation de son personnel.

Je ne prends la plume que très rarement, au maximum une fois par an. Ce n'est pas mon exercice préféré. Homme d'action, chef d'entreprise, entrepreneur je suis.

Les circonstances, aujourd'hui, pourraient laisser croire que je cède au besoin d'exprimer de la déception, de la rancune et de l'aigreur. En fait, ces sentiments m'ont toujours été étrangers. En revanche, mon esprit d'indépendance, ma religion de la franchise, l'attachement charnel que j'ai pour mon groupe, ceux qui le font vivre et prospérer, le respect que je porte aux actionnaires de tous les pays qui nous font confiance m'obligent à m'expliquer.

Plus que cela peut-être, les conséquences de la décision qui vient d'être prise seront considérables dans un domaine que je connais bien : la défense, la haute technologie en France. On ne peut pas me refuser ma longue expérience : depuis quarante-cinq ans, je n'ai jamais cessé de travailler pour la défense, d'ingénieur débutant au bureau d'études, jusqu'à la responsabilité de chef d'entreprise qui, en trente-cinq ans, a bâti un groupe devenu leader européen dans ses domaines d'excellence.

Lire la suite page 16

Jean-Luc Lagardère est gérant commandité de Lagardère.

Tout nus



PETER CATTANEO

SIX CHÔMEURS de Sheffield ne trouvent qu'une issue à leur triste condition : le strip tease. Entre film social à la Ken Loach et humour déjanté des Monty Python, Peter Cattaneo signe avec *The Full Monty* un film hilarant, déjà « culte » outre-Manche. A noter aussi cette semaine le retour des dinosaures de Steven Spielberg dans *Le Monde perdu*, et les débuts réussis, derrière la caméra, de Michel Piccoli réalisateur, avec *Alors voilà*,.

Lire pages 29 à 31

Patronat et syndicats britanniques font pression pour une adhésion rapide à l'Union monétaire

Le débat sur l'euro affecte l'image de Tony Blair

Après le chef du patronat britannique, Adair Turner, celui des syndicats, John Monks, proche du « Nouveau Labour », a manifesté son inquiétude devant les tergiversations de Tony Blair sur l'euro, réclamant *« un leadership fort et qui ait le sens pratique »*. Confrontés à la montée de la livre, patronat et syndicats craignent que l'indécision gouvernementale ne soit dommageable pour l'économie du Royaume-Uni.

LONDRES
de notre correspondant

La tourmente soulevée ces derniers jours par les tergiversations du gouvernement travailliste sur l'euro n'a pas fini de secouer le Royaume-Uni, même si la réaction des marchés a finalement été moins brutale que prévu. En voulant calmer un débat sur l'Union économique et monétaire (UEM) qui envenime la vie politique britannique depuis cinq ans, le premier ministre, Tony Blair, et Gordon Brown, son chancelier de l'échiquier, ont, au contraire, relancé la polémique. Ils ont aussi donné une impression de cafouillage et de divergences entre eux qui tranche avec l'image de leadership et de compétence que les Britanniques se font de leur premier ministre.


VERS L'EURO

Il s'agit de la première crise sérieuse pour le gouvernement Blair, sur un terrain dont tout le monde sait ici qu'il est miné. En l'absence d'une vérité officielle clairement définie, politiciens, hommes d'affaires, journalistes et opinion ont été contraints de comparer les divers propos de MM. Brown et Blair et les exégèses qu'en faisaient leurs conseillers médiatiques (« *spin doctors* ») pour tenter de savoir quand Londres comptait rallier l'euro. Recevant lundi le chancelier Kohl, le premier ministre s'est contenté de dire qu'il ne s'opposera pas aux efforts de ses partenaires européens pour faire réussir l'Union monétaire. Il faudra attendre le mois prochain pour que M. Brown informe les Communes de la position définitive du gouvernement sur ce sujet. Il semble de plus en plus probable que M. Blair s'oriente vers un report de la décision après les législatives, prévues en 2002. Si la porte n'est pas encore officiellement fermée à une adhésion à l'UEM après 1999, la *« période de stabilité »* annoncée par M. Brown pour s'assurer que les conditions sont propices a toutes les chances de se prolonger jusqu'au terme de la législature.

La première conséquence de cette affaire aura été une baisse de la Bourse et une remontée de la livre, au grand dam des exportateurs, dont les carnets de commande sont au plus bas depuis 1991, indique le CBI (patronat). Selon une enquête, 18 % des exportateurs envisagent de réduire leurs effectifs et 16 % de les geler si le cours de la livre – qui s'est accru de 25 % en un an face au mark – ne baisse pas.

Voilà qui explique le mouvement en tenailles du patron du CBI, Adair Turner, et de celui des TUC (syndicats), John Monks, pour déplorer, mardi 21 octobre, que le gouvernement paraisse abandonner l'éventualité d'entrer dans l'UEM avant 2002. M. Turner n'y voit aucune justification économique. M. Monks regrette la menace que ce revirement fait peser sur l'emploi et *« la crise de confiance »* qui en résulte. *« Nous avons besoin d'un leadership fort et qui ait le sens pratique »*, conclut-il.

Ce faisant, M. Monks, pourtant proche du « Nouveau Labour », critique M. Blair. La débâcle du week-end a en effet révélé le manque de communication au sein du gouvernement, les divergences des travaillistes sur l'Europe et les limites des méthodes blairistes. En particulier celle, héritée d'un long passage dans l'opposition, qui consiste à utiliser les fameux « *spin doctors* » pour faire passer des messages dans les médias, par l'intermédiaire de journalistes accrédités aux Communes, sans qu'ils puissent être attribués à quelque dirigeant que ce soit. Une fois arrivés au pouvoir, ces hommes de l'ombre ont pris une importance démesurée dont le pouvoir paie le prix aujourd'hui.

FIN DE LA LUNE DE MIEL

Séduite jusqu'à présent par Tony Blair et par la personnalité de M. Brown – surnommé le *« chancelier de fer »* –, après des années de chauvinisme introverti des tories, la City commence à se poser des questions : l'incertitude n'est jamais bonne pour les affaires. L'opposition a trouvé là un terrain pour tenter de rebondir et une bonne occasion pour occuper à nouveau les écrans de télévision. Les « eurosceptiques » poussent M. Blair à mettre fin à l'incertitude en proclamant que la livre sera préservée jusqu'aux prochaines élections. Les pro-européens mettent en garde contre la perte d'influence qui en résulterait pour un premier ministre qui ne cache pas ses ambitions de jouer un rôle de leader au sein de l'UE.

Quant à la presse, qui, dans son ensemble, avait poursuivi sa lune de miel avec le premier ministre le plus populaire de l'histoire, elle s'est, pour la première fois, montrée critique. On a senti poindre la déception à l'égard de Tony Blair. Le *Financial Times* a titré, mardi, son commentaire : « Le coût de l'indécision » – *« dommageable pour la confiance des marchés »*, selon le *Daily Telegraph* – et le *Guardian* : « L'UEM, dedans, dehors ou peut-être ». Ce premier accès de faiblesse a incité les titres du groupe de Rupert Murdoch – le magnat de la presse connu pour son euroscepticisme – à reprendre l'offensive contre l'UE. Ainsi a-t-on pu lire dans l'hebdomadaire dominical *News of the World* un article d'un commentateur américain selon lequel Helmut Kohl serait *« sur le point de réussir avec l'UEM la domination que n'avait pu obtenir la Wehrmacht »*.

Etant donné l'état avancé de préparation de l'euro et le nombre élevé de pays qui devraient y accéder, la tactique de « *wait and see* » adoptée par John Major et poursuivie par Tony Blair semble de moins en moins justifiée. Qu'attendent donc de plus les travaillistes que leurs prédécesseurs conservateurs avant de prendre une décision, alors que sont désormais disponibles les données d'un choix aussi lourd de conséquences pour leur pays que le refus d'entrer dans le Marché commun il y a quatre décennies ?

Au-delà de la forme, moins revêche, y a-t-il une véritable différence de fond dans l'attitude de Londres à l'égard de l'euro ? Ce mal anglais qu'est l'Europe n'a pas fini de gangrener la vie politique britannique.

Patrice de Beer

Rhône-Poulenc est pris à partie en Suède pour un incident écologique

Pollution due à un produit de colmatage à Baastad

STOCKHOLM
correspondance

« A l'échelle suédoise, c'est une véritable catastrophe écologique », commente un responsable de Rhône-Poulenc. Le géant français de la chimie se retrouve, avec d'autres, sur le banc des accusés : l'un de ses produits, utilisé pour le colmatage d'un tunnel, n'a pas réagi comme prévu et s'est répandu à l'état toxique. Des poissons sont morts empoisonnés, des vaches ont été paralysées et, plus grave, des ouvriers contaminés. Si les dégâts paraissent jusqu'à présent limités – aucune vie humaine ne semble en danger – et ne portent que sur un couloir d'une dizaine de kilomètres de long, cette affaire fait grand bruit en Suède. Le pays passe, en effet, pour être l'un des plus vigilants et efficaces en matière d'environnement, où l'écologie est quasiment élevée au rang de deuxième religion.

Qu'un tel « scandale » ait pu, malgré tout, se produire dans le royaume indigne au plus haut point l'opinion publique. Sans parler des habitants de la région de Baastad, petit port de la côte sud-ouest, où le malheur est arrivé au cours du printemps. Maître d'œuvre du tunnel ferroviaire d'*Hallandsaas* (la colline de Halland), le premier groupe suédois de travaux publics, Skanska, se heurtait à un sérieux problème : la présence dans la roche de nappes d'eau beaucoup plus importantes que prévu. La solution imaginée, en accord avec l'Office national des chemins de fer, consista à injecter dans les fissures des centaines de tonnes d'un produit de Rhône-Poulenc, le Rhoca-Gil, mélangé à un volume équivalent d'eau.

Mais, au lieu de se transformer en gel asséchant la roche, le produit « miracle » n'a pas pris, et les substances cancérigènes qu'il contenait (acrylamide, N-méthyloacrylamide) ont disparu dans les nappes phréatiques pour resurgir en surface, jusqu'à 120 mètres plus haut. Branle-bas de combat dans la population de cette paisible région agricole, suspension des travaux, examens médicaux, commissions d'enquête, menaces anonymes contre des cadres de Skanska, visites des ministres de tutelle... : l'affaire s'est emballée et ne devrait pas s'arrêter de sitôt.

UNE SÉRIE DE NÉGLIGENCES

Les parties en cause s'en rejettent mutuellement la responsabilité. Skanska accuse Rhône-Poulenc de ne pas avoir suffisamment mis en garde contre les dangers potentiels du produit. Tout en reconnaissant *« quelques erreurs commises au niveau de la documentation »*, l'un des dirigeants du groupe français pour l'Europe du Nord, Claude Muller, estime de son côté qu'*« un défaut d'utilisation, non identifié »* est vraisemblablement à l'origine de la pollution. Il se dit *« surpris »* que les chantiers de construction suédois ne soient pas soumis à des inspections en matière d'environnement et de sécurité. En attendant les conclusions des enquêtes, Rhône-Poulenc a suspendu la commercialisation du Rhoca-Gil au niveau international. Un produit qui, assure l'entreprise, est vendu *« sans problème dans le monde entier »* depuis une vingtaine d'années.

Au-delà de la querelle d'experts, cette histoire met en lumière une série de dysfonctionnements et de négligences. Lancé en dépit d'avertissements sur la nature du terrain, le projet de tunnel, destiné à faire gagner huit minutes, a déjà enregistré plusieurs années de retard sur le calendrier initial, alourdissant d'autant le dépassement budgétaire. Quant aux travaux de colmatage au Rhoca-Gil, ils ont eu lieu sans les précautions nécessaires, ce qui a provoqué des malaises chez les ouvriers exposés.

Benoit Peltier

Quand Pierre Moscovici explique l'Europe dans les banlieues

MICHEL BARNIER (RPR) avait porté le débat européen dans les provinces, mobilisant les acteurs régionaux et la France des notables pour son « dialogue pour l'Europe ». Son successeur au ministère des affaires européennes, le socialiste Pierre Moscovici, conseiller général de Sochaux (Doubs), a pris le relais, avec la volonté d'associer davantage à ce dialogue la France des banlieues et des bassins industriels, celle qui a trop souvent l'impression que l'Europe se construit au détriment des plus démunis.

La première étape choisie était Mantes-la-Ville (Yvelines), à plus d'un titre symbolique. Englobant le Val-Fourré, la plus grande ZUP de France, au cœur d'un bassin industriel actif mais frappé par les restructurations, la circonscription de Mantes avait été choisie par la fille de Jean-Marie Le Pen, lors des dernières législatives, pour mener campagne. Annette Peulvast, le maire socialiste de Mantes, venue protester contre la venue dans sa ville du leader du Front national, avait été violemment agressée par celui-ci.

Elue député, Mme Peulvast avait invité le ministre à rencontrer en sa mairie les délégués syndicaux (CGT) d'une des entreprises locales, le constructeur de moteurs diesel Sulzer, en cours de restructuration après sa reprise par le groupe multinational finlandais Wärtsila nsd. Le plan social annoncé en septembre par les Finlandais prévoit le départ de la moitié des 400 salariés de l'établissement. L'Europe doit-elle être se plier aux lois des grands monopoles ?, s'inquiétaient les syndicalistes, qui redoutent que le groupe multinational n'ait racheté leur entreprise que pour la fermer.

UNE DIMENSION SOCIALE

Les structures de concertation manquent encore cruellement pour éviter les malentendus. Le groupe dispose bien d'un comité d'entreprise européen, comme le stipulent les directives européennes, mais ce denier n'a pas mieux fonctionné que dans l'usine Renault de Vilvorde. Pierre Moscovici a souhaité que l'on ne tombe pas dans la facilité, en associant l'Europe aux pertes d'emploi, mais a souligné que celle-ci devait mieux jouer son rôle de *« puissance sociale, de régulation »*. Devant un auditoire syndical ouvert à la discussion, mais qui demande encore à être convaincu, le ministre a défendu les efforts faits par le gouvernement pour renforcer la dimension sociale de l'*Union européenne*.

Que l'Europe ait aussi des aspects positifs pour l'industrie française, Pierre Moscovici a pu s'en convaincre un peu plus tard, toujours à Mantes, dans l'entreprise familiale Henri Selmer, une PME de 600 employés championne de l'exportation qui est la fabrique la plus connue au monde de saxophones et autres instruments à vent. Ses dirigeants n'ont pas fait mystère de leur impatience à disposer en Europe d'une monnaie unique, plaidant en revanche pour que le gouvernement fasse preuve de sagesse sur les 35 heures. Interpellé par le représentant du syndicat CGT qui exigeait des négociations immédiates sur la semaine de travail, Pierre Moscovici a expliqué que l'objectif du gouvernement n'était pas de menacer l'équilibre des entreprises, mais d'ouvrir la voie à la recherche de solutions par la concertation.

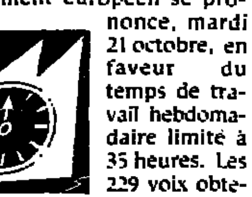
Les 35 heures, la monnaie unique, étaient également au cœur des questions que les élèves du lycée professionel Camille-Claudel de Mantes avaient préparées pour le ministre. Très vite pourtant, dans une assistance reflétant la diversité de la population locale, une discussion s'est instaurée sur les échanges de jeunes, sur le rôle que l'Europe pouvait jouer contre l'exclusion, contre les idées du Front national. Thèmes qui ont permis à M. Moscovici de conclure en insistant sur l'importance de montrer que l'Europe est aussi *« un espace de valeur commune, de démocratie, de circulation, un espace de générosité »*.

Henri de Bresson

Le Parlement européen repousse de justesse les 35 heures

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Huit voix ont manqué pour que le Parlement européen se prononce, mardi 21 octobre, en faveur du temps de travail hebdomadaire limité à 35 heures. Les 229 voix obtenues par la proposition de la socialiste française Pervenche Berès (237 contre et 6 abstentions) constituent une petite surprise en regard des positions affichées par les partis politiques de l'Union, y compris sociaux-démocrates, sur la réduction de la durée légale des horaires.


35 HEURES

La gauche parlementaire européenne a fait preuve de solidarité à l'occasion du débat sur l'emploi dans la perspective du Conseil européen extraordinaire des 20 et 21 novembre à Luxembourg. Seule une partie des travaillistes britanniques, du SPD allemand et des représentants scandinaves a manqué à l'appel, lancé par le PS, qui demandait que les Quinze ramènent *« soit par la loi, soit par l'incitation, soit par le contrat, la durée hebdomadaire du travail à un maximum de 35 heures »*.

Du coup, le texte déposé par les libéraux européens a été adopté avec seulement trois suffrages d'avance, donnant néanmoins au rapport présenté par Wim Van Velzen (socialiste néerlandais) une tonalité très libérale. Ainsi, l'Assemblée de Strasbourg demande aux Etats membres de *« s'atteler à la promotion de la flexibilité sur le marché du travail, s'agissant des horaires et de la durée du temps de travail, par un processus non législatif et non contraignant fondé sur le dialogue social au niveau de l'entreprise »*.

Afin de marquer leur volonté de contribuer à la lutte contre le chômage, les eurodéputés proposent aux chefs d'Etat et de gouvernement de constituer une réserve de 200 millions d'écus (1,3 milliard de francs) destinée à financer en 1998 les éventuelles mesures qui seront prises par le sommet sur l'emploi. L'idée de la majorité de l'Assemblée est d'accorder aux petites et moyennes entreprises des aides aux investissements créateurs d'emplois.

Anticipant les résultats attendus au Grand Duché, forcément modestes, Jacques Santer, président de la Commission de Bruxelles, a dit, après avoir souhaité un allègement de la pression fiscale sur le travail : *« C'est à l'aune des réponses fournies que les chômeurs apprécieront la valeur des déclarations répétées des conseils européens sur la priorité à accorder à l'emploi »*. Clôturant le débat parlementaire, Jean-Claude Junker, premier ministe luxembourgeois et président en exercice de l'Union, a invité pour sa part le Parlement européen à *« encourager les gouvernements à prendre les décisions nécessaires pour que le sommet ne soit pas un sommet-séminaire ou un sommet-alibi »*.

Marcel Scotto

Nouvelle élection présidentielle en Serbie le 7 décembre

LE PRÉSIDENT du Parlement de Serbie, Dragan Tomic, a annoncé, mardi 21 octobre, que la date du premier tour de la nouvelle élection présidentielle avait été fixée au dimanche 7 décembre. Ce nouveau scrutin a été rendu nécessaire par l'invalidation du vote du 5 octobre, lors duquel, la barrière légale de 50 % de participation n'ayant pas été franchie, aucun des deux candidats restés en lice, Vojislav Seselj (radical ultra-nationaliste) et Zoran Lilic (socialiste, au pouvoir) n'avait été élu. La tenue d'un nouveau scrutin devait être décidée par le Parlement, dans les deux mois qui suivaient la formation de la nouvelle Assemblée élue le 21 septembre.

L'annonce d'une date rapprochée correspond à la volonté de mettre fin à une situation institutionnelle difficile. La Serbie n'a plus, depuis le 5 octobre, qu'un président intérimaire, Dragan Tomic, à la tête d'un gouvernement « de transition ». Mais il s'agit, aussi et surtout, d'un calcul politique des fidèles de Slobodan Milosevic, président de la République fédérale de Yougoslavie (RFY). Car les défaites successives de ses candidats aux élections présidentielles de Serbie et du Monténégro (qui forment la RFY) fragilisent considérablement « l'homme fort » de l'ex-Yougoslavie.

Le jour même de l'annonce du nouveau scrutin en Serbie, la commission électorale du Monténégro a en effet confirmé officiellement la victoire du premier ministre Milo Djukanovic, violemment opposé à Slobodan Milosevic, au deuxième tour de l'élection présidentielle du 19 octobre. La commission a ainsi rejeté les réclamations concernant la régularité du scrutin, émises par le vaincu, Momir Bulatovic, président sortant et fidèle allié du président de la RFY. La mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont une soixantaine d'observateurs ont suivi le déroulement du vote, a pour sa part estimé, mardi, que *« les résultats du scrutin reflètent la volonté de l'électorat »*. Selon les chiffres définitifs, M. Djukanovic a obtenu 174 745 voix, contre 169 257 à son rival.

L'OPPOSITION PRISE DE VITESSE

La décision de Belgrade de procéder très rapidement à un nouveau scrutin permet donc de prendre de vitesse l'opposition démocratique en Serbie, qui avait publiquement apporté son soutien à Milo Djukanovic. Profondément divisée depuis plusieurs mois, après l'éclatement de la coalition Ensemble, qui avait été à l'origine des longues manifestations de protestation contre l'annulation des élections municipales de septembre 1996 qui lui étaient favorables, l'opposition démocratique en Serbie tente en effet, depuis l'invalidation du scrutin du 5 octobre, de mettre sur pied une nouvelle coalition.

L'accélération du calendrier lui rend à l'évidence la tâche plus difficile alors qu'elle était absente du second tour de l'élection présidentielle – qu'elle boycottait – et qu'elle est aujourd'hui contrainte de présenter un front commun, à la fois contre le futur candidat du Parti socialiste au pouvoir de Slobodan Milosevic, et contre l'extrême droite nationaliste de Vojislav Seselj. Aucun candidat ne s'est encore officiellement déclaré, même si la participation de Vojislav Seselj – qui a frisé la victoire lors du dernier scrutin – paraît d'ores et déjà assurée. Dans ce contexte, la campagne électorale, malgré sa courte durée, devrait être particulièrement intense.

Denis Hautin-Guiraut

M. Jospin confiant dans les progrès de la Tunisie vers la démocratie

« On n'a pas de détenus politiques », déclare M. Ben Ali

LE PRÉSIDENT tunisien Zine al Abidine Ben Ali a quitté la France, mardi 21 octobre, au terme d'une visite d'Etat de deux jours marquée par la signature de contrats destinés à favoriser la *« mise à niveau »* de l'économie tunisienne dans la perspective de son rapprochement avec l'Union européenne, mais également par la polémique sur l'attitude des autorités de Tunis à l'égard des droits de l'homme.

Recevant M. Ben Ali à déjeuner, le premier ministre Lionel Jospin a déclaré : *« les performances de votre économie, comme la sécurité dont jouit la Tunisie créent les conditions d'un développement durable et confiant que la France continuera à soutenir »*. *« Je ne sous-estime pas les problèmes que risque de poser la transition d'une économie protégée vers une économie ouverte (...). Il s'agit d'un véritable défi »*, a ajouté M. Jospin. Comme le président Jacques Chirac la veille, qui avait invité la Tunisie à *« approfondir »* l'Etat de droit, le premier ministre a également abordé le chapitre des droits de l'homme. *« Cet ancrage économique à l'Europe, vous l'avez voulu, comme nous, fort et fondé sur le respect mutuel »*, a-t-il déclaré. *« En faisant ce choix, vous savez que, sur le plan politique, il vous conduira vers une ouverture toujours plus grande aux valeurs de la démocratie et du pluralisme. Je m'en réjouis »*.

Au cours d'un entretien accordé mardi à la chaîne de télévision RFO, le président tunisien a évoqué ce dossier en assurant que les critiques portées contre son régime étaient le fait d'extrémistes islamistes. *« N'écoutez pas les intégristes »*, a-t-il conseillé. *« On n'a pas de détenus politique en prison ou de délit d'opinion en prison. Citez moi un cas ! »*, a ajouté M. Ben Ali. Selon l'organisation Amnesty International, pourtant, la Tunisie compterait 2 000 prisonniers politiques et d'opinion, en majorité des personnes accusées de soutenir la formation islamiste interdit Ennahda.

Après son passage à Matignon, le président tunisien a été reçu en milieu d'après-midi à l'hôtel de Lassay par le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius (PS), avant d'assister à une réception donnée en son honneur dans les salons de la résidence de la présidence de l'Assemblée nationale.

Le président tunisien impute aux « intégristes » les critiques sur les droits de l'homme

Alors que six députés écologistes ainsi que le président du groupe communiste, Alain Bocquet, et le président de la Commission des affaires étrangères, Jack Lang (PS), avaient fait savoir à l'avance leur intention de bouder cette réception pour protester contre l'arbitraire en vigueur, selon eux, en Tunisie, de nombreux parlementaires de droite et de gauche ont rencontré le président tunisien, qui était escorté par M. Fabius, et notamment Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale.

Après un dîner à l'Elysée, le président Ben Ali a regagné la Tunisie mardi en fin de soirée. Dans une *« adresse aux plus hautes autorités de la République française »*, plusieurs signataires, parmi lesquels Danielle Mitterrand, présidente de la Fondation France Libertés, Patrick Baudoin, président de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, et maître Henri Leclerc, président de la Ligue française des droits de l'homme, se sont inquiétés mardi de *« l'empressement »* et des *« égards prodigués (...) à une personnalité qui incarne un régime dont les actes caricaturent les notions de justice, de liberté et de démocratie »*.

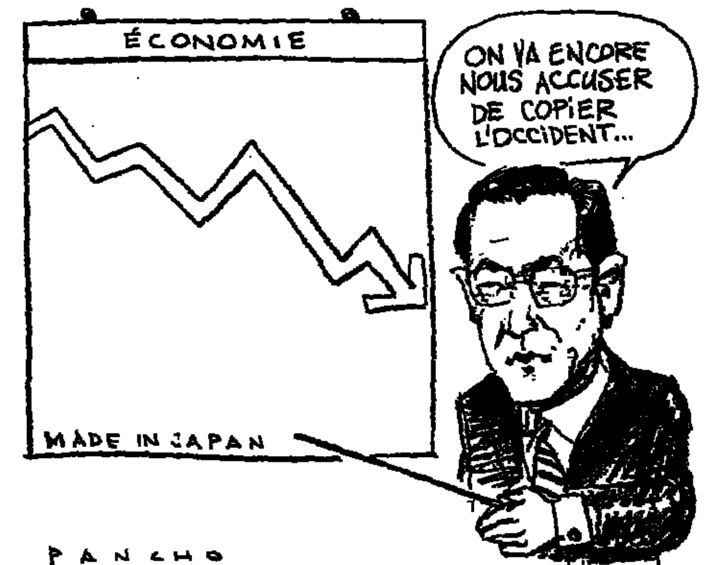
Le plan de relance des libéraux-démocrates suscite le scepticisme au Japon

Les perspectives de croissance restent médiocres

Le Parti libéral démocrate au pouvoir à Tokyo a rendu public mardi 21 octobre un plan de relance destiné à redynamiser une économie atone. Le train de mesures n'a toutefois guère convaincu les milieux économiques comme en témoigne le tassement de la Bourse de Tokyo. Le principal défi qui attend maintenant le gouvernement reste un contentieux commercial toujours aigu avec les Etats-Unis.

TOKYO
de notre correspondant

Le Parti libéral démocrate, principale force de la coalition tripartite au pouvoir, a rendu public, mardi 21 octobre, un plan de soutien de l'activité économique alors que les perspectives de croissance restent médiocres. La reprise que l'on donnait pour acquise en 1996, a brutalement calé, suite à la hausse de la TVA en avril. Alors que le gouvernement tablait sur une progression de 1,9 % du PIB pour l'année fiscale 1997, celle-ci a été revue à la baisse par les principaux instituts de recherche, qui prévoient une croissance moyenne de 0,6 %. Plusieurs d'entre eux vont jusqu'à pronostiquer une contraction de l'indicateur de richesse nationale.



Ce relèvement de la TVA de 3 % à 5 % a succédé à des années de plans de relance de type keynésien à l'effet discuté. Le gouvernement Hashimoto, qui a repris à son compte l'antienne de l'austérité budgétaire, entend faire adopter le mois prochain un projet de loi sur l'assainissement des finances de l'Etat, afin de ramener le déficit budgétaire record de 7 % aujourd'hui à 3 % du PIB en 2003. Champion de la réforme administrative et de la déréglementation, Hashimoto voit cependant aujourd'hui son autorité fragilisée par les contre-performances de l'économie. La sincérité de son engagement est mise en doute par les luttes d'influence au sein de PLD et risque d'achopper sur un point crucial de la réforme, la réorganisation du ministère des finances et la privatisation des services postaux (courrier, épargne et assurance vie) qui font aujourd'hui l'objet de débats houleux au sein même de la majorité.

Les propositions du PLD pour réamorcer la machine économique reflètent les divergences au sein du parti au pouvoir sur la marche à suivre. Elles ont en tout cas déçu les attentes des observateurs par leur caractère imprécis et peu adapté à la situation actuelle. Les mesures de déréglementation qu'elles comportent n'ont rien d'inédit et leur impact sur l'économie risque d'être limité. Les analystes étrangers ne se privent pas eux de souligner leur manque de cohérence. En outre, l'attention particulière accordée aux agriculteurs, fief électoral du PLD, et au secteur du BTP, où se recrutent les donateurs les plus fidèles des libéraux-démocrates, fleure bon le clientélisme. L'indice Nikkei, déjà particulièrement déprimé, a plutôt mal accueilli la nouvelle en perdant 2 % supplémentaire dès l'annonce du plan.

Le plan de relance établi par PLD comporte une réforme de la fiscalité foncière, des mesures de déréglementation *dans les télécommunications (dont la privatisation de l'opérateur international KDD) et la télévision satellite, des aides au PME et à l'agriculture, ainsi qu'un allègement de la charge fiscale des entreprises.* L'opportunité de l'abaissement de l'impôt sur les bénéfices (à 50 %, l'un des plus élevés du monde), divise le PLD qui, dans l'impossibilité de se prononcer définitivement, prévoit en fait de faire un examen plus approfondi de la question d'ici quelques mois. La levée de la taxe foncière et les mesures destinées à faciliter les transactions immobilières sont destinés à redonner un peu de tonus au marché de l'immobilier et au secteur de la construction.

Les hésitations et les compromis manifestes dans les propositions de relance du PLD annoncent de multiples navettes avant que la formule adoptée par le gouvernement soit assez consistante pour convaincre l'opposition, les acteurs économiques... et les Etats-Unis. M. Hashimoto, qui doit rencontrer Bill Clinton, le 24 novembre, lors du sommet de l'APEC à Vancouver, ne tient pas à arriver les mains vides : la remontée spectaculaire de l'excédent commercial nippon ne peut qu'amener les Etats-Unis à demander au Japon qu'il relance ses importations, c'est-à-dire sa demande intérieure.

Brice Pedroletti

L'embarrassant excédent commercial

Aidé par la baisse du yen, l'excédent commercial nippon a bondi de 37,1 % en septembre (en glissement annuel), selon les données rendues publiques lundi 20 octobre. D'avril à septembre 1997, la progression atteint 75,9 %. L'excédent commercial avait décru de 1993 à 1996. La faiblesse de la consommation intérieure a pénalisé les importations et incité les entreprises à exporter davantage. Si l'excédent avec les Etats-Unis a crû moins vite que l'excédent global, il reste qu'une augmentation de 55,3 % sur la première moitié de l'année 1997 le porte à 2 420 milliards de yens (environ 120 milliards de francs), soit presque la moitié du total. Les exportations d'automobiles en direction des Etats-Unis ont augmenté à elles-seules de 27,4 % sur la même période. L'excédent avec les pays de l'Union européenne a bondi de 110 % à 1 140 milliards de yens (22 % de l'excédent global). Ce contexte assombrit le climat des relations entre Tokyo et ses partenaires de Washington et de Bruxelles.

Les forces de M. Sassou Nguesso poursuivent la conquête du Congo

LES VILLES de Dolisie et de Loudima, dans le sud du Congo, bastions du président déchu Pascal Lissouba, ont été prises, lundi 20 octobre, par les Forces démocratiques et patriotiques (FDP, bras armé du nouveau pouvoir). A Loudima, qui abritait le centre de formation des miliciens « Zoulous » de M. Lissouba, les combats ont été plus violents. Aucun bilan n'était disponible mercredi sur ces affrontements.

D'autre part, les troupes angolaises qui se battaient aux côtés des hommes de Denis Sassou Nguesso se prépareraient à un retrait de cette région, tandis que les FDP se chargeraient de *« nettoyer »* la vallée du Niari, en direction de la frontière gabonaise, où sont retranchés les derniers partisans de M. Lissouba. L'armée angolaise a également commencé à retirer ses armes lourdes de Brazzaville. Deux avions-cargos angolais ont décollé mardi de l'aéroport de la capitale congolaise.

SOUTIEN DE PARIS

A Brazzaville, des équipes humanitaires sont arrivées mardi, alors que les habitants de la capitale tardent à revenir. Une mission conjointe du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Unicef et de plusieurs ONG doit évaluer les besoins de la population. Mission difficile, car 650 000 Brazzavillois ont quitté leurs foyers. La population de la capitale est passée de 900 000 personnes à moins de 250 000. Le Comité international de la Croix-Rouge a indiqué avoir récupéré deux cents cadavres dans les rues de Brazzaville depuis la fin des combats.

L'arrivée d'une unité sanitaire française, accompagnée de trente-huit spécialistes des situations de crise et de 30 tonnes de matériel médical, a marqué symboliquement le souhait de Paris d'aider Denis Sassou Nguesso à réinstaller son pouvoir.

Les partisans du nouvel homme fort du Congo ont indiqué, mardi, qu'ils envisageaient un *« acte fondamental »* pour régir la transition jusqu'aux élections, mais que M. Sassou Nguesso n'a pas encore tranché entre un régime présidentiel ou un partage du pouvoir entre un président et premier ministre. Interrogé samedi à Oyo (nord), M. Sassou Nguesso avait annoncé qu'il allait organiser de *« larges consultations »* pour déterminer la période de transition préparant une *« élection présidentielle libre et transparente »*.

A Pointe-Noire, la capitale économique du pays, seize mercenaires présumés ont été arrêtés. Les prisonniers (3 Français, 2 Belges et 11 Russes), qui ont pu être vus par des journalistes, paraissaient « relativement » en bonne santé, malgré des traces visibles de mauvais traitements. Les FDP les accusent d'avoir contribué à l'effort de guerre de Pascal Lissouba, notamment en transportant des armes à Brazzaville.

Par ailleurs, cinq anciens ministres de M. Lissouba sont arrivés en Afrique du Sud, où certains d'entre eux possèdent des villas et mènent des activités économiques. Pascal Lissouba s'est réfugié provisoirement au Burkina Faso et son premier ministre, Bernard Kolelas, en République démocratique du Congo (ex-Zaïre). A Kinshasa, on indique que ce premier groupe de dignitaires congolais à se réfugier en Afrique du Sud sera suivi par d'autres. – *(AFP, Reuters.)*

Crise en Inde entre le gouvernement et les nationalistes hindous

L'INDE est au bord de la crise politique après la décision, mardi 21 octobre, des autorités fédérales de New Delhi de démettre le gouvernement nationaliste hindou de l'Uttar Pradesh et d'imposer son administration directe dans cet Etat, le plus peuplé de l'Union.

La situation est à ce point délicate que le premier ministre, Inder Kumar Gujral, a dû annuler un déplacement qu'il devait effectuer, mercredi, en France, et jeudi, en Allemagne. M. Gujral a été retenu à New Delhi pour un cabinet de crise afin d'examiner la demande du président de la République, K. R. Narayanan, de reconsidérer la décision du pouvoir central d'imposer sa loi en Uttar Pradesh. Selon l'agence indienne PTI, le chef de l'Etat s'est déclaré hostile à cette administration directe.

Le gouvernement de New Dehli avait pris cette décision sitôt connu le vote de confiance remporté par le Bharatiya Janata Party (BJP) au Parlement de Lucknow, capitale de l'Uttar Pradesh. Lors d'une séance houleuse, plusieurs ministres du gouvernement local et le président de la Chambre avaient été blessés dans des échanges de coups de poings et des jets de chaises et de micros. La police avait dû intervenir pour rétablir le calme, tandis que l'opposition quittait en masse l'Hémicycle.

Selon la presse, M. Gujral a décidé de sanctionner le BJP sous une intense pression de certains membres de sa coalition minoritaire de centre-gauche, le Front uni, mais surtout du Parti du Congrès, qui accorde à M. Gujral un soutien parlementaire sans participation gouvernementale. Ayant cédé à ces pressions, M. Gujral va maintenant devoir en assumer les conséquences.

Outre le désaccord qui l'oppose désormais au chef de l'Etat, c'est le risque d'un durcissement des nationalistes hindous qui est à craindre. Principale force d'opposition au niveau national, le BJP a menacé d'organiser un mouvement de protestation dans l'ensemble du pays si son gouvernement en Uttar Pradesh était destitué.

FRAGILE COALITION

Dans cet Etat, les nationalistes hindous étaient alliés à un parti se posant en champion des castes inférieures, le Bahujan Samaj Party (BSP), qui vient de leur retirer son soutien après avoir accusé le BJP de discrimination à l'égard de ces castes défavorisées. En dépit de cette défection, le BJP a néanmoins pu reconstituer une majorité au Parlement grâce au ralliement de dernière minute de transfuges d'autres formations. L'opposition l'a accusé d'avoir utilisé à cette fin des *« moyens frauduleux »* – c'est-à-dire des pots-de-vin –, ce qui a déclenché les pugilats dans les travées.

Les autorités de New Delhi sont déjà intervenues à trois reprises depuis 1992 en Uttar Pradesh, considéré comme le cœur politique du pays. Les analystes politiques n'excluent pas que ces derniers développements régionaux mettent en danger la fragile coalition de M. Gujral. Le Parti du Congrès pourrait en effet chercher à exploiter cette crise pour tenter d'obtenir la convocation d'élections anticipées. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

HISTOIRE Lionel Jospin a répondu, mardi 21 octobre, lors de la séance de questions d'actualité à l'Assemblée nationale, à l'article de Philippe Séguin qui, dans *Le Figaro* du jour, reprochait au gouvernement d'hésiter entre *« indifférence »* et *« connivence »* devant le *« malaise »* provoqué, selon le président du RPR, par le procès de Maurice Papon. Le premier ministre a déclaré que ce procès est celui *« d'un homme »* et non *« d'une époque »*. ● LES DÉPUTÉS de l'opposition sont partagés sur l'analyse de Vichy, entre la position exprimée par Jacques Chirac lorsque, en juillet 1995, il avait reconnu une responsabilité à *« la France »* dans la déportation des juifs, et celle de MM. Séguin et Jospin, qui refusent d'assimiler la France au régime de Pétain. ● A L'EXTRÊME DROITE, la défense du régime de Vichy prend, dans *National Hebdo*, la forme d'un réquisitoire contre les juifs *(Lire aussi l'éditorial p. 18).*

Pour Lionel Jospin, la « France » n'est pas coupable de Vichy

Se saisissant de la polémique lancée par Philippe Séguin, le premier ministre assure que le procès de Maurice Papon est celui d'un homme et non d'une époque. Il prend la défense du gaullisme contre son dénigrement par l'extrême droite

ACCUSÉ par le président du RPR, Philippe Séguin, de diriger un gouvernement qui observerait, à l'occasion du procès Papon, *« une attitude ambiguë »* face à la *« dégradation inquiétante de l'esprit public »*, Lionel Jospin se devait de répondre. Manifestement soucieux d'éteindre une polémique susceptible d'embraser l'ensemble du monde politique, le premier ministre a choisi d'intervenir directement, mardi 21 octobre, devant la représentation nationale.

Opportunément interrogé sur le sujet, au terme de la séance de questions au gouvernement, par Michel Crépeau, président du groupe RCV – qui avait initialement prévu d'intervenir sur le problème de la continuité territoriale entre le continent et la Corse –, M. Jospin s'est employé à répondre à ce qu'il a appelé *« la philippique de M. Séguin »*. Le premier ministre, qui a indiqué d'emblée ne pas avoir *« toujours compris à qui* [le président du RPR] *pensait et qui il visait »*, n'a pas jugé utile de relever explicitement l'affirmation de M. Séguin, selon lequel *« certains à gauche »* entretiendraient de façon délibérée une *« atmosphère délétère »* autour du procès Papon, afin de *« gonfler la force électorale du Front national »*.

« LA NÉGATION DE LA FRANCE »

Sur ce point, le chef du gouvernement a mis sur le compte de *« l'étrange biographie »* de Maurice Papon le télescopage *« devant l'opinion »* de la période de Vichy et de la guerre d'Algérie, et affirmé que le *« procès du gaullisme »* évoqué par M. Séguin avait été *« obstinément intenté »* par le président du Front national, mais *« nullement formulé »* par les responsables de la majorité ni par le gouvernement. M. Jospin a ensuite récolté les premiers applaudissements de l'opposition en soulignant que le *ministre de l'intérieur*, Jean-Pierre Chevènement, avait *« cloué le bec à M. Le Pen »* – qui avait affirmé qu'*« il était plus facile de résister à Londres que de résister en France »* –, en répondant au président du FN qu'il était *« en tout cas plus facile de collaborer à Paris que de résister à Londres »*.

Réfutant ainsi toute responsabilité du gouvernement, M. Jospin a adressé, dans le même temps, de nombreux signes d'apaisement en direction de ceux qui, à l'instar du président du RPR, se montraient soucieux de ne pas voir la France en tant que telle figurer au banc des accusés. En premier lieu, le premier ministre a affirmé que *« le procès d'un homme »* ne devait pas être *« celui d'une époque »*, même s'il convenait, en dehors des prétoires, d'*« éclairer les enjeux de cette période »*. M. Jospin s'est ensuite taillé un franc succès, sur tous les bancs de l'Hémicycle, en affirmant qu'*« il n'y a pas de culpabilité de la France parce que (...) Vichy était la négation de la France et en tout cas la négation de la République »*. Au cours de sa démonstration, le premier ministre a pris soin de se démarquer subtilement des propos tenus par Jacques Chirac le 16 juillet 1995, à l'occasion du cinquante-troisième anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv'. Alors que M. Chirac avait affirmé que *« la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable »*, M. Jospin a indiqué : *« Je n'ai pas exactement employé les mêmes termes il y a quelques mois* [à l'occasion du cinquante-cinquième anniversaire de la rafle] *et n'ai pas personnellement utilisé le mot " France ". »*

Grâce notamment à cette discrète mise au point sémantique, M. Jospin, qui a eu l'habileté de ne pas pointer explicitement les profondes divergences apparues au sein du RPR sur ce sujet, a rallié à lui nombre de suffrages. Dans la soirée, le premier intéressé, Philippe Séguin, a pris *« acte de ce que le premier ministre a rappelé que le procès Papon devait être celui d'un homme et non celui d'une époque ; que le gaullisme ne pouvait être mis en cause ; que Vichy n'était ni la France ni la République »*. *« J'avais souhaité avec force qu'il soit mis fin à une dérive et des amalgames inacceptables. Je sais gré au premier ministre de s'y être employé »*, a conclu le président du RPR, qui avait tenu, quelques heures plus tôt, à appeler M. Jospin pour lui dire qu'il était *« navré »* de ne pas avoir été présent dans l'Hémicycle lors de son intervention. M. Séguin a également pu se féliciter, mardi, de voir le groupe socialiste du Sénat renoncer à inscrire à l'ordre du jour une proposition de loi visant à permettre une incarcération de M. Papon – un texte que le député des Vosges avait par avance qualifié de *« loi d'exception »*.

« LECTURE JUSTE DE L'HISTOIRE »

« C'est exactement ce que j'ai dit », se félicitait quant à lui le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, en commentant dans les couloirs l'intervention de M. Jospin. Ne retenant des propos tenus par M. Chirac en juillet 1995 que l'expression d'un nécessaire *« devoir de compassion, de solidarité envers nos compatriotes, notamment nos compatriotes juifs, victimes des agissements de cette époque »*, l'ancien ministre de l'intérieur avait affirmé, en fin de matinée : *« Je crois que Vichy ne fut qu'un état de fait (...) ; pour autant il n'a jamais été dit que cet état de fait était la France ou incarnait la République. »*

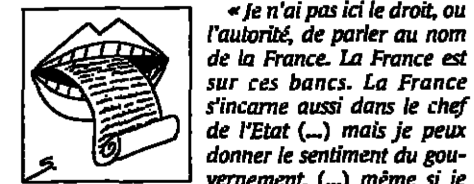
La rhétorique de M. Jospin a également emporté l'adhésion de ceux qui, au Parti socialiste, sont restés fidèles à l'analyse gaulliste de François Mitterrand sur la période de Vichy. Ainsi, l'ancien ministre de la culture Jack Lang a-t-il estimé, mardi, que M. Jospin avait fait *« une lecture juste de l'Histoire »* en exprimant *« ce que François Mitterrand avait exprimé lui-même voici deux ou trois ans »*. *« Lionel Jospin a permis de dissoudre de fausses idées, de fausses oppositions, et d'indiquer un chemin qui peut rallier beaucoup de gens »*, a souligné le maire de Blois.

Pour autant, le premier ministre a tracé quelques limites à ce « chemin » consensuel. Exprimant la crainte que des mises en garde comme celle de M. Séguin *« interdisent de mener ensemble (...) l'effort de recherche sur notre passé »* qu'il estime nécessaire, le chef du gouvernement s'en est pris – sans le nommer – au président de Force démocrate, François Bayrou, qui avait affirmé, le matin-même, que *« lorsqu'un pays s'est déchiré, la première règle à appliquer est la réconciliation »*. *« Je ne suis pas sûr que les Français aient besoin d'être réconciliés parce qu'ils ne sont pas ennemis les uns des autres »*, a indiqué M. Jospin, en ajoutant que *« les Français, en revanche, ont besoin de se rassembler »* : non *« au prix de l'oubli »*, mais *« sur des valeurs qui sont celles de la démocratie, de la République »*. Ainsi brillamment sorti de ce délicat exercice de style, le premier ministre a reçu une ovation des députés de la majorité.

Jean-Baptiste de Montvalon

« Plus jamais ! Plus jamais ! Plus jamais ! »

RÉPONDANT à Michel Crépeau, président du groupe Radical, Citoyen et Vert, mardi 22 octobre, lors de la séance de questions à l'Assemblée nationale, le premier ministre, Lionel Jospin, a déclaré :


VERBATIM

« Je n'ai pas ici le droit, ou l'autorité, de parler au nom de la France. La France est sur ces bancs. La France s'incarne aussi dans le chef de l'Etat (...) mais je peux donner le sentiment du gouvernement, (...) même si je n'ai pas tout compris de ce que j'appellerai (...) la " philippique " de M. Séguin. (...)

» Le procès Papon est-il une bonne chose ou est-ce un procès prétexte ? Je réponds que c'est une bonne chose. Il aurait dû avoir lieu plus tôt. (...) Ce procès d'un homme doit-il être le procès d'une époque ? Ma réponse est non. Parce que la justice n'établit pas l'histoire, que l'histoire ne se fait pas au prétoire (...).

» Y a-t-il un procès du gaullisme ? S'il y a un procès du gaullisme, il n'a été nullement formulé par des responsables de la majorité (...) ni par le gouvernement. Sans doute un procès contre de Gaulle, le gaullisme et la Résistance a été intenté obstinément, et depuis longtemps, par M. Le Pen, le leader de l'extrême droite. (...) Quelle meilleure réponse ai-je entendue ces derniers jours (...) ? N'est-ce pas celle de Jean-Pierre Chevènement : M. Le Pen prétend qu'il était plus facile de résister à Londres que de résister en France, moi je n'ai jamais opposé la Résistance, qu'elle fût à Londres ou qu'elle fût en France. En répondant qu'il était plus facile de collaborer à Paris que de résister à Londres, M. Chevènement a cloué le bec à M. Le Pen.

» Y a-t-il une culpabilité de la France ? Je ne le crois pas. Oui, des policiers, des administrateurs, des gendarmes, une administration, un Etat français ont perpétré, ont assumé devant l'histoire des actes terrifiants, collaborant avec l'ennemi et avec la « solution finale ». (...) C'est, m'a-t-il semblé, en ces termes que le président de la République a abordé la question en juillet 1995, même si je n'ai pas employé les mêmes termes, il y a quelques mois, et n'ai pas personnellement utilisé le mot " France ". (...)

» Dans les cris qui ont été poussés, y compris le Assez ! Assez ! Assez [de M. Séguin dans *Le Figaro*], *je crains que l'on ne nous interdise collectivement (...) de mener ensemble (...) l'effort de recherche sur notre passé. Il faut le faire, mais il n'y a pas de culpabilité de la France parce que, pour moi, la France était à Londres ou dans le Vercors, (...) parce que Vichy était la négation de la France, en tout cas la négation de la République.*

» Alors, nous réconcilier, comme l'a demandé un député de l'opposition [François Bayrou] *? Je ne suis pas sûr que les Français aient besoin d'être réconciliés parce qu'ils ne sont pas ennemis les uns des autres. (...) Les Français ont besoin de se rassembler. Ils ne se rassembleront pas au prix de l'oubli, en tirant un signe égal entre les prudents et les justes, entre les collaborateurs et les résistants. Ils se rassembleront seulement sur des valeurs, qui sont celles de la démocratie, de la République.*

» L'un a dit " Assez ! Assez ! Assez ! ", l'autre " Toujours ! Toujours ! Toujours ! ". Moi, je dis que cet exercice est nécessaire si nous savons en fixer les bornes pour que plus jamais, plus jamais, plus jamais ne reviennent ces événements tragiques. »

La droite est partagée sur l'analyse du régime de Vichy

ENTRE Jacques Chirac et Philippe Séguin, entre une *« France »* qui accomplit *« l'irréparable »* et une *« France »* qui *« ne peut être tenue pour responsable »*, l'opposition balance. Alors que les députés de gauche ont applaudi à l'unisson l'intervention de Lionel Jospin lors de la séance de questions au gouvernement, leurs collègues du RPR et de l'UDF ont décliné, mardi 21 octobre, la diversité de leurs analyses sur le régime de Vichy.

Deux ans après la reconnaissance par le président de la République de la responsabilité de l'Etat français pendant l'Occupation, ils sont peu nombreux, à droite, à reprendre à la lettre la formule de M. Chirac. C'est cependant le cas de Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), pour qui *« c'est Jacques Chirac qui a raison »* contre M. Séguin, accusé de confondre l'Etat et la nation. *« La nation, c'est une âme (...). L'Etat, c'est une administration. Cette administration, à 99 %, a prêté serment au maréchal Pétain »*, a-t-il expliqué. Pierre Lellouche (RPR, Paris) estime, lui aussi, que le chef de l'Etat a *« eu raison »* : *« Il n'y a pas de tabou métaphysique dans cette affaire, il y a une réalité historique »*, dit-il.

En revanche, plusieurs députés ont, pour la première fois, exprimé leur désaccord avec M. Chirac. C'est le cas de Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), qui *« ne pense pas tout à fait comme »* M. Chirac, car *« la France n'était pas le gouvernement de fait »*. *« Vichy était une parenthèse »*, tandis que *« la France, la République, ont continué avec le général* [de Gaulle] *»*, a-t-il plaidé. Au groupe UDF, aussi, on trouve des adversaires de la déclaration de M. Chirac, comme Pascal Clément, secrétaire général de Démocratie libérale (DL) : *« Je suis pour la thèse de De Gaulle, pour le mythe »*, affirme M. Clément, pour qui *« si on commence à revoir tout ce qu'on a fait de mal, il n'y a pas un pays qui puisse être fier »*.

Sans mentionner le chef de l'Etat, Jacques Baumel (RPR, Hauts-de-Seine), compagnon de la Libération, s'en prend aux *« maniaques de l'abaissement de la France, qui tirent prétexte »* du procès Papon pour *« jeter un discrédit extrêmement grave sur l'honneur de notre pays, sur le général de Gaulle et sur la Résistance »*. *« Je ne voudrais pas qu'à côté des compagnons de la Libération, il y ait maintenant les compagnons de la liquidation »*, a lancé M. Baumel. Selon lui, *« il ne faut pas confondre Vichy et la France »*. *« Ce n'est pas quelques centaines de policiers français qui permettent de jeter un jugement total sur l'administration française. Est-ce que vous condamnez tous ceux qui, dans l'administration, ont permis à ce pays de continuer à vivre ? »*, a-t-il interrogé.

D'autres députés, plus circonspects, ont préféré donner leur propre interprétation de la position de M. Chirac. C'est le cas de Jean-Louis Debré, président du groupe RPR, pour qui *« Vichy ne fut qu'un Etat de fait »*. *« Pour autant, il n'a jamais été dit que cet Etat de fait était la France ou incarnait la République »*, a-t-il soutenu. Alain Madelin, président de DL, a donné *« raison »* à M. Chirac *« lorsqu'il a dénoncé la folie criminelle* (...) *secondée par l'Etat français »*, mais a ajouté que *« faire le procès de l'Etat français, ce n'est pas faire le procès de la France »*.

Les députés de l'opposition ne sont pas non plus tous d'accord sur la portée qu'il convient de donner au procès de Maurice Papon. La plupart d'entre eux jugent qu'il doit être celui d'un homme, et non d'un régime. A l'inverse, pour M. Madelin, ce procès est *« aussi le procès de l'Etat français »*. Selon lui, faire le procès du fonctionnaire Papon, *« c'est faire le procès de tout un système de pouvoir et de pensée qui fait qu'on a obéi, fonctionné, sans parfois même se poser la question de savoir si les lois que l'on appliquait étaient des lois légitimes »*. Or, estime M. Madelin, *« au-dessus des lois »* de l'Etat, *« il y a une loi morale »* qui leur est *« supérieure »*. M. Madelin dénonce un *« système de pensée qui fait que les lois sont nécessairement légitimes dès lors qu'elles émanent de l'Etat »*. Philippe Douste-Blazy, secrétaire général de Force démocrate, partage cette analyse.

VIVES RÉACTIONS À GAUCHE

Les députés de l'opposition sont davantage embarrassés par l'attaque portée par M. Séguin à l'encontre du gouvernement, accusé de se servir du procès pour *« gonfler la force électorale du Front national »*. *« Je ne vois pas en quoi »* il y aurait manipulation, estime Pierre Albertini (UDF-PPDF, Seine-Maritime). *« Si nous acceptons le verdict du procès et celui de l'Histoire, je ne vois pas en quoi le FN pourrait prospérer à cause de cette affaire »*, ajoute-t-il.

M. Clément est moins catégorique. Sans vouloir *« faire le procès du gouvernement »*, il indique qu'une éventuelle ouverture des archives de la préfecture de police le *« turlupine beaucoup »*, dans la mesure où, en *« alimentant le grand déballage »*, elle risquerait de *« tourner à la guerre civile idéologique »*. M. Lellouche dénonce également une polémique *« malsaine »* : *« Il y a des gens qui ont intérêt à voir les gaullistes se diviser, à voir le FN récupérer cette affaire »*, a-t-il assuré. Nicole Catala (RPR, Paris) accuse, elle aussi, les socialistes d'essayer *« de faire le procès de la façon dont les gaullistes ont traité l'affaire algérienne dans les années 60 »*, alors que, selon elle, la phase de la guerre d'Algérie *« traitée par le pouvoir socialiste »* a été *« nettement plus atroce que tout ce qui a suivi »*.

La gauche, en revanche, a vivement réagi aux accusations de M. Séguin. Alain Bocquet, président du groupe communiste, a mis en garde contre l'utilisation du procès dans *« des polémiques politiciennes d'aujourd'hui »* ; Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, a jugé *« outrancier, grossier, dérisoire, malveillant et lamentable »* le texte de M. Séguin. Robert Badinter, sénateur (PS) des Hauts-de-Seine, s'est également dit, mercredi, sur RTL, *« absolument affligé »* par la polémique politique autour du procès de Maurice Papon. *« On oublie l'essentiel »*, à savoir qu'*« à Bordeaux, on juge un homme pour complicité de crimes contre l'humanité, la plus grave des incriminations »*. François Hollande, premier secrétaire délégué du PS, a également reproché, sur France-Inter, au président du RPR de vouloir faire du procès Papon *« un sujet de polémique politique »*. *« On ne sait pas très bien à qui s'en prend Philippe Séguin ; lui non plus, à mon avis, ne sait pas très bien »*, a ajouté M. Hollande.

Cécile Chambraud

L'extrême droite s'en prend aux « internationales juives »

CHAQUE SEMAINE, *National Hebdo*, hebdomadaire proche du Front national, distille des informations chargées d'étayer la thèse d'une coalition juive et communiste manipulant le procès Papon. Il y a quinze jours (*National Hebdo* du 9 au 15 octobre), les lecteurs de cette publication ont eu droit à un dossier reprenant les arguments négationnistes pour blanchir le régime de Vichy, minimiser la Shoah et faire porter la responsabilité de la guerre à la communauté juive. Ou plus exactement à une partie de la communauté juive car les auteurs des articles distinguent *« les racistes juifs et leurs amis »* et *« le judaïsme politiquement organisé »*.

Ce judaïsme, honni par Martin Peltier, directeur de la rédaction de *National Hebdo*, se composerait *« de deux mouvements opposés, un vaste ensemble internationaliste, capitaliste ou soviétique, et un réduit national »* qui seraient *« réunis dans un même amour d'Israël »* et dont le but final serait de créer un monde *« unifié et démocratique »* avec les Etats-Unis comme *« fer de lance »*.

Suivent les poncifs du complot, avec comme arguments la présence de représentants de la communauté juive dans les organisations de gauche et d'extrême gauche, le monde financier, la franc-maçonnerie, les organismes internationaux. A l'instar des révisionnistes, M. Peltier répand l'idée d'une exploitation de la Shoah dans le but de masquer les exactions communistes.

L'hebdomadaire parle d'*« internationales juives »* déclarant la guerre à l'Allemagne *« dès le 24 mars 1933 »*, pour en déduire qu'elles n'ont finalement récolté que ce qu'elles ont semé. Les lois de Vichy contre les juifs seraient une réponse aux *« errements du judaïsme politiquement organisé »*. *« On reprochait aux juifs d'avoir poussé à une guerre désastreuse. Il ne semblait pas injuste que leur statut restreigne leur pouvoir »*, explique l'hebdomadaire qui compare l'interdiction et la restriction imposées aux juifs dans certaines professions au *« quota des femmes à l'Assemblée nationale »*.

« SOUCI D'HUMANITÉ »

Il n'y aurait pas eu de volonté profonde d'extermination de la part du régime nazi. La déportation aurait été organisée *« par souci d'efficacité politique et d'humanité »* pour éviter les exécutions et si, comme *« toute déportation »*, elle a *« occasionné des morts »*, cela *« ne signifie »*, selon *National Hebdo*, *« ni que le but de toute déportation soit l'extermination, ni que les autorités françaises aient su ce que l'Allemagne faisait des juifs »*. En fait, Pétain et Laval n'auraient fait que *« s'efforcer à maintenir le plus longtemps possible leur autonomie en sacrifiant ce qui pouvait l'être »* et l'hebdomadaire de citer la rafle du Vel'd'Hiv comme un de ces *« sacrifices »*.

« Les racistes juifs et leurs amis ont gagné la seconde guerre mondiale grâce aux machines de guerre américaines et aux poitrines soviétiques (...), grâce à leur internationalisation, à leur puissance politique et financière et à leur science de la propagande. Grâce aussi à la lâcheté des non-juifs, l'Eglise catholique en tête, qui ont abandonné le Maréchal en 1944 », regrette enfin le pamphlétaire François Brigneau.

Christiane Chombeau

Boris Eltsine sacrifie le code fiscal en échange du retrait de la motion de censure communiste

Les députés auront droit à leur propre émission de télévision

Les députés communistes ont annulé, mercredi 22 octobre, l'examen d'une motion de censure, après que Boris Eltsine eut accordé, la veille, une série de concessions. La plus importante d'entre elles est le retrait du projet de code fiscal. Le président russe a également promis aux députés un accès élargi aux chaînes de télévision publique, et la mise en place d'organes de surveillance de ces médias.

MOSCOU
de notre correspondante

Alors que la « crise » politique s'est achevée en Russie, mercredi 22 octobre, par un nouveau succès largement célébré de Boris Eltsine, avec le retrait d'une motion de censure à la Douma, la Chambre basse du Parlement russe, les « jeunes réformateurs » de son gouvernement subissaient en même temps un coup sévère. Du moins en apparence.

En effet, parmi les concessions offertes par le président aux députés pour éviter la censure de son cabinet, figure le retrait d'un projet de code fiscal, qui sera revu par le gouvernement. Or, ce code a toujours été présenté comme crucial pour l'avenir des réformes que MM. Tchoubaïs et Nemtsov ont promis de relancer.

Le projet a été voté cet été en première lecture par des députés déjà menacés de dissolution. Son adoption « de principe » avait permis de présenter un projet de budget 1998 calculé sur la base de ce code. Mais leur sort commun est désormais remis entre les mains de commissions diverses. Le FMI avait fait savoir au printemps que l'adoption, cette année, d'un nouveau code fiscal était la condition de l'attribution de son aide à la Russie. Mais peu après, le Fonds démentait avoir posé une telle condition...

Au-delà des sceptiques qui affirment que l'aide du FMI est de toute façon garantie à la Russie pour des raisons politiques, on peut voir dans cette reculade un froid aveu d'impuissance devant la réalité, c'est-à-dire la monstrueuse difficulté de réformer d'un coup et d'une manière plus ou moins satisfaisante le système fiscal russe. L'actuel est composé, dit-on, de plus de deux cents impôts différents, souvent contradictoires et sujets à une foule d'exemptions, fédérales ou régionales, parfois légales mais le plus souvent cachées.

S'il était possible d'appliquer les règles du système à la lettre, cela supposerait, pour les entreprises, qu'elles ne pourraient faire aucun bénéfice.

Le nouveau projet élaboré par le gouvernement réduisait le nombre d'impôts à une trentaine et augmentait légèrement le poids que devaient supporter les particuliers, qui ne payaient pratiquement rien jusqu'à présent. Mais ce nouveau code a déjà fait l'objet de... 4 000 projets d'amendements des députés.

NOUVELLES INCOHÉRENCES

Son adversaire le plus résolu est le petit parti d'opposition libérale Iabloko, qui y voit beaucoup de nouvelles incohérences et de dispositions inapplicables, dangereuses et toujours pénalisantes pour les entreprises. Iabloko a d'ailleurs élaboré un code alternatif et réclamait le retrait du projet gouvernemental pour ne pas s'associer à la motion de censure que prétendaient voter les députés communistes.

Mais ces derniers y ont renoncé mercredi, se disant satisfaits par les autres concessions, apparemment formelles, obtenues de la part de Boris Eltsine : la tenue de « *tables rondes* », dont la première se réunira le 22 novembre, pour débattre de questions controversées comme celle du statut de la terre ; la création de « *conseils de surveillance* », avec leur participation mais au rôle incertain, pour les deux chaînes télévisées d'Etat ; la création d'un journal parlementaire et une présence légèrement accrue à la télévision ; le retour en commission, enfin, d'une loi votée deux fois par le Parlement à une très large majorité, mais renvoyée par Boris Eltsine à la Cour constitutionnelle (qui n'a jamais encore fait preuve d'indépendance) : elle donnait en effet aux députés un certain contrôle sur le gouvernement.

En réalité, les « jeunes réformateurs » semblaient eux-mêmes avoir déjà admis que tenter de faire passer en force un nouveau code fiscal douteux pouvait présenter plus de dangers que de profits pour le budget. Et si le coup porté au prestige de MM. Tchoubaïs et Nemtsov ne devait être que provisoire, le problème central du déficit budgétaire reste entier.

Sophie Shihab

Menace de crise politique en Thaïlande

BANGKOK. Durement secouée par les turbulences monétaires, la Thaïlande est aussi menacée d'une crise politique. Deux jours après la démission du ministre des finances, Thanong Bidaya, les membres du gouvernement ont collectivement présenté, mardi 21 octobre, leur lettres de démission, dans l'attente d'un remaniement ministériel. Le ministre de l'intérieur, Sanoh Thienthong, a assuré que la liste du nouveau cabinet était prête et qu'elle serait présentée au roi Bhumibol Aduladej dans les prochains jours. Ces grandes manœuvres surviennent alors que la pression monte dans la rue pour exiger la démission du premier ministre, Chavalit Yongchaiyudh, rendu responsable des déboires économiques du pays. Celui-ci a rencontré, mardi soir, les chefs de l'armée et de la police pour discuter du traitement des manifestations de « cols blancs » devant les bureaux du gouvernement. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis saluent les effets positifs de l'euro

WASHINGTON. Les Etats-Unis estiment que la mise en place de la monnaie unique européenne aura des retombées positives pour l'économie américaine. « *Si les Etats-Unis maintiennent une politique crédible et forte, le dollar demeurera une monnaie saine. La destinée du dollar reste largement entre nos mains* », a affirmé, mardi 21 octobre, le numéro deux du Trésor américain, Lawrence Summers, lors d'une audience au Sénat devant la commission budgétaire. M. Summers s'est également dit sûr que les marchés financiers américains « *demeureront les plus liquides du monde* » et que la création de l'euro « *n'aura que peu d'impact sur les coûts d'emprunts américains dans un premier temps* ». Ces propos contrebalancent les craintes exprimées ici et là par de hauts responsables américains – notamment au Sénat – sur le risque d'une redistribution des investissements futurs au profit de la zone euro et aux dépens du dollar. Le numéro deux du Trésor a souligné : « *Plus la monnaie unique aidera l'Europe à développer une économie robuste et saine, ouverte sur le monde, plus le projet sera bienvenu* ». – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ROUMANIE/HONGRIE : les relations entre la Budapest et Bucarest** sont « *exemplaires, tant sur le plan économique qu'en matière de protection des minorités* », a estimé, mardi 21 octobre, le premier ministre hongrois, Gyula Horn, en visite officielle en Roumanie. M. Horn a en outre déclaré que son pays « *soutient* » l'intégration de la Roumanie à l'Union européenne et à l'OTAN, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE : l'Alliance électorale Solidarité (AWS) a remporté la** présidence des deux Chambres du Parlement. Une militante catholique, Alicja Grzeskowiak, a été élue, mardi 21 octobre, à la tête du Sénat. Lundi, un ancien proche de Lech Walesa, Maciej Plazinski, avait été choisi pour présider la Chambre basse. L'AWS a conclu lundi avec son partenaire de coalition, l'Union de la liberté (UW), un accord sur la composition du nouveau gouvernement, qui devrait être annoncée cette semaine. – *(AFP.)*

■ **UKRAINE/RUSSIE : le président ukrainien, Leonid Koutchma, a** estimé, mardi 21 octobre, qu'une « *guerre commerciale* » oppose son pays à la Russie, en raison notamment de la mise en place par Moscou, il y a un an, d'une TVA de 20 % sur la plupart des produits ukrainiens. L'Ukraine est économiquement dépendante de la Russie, où elle a écoulé 40 % de ses exportations en 1996. Les deux Etats ont signé en mai un traité d'amitié. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : Israël a autorisé l'Autorité palestinienne à délivrer di**rectement des cartes d'identité aux Palestiniens vivant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, selon des sources officielles israéliennes. Les noms des postulants doivent être transmis à Israël, qui garde un droit de veto. – *(AFP.)*

■ **Le président palestinien, Yasser Arafat, et le ministre israélien de la défense, Itzhak Mordehaï,** ne sont parvenus à aucun accord tangible lors de leur rencontre à Beit Hanoun, mardi 21 octobre. Dans la soirée de mardi, le médiateur américain Dennis Ross a quitté Israël après une mission de trois jours qui n'a débouché sur aucun résultat concret, selon des sources officielles. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **LIBYE : l'Afrique du Sud** « *est d'avis que les sanctions contre la Libye soient levées* », a déclaré le ministre sud-africain des affaires étrangères, à la veille de la visite, mercredi 22 octobre, de Nelson Mandela à Tripoli. Les Etats-Unis ont regretté que M. Mandela donne « *le mauvais signal* » au colonel Kadhafi, qui refuse toujours de livrer deux Libyens suspectés d'avoir participé à l'attentat de Lockerbie. – *(AFP.)*

■ **RWANDA : de nouveaux combats opposent** ces jours-ci l'armée rwandaise aux rebelles hutus autour de Ruhengeri (nord), trois mois après que Kigali eut affirmé avoir pacifié cette région. Ces affrontements révèlent un nouveau déplacement de la rébellion, et prouvent sa mobilité. L'armée a récemment menacé les populations civiles, promettant « *d'en finir avec les rebelles et leurs collaborateurs* ». – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : un cessez-le-feu est entré en vigueur,** mardi 21 octobre, à Freetown, à la veille de l'ouverture à Conakry (Guinée) de nouvelles négociations régionales sur l'avenir de la Sierra Leone. De violents combats opposaient à Freetown la junte militaire au pouvoir et les soldats nigérians de la Force ouest-africaine de paix. – *(AFP.)*

ASIE

■ **PHILIPPINES : l'Eglise catholique lance une nouvelle campagne contre les préservatifs,** à l'occasion du 4e congrès sur le sida en Asie-Pacifique, qui réunira 4 000 spécialistes à Manille du 25 au 29 octobre. « *Hommes et femmes de toutes races utilisent des préservatifs et les avancées du sida n'en demeurent pas moins les mêmes* », a déclaré Mgr Oscar Cruz, président de la conférence des évêques philippins, qui a refusé un poste d'observateur à ce congrès et dénoncé l'usage des préservatifs, qui « *encourage la promiscuité* ». – *(AFP.)*

Allemagne : la polémique provoquée par Günter Grass se poursuit

BONN. Une vive polémique continue d'agiter les milieux politiques allemands après les virulentes critiques formulées par l'écrivain Günter Grass à l'égard de la politique turque du gouvernement de Bonn (*Le Monde* du 21 octobre). L'auteur du *Tambour* avait dénoncé, dimanche 19 octobre, les expulsions de Kurdes déboutés du droit d'asile et les livraisons d'armes allemandes à la Turquie, provoquant de virulentes réactions de la CDU au pouvoir. Mais plusieurs responsables de la majorité viennent de donner raison à l'écrivain sur certains points de ses propos. Le vice-président du groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag, Heiner Geissler, mais également plusieurs hauts responsables du Parti libéral (FDP) ont notamment déclaré qu'ils partageaient les préoccupations de Günter Grass sur les restrictions du droit d'asile allemand, les violations des droits de l'homme en Turquie, ainsi que la xénophobie ambiante en Allemagne. – *(AFP.)*

Un air neuf souffle sur le Pont Neuf.



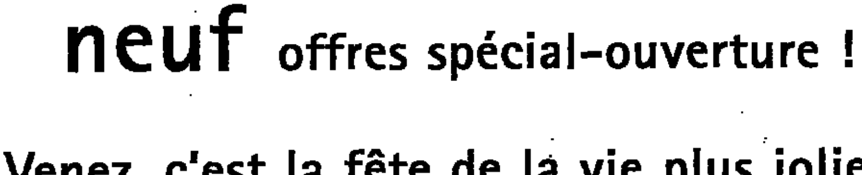
Et c'est la fête !

Du 22 au 25 octobre,

Habitat fête la naissance

d'Habitat Pont Neuf avec...

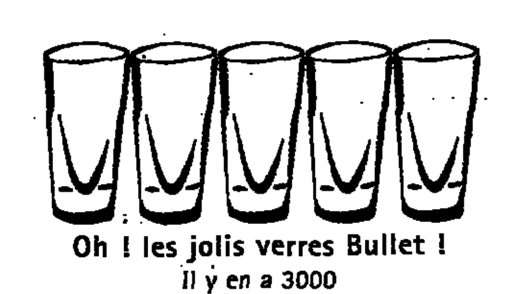
neuf offres spécial-ouverture !



Venez, c'est la fête de la vie plus jolie...

et plutôt **neuf** fois qu'une !

1



Oh ! les jolis verres Bullet !
Il y en a 3000
et ils ne coûtent que 10 F !

2

Jolis joujoux-cadeaux !
Habitat offre un jouet
aux enfants !

3



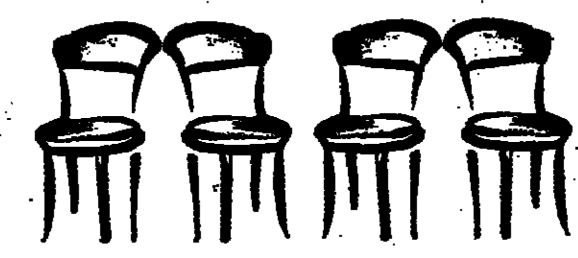
Nos kilims sont plus que jolis,
ils sont beaux !
Et ils ne coûtent que 2000 f !
(Pour un 120 x180 cm)

4



Jolie lumière !
Et prix doux pour la lampe Sullivan : 195 f !

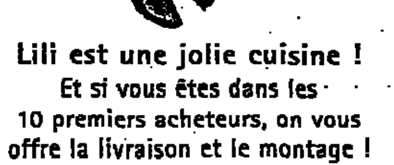
5



440 f joli prix !
Une chaise Nina verte, jaune ou bleue,
c'est plus gai !

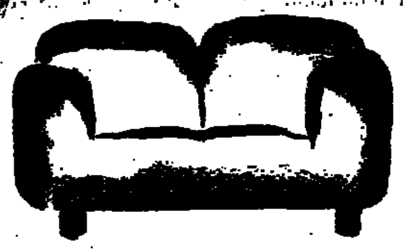
6





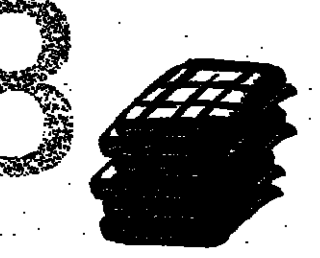
Lili est une jolie cuisine !
Et si vous êtes dans les
10 premiers acheteurs, on vous
offre la livraison et le montage !

7



Deux canapés en un,
c'est deux fois plus joli !
Un canapé Ithica bleu acheté
plus une housse jaune
supplémentaire offerte,
ça change tout !

8



Ne pas confondre
les torchons...
et les jolis
torchons d'Habitat !
50 f les 6 torchons !

9

Un petit café ?
On vous l'offre !
A l'espace épicerie,
on vous offre un des huit
cafés qu'on a sélectionnés
pour vous !



Le Parti socialiste veut « aller vite et loin » dans la limitation du cumul des mandats

Le groupe de travail du PS prône une « rupture » entre mandat parlementaire et fonction exécutive

Le bureau national du PS a débattu, mardi 21 octobre, de la limitation du cumul des mandats à partir d'un rapport de Bernard Roman, membre du secrétariat national. M. Roman a formulé les propositions d'un groupe de travail constitué, fin septembre, avec les groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat et la Fédération nationale des élus socialistes et républicains. Il prône une « rupture » entre mandat parlementaire et fonction exécutive locale.

CUMULARDS au point d'être devenus parfois des symboles de cette multiplication de mandats, ils sont tous montés au créneau, mardi 21 octobre, au bureau national du Parti socialiste, pour pourfendre lesdits cumuls. Maire de Lille, président de la communauté urbaine de la métropole lilloise, sénateur du Nord, président de la fondation Jean-Jaurès, président de l'Internationale socialiste, l'ancien premier ministre Pierre Mauroy a joint sa voix à celles de Georges Frêche, maire de Montpellier, président du district de cette ville, député de l'Hérault, et de Michel Delebarre, maire de Dunkerque, député du Nord, premier vice-président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, président de la communauté urbaine de Dunkerque, président de l'Association des maires des grandes villes de France, pour demander au gouvernement *« d'aller vite et loin »* dans son projet sur la limitation du cumul des mandats.

Avant que François Hollande, premier secrétaire délégué, ne soit reçu, la semaine prochaine, par Lionel Jospin, dans le cadre des consultations engagées par le premier ministre, le bureau national du PS a débattu des propositions de Bernard Roman, chargé de l'animation et de l'innovation interne au secrétariat national, premier secrétaire de la fédération du Nord, adjoint au maire de Lille, député du Nord. *« Nous pensons que le cumul des mandats n'est pas une fin en soi, mais qu'il est le moyen d'entrer dans une phase de modernisation de la vie politique française »*, a affirmé M. Roman, qui s'est prononcé en premier lieu pour *« une rupture entre le mandat parlementaire national et le mandat exécutif local »*.

Dans son rapport, qui n'a pas donné lieu à une adoption formelle, M. Roman n'a pas retenu – conformément aux propositions adoptées par une convention nationale du PS sur la démocratie en juin 1996 – de seuil précis pour l'incompatibilité des fonctions de maire avec un mandat parlementaire national. *« Nous ne souhaitons plus qu'il y ait de député maire ou de sénateur maire, et ce quelle que soit la taille de la commune »*, a noté M. Roman. L'incompatibilité entre un mandat parlementaire national et une fonction exécutive locale pourrait concerner les présidents, mais aussi les vice-présidents de conseils généraux et de conseils régionaux, voire les adjoints au maire *« dans des villes importantes »*, mais le débat n'a pas été tranché. *« Chaque fois qu'un mandat est exercé à plein temps, nous pensons qu'il faut le prendre en compte dans la limitation du cumul des mandats »*, a précisé M. Roman.

« RÉVOLUTION CULTURELLE »

Contrairement aux orientations de la convention sur la démocratie, M. Roman n'a pas étendu l'incompatibilité à la présidence de structure intercommunale, en considérant qu'il fallait en faire au préalable *« une collectivité territoriale de plein droit »* et prévoir une élection au suffrage direct avant de les prendre en compte dans la limitation du cumul. Parlant de *« véritable révolution culturelle »*, M. Roman a prôné l'interdiction du cumul d'un mandat parlementaire national et d'un mandat parlementaire européen ainsi que l'interdiction du cumul entre deux fonctions exécutives locales (de même que du cumul entre la fonction de ministre et une fonction exécutive locale).

« Nous sommes au début d'un processus », a souligné M. Roman en demandant, quinze ans après la loi Defferre, une nouvelle étape de *« décentralisation »*. La réforme devrait inclure une réflexion sur les modes de scrutin, l'élaboration d'un *« statut de l'élu local »* et l'incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une activité professionnelle *rémunérée*. Le PS souhaite une loi *« le plus tôt possible »*, ce qui devrait conduire à une première lecture avant les élections régionales et cantonales. Pour Bernard Poignant, maire de Quimper et président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, les élus sont *« disponibles et disposés »* à jouer le jeu du non-cumul.

Michel Noblecourt

Les députés du PS adoptent un amendement atténuant la réduction de l'AGED

M. Ayrault fustige l'absentéisme des élus de son groupe

AU TERME d'un débat qualifié par des témoins d'*« électrique »* ou de *« dur »*, les députés socialistes ont adopté, mardi 21 octobre, par une majorité des deux tiers un amendement de Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis), président de la commission des affaires culturelles et sociales, qui assouplit les dispositions concernant l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED), contenues dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Au terme de plusieurs semaines de polémiques, l'AGED (12 800 francs par trimestre) devrait donc bien être diminuée de moitié pour les familles dont les revenus dépassent 300 000 francs par an. Mais au-dessous de ce niveau de revenu, une famille, dont les deux parents travaillent et dont l'enfant a moins de trois ans, ne verra son allocation diminuée que de 25 %.

Claude Evin (PS, Loire-Atlantique) a expliqué, à l'issue de la réunion du groupe socialiste, que le compromis n'avait été accepté par les députés qu'en contrepartie de la perspective d'une remise à plat de la politique familiale en 1998, ce qui permettrait, selon Jean-Marc Ayrault (PS, Loire-Atlantique), président du groupe socialiste, de *« sortir de ce procès profondément injuste fait* [par la droite] *à la gauche »* de défavoriser les familles.

Selon Didier Migaud (PS, Isère), le clivage entre élus des grands centres urbains et élus provinciaux s'est manifesté au cours du débat. Les *« provinciaux »* mettent en avant le fait qu'ils ne connaissent dans leurs circonscriptions aucune famille bénéficiant de l'AGED, ou que les seuls protestations contre la mesure de réduction sont venues, par exemple, de l'ordre des avocats. Des interventions qualifiées de *« populistes »* par Jean-Marie Le Guen (PS, Paris), chef de file des élus franciliens défenseurs de l'AGED, qui estime qu'en mettant en avant le très petit nombre de familles bénéficiant de l'AGED, on fait *« une fausse présentation statistique de la situation, comme si cela avait un sens de rapporter cette catégorie sociologiquement réduite, à l'ensemble des familles françaises »*.

M. Le Guen avait choqué ses amis en tentant de leur faire admettre qu'avec un revenu de 50 000 francs mensuel, on n'était pas forcément *« riche »* à Paris. Un argument qui a fait dire à Alfred Recours (PS, Eure) que les députés socialistes étaient trop influencés par les *« milieux privilégiés »* qu'ils fréquentaient. M. Recours a troublé ses collègues en affirmant que, au fond, l'AGED, quelles que soient ses modalités, était un système qui permettait aux *« riches »* de faire garder leurs enfants chez eux alors que les smicards, eux, ne le pouvaient pas. Conclusion d'Henri Emmanuelli sur le vote *« raisonné »* du groupe PS en faveur d'un assouplissement de l'AGED : *« Politiquement, on a compris qu'il valait mieux s'écraser, mais sur le fond, c'est scandaleux. »*

« IRRESPONSABILITÉ POLITIQUE »

La réunion du groupe socialiste a également été l'occasion pour M. Ayrault d'adresser une admonestation à ses troupes dont l'absentéisme avait entraîné plusieurs incidents de séance au cours de la discussion budgétaire (*Le Monde* daté 19-20 octobre).

M. Ayrault a qualifié ce manque d'assiduité de *« grave irresponsabilité politique »*, surtout de la part des députés qui *« se sont âprement disputés leur désignation comme membres de la commission des finances »*. Le maire de Nantes a estimé *« inutile – car ajoutant à l'excitation et au désordre – que des membres de cabinet jouent les mouches du coche, les donneurs de leçon, voire les commentateurs malveillants »*. M. Ayrault a reproché à certains députés de traiter *« parfois avec grossièreté, comme des importuns »* les assistants du groupe chargés de les relancer au téléphone.

Enfin, le président du groupe a répondu aux attaques contre son supposé *« manque d'autorité »*. *« Je ne conçois pas mon rôle comme celui d'un pion ou d'un adjudant-chef maniant la férule »*, a-t-il dit. Au passage, M. Ayrault, qui est jospiniste, a reproché à *« un membre du cabinet de Laurent Fabius »* d'avoir relevé, *« dans le journal* Le Monde (daté 19-20 octobre), *un problème d'autorité à la direction du groupe socialiste »*. *« Sa maladresse montre qu'il n'était pas en service commandé »*, a commenté M. Ayrault, aussitôt interrompu par le député fabiusien Alain Claeys (Vienne), qui lui a lancé : *« Je crois, Jean-Marc, que tu as franchi la ligne jaune »*, indiquant ainsi que les qualités personnelles des uns ou des autres n'étaient pas seules en cause dans ces règlements de comptes.

Fabien Roland-Lévy

Matignon réfléchit sur la législation des sondages électoraux

« PENDANT la semaine qui précède chaque tour de scrutin ainsi que pendant le déroulement de celui-ci, sont interdits, par quelque moyen que ce soit, la publication, la diffusion et le commentaire » des sondages d'opinion qui ont un rapport avec le scrutin en question. Ainsi est rédigé le premier alinéa de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1977 qui, depuis vingt ans, fixe les règles d'utilisation et d'exploitation des enquêtes d'intention de vote en période électorale. Cette loi, surtout connue par son article 11 qui est controversé, fait l'objet d'une réflexion à l'hôtel Matignon. Le premier ministre, Lionel Jospin, a confié à Gérard Le Gall, conseiller chargé des institutions, des études d'opinion et des élections, le soin de préparer le terrain d'une éventuelle réforme de ce texte.

Afin de faire un examen du fonctionnement de cette loi, M. Le Gall a ouvert une série de consultations, le 16 octobre, avec la présidente de la Commission nationale des sondages, Jacqueline Beauchet. Il devrait, dans les prochaines semaines, recevoir les responsables des principaux instituts de sondage, des représentants des groupes parlementaires, des universitaires spécialisés et les partenaires de la presse, comme les syndicats de journalistes et les directeurs de publication. Il devrait remettre une note de synthèse à M. Jospin à la fin de novembre. C'est la première fois depuis 1977 que les socialistes portent un intérêt à ce sujet qui n'avait pas été retenu dans les travaux de la Convention des acteurs de la démocratie organisée en juin 1996 par le PS.

Pourtant, depuis cette date, le thème a retenu l'attention de la droite et du PCF qui n'ont pas déposé moins de six propositions de loi sur le bureau de l'Assemblée nationale. Toutes vont dans le même sens : celui d'une restriction accrue de la publication des sondages en période électorale. Conduits par Alain Bocquet, l'actuel président de leur groupe, les députés communistes ont ainsi proposé d'étendre l'interdiction de publication, de diffusion et de commentaire *« à compter du jour d'ouverture de la campagne électorale jusqu'au jour de l'élection inclus »*. Pour les députés RPR, Bernard Carayon a fait la même proposition à compter du *« mois qui précède le scrutin »*, tandis que Daniel Arata s'alignait sur la proposition communiste. Au nom du groupe UDF, François-Michel Gonnot a proposé de fixer la période à *« trois semaines »*, comme le député RPR Jean-Louis Masson.

TEXTE OBSOLÈTE

Au milieu de cet unanimisme, où les socialistes ont brillé par leur absence, une seule voix est allée à contre-courant en 1995, celle de Jean-François Mancel, président du conseil général de l'Oise, battu aux législatives de juin. *« Cette interdiction paraît aujourd'hui totalement injustifiée et inadaptée aux évolutions de notre société et aux techniques modernes de communication »*, écrivait M. Mancel dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi relative à la suppression de l'article 11 du texte 1977. Il a été relayé, depuis le 30 septembre, par le député Pierre Albertini (UDF-PPDF, Seine-Maritime) qui propose l'abrogation de cet article.

M. Le Gall, qui annonce une hostilité ancienne à cet article, se trouve donc sur la même longueur d'onde que les abrogateurs. Non sans un certain goût de la provocation, il affiche une posture *« libérale, voire ultra-libérale »* car, selon lui, cet article 11 conduit à *« une démocratie élitiste »* et à *« une inégalité devant les sondages »*. De fait, les dernières législatives ont mis en évidence le caractère obsolète de la loi face à l'évolution des techniques de communication, les résultats des sondages étant publiés pendant la période interdite, soit sur Internet, soit dans la presse étrangère. Pour souligner le caractère absurde de la situation, plusieurs journaux avaient délibérément violé la loi en diffusant ou en commentant des sondages interdits à la publication. La demande de poursuites reclamée au ministère de la justice par la Commission des sondages n'est pas allée, pour le moment, au-delà de l'audition des contrevenants par la police.

Un assouplissement de la législation ne devrait-il pas s'accompagner d'un renforcement des garanties déontologiques offertes par les instituts ? Un colloque organisé par l'association Communication publique, jeudi 23 octobre, à l'Assemblée nationale, devait précisément se pencher sur les règles à respecter pour parvenir à davantage de *« sérénité »* dans la publication des sondages électoraux.

Olivier Biffaud

LOGEMENT Depuis son arrivée *au secrétariat d'Etat au logement,* Louis Besson travaille à l'élaboration d'un *« statut du bailleur privé ».* Ce texte, qui devrait être soumis au Parlement au printemps 1998, entend favoriser l'accès au logement des ménages modestes en créant un nouveau secteur locatif conventionné *entre le parc HLM et le parc privé* libre. ● CE CALENDRIER a failli être bousculé par l'amendement déposé par quatre députés socialistes au cours de la discussion budgétaire. L'amendement, qui proposait de taxer les gros propriétaires de logements vacants, n'a finalement pas été discuté. M. Besson souhaite voir ses auteurs y renoncer. ● SELON LES DONNÉES disponibles, sur un flux de deux millions de logements vides, environ 400 000 font l'objet d'une vacance structurelle. ● A PARIS, des appartements réquisitionnés en 1995 et 1996 sont aujourd'hui vides.

Louis Besson veut inciter les bailleurs privés à modérer leurs loyers

Le secrétaire d'Etat au logement doit présenter, au printemps 1998, une loi qui faciliterait l'accès des ménages les plus modestes au parc locatif. Il n'entend pas se laisser bousculer par la proposition de députés socialistes de taxer les gros propriétaires d'habitations vacantes

L'INITIATIVE aurait pu faire grand bruit mais elle a fait long feu. Dans la nuit du 17 au 18 octobre, l'amendement déposé par quatre députés du groupe socialiste et adopté par la commission des finances de l'Assemblée nationale le 15 octobre, qui proposait de taxer les gros propriétaires de logements vacants, n'a finalement pas été discuté. Victime de l'heure tardive et du rythme d'enfer de la discussion budgétaire, il est tombé, faute d'être défendu. Il pourrait, toutefois, être à nouveau proposé par le groupe socialiste, à la fin de l'examen du projet de budget, à la mi-novembre.

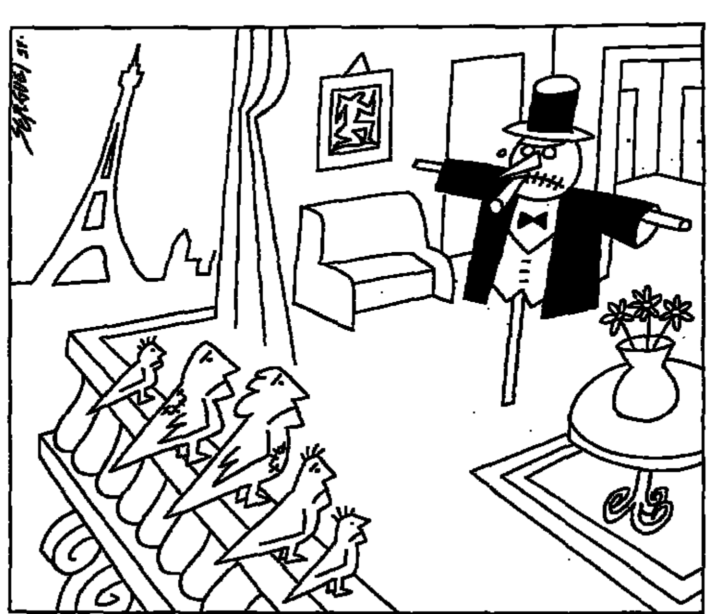
Le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, va sans doute profiter de ces deux semaines de répit pour tenter de convaincre ses amis socialistes du caractère intempestif ou à tout le moins prématuré de leur initiative. Celle-ci prend, en effet, à contre-pied les projets de M. Besson. Depuis trois mois, le secrétaire d'Etat travaille à l'élaboration d'un *« statut du bailleur privé »* qu'il souhaiterait soumettre au Parlement au printemps 1998. M. Besson entend, visiblement, faire de cette grande réforme, qui déboucherait sur la création d'un nouveau secteur locatif privé, la pièce maîtresse de son deuxième passage au ministère du logement.

L'architecture d'ensemble du projet est encore floue. Il s'agit, explique Louis Besson, de *« changer de logique »* en *« concentrant un certain nombre d'aides publiques, financières et fiscales sur les bailleurs qui accepteraient, en contrepartie, de modérer les loyers ».* Un nouveau secteur locatif conventionné serait créé entre le parc HLM et le parc privé libre.

SUPPRIMER LA CAUTION

En outre, serait mis en place un système de garantie des loyers, destiné à sécuriser les petits propriétaires, que la perspective des impayés rebute. Louis Besson n'exclut pas, grâce à ce fonds, de supprimer l'actuel système de caution, rédhibitoire pour l'accès au logement des ménages les plus modestes.

Reste à trouver de quoi financer un tel dispositif qui n'a encore fait l'objet d'aucun arbitrage. Le secrétaire d'Etat au logement a évidemment dans sa ligne de mire l'*« amortissement Périssol ».* Instauré en 1996, celui-ci ouvre, sans contrepartie sur les niveaux de loyers, d'importants avantages fiscaux aux acquéreurs de logements locatifs neufs. Devant les propriétaires de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), réunis en congrès mardi 21 octobre, le secrétaire d'Etat au logement a déclaré qu'il fallait *« sortir des mesures conjoncturelles, qu'elles soient fiscales ou budgétaires, qui ont des effets réels, mais sur une courte période, et qui ne font qu'entretenir les phénomènes cycliques dont pâtit le secteur de la construction ».* Et il a souligné qu'*« une aide de la collectivité doit avoir une contrepartie sociale ».* Tel quel, ce sytème d'amortissement, prévu jusqu'à la fin de 1998, a peu de chances de perdurer. Louis Besson ne cache pas, en effet, son désir de *« rechercher un dispositif plus équilibré »* qui réorienterait le mécanisme de l'amortissement vers une clientèle de propriétaires plus sociale et qui l'élargirait aux logements anciens avec gros travaux.



La « méthode Besson », très consensuelle, paraît assez incompatible avec l'entrée en matière brutale que le groupe socialiste tente de lui imposer.

« TAXE D'INHABITATION »

L'amendement propose que les propriétaires de plus de trois logements vides dans la même commune, personnes morales ou physiques, se voient imposer, dès 1998, une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties *« dans les communes où existent d'importants déséquilibres entre l'offre et la demande de logements ».* La taxe foncière serait augmentée de 50 % après un an de vacance, de 75 % après deux ans et de 100 % après trois ans. Les quatre députés auteurs de l'amendement, Jacques Guyard (Essonne), Patrick Rimbert (Loire-Atlantique), Alain Cacheux (Nord) et Philippe Decaudin (Vienne), entendent ainsi *« décourager la vacance systématique en zone urbaine, dans le parc privé de logements, sans pour autant pénaliser les petits propriétaires ou la possession de maisons secondaires inoccupées une partie de l'année ».*

La création d'une « taxe d'inhabitation » est une idée à haute portée symbolique qui ressurgit régulièrement. *« Sur le principe, je peux difficilement être contre, ayant été coauteur de cette proposition en tant que président du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées »,* nous a déclaré Louis Besson. Chaque année depuis cinq ans, le Haut Comité, que M. Besson a présidé de 1992 à juillet 1997, réclame avec force l'instauration de la fameuse taxe. Evoquée puis enterrée sous le gouvernement Juppé, l'idée avait été âprement défendue par les associations lors de la préparation du projet de loi de cohésion sociale. Le Conseil économique et social avait proposé cette mesure dans son avis sur ce projet de loi. Elle figurait enfin en bonne place à la rubrique « logement » du programme socialiste pour les élections législatives de juin 1995, ce que M. Besson n'a pas oublié.

Son souci semble moins d'y échapper que de l'intégrer au dispositif plus ambitieux d'incitation à la remise en location qu'il souhaite mettre sur pied. Devant les propriétaires de l'UNPI, il en a toutefois minoré les effets, répondant indirectement aux auteurs de l'amendement. *« L'application de la taxe,* a t-il déclaré, *ne résoudra pas à elle seule le problème* [de la vacance]. *Dans mon esprit, il s'agit d'une mesure complémentaire jouant lorsque l'incitation et l'aide à la location n'ont pas convaincu les propriétaires, et qui ne peut concerner que les zones où le marché locatif est tendu. »*

Christine Garin

400 000 habitations pourraient être remises sur le marché

DANS SON EXPOSÉ des motifs, l'amendement socialiste sur la « taxe d'inoccupation » souligne que sa mise en oeuvre obligerait, au moins, à recenser les logements vides. On ne dispose, en effet, que de données très partielles et anciennes sur la vacance, son évolution, ses caractéristiques sociologiques ou géographiques.

Qu'il s'agisse des données issues du dernier recensement ou de l'enquête logement de l'Insee, les chiffres les plus frais datent de 1990. On considère, depuis cette date, que sur un flux permanent de deux millions de logements vides, environ 400 000 font l'objet d'une vacance structurelle et pourraient être remis sur le marché. Mais on ignore si, depuis huit ans, la vacance s'est accrue avec l'effondrement du marché immobilier.

La collecte des données est extrêmement difficile, particulièrement dans la capitale vers laquelle convergent tous les regards. Une enquête réalisée en 1996 auprès des propriétaires parisiens de logements vides a été menée à Paris, où l'on estime à environ 40 000 le flux de logements qui reste vacants pendant au moins trois ans. Les résultats, qui attendent le feu vert du conseil municipal pour être diffusés, ne devraient toutefois pas permettre une meilleure appréciation quantitative du phénomène. Car sur 2 500 propriétaires de logements vides enquêtés, 250 seulement ont accepté de coopérer ou ont livré des réponses exploitables.

Avec une aide moyenne de 216 000 francs par logement, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) permet la remise sur le marché d'environ 40 000 logements par an depuis 1994 (38 500 en 1996) dont un peu moins de 3 000 dans l'agglomération parisienne et 10 500 dans des villes de plus de 100 000 habitants. Les petits logements et les logements anciens sont sur-représentés dans le parc vacant.

PROPRIÉTAIRES ÂGÉS

Selon les données du recensement de 1990, les une-pièce et les deux-pièces représentent 41 % du parc, les cinq et six-pièces, seulement 13 %. Dans les communes rurales, 77 % des logements vacants ont été construits avant 1948, dans les communes urbaines, 55 %. Les logements sans confort sont également sur-représentés. Un quart ne disposent pas du confort de base (contre 5 % du parc total de logements). Les propriétaires sont en majorité des personnes physiques âgées : 63 % ont plus de soixante ans.

Enfin, la durée de la vacance semble plus longue en milieu rural que dans les secteurs urbanisés où les marchés immobiliers sont plus dynamiques.

Une étude de l'Insee portant sur la vacance entre 1982 et 1988 observe que 60 % des logements vacants le restent plus d'un an dans les grandes villes et à Paris alors que cela concerne 80 % du parc vacant en zone rurale. Sur l'ensemble des études offrant des données sur la durée de vacance, soulignait l'ANAH en 1996, les logements vacants depuis plus de deux ans représentent toujours plus de 50 % du stock.

Ch. G.

Des appartements réquisitionnés à grand spectacle sont aujourd'hui vides à Paris

ELLES S'ÉTAIENT d'abord montrées réticentes, s'étaient senties bousculées par la rapidité de la décision. Mais elles s'étaient assez vite laissé convaincre : un plan de réquisition de plusieurs centaines de logements, en plein Paris, ça ne se refuse pas quand on se bagarre depuis tant d'années avec les bailleurs sociaux pour « caser » des familles « difficiles ». Aujourd'hui, la vingtaine d'associations chargées de l'accompagnement social du plan de réquisition conduit durant l'hiver 1996 déchantent. Elles se disent *« lâchées au milieu du gué », « livrées à elles-mêmes avec leurs difficultés », « privées d'interlocuteurs administratifs et financiers ».*

« Nous nous retrouvons tous dans des difficultés financières telles qu'il ne nous est plus possible d'assurer, avec les financements qui nous sont octroyés, les salaires des travailleurs sociaux embauchés », soulignait au nom d'une dizaine d'associations, fin septembre, dans un courrier adressé à la préfecture de Paris, Elysabeth Bastard, directrice de l'association Lafayette-Accueil. Pour l'année 1997, les conventions de financement de l'accompagnement social des familles leur sont parvenues durant l'été, avec huit mois de retard, comme les années précédentes. De 7 000 francs par an et par famille, les subventions sont tombées à 4 000 francs. *« En guise d'explication, on nous explique que les ménages n'ont plus besoin d'un suivi aussi lourd après une, voire deux années d'accompagnement,* déclare Mme Bastard. *Or l'expérience montre, au contraire, que c'est souvent au cours de la deuxième année d'installation dans un logement que surviennent des difficultés de séparation du couple, d'impayés ou de surendettement. »* Sur les 908 logements réquisitionnés en 1995 et 1996 à Paris, plusieurs dizaines – *« quarante au moins »,* selon les responsables associatifs – seraient actuellement... vacants.

La première année, ce dossier avait été géré en direct par le cabinet du ministre du logement du gouvernement d'Alain Juppé, Pierre-André Périssol. La réquisition de logements était un enjeu politique important puisque c'est Jacques Chirac qui, le premier, l'avait appliquée, à Paris, en décembre 1994. Au début, l'initiative avait été relayée, à marche forcée, par les administrations concernées, direction départementale de l'action sanitaire et sociale (Ddass) et préfecture. Depuis, tout le monde semble avoir levé le pied.

DÉGRADATION

Sur les vingt-sept logements suivis par l'Arapej-75, trois sont vides depuis neuf mois, deux dans le 3e arrondissement, un dans le 2e. La commission d'attribution qui réunit associations, Ddass et préfecture, a attribué un de ces logements à une personne isolée, en mars dernier. Cette dernière attend, pour prendre possession de son logement, un ordre de réquisition de la préfecture, qui n'arrive pas. En attendant, elle est hébergée chez des proches. Sur les 165 logements gérés par l'association la Clairière, 7 sont également vides depuis un à quatre mois. *« Aucun budget n'est prévu pour la maintenance de ces logements »,* souligne, en outre, Roberta Bernard, directrice de la Clairière. *Or, les travaux de remise en état ont été réalisés à peu de frais, les logements se dégradent très vite. Et personne ne veut payer. »* Ces 900 logements avaient été réquisitionnés sur la base de l'ordonnance de 1945, désormais inadaptée, que le gouvernement d'Alain Juppé avait promis de réformer. Mais ce projet a sombré avec celui de la loi de cohésion sociale auquel il était rattaché. Du coup, les logements ont conservé leur statut bâtard, puisqu'ils sont censés être restitués, au bout de cinq ans, aux institutionnels, banques et compagnies d'assurances, qui en demeurent propriétaires.

Louis Besson a prévu de remettre l'ordonnance en chantier dans le futur projet de loi de lutte contre l'exclusion. Notamment pour allonger la durée de réquisition, seule manière d'amortir les coûts, élevés, de remise en état des logements. Mais il n'est pas question, pour lui, de faire de cet outil un instrument privilégié de sa politique du logement pour les plus démunis.

Les associations sont prêtes à applaudir ce recentrage. A condition qu'on n'abandonne pas leur travail en cours. A condition, aussi, qu'on continue à utiliser un parc de logements qui permet, pour le coup, une véritable mixité sociale. *« Les logements sont précaires, les financements sont précaires, les familles sont précaires »,* résume Roberta Bernard. *C'est de cette situation dont nous voulons sortir. Car, pour un certain nombre de familles, cette possibilité a été une vraie chance. Sur les 165 dont la Clairière s'est occupée, vingt-deux ont été relogées en dix-huit mois. Toutes à Paris, toutes dans du logement définitif. »*

Ch. G.

Une mission d'inspection va rendre son rapport sur la plainte d'une lycéenne de Vitrolles

VITROLLES
de notre correspondant régional

La plainte pour *« injure à caractère raciste »* déposée par Sofia Touzaline contre Lorette Boldin, agent administratif principal du lycée Pierre-Mendès-France de Vitrolles (*Le Monde* du 21 octobre), a eu un fort retentissement dans la communauté scolaire, d'autant plus que le climat dans l'établissement était déjà détestable. Lors de l'audience de consignation, fixée au 5 novembre au tribunal d'Aix-en-Provence, l'avocat de Mme Boidin, *commis par le rectorat,* devrait affirmer que sa cliente n'a aucun souvenir de l'incident qui l'aurait opposé à la jeune Sofia, ni même de l'avoir jamais reçue dans son bureau.

La jeune fille, interrogée par *Le Monde,* soutient que la secrétaire du proviseur lui aurait dit, le 4 juin, alors qu'elle venait chercher des papiers d'inscription : *« Avec la tête que tu as, tu comptes passer en terminale ? »* Une allusion explicite, selon elle, à son origine arabe. Après lui avoir dit de revenir en septembre, alors que les inscriptions étaient closes au 25 juillet, la secrétaire aurait finalement lancé, devant l'insistance de la jeune fille : *« C'est ton problème, tu te démerdes. »*

Ce 4 juin, les demandes des parents de Sofia se seraient heurtées au même refus du personnel de l'établissement. Son père aurait tenté, en vain, une ultime démarche téléphonique auprès du chef d'établissement. Une mère d'élève présente sur les lieux devrait confirmer devant le tribunal le récit fait par Sofia de l'incident. Sur le conseil téléphonique de l'inspection d'académie, la jeune fille, âgée de dix-huit ans, a finalement renoncé à s'inscrire au lycée Pierre-Mendès-France pour rester dans le collège privé de Salon-de-Provence qu'elle fréquentait depuis la troisième, avant le déménagement de sa famille sur Vitrolles.

UNE VISITE DE Mme MÉGRET

Cet incident a précipité l'envoi d'une mission d'inspection de trois fonctionnaires du ministère et du rectorat, le 16 octobre. Les inspecteurs devaient rendre leur rapport mercredi 22 octobre. Recevant l'intersyndicale, dont le Syndicat national autonome des lycées et collèges, plutôt classé à droite, l'inspection a tenu à séparer les dossiers des récriminations anciennes de l'affaire de l'inscription de Sofia. Les syndicalistes défendaient la même position. Ils attendent désormais que la justice se prononce mais ils craignent, si les faits sont avérés, que la crise ne se résolve par la seule éviction d'un « fusible », en l'occurrence la secrétaire administrative.

La mission d'inspection avait été diligentée à la suite de plusieurs courriers de professeurs adressés au ministère de l'éducation nationale et alors que les organisations syndicales alertaient sans succès et depuis des mois les autorités rectorales. Une grande tension règne en effet dans le lycée depuis l'arrivée, en 1994, du proviseur Monique Lehman, précédée par une réputation de femme à poigne : dans un lycée marseillais, la responsable d'établissement s'était déjà opposée à des professeurs, au point qu'un procès avait eu lieu. Les relations se sont tendues à l'extrême après la visite de Catherine Mégret dans l'établissement.

Le 22 mars, la maire de la ville, accompagnée d'une délégation d'élus de la majorité FN, était venue au lycée pour une « journée portes ouvertes », à l'issue d'une semaine contre le racisme. Mme le proviseur avait accueilli Mme Mégret sur le parvis tandis que des professeurs et des élèves improvisaient un *sit-in* silencieux face à ce qu'ils considéraient comme une provocation. Prise à partie au cours de diverses réunions, la proviseur, qui appelle volontiers ses détracteurs *« les soixante-huitards attardés »,* a toujours nié avoir invité l'édile.

Les enseignants reprochent en réalité à leur supérieure une façon tatillone à l'excès et terriblement autoritaire de gouverner. Le café littéraire du lycée en est mort, Mme Lehman exigeant qu'une convention soit passée avec la mairie pour toute activité périscolaire. Un professeur raconte encore une cascade d'incidents, tel le refus d'accès de l'établissement à un collègue un mercredi après-midi, et décrit une ambiance lourde de suspicion : dans la salle des profs, explique-t-il, on regarde qui est derrière soi avant de se confier à ses amis.

Au rectorat, où l'on affirme que s'il est établi, le dernier incident sera pris très au sérieux, l'on observe cependant une prudente réserve en attendant le rapport d'inspection et les décisions de justice.

Michel Samson

هكذا من الإعلام

Quatre députés communistes refusent de voter le volet recettes du projet de budget 1998

M. Bocquet, président du groupe, « regrette » l'abstention de quatre élus du PCF

Les députés ont adopté, mardi 21 octobre, par 306 voix contre 248, la première partie du projet de loi de finances pour 1998, celle consacrée aux recettes. Les socialistes et les membres du groupe RCV ont voté pour, le RPR et l'UDF ont voté contre, ainsi que trois députés non inscrits. En revanche, sur les 36 élus communistes, quatre se sont abstenus, les autres membres du groupe votant pour.

« JE NE COMPRENDS PAS, et je regrette. » C'est par ces mots qu'Alain Bocquet, le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a commenté, mardi 21 octobre, l'abstention de 4 des 36 députés communistes sur le volet recettes du projet de loi de finances pour 1998.

Ni Georges Hage (Nord), le doyen du groupe, ni Maxime Gremetz (Somme), ni René Dutin (Dordogne), ni Patrice Carvalho, le nouvel élu de l'Oise, qui s'était déjà fait remarquer en faisant sa « rentrée » au Palais-Bourbon en bleu de travail, le 12 juin, n'ont en effet voté pour le budget présenté en première lecture à l'Assemblée, comme le signale, dans un discret appel de notes, et sans leur donner la parole, *L'Humanité* du 22 octobre...

Ce fut la seule surprise de ce vote. L'Assemblée nationale a en effet adopté le texte, qui, avec un déficit budgétaire de 257,368 milliards de francs (3,05 % du PIB), permettra, selon le gouvernement, de respecter les critères du traité de Maastricht. Les députés RPR et UDF ont tous voté contre, ainsi que les 3 députés non inscrits : Jean-Marie Le Chevallier (Var), Philippe de Villiers et Dominique Caillaud (Mouvement pour la France, Vendée). Les députés PS et RCV (Radical, citoyen et vert) ont tous voté pour. Augustin Bonrepaux (PS, Ariège) a répété trois fois que



le projet de budget *« engageait une redistribution significative en faveur des familles modestes et moyennes »*, tandis que Jean Rigal (PRS, Aveyron) apportait le soutien de son groupe *« dans sa diversité »*.

Patrick Malavieille (Gard), orateur du groupe communiste, a émis toute une série de réserves. *« Ce budget, encadré par les critères de la monnaie unique, ne permet pas de mobiliser pleinement l'outil budgétaire pour une croissance soutenue »*, a-t-il plaidé, expliquant que les communistes attendaient de nombreuses *« améliorations »* avant le vote définitif : plus d'argent pour les budgets sociaux et les collectivités locales, réforme plus rapide de la fiscalité du patrimoine, de l'impôt sur la fortune et des stock-options, etc...

« Après une telle explication, on attendait une conclusion naturelle et légitime : que le groupe s'abstienne », commentait ironiquement Maxime Gremetz, qui décidait donc de le faire en son nom, tandis que M. Bocquet assurait ne pas avoir été mis au courant : aucun des quatre abstentionnistes n'avait, de fait, évoqué sa décision, le matin, à la réunion du groupe.

Dans une lettre adressée le 20 octobre à Lionel Jospin, M. Carvalho, qui a déjà fait connaître, comme M. Gremetz, son hostilité au basculement de la CSG et au plafonnement des allocations familiales, commente en revanche son abstention. *« Je vous le dis solennellement, ce budget n'est pas à la hauteur des attentes des Français, de leur attente au changement et des possibilités d'y répondre »*, écrit le maire de Thourotte (Oise). Dans sa lettre, M. Carvalho prend aussi la défense des journalistes, frappés par la suppression *« injuste »* de leur abattement fiscal...

« Comment la gauche pourrait-elle prendre de telles mesures quand un rapport du Commissariat au Plan vient de montrer que le chômage et la précarité touchaient 7 millions de personnes en France ? (...) Votre budget (...) ne constitue pas, pour autant, un instrument de relance économique, car, encore une fois, le monde du travail est pénalisé et les vrais privilèges à peine effleurés », conclut le député de l'Oise. *« La force de votre gouvernement*, écrit-il, *repose sur la confiance populaire. Cette confiance, il ne faut pas la décevoir. »*

Ariane Chemin

Jean-Pierre Gérard brigue la succession de Jean Gandois

Membre du Conseil de la Banque de France choisi par M. Séguin, il vise la présidence du Conseil national du patronat français

LE PREMIER CANDIDAT à la succession de Jean Gandois, qui a donné sa démission de la présidence du CNPF, s'est fait connaître, mardi 21 octobre. Jean-Pierre Gérard, membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, a déclaré dans un communiqué qu'il avait *« entamé des consultations »* à ce sujet.

Polytechnicien et ancien ingénieur de l'armement, M. Gérard a travaillé dans l'industrie, en particulier chez Thomson et General Biscuit, où il a occupé des postes de directeur ou de PDG. Il dirige le Club des numéros un mondiaux français à l'export. Au Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, où il a été nommé en 1994 par le président de la République sur proposition de Philippe Séguin, il a adopté une attitude critique à l'égard de la politique du franc fort.

« Après avoir pendant dix ans rencontré (...) tous les responsables économiques, politiques et sociaux de notre pays, j'ai acquis la conviction que nous devions nous réformer sur les plans syndical, politique et économique », assure-t-il. Selon lui, le CNPF doit se réformer et *« contribuer à unir toutes les forces de production »* afin d'œuvrer avec les syndicats d'ouvriers et de cadres *« à l'élaboration de la charte sociale du XXI[e] siècle »*.

Les candidatures à la présidence du CNPF sont reçues par le secrétaire général de l'organisation patronale. Elles seront examinées dans le courant du mois de novembre par le comité statutaire qui vérifiera que les prétendants jouissent de la qualité de chefs d'entreprise. Le conseil exécutif du CNPF émettra, le 1[er] décembre, un avis sur les candidats. L'assemblée générale votera pour départager ceux-ci le 16 décembre.

Dans l'attente d'autres candidatures, le nom de Didier Pineau-Valencienne, PDG de Schneider et vice-président du CNPF chargé des affaires sociales, est souvent cité parmi les « présidentiables ». Il a déclaré, le 20 octobre, sur Europe 1, qu'il souhaite poursuivre, à la tête de Schneider, son mandat qui s'achève en 1998 et qu'après, il projette d'enseigner dans une université américaine. Pressé de dire s'il est candidat, M. Pineau-Valencienne a répondu : *« Dans ma famille, quand il s'agissait de mon pays, il fallait toujours dire : "Je suis prêt à le servir". C'est tout ce que je peux dire aujourd'hui. »*

Comme candidat, M. Pineau-Valencienne pourrait être handicapé par ses démêlés avec la justice belge qui l'a inculpé en 1994 pour faux, usage de faux, abus de confiance et escroquerie sur plainte d'actionnaires minoritaires de ses filiales belges Cofibel et Cofimines. Une tentative de transaction a échoué au printemps dernier (*Le Monde* du 5 avril).

Alain Faujas

Jean-Claude Trichet sur le gril de la commission des finances

DES DÉPUTÉS COMMUNISTES hypnotisant les agences financières anglo-saxonnes, des cavalcades dans les couloirs, des élus de l'opposition UDF et RPR qui boudent ostensiblement, un président de la commission des finances, Henri Emmanuelli (PS, Landes), s'étonnant de tout ce tintamarre mais secrètement ravi de son « *coup* » : mardi 21 octobre, la venue du conseil de la politique monétaire (CPM) devant la commission des finances de l'Assemblée nationale a été naturellement fébrile.

Cette agitation n'a fait qu'exaspérer un peu plus le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, plutôt à cran depuis plusieurs jours. M. Trichet s'est employé à cadrer, dans ses moindres détails, la rencontre, appelée de ses voeux par M. Emmanuelli au lendemain du relèvement des taux décidé, le 9 octobre, par la plupart des banques centrales européennes dont la Banque de France. Le président de la commission des finances avait qualifié cette hausse *« d'inopportune »*.

A la veille de la réunion, un communiqué de la Banque de France avait tenu à préciser que le CPM se rendait à *« une invitation informelle »* de la commission des finances et non *« à une audition formelle »*, que la loi *« ne prévoit pas »*. Sur ce point, M. Trichet avait pris des assurances en consultant l'ancien président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter. Lors de l'audition, un membre du conseil, Jean-Pierre Gérard, réputé de sensibilité séguiniste et candidat du jour à la présidence du CNPF, a cité ce mot attribué à François Mitterrand lors de l'installation du CPM : *« Surtout, ne vous préoccupez pas de l'opinion ! »* Pour éviter tout débordement, M. Trichet avait obtenu de M. Emmanuelli la confidentialité la plus stricte ainsi que la constitution d'une vaste zone interdite à la presse aux alentours de la commission des finances.

De fait, les six membres du CPM présents (trois d'entre eux – Michel Albert, Pierre Guillen et Denise Flouzat – s'étaient fait excuser) sont restés invisibles. Et seuls les commissaires aux finances de la majorité ont assisté à la réunion, les députés UDF et RPR ayant annoncé le matin même, par une déclaration commune de Pierre Méhaignerie (UDF-FD, Ille-et-Vilaine) et de Philippe Auberger (RPR, Yonne), qu'ils boycottaient cette rencontre. Afin de ne *« pas participer, dans le contexte actuel, à l'idée d'un clash contre l'autonomie et l'indépendance de la Banque de France »*, expliquaient-ils.

M. Auberger avait fait valider, au préalable, cette position par Jean-Louis Debré, le patron du groupe parlementaire RPR. Ce mouvement politique est aujourd'hui présidé par Philippe Séguin qui n'a jamais ménagé ses critiques sur la politique de la Banque de France. Non sans perfidie, M. Emmanuelli indiquait, mardi soir, que la décision de faire venir le CPM n'avait soulevé aucune objection de l'opposition lorsqu'elle avait été soumise à la commission des finances, le 14 octobre.

« La Banque de France est indépendante », a-t-il souligné, tout en rappelant qu'il avait voté contre ses statuts. *« Remettre en cause cela serait émettre des signaux négatifs (...). Mais indépendance ne signifie pas impossibilité d'avoir un débat public sur les questions monétaires »*, déclarait M. Emmanuelli. Selon Jean-Pierre Brard (app. PC, Seine-Saint-Denis), l'un des membres du CPM, Jean-René Bernard, n'a pas dit autre chose, lors de l'audition, en soulignant *« qu'indépendance ne signifiait pas opacité »*.

Cette audition a été l'occasion d'une belle prise de bec entre deux membres du CPM, Paul Marchelli et Hervé Hannoun. Le premier a fait valoir que lorsqu'il présidait la CFE-CGC, il s'était toujours opposé à la politique monétaire menée par Pierre Bérégovoy, estimant que l'obsession du franc fort avait été payée par un nombre accru de chômeurs. *« C'est inacceptable »*, s'est indigné aussitôt M. Hannoun, ancien directeur de cabinet de M. Bérégovoy. Mardi soir, ravis de leur après-midi, certains à l'Assemblée voulaient suggérer à M. Emmanuelli une audition de Wim Duisenberg, pressenti pour diriger la future Banque centrale européenne.

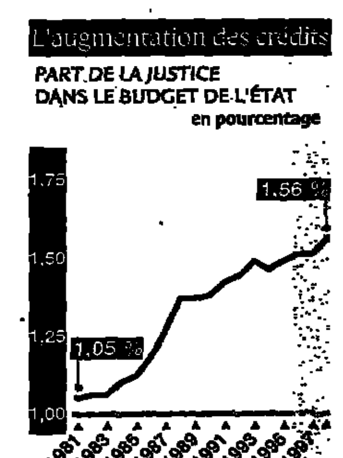
Caroline Monnot

Les députés adoptent les crédits de la justice

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 octobre, le budget de la justice pour 1998 (24,87 milliards de francs, en augmentation de plus de 4 % par rapport au budget 1997). Chacun des orateurs – à commencer par Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), rapporteur spécial de la commission des finances – ayant salué l'importance de l'effort financier consenti, le débat a porté, pour l'essentiel, sur les réformes qu'il convient de mettre en œuvre.

Refusant de préciser les contours de la réforme de la justice qui sera soumise aux députés *« dans les semaines à venir »* (*Le Monde* du 22 octobre), Elisabeth Guigou, ministre de la justice, a annoncé, concernant la réforme des cours d'assises abandonnée du fait de la dissolution, qu'elle réfléchissait à *« un système moins coûteux »* que celui imaginé par son prédécesseur, Jacques Toubon.

L'augmentation des crédits



■ **LISTES ÉLECTORALES : les députés ont adopté à l'unanimité**, mardi 21 octobre, le projet de loi sur l'inscription automatique des jeunes de 18 ans sur les listes électorales, lors de l'examen du texte en seconde lecture à l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 10 octobre).

■ **ASSEMBLÉE NATIONALE : Jean-Pierre Kucheida, député (PS) du Pas-de-Calais**, maire de Liévin, a été nommé, lundi 20 octobre, président du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz de France. M. Kucheida avait obtenu ce poste, pourvu d'un certain nombre d'avantages matériels, avec l'appui de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, contre Michel Delebarre (PS, Nord), soutenu par Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste.

DÉPÊCHES

■ **CONJONCTURE : la production industrielle a fortement progressé en juillet-août.** Selon l'indice publié mercredi 22 octobre par l'Insee, la hausse a été de 3,8 % par rapport à juin et de 4 % sur un an. La tendance profite à l'automobile (+5,2 % en juillet-août), sous l'effet d'exportations bien orientées, mais aussi aux biens de consommation (+3,4 %) et en particulier aux équipements du foyer (+9,3 %).

■ **MÉDECINS : les honoraires des médecins ont augmenté en moyenne de 2,6 %** par tête en 1996 par rapport à l'année précédente, contre une hausse individuelle de 2,9 % en 1995, selon des statistiques publiées mardi 21 octobre par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Les 50 000 spécialistes ont bénéficié d'une progression de 2,9 % de leurs honoraires, alors que ceux des 66 000 généralistes ont augmenté de 2,1 %.

■ **SOCIAL : le nombre d'électeurs inscrits pour les élections prud'homales** du 10 décembre a atteint 15 544 358 électeurs, soit 767 000 de plus qu'en 1992 (+ 5 %), selon les données rendues publiques, mercredi 22 octobre, par le ministère de l'emploi. On compte 921 299 inscrits dans le collège employeurs et 14 633 059 dans celui des salariés. Chez ces derniers, la section du commerce (30,7 % des salariés) est désormais plus importante que celle de l'industrie (28,4 %).

■ **PARIS : la majorité RPR-UDF au Conseil de Paris a porté**, lundi 20 octobre, de 44 à 47 le nombre d'adjoints du maire Jean Tiberi en élisant à cette fonction le professeur Victor Israël (UDF) et deux élus RPR, Vincent Reina et Pascal Vivien.

■ **GUYANE : Jacques Chirac** se rendra, du 23 au 25 novembre en Guyane, dans le cadre des voyages du chef de l'Etat en province, précisent les services de l'Elysée.

La réforme du service national a désormais force de loi

STATUANT de façon définitive, à l'issue d'un examen par le Sénat et après la création d'une commission mixte paritaire entre députés et sénateurs, qui n'est pas parvenue à rédiger un texte commun, l'Assemblée nationale a adopté, lundi 20 octobre, en dernière lecture, le projet de réforme du service national. Voici, pour l'essentiel, les principales dispositions de cette loi, telles qu'elles seront désormais appliquées.

● **Les jeunes salariés,** titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD), d'une durée d'au moins six mois et obtenu trois mois au moins avant la date d'expiration de leur report d'incorporation, peuvent demander à bénéficier d'un report d'incorporation d'une durée de deux ans, qui cesse à l'expiration du CDI ou du CDD.

Les reports sont accordés si l'incorporation immédiate du demandeur a pour effet de compromettre son insertion professionnelle ou la réalisation d'une première expérience professionnelle. Les jeunes qui ont la charge d'au moins un enfant et ceux dont l'épouse ne dispose pas de ressources suffisantes sont dispensés des obligations du service national. Les jeunes chefs d'entreprise peuvent aussi demander à l'être.

● **Le service national universel** se décomposera désormais en trois obligations : le recensement ; l'appel de préparation à la défense (APD), et l'appel sous les drapeaux *« suspendu »*, mais qui peut être rétabli à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la nation l'exigent, ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent. Sont concernés les jeunes Français nés à partir du 1[er] janvier 1979, et les jeunes Françaises nées à partir du 1[er] janvier 1983.

● **Le recensement** concerne, dès aujourd'hui, tous les jeunes de 16 ans. Les jeunes filles seront également recensées à partir de 1999. Les Français naturalisés entre 16 et 25 ans seront soumis à l'obligation de recensement, mais seulement dès la naturalisation acquise ou notifiée. A cette occasion, il est prévu que les Français déclarent leur état-civil, leur situation familiale et scolaire, universitaire ou professionnelle.

Le recensement se déroule à la mairie ou au consulat du pays étranger dans lequel vit le jeune Français. L'administration remet une attestation de recensement. Quiconque se présente à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique doit être en règle avec cette obligation de recensement. Néanmoins, tout jeune Français peut procéder, à tout moment, à la régularisation de sa situation et, donc, se faire recenser.

● **L'appel de préparation à la défense (APD)** est obligatoire et il est censé durer une journée (un mercredi ou un samedi, selon les dispositions pratiques du centre où il se déroulera). Il permet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse. Il est organisé entre le recensement et le dix-huitième anniversaire.

Jusqu'au 31 décembre 2001, les jeunes hommes nés en 1980, 1981 et en 1982 sont convoqués pour l'APD entre leur recensement et leur dix-neuvième anniversaire. Les jeunes hommes nés en 1979 sont exemptés, mais ils peuvent demander à y participer et se porter alors candidats à une préparation militaire. Ceux qui n'auront pu participer à l'APD avant leurs 18 ans peuvent demander à régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Des tests évaluant l'apprentissage de la langue française sont organisés, de façon à dépister l'illettrisme. Un certificat individuel de participation sera délivré à l'issue de l'APD. Avant l'âge de 25 ans, quiconque se présente à un examen ou à un concours, soumis au contrôle de l'Etat, se doit d'être en règle avec cette obligation, sauf cas de force majeure.

● **La préparation militaire,** c'est-à-dire une formation militaire dont la durée est fixée par l'autorité militaire en fonction des besoins de chaque armée et chaque spécialité, est ouverte à des volontaires. Après cette préparation, les Français pourront avoir accès à la réserve.

● **L'enseignement de la défense,** obligatoire, est organisé dans les collèges et les lycées à partir de la rentrée 1998. Il porte sur les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne et il a pour but de renforcer le lien entre l'armée et la nation.

Un proche de De Gaulle explique les ralliements des fonctionnaires de Vichy

En 1943, Claude Bouchinet-Sereulles remplace Jean Moulin puis prépare la mise en place des commissaires de la République. L'homme de l'ombre a raconté comment Maurice Papon lui avait été présenté, en 1944, comme un homme sûr rendant de « grands services »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

La silhouette, fragile et élancée, s'approche de la barre et dévisage chacune des parties. Le temps a rendu l'ouïe, la démarche et le regard incertains. La voix vient de l'ombre. Elle est celle de la mémoire, d'un homme de quatre-vingt-cinq ans dont l'histoire a retenu avant tout un prénom, en guise de pseudonyme.

Claude Bouchinet-Sereulles, alias « Sophie », avait vingt-huit ans en juin 1940, quand la raison le conduisit à Londres, *« avec l'intention de faire la guerre aux côtés de ceux qui n'ont pas cessé de se battre »*. Attaché au cabinet du général de Gaulle dès la première heure, il est celui qui, en France en 1943, dans la clandestinité, remplaça Jean Moulin, arrêté, puis assassiné. Celui qui, par intérim, eut la tâche de lui trouver un remplaçant. Celui qui, simplement aujourd'hui, rappelle, en les épelant, le nom des camarades qui se sont suicidés pour échapper à la torture ou bien qui ont été déportés et ont disparu dans les camps.

« Je voudrais parler des événements dont j'ai été le témoin en 1944. » D'une petite voix, ce compagnon de la Libération évoque son tour de France au milieu des Allemands, à bicyclette ou en traction avant, lorsqu'il s'assurait de la bonne mise en place des commissaires de la République choisis par le général de Gaulle, dans une France sur le point d'être libérée. A Bordeaux, il rencontre Gaston Cusin, qui vient d'être nommé. *« M. Cusin m'a retenu à déjeuner. Il m'a présenté ceux qu'il appelait ses "relais", autrement dit ceux à qui il déléguait ses responsabilités au quotidien. Parmi eux, il y avait M. Papon. »*

Un souffle marque chaque fin de phrase. Attentive, la cour recueille sa mémoire : *« Cusin m'a dit que Papon* [nommé chef de cabinet] *était avec nous. Il a rendu de grands services à la Résistance. Nous lui avons demandé de rester sur place. Il pouvait rendre de bien plus grands services à la préfecture que s'il était dans la clandestinité. »* Il s'arrête. *« Voilà mon témoignage. Je le livre sous serment. »*

Le président Jean-Louis Castagnède prend acte. Puis le témoin indique que Maurice Papon figurait sur la première liste des commissaires de la République pressentis et que celui-ci en avait été informé *« probablement vers décembre 1943 »*. Gaston Cusin connaissait-il le passé de ses *« relais »* ? Claude Bouchinet lève légèrement les bras : *« Dans la clandestinité, les commissaires de la République disposaient de moyens d'investigations nuls. Il n'était pas question de passer aux archives ! Il fallait aller au plus pressé, se fier aux avis qu'on recueillait. »*

« AUCUNE PRÉVENTION »

Puis il explique : *« Nous n'avions à l'égard des hauts fonctionnaires de Vichy, comme des magistrats, aucune prévention. Que l'on retrouve parmi eux les futurs premiers ministres du général ne me surprend pas. Des hommes à nous, il en est venu tout au long du chemin entre 1940 et 1944. Peu au début, c'est vrai. Et plus fréquemment en 43-44. »* Il précise : *« Nous n'avons jamais essayé de débaucher* [les fonctionnaires de Vichy], *ni ne leur avons demandé de quitter leur poste, sauf jusqu'au moment où dans leur âme et conscience cela leur devenait impossible. »*

Un assesseur interroge : *« Vous n'avez pas été surpris de voir figurer M. Papon aux côté de M. Cusin ? » « Non, pas du tout,* répond Claude Bouchinet. *On se disait : un de plus ! Tant mieux ! C'était un choix judicieux. Nous allions avoir un homme qui connaissait la préfecture comme sa poche. C'était un des nôtres. Cusin ne pouvait qu'acquiescer. »* Sait-il précisément pourquoi ce choix avait été arrêté ? *« Je n'ai posé aucune question »*, dit-il.

Le procureur général, Henri Desclaux, s'inquiète de savoir ce que l'on pouvait entendre par *« grands services »*. *« Demander quatre fois par semaine des bons d'essence, des cartes d'identité fausses..., cette somme de petits services finissait par devenir de grands services. »* Plus tard, Claude Bouchinet considérera comme *« un service évident »*, *« une marque de courage »*, le fait, pour Maurice Papon, d'avoir hébergé, en décembre 1943, Roger-Samuel Bloch, membre du réseau de résistance NAP.

Le président Castagnède demande au témoin s'il lui est arrivé de rencontrer des fonctionnaires qui ont été amenés à démissionner alors qu'ils étaient confrontés à l'accomplissement d'une tâche particulière. *« Beaucoup d'officiers, oui. Moins fréquemment des civils. Ils étaient moins exposés. »* Claude Bouchinet cite des militaires en Syrie qui ont refusé de tirer sur des Français libres, mais ne mentionne aucun préfet chargé d'exécuter les déportations.

SILENCE D'APRÈS-GUERRE

« Aviez-vous connaissance du sort des juifs ? », demande le président Castagnède. *« Nous n'ignorions rien de ce qui concernait le sort des juifs. Naturellement, nous ne connaissions pas la "solution finale". Nous n'avions aucune information sur les chambres à gaz. Si le général en avait eu une connaissance précise, cela aurait été un grand choc. Il aurait pris la parole à la radio. »*

Du côté des parties civiles, la réponse du résistant laisse perplexe. Mᵉ Gérard Boulanger s'interroge sur le silence de de Gaulle après-guerre à propos du génocide et des déportations. *« Sa plume ne l'a pas guidé vers le sujet »*, répond le témoin. La réponse n'emporte toujours pas la conviction. *« Vous saviez que des familles entières étaient déportées ? »*, s'enquiert Mᵉ Alain Jakubowicz.

« Oui.

– Où pensiez-vous qu'elles étaient emmenées ?

– Dans des camps de concentration, en Allemagne (...). On pouvait espérer que beaucoup en sortirait. »

Du brouhaha émerge, dans le dos du témoin, la robe noire de Mᵉ Arno Klarsfeld. Cinquante ans séparent les deux hommes. Précis, le jeune avocat tire du dossier la cote D2318 : une note de service du ministère de l'intérieur du 16 novembre 1944 relative à l'épuration dans l'administration. *« Vous devez la connaître*, annonce Mᵉ Klarsfeld. *Vous étiez directeur de cabinet à l'époque. »*

Et l'avocat de lire les interrogations des restaurateurs de la République : *« Croyez-vous qu'il soit possible d'écarter des administrations publiques tous les fonctionnaires qui ont collaboré avec le gouvernement de Vichy ? Il faut choisir une autre formule. Nous écarterons les fonctionnaires qui se sont faits les protagonistes du régime dictatorial de Vichy, qui ont contribué à la destruction des libertés républicaines, poursuivi avec acharnement les résistants, favoriser la déportation des Français en Allemagne, etc. »*

Mᵉ Klarsfeld relève la tête : *« Ne pensez-vous pas que la question de la déportation des juifs était en fait une question négligeable, que les juifs étaient jugés comme des "etc." ? » « Je pense que ce n'était pas le sujet de cette note »*, répond Claude Bouchinet. Mᵉ Klarsfeld sourit. *« Bon, je ne vous embête plus sur cette question... »* Mais l'avocat se reprend. *« Ah ! Etiez-vous à Londres en décembre 1942 ? »* Le témoin acquiesce. *« Avez-vous eu, en ce cas, connaissance de la déclaration aux Communes du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Anthony Eden, sur la politique d'extermination des juifs en Europe de l'Est ? » « Un journaliste parle volontiers d'extermination quand on parle de mauvais traitements »*, lâche Claude Bouchinet.

Dans la salle, des réactions fusent. Sèchement, le président Castagnède intervient. Le face-à-face reprend : *« Mais ce n'était pas un journaliste qui le disait, c'était le secrétaire d'Etat Anthony Eden !* s'exclame Mᵉ Klarsfeld. *Sa déclaration a dû être reprise par les journaux le lendemain... » « Je n'ai aucun souvenir*, répond, déstabilisé, le compagnon de la Libération. *Je ne les épluchais pas. Ça a pu m'échapper. »*

Jean-Michel Dumay

90 morts algériens aux Archives de Paris

Le registre officiel qui mentionne l'ensemble des informations judiciaires ouvertes par le parquet de Paris en octobre 1961 se présente comme une liste presque ininterrompue de noms maghrébins frappés du tampon « MORT » et du motif « *homicide volontaire* », suivis de la date d'un non-lieu systématiquement prononcé en 1962 ou 1963. Certains matricules sont suivis de la mention « *X FMA* », correspondant au cadavre non identifié d'un « Français musulman d'Algérie ». En tout, *90 noms* sont concentrés sur la seconde quinzaine d'octobre, précise François Gasnault, directeur des Archives de Paris. Un *fac-similé* publié mercredi 22 octobre dans *Libération*, reproduit l'une des pages de ce registre, pièce jusqu'ici réputée non communicable mais qu'a pu consulter, lundi, David Assouline, historien et cofondateur de l'association Au nom de la mémoire.

INSTANTANÉ

50 MINUTES AU NOM DE LA FRANCE

Cinquante minutes pour « clore le débat ». D'un jet, d'une traite, une simple feuille à la main. Cinquante minutes d'agilité d'esprit, qui synthétise et répond à chacun. Cinquante minutes d'un discours de préfet aux accents éminemment gaulliens : *« S'il ne s'agissait que de moi-même, c'est peu de chose. Mais il s'agit de la France, de la République, du gouvernement. »* Succédant à son ancien collaborateur Roger Chaix, Maurice Papon veut mettre un terme à la discussion sur la répression de la manifestation pro-FLN du 17 octobre 1961. D'une ultime confrontation avec le chercheur Jean-Luc Einaudi (qui estime à 300 le nombre des victimes de la répression, contre trois morts officiels), il n'est rien ressorti. Roger Chaix a comparé l'événement à une *« véritable opération de guerre »* menée depuis Tunis par le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA).

« Etait-il tolérable que s'installe un Etat dans l'Etat ? », demande l'accusé. Et de défendre, immuable, les policiers, alors soumis aux attentats. Puis Maurice Papon martèle : *« Il y avait trop de porteurs de valises et c'est ceux là qui, aujourd'hui, prennent leur revanche sur un homme dont on juge qu'il est suffisamment affaibli pour l'achever. »*

Vient l'examen du 17 octobre : *« Il est vrai que la police a été surprise. »* En incise : *« Il faut reconnaître ses fautes »*. Puis, plus fort : *« Nous n'imaginions pas l'ampleur de la manifestation. »* Mais il prévient : *« Les policiers étaient en képi, armés du "bidule" »*, *« avec lequel on ne casse aucun crâne. »* Il dit avoir *« relu le dossier cent fois »* : *« Le premier coup de feu a été tiré par un FLN. »* 11 000 arrestations, 2 500 *« cadres du mouvement »* renvoyés en Algérie : *« L'opération fut réussie. »*

Alors, pour dernière envolée, lunettes à la main : *« J'ajouterai que M. Frey* [ministre de l'intérieur] *s'est expliqué devant l'Assemblée nationale et a pris la responsabilité des événements. (...) Reste l'ancien préfet de police qui a le malheur et la malchance, malgré ses déboires physiques, à quatre-vingt-sept ans, de vivre et de répondre de la République et de la France. Tant que j'aurai un souffle, je n'y laisserai pas toucher. »*

J.-M. Dy

Serge Klarsfeld, avocat et historien

« Maurice Papon est un agent d'exécution, mais il n'en est pas moins responsable »

EN 1981, l'historien Michel Bergès contribue à lancer l'« affaire Papon » en découvrant plusieurs documents d'archives. Aujourd'hui, il fait part de ses doutes sur les responsabilités de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde et critique la tenue du procès. *« On a fait de M. Papon un mythe politique. (...) Il joue un rôle secondaire »*, expliquait-il dans nos colonnes (*Le Monde* du 22 octobre). Serge Klarsfeld lui répond.

« Que pensez-vous de l'évolution de Michel Bergès ?

– Je suis un peu surpris de constater qu'après avoir milité activement au côté de Michel Slitinsky pour établir la culpabilité de Maurice Papon, Michel Bergès en soit arrivé à suivre le chemin inverse. Oui, c'est un peu surprenant de la part de quelqu'un qui, il y a quinze ans, avait autant de connaissance historique.

– Que pensez-vous de la pyramide des responsabilités de la déportation des juifs de Bordeaux, telle que Michel Bergès la conçoit, et au sommet de laquelle on trouve, non Maurice Papon, mais la police allemande ?

– Je la partage d'autant plus que j'étais bien seul quand j'ai cherché, depuis 1971, à faire juger les Allemands impunis, responsables de la déportation des juifs de France. En particulier Kurt Lischka et Hagen – Hagen ayant été le chef de la police nazie à Bordeaux jusqu'au mois de juin 1942 – que nous avons fait condamner à Cologne, en 1980.

– Que répondez-vous à Michel Bergès quand il accuse les parties civiles, ou certains de leurs porte-parole, d'avoir une mémoire sélective des atrocités commises par l'occupant ?

– J'ai écrit un livre qui s'appelle *Le Livre des otages*, en 1979, dans lequel j'ai donné la liste de tous les fusillés de Bordeaux, et où je montre comment le choix des otages avait été fait par ledit Hagen. Nous avons effectué des enquêtes sur les responsables de la police allemande de Bordeaux... Cela dit, bien avant l'affaire Papon, notre mission a été de réagir contre l'occultation du rôle de Vichy dans les arrestations. Occultation totale dans tous les manuels scolaires. Les agrégés d'histoire qui les avaient rédigés avaient manipulé leurs textes de façon à ce que les enfants croient que les rafles étaient menées par la police allemande et par elle seule.

» Je suis d'accord avec Michel Bergès sur un autre point. Si le procès avait eu lieu en 1987, Papon n'aurait pas été le seul accusé. Il aurait eu à ses côtés Maurice Sabatier, René Bousquet, Jean Leguay, le commissaire Norbert Techoueyres, lui aussi inculpé à Bordeaux. Papon soutient aujourd'hui qu'il est un bouc émissaire. Mais il ne l'aurait nullement été si le procès s'était ouvert dix ans plus tôt. M. Papon aurait été, alors, le moins gradé de tous les responsables qui se seraient retrouvés dans le box des accusés.

– Quel jugement portez-vous sur les pièces nouvelles que Michel Bergès dit avoir trouvées ?

– Là encore je suis surpris. Pourquoi ne les a-t-il pas transmises à l'instruction ? J'ai consulté les archives de l'UGIF de Bordeaux, dont il parle, il y a fort longtemps. Quant à la police des questions juives (la PQJ), j'en ai consulté les archives dès le 7 mai 1981, au Centre de documentation juive contemporaine, et j'y ai trouvé la confirmation des documents publiés alors par *Le Canard enchaîné*. Il y a des documents qui concernent Maurice Papon émanant des services allemands. Sous forme de fiches, d'avril et de juillet 1943, on trouve sur lui deux opinions positives. Une autre, fin 1943, le dit *« pro-américain »*. Mais après tout, Pétain aussi était tenu pour tel !

» Dire comme Michel Bergès que tout se joue entre le supérieur de Maurice Papon, Maurice Sabatier, et son subordonné, Pierre Garat, n'est que la défense habituelle de tous ceux qui sont dans sa situation hiérarchique. Mais cela contredit tous les témoins qui attestent de la forte personnalité de *Maurice Papon*, de son caractère entier, difficile, de la peur qu'il inspirait à ses employés, etc. Aurait-il fait, du reste, la carrière qui a été la sienne s'il avait été le personnage falot que Bergès *nous décrit* ? Ce système de défense ridicule et intenable fut également celui de René Bousquet lors de son procès de 1949. En réalité, ce que le préfet régional de Bordeaux confie à Maurice Papon, pour se défausser, c'est la partie la plus délicate, la plus scabreuse de ses fonctions, la plus embarrassante : les juifs, la gestion des carburants et les relations avec les autorités d'occupation.

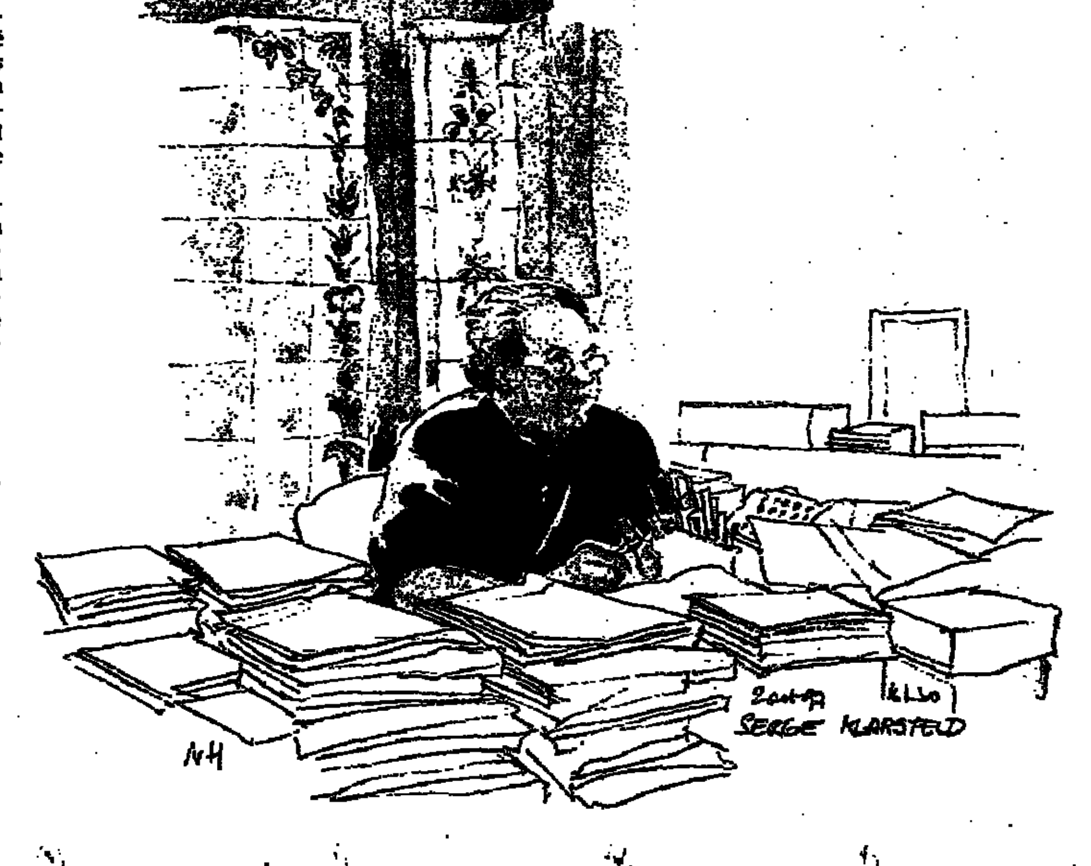
– Que pensez-vous du document cité par Michel Bergès, dans lequel on voit le Commissariat général aux questions juives (CGQJ) réprimander M. Papon pour les radiations qu'il effectue *dans le « fichier juif »* ?

– Sur le plan opérationnel, les Allemands ont écarté la police aux questions juives qui dépendait du CGQJ dès juillet 1942 (la conservant comme simple aiguillon), parce que René Bousquet, secrétaire général à la police de Laval, revendiquait l'exclusivité des opérations. Le CGQJ était toujours en position de mendiant par rapport à la préfecture, et leur relation s'en ressentait. La ferveur antijuive était d'ailleurs telle, chez les gens du CGQJ, que cela ne les intéressait pas de déporter des gens qui n'étaient pas des juifs. C'étaient donc eux qui faisaient les études et proposaient les radiations. L'étude des dossiers montre, en outre, que les radiations proposées par le CGQJ n'ont pas toujours été immédiatement appliquées par la préfecture. Celle-ci a donc laissé déporter des personnes qui n'étaient pas juives au regard de la PQJ. Le conflit entre la PQJ et Maurice Papon est donc un simple conflit de pouvoir.

– Que pensez vous de l'opposition que fait Michel Bergès entre les minutes et les originaux, M. Papon ne signant que les premières, donc a posteriori ?

– Au cours de l'instruction, Maurice Papon s'est trouvé confronté à ce genre de documents, puisqu'il y en avait un certain nombre du même ordre. Il pouvait parfaitement dire que l'original avait été *envoyé à la gendarmerie*, et qu'on pouvait aller l'y chercher puisque cela le disculperait. Il ne l'a pas demandé. Pourquoi ? Les transferts au camp de Mérignac ou à Drancy concernent des *« israélites »*. Dès lors qu'il est question d'*« israélites »*, cela relève des questions juives, donc dépend de Papon qui les contrôle et qui signe. Ou bien Papon présente le dossier au préfet pour qu'il signe, ou bien il signe lui-même. Est-ce que les gendarmes ne bougent pas s'ils reçoivent un ordre seulement signé du secrétaire général ? A Michel Bergès d'en apporter la preuve. Certes le rôle de Maurice Papon est celui d'un agent d'exécution, mais il n'en est pas moins responsable en tant que tel. »

Propos recueillis par Nicolas Weill
Dessin : Noëlle Herrenschmidt



Un ancien dirigeant du Crédit lyonnais est mis en examen dans l'affaire IBSA

Directeur général entre 1992 et 1994, François Gille aurait participé au maquillage des comptes

François Gille, *directeur général du Crédit lyonnais* de 1992 à 1994, a été mis en examen par le *juge Eva Joly, dans le cadre de l'affaire IBSA.* Il est *soupçonné* d'avoir participé à la fabrication de faux bilans permettant de dissimuler la situation financière catastrophique de cette filiale de *la banque publique.* C'est la première fois qu'un ancien dirigeant du Crédit lyonnais est visé par une procédure judiciaire.

L'ANCIEN directeur général du Crédit lyonnais entre 1992 et 1994, François Gille, devait être entendu, toute la journée du mercredi 22 octobre, par le juge d'instruction parisien Eva Joly dans le cadre de l'affaire IBSA, ancienne filiale de la banque publique. Cette audition intervient une semaine après que M. Gilles *ait reçu, par courrier*, la notification de sa mise examen.

Si aujourd'hui, de nombreuses filiales ou satellites du Crédit lyonnais et leurs responsables sont mis en cause par la justice, c'est la première fois qu'un ancien dirigeant de la maison-mère est personnellement visé par une procédure judiciaire.

La magistrate suspecte François Gille *d'avoir joué un rôle* actif auprès de l'ancien président fondateur du groupe bancaire IBI (International Bankers), Jean-Maxime Lévêque, dans la dissimulation de la véritable situation financière de cette banque d'affaires dans laquelle le Lyonnais était devenu l'actionnaire de référence en 1990 (*Le Monde* du 2 octobre).

L'implication de cet ancien dirigeant du Crédit lyonnais semble être motivée par les découvertes effectuées lors de perquisitions menées dans l'une des résidences privées de M. Lévêque à Chantilly (Oise). Les policiers de la brigade financière ont retrouvé parmi les archives *personnelles de l'ancien* président d'IBSA, des pièces rédigées par un ancien responsable de l'établissement bancaire qui démontreraient que les faux bilans étaient fabriqués sur ordre de M. Lévêque et des autorités de tutelle, à savoir le Crédit lyonnais, et en particulier M. Gille. Un texte manuscrit détaille, *sur quatre pages, les* conditions dans lesquelles ont été réalisées des plus-values fictives.

En 1991, une intervention frauduleuse sur le bilan d'IBSA a permis d'injecter artificiellement une plus-value fictive de 100 millions de francs dans les comptes de l'entreprise. Cette manipulation autorisa M. Lévêque à annoncer aux actionnaires un résultat bénéficiaire et non une perte de plus de 80 millions *de francs. Jean-Maxime Lé*vêque, âgé de soixante treize ans, proche du RPR, ancien président du Crédit commercial de France et du Crédit lyonnais (1986-1988), qui a effectué quatre mois de détention provisoire dans cette affaire, a toujours nié être à l'origine de la falsification des comptes d'IBSA. Il a été mis en examen, le 29 mai, pour *« complicité d'abus de confiance, recel, complicité de présentation de comptes inexacts et complicité de distribution de dividendes fictifs. »*

Il a fondé le groupe bancaire IBI en 1982 et décida, dans un premier temps de le domicilier à Curaçao, dans les Antilles néerlandaises. IBSA était installé au Luxembourg. Ces deux entités ont, par la suite été rapatriées en France. En 1990, le Crédit lyonnais a généreusement pris 25 % des parts et *devint* l'actionnaire de référence.

TRANSACTIONS DOUTEUSES

L'instruction du juge Eva Joly porte également sur des transactions douteuses réalisées lors d'opérations immobilières menées par la banque qui agissait alors en tant qu'intermédiaire.

Ainsi lors de la vente du siège social de *France-Soir*, rue Réaumur à Paris, en 1989, par le groupe Hersant à une société immobilière, une commission de 91 millions de francs, dégagée en contrepartie d'une promesse de vente fictive, a disparu *via* IBSA vers la Suisse. En *1987, IBSA avait monté un projet* identique pour la revente de l'immeuble du journal *L'Humanité*, rue du Faubourg Poissonnière, à Paris. Cette fois-ci la vente était assortie d'une commission de 27 millions de francs, toujours destinée à rémunérer une fausse promesse de vente.

Conclu pour 95 millions de francs, le montant de cette vente *s'élèvera* à 143 millions de francs, huit mois plus tard, lors de la re*vente de l'immeuble*.

Les investigations ont ainsi permis de découvrir plus d'une dizaine d'opérations immobilières douteuses, dont certaines ont été menées en Andorre et en Belgique.

Dans la plupart des cas, les commissions étaient réparties sur des comptes en Suisse et au Luxembourg. Seul destinataire clairement identifié, les recherches pour trouver les réels bénéficiaires étant encore en cours, Georges Ullmann, à la tête d'une *société suisse*, a été mis en examen et placé en détention à plusieurs reprises. Son fils, Gérard Ullmann, poursuivi pour *« recel d'abus de biens sociaux »* est actuellement toujours incarcéré.

Le président d'IBSA, Michel de Brem, le directeur général, Gérard Mantelet et les deux principaux responsables des opérations immobilières, Jean de la Porte des Vaux et Pierre-Alain Fadhuile ont été également mis en examen par le juge Eva Joly. L'avocat de la banque, *Me Christian Pautonnier* a, *quant* à lui, été mis examen pour *« dissimulation de preuves »*. Il est soupçonné d'avoir lui-même organisé le cambriolage de son appartement quelques heures avant la perquisition des policiers de la brigade financière.

TROIS NOUVELLES PLAINTES

Le dossier IBSA, ouvert au mois de septembre 1994 à la suite d'une plainte des nouveaux dirigeants, semble donc *viser, désormais*, la direction même du Crédit lyonnais. L'instruction est loin d'être close. *Le* Consortium de réalisation (CDR), chargé de liquider les actifs douteux du Lyonnais, et donc d'IBSA, a déposé trois nouvelles plaintes concernant des transactions immobilières à Paris et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Jacques Follorou

Un proche de Jean-Yves Haberer, chargé des dossiers épineux

PORTRAIT

Réputé affable, il était devenu le « pompier volant » devant colmater les brèches

LA MISE EN EXAMEN de François Gille, soixante-deux ans, directeur général du Crédit lyonnais de 1992 à 1994 et administrateur d'IBSA de décembre 1990 à mai 1994, marque une *étape* importante dans les procédures en cours mettant en cause le Crédit lyonnais et plus encore ses filiales. Un des dirigeants les plus importants de la banque publique, proche de Jean-Yves Haberer, son président de juillet 1988 à novembre 1993, est mis en cause *personnellement*. Pour antant, il ne faudrait pas se tromper sur le rôle et la personnalité de François Gille. Entré dans la banque en 1975, il en est devenu le secrétaire général en 1981, le directeur financier en 1986 et le directeur général en 1992. Il a démissionné en mai 1994.

M. Gille était devenu, à partir de 1991, le « pompier volant » *chargé de tenter de colmater* les brèches. Il suivait les dossiers les plus épineux : *MGM (Metro Goldwyn* Mayer), Sasea, le CLBN (Credit Lyonnais Bank Nederland), IBSA, Altus... A son départ, le 11 mai 1994, Jean Peyrelevade, alors président du Lyonnais depuis six mois, avait tenu à souligner dans un communiqué *« les éminents services rendus par François Gille, qui n'a pas hésité à sacrifier son confort et son intérêt personnel pour prendre en charge toute une série de dossiers extrêmement difficiles dont l'origine lui était étrangère »*.

En réalité, M. Gille a tenté, sans succès, *de combattre* la folle ambition, le manque de contrôle et l'accumulation de risques sous la présidence de M. Haberer. Puis il a accepté, par devoir, de chercher à maquiller les erreurs. Il est ainsi devenu objectivement complice d'un certain nombre de dérives.

Courtois, affable, il est décrit *par ses proches comme étant* d'une honnêteté et d'une droiture sans faille, mais aussi comme *« un homme d'une autre époque »*, peu préparé aux batailles judiciaires et à la fréquentation d'aventuriers de haut vol comme les italiens Giancarlo Parretti ou Florio Fiorini dans l'affaire MGM-Sasea.

ERREURS DE JUGEMENT

Parce qu'il croyait défendre la banque, M. Gille a en fait multiplié les erreurs de jugement. Il a été broyé par le système, a perdu sa lucidité et a fini par accuser le coup nerveusement.

M. Gille a déjà été mis en examen, *tout comme* Jean-Yves Haberer, par le juge d'instruction genevois *Jean-Louis Crochet* en 1993, après la faillite de la Sasea, le plus grand scandale financier helvétique, laissant un passif de 2,5 milliards de francs suisses (plus de 10 milliards de francs français). L'affaire s'est finalement soldée par une transaction entre la banque et la justice suisse de l'ordre de 100 millions de francs suisses. Mais M. Gille avait *« craqué »* à plusieurs reprises. Il avait notamment traité le juge Crochet de *« voyou »* et menacé de *« baffer »* l'avocat de Florio Fiorini, propriétaire de la Sasea.

M. Gille a aussi été profondément meurtri par les dépositions de Jean-Yves Haberer au printemps 1994 devant la commission d'enquête parlementaire sur le Lyonnais. A cette occasion, M. Haberer avait présenté M. Gille comme un *« hyper-anxieux »* et avait évoqué *« le retournement de l'agent »* pour expliquer son ralliement au diagnostic de M. Peyrelevade sur la situation catastrophique de la banque.

Eric Leser

Le déficit des JMJ ramené à 8 millions de francs

Mgr MICHEL DUBOST, président des Journées mondiales de la jeunesse (JMJ), a publié, mardi 21 octobre, les comptes des rassemble*ments parisiens organisés* du 18 au 24 août *autour du pape. Les dé*penses se sont élevées à 247 millions de francs au total. Les ressources – 239 millions – ont été inférieures aux prévisions, en raison des inscriptions non acquittées.

Les premières estimations laissaient prévoir un manque à gagner de 60 millions de francs (*Le Monde* du 26 août). Ce déficit a été ramené à 8 millions, grâce à une action auprès des fournisseurs et des jeunes pour solder les comptes d'inscription, à une prolongation de la vente de produits dérivés et à un nouvel appel à la solidarité des catholiques, qui a déjà rapporté 11 millions.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : François Baby, ancien maire (RPR) de Montbel (Ariège), et conseiller général** de l'Ariège, a été condamné, mardi 21 octobre, par le tribunal correctionnel de Foix à un an d'emprisonnement *dont six mois avec sursis* et à *une interdiction de ses droits civiques et civils* pour cinq ans, pour *« détournement de fonds publics »* et *« abus de confiance »*. M. Baby était notamment poursuivi pour l'acquisition de biens personnels grâce à des fonds publics et pour la création d'un poste administratif fictif et rémunéré pour son épouse.

■ **Le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, a été débouté**, mardi 21 octobre, par la cour d'appel de Nancy (Meurthe-et-Moselle), de sa demande en appel concernant un héritage vosgien en sa faveur. La cour a jugé cet appel *« irrecevable et mal fondé »* et a condamné M. Le Pen et le Front national à payer 5 000 francs pour les frais de procédure. Elle a ainsi confirmé le jugement rendu en novembre 1996 par *le tribunal de grande instance* d'Epinal (Vosges), qui avait annulé le testament par lequel un Vosgien, Henri Bussière, avait *légué l'ensemble de ses biens, estimés à environ 500 000 francs*, au leader du FN.

■ **Un militant du mouvement d'extrême gauche turque Dev Sol a été condamné à six ans de prison**, mardi 21 octobre, par la cour d'assises spéciale de Paris, pour tentative d'extorsion de fonds par la violence en bande organisée et en relation avec une entreprise terroriste. Necati Gunes était accusé d'avoir soumis un artisan turc à l'« impôt révolutionnaire », en 1994 à Paris. Seref Gunaydinoglu, présenté par l'accusation comme un responsable de Dev Sol, a été *acquitté*.

Theix, un petit village du Morbihan, concentre toutes les nuisances de la ville de Vannes

La population se mobilise contre une décharge et d'autres projets polluants

Les habitants de Theix, petit village du Morbihan, tentent d'empêcher l'implantation d'une plate-forme de compostage d'ordures ménagères au nord de la commune, qui viendrait s'ajouter aux actuelles installations. Les habitants ne sont pas au bout de leur peine : une zone d'activités économiques, une ligne à très haute tension et une voie rapide de contournement de Vannes font partie des projets d'avenir de la commune.

RENNES
de notre correspondante régionale

Après le bourg de Theix coquettement rénové, une fois traversée la route à quatre voies, une douce campagne s'étire sur 4 kilomètres. C'est là que la situation se gâte. Le nord de la commune regroupe environ cinq cents habitants dans quelques hameaux et lotissements récents, tout près de Vannes, la préfecture du Morbihan. Le secteur concentre les « servitudes » qui permettent à une ville de fonctionner. Pour les riverains, c'est une véritable collection de nuisances : déchetterie, deux stations d'épuration, poste de distribution de gaz, d'électricité, sans compter une usine à goudron et une déchetterie toute proche... En 1997, ils ont fini par unir leur exaspération au sein d'un Comité de défense du cadre de vie de Theix-Nord.

Les habitants ont commencé par s'opposer, avec succès, à une future usine de traitement des graisses. L'avenir s'annonce aussi inquiétant avec, en projet, une nouvelle zone d'activités économiques, une ligne à très haute tension et une voie rapide de contournement de Vannes, toujours sur le même périmètre. Leur plus récente bagarre – celle de la décharge d'ordures ménagères de Burguhennec – n'a pu que raffermir leur détermination : seize jours de lutte, cela soude un quartier.

UNE CONFORTABLE REDEVANCE

L'été à Theix a été chaud, rendant les odeurs insupportables et la rentrée explosive. Une haute antenne télécom semble indiquer le site, au demeurant facile à repérer grâce aux nuées de goélands qui le survolent. Pendant plus de deux semaines, les habitants de Theix-nord ont tenu la position, filtrant plus ou moins sévèrement les camions-poubelles, en fonction de l'évolution des négociations. Caravane des opposants contre camionnette des gendarmes, certains y ont laissé une partie de leurs congés annuels. Plusieurs fois, la collecte n'a pu, du coup, être assurée sur le territoire géré par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de la région de Vannes (Sitom).

En tant que président du Sitom, le conseiller général Joseph Oillic (RPR) est en ligne de mire : il est aussi maire de Theix. Jusqu'à présent, le centre d'enfouissement de Burguhennec était une bonne opération, réglant le problème des déchets de vingt-neuf communes moyennant une confortable redevance pour le budget municipal. La révolte a éclaté pour quelques tonnes de trop. Voilà des années que la fin de la décharge, créée en 1980 et saturée depuis longtemps, était promise aux riverains. La dernière annonce date de cet été. Mais au lieu de fermeture définitive, il était question d'installer une nouvelle plate-forme de compostage d'ordures ménagères, qui recouvrira, un jour, la superficie du site sous une couche de terre végétale.

« Les habitants de Theix-Nord ont perdu toute confiance en leurs élus », admet M. Oillic. Pour expliquer le retard pris par ce dossier, le maire évoque les directives de 1992 instituant un plan départemental d'élimination des déchets, qui ont gelé toute inititiative. Il souhaite voir le conseil général créer un syndical départemental, parle de réunir une commission consultative... A l'entendre, le Morbihan ne semble guère avancé dans ce domaine sensible.

Mardi 14 octobre, Theix-Nord a voté, à une large majorité, la levée du barrage, contre l'engagement de fermer Burguhennec fin 1998 et de stopper le va-et-vient des camions en mai. *« Dommage que nous n'ayons pas été écoutés il y a quelques mois, quand nous avons cherché à nouer le dialogue,* déplore Gilbert Stévant, vice-président du comité de défense. *Avec tout le bruit suscité par notre action, il va être difficile de trouver un autre site. »*

Martine Valo

L'Ile-de-France veut se doter d'un « plan paysager »

LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION Ile-de-France, Michel Giraud (RPR), a annoncé, lundi 20 octobre, l'ouverture d'une concertation sur l'élaboration d'un *« plan paysager »*. M. Giraud, qui s'exprimait avant la première réunion de concertation entre des élus et des entreprises de la région, a affirmé qu'un tel plan *« serait le couronnement de vingt ans d'actions menées, sans le dire, par la région en faveur du paysage »* et a souhaité que *« l'ensemble des politiques d'aménagement, les politiques de l'eau, des déchets, du bruit, du reboisement, de la dépollution de l'air, qu'elles soient menées par l'Etat, la région, les communes, la SNCF, la RATP, EDF ou tout autre »* fasse bientôt l'objet d'une *« action concertée »*.
Didier Julia (RPR), vice-président du conseil régional chargé de l'environnement, souhaite *« qu'à terme cette concertation paysagère soit inscrite dans la loi »*.

DÉPÊCHES

■ ***LA HAGUE : une erreur d'entreposage de combustible*** à l'usine de retraitement des déchets nucléaires de la Hague (Manche) a été classée au niveau 1 sur l'échelle des incidents nucléaires qui en compte sept, a annoncé la Cogema (Compagnie générale de matières nucléaires), mardi 21 octobre. Six éléments combustibles, préalablement déchargés et dont l'entreposage n'était autorisé que dans une piscine précise ont été transférés par erreur dans une autre piscine. Selon la Cogema, cet incident n'a eu cependant aucune conséquence pour le personnel, l'environnement et les installations.

■ **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : la région PACA va continuer à connaître une croissance démographique** bien supérieure à celle de l'ensemble de la France et comptera un million d'habitants supplémentaires dans une génération, selon une étude que vient de rendre publique le conseil économique et social régional (CESR). La région devrait *« compter en 2020 entre 5,1 et 5,5 millions d'habitants »* dans une génération (entre vingt-cinq et trente-cinq ans), contre 4,45 millions au 1er janvier 1996, a estimé le CESR, qui a réalisé cette projection avec les services de l'Insee. Cette progression sera due à l'arrivée de nouveaux habitants : sans eux, la population de la région commencerait à décroître dès 2010, avec une fécondité de 1,8 enfant par femme. Le CESR rappelle que Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région française *« qui a connu la plus forte augmentation de sa population »* au cours des trois dernières décennies.

CARNET

DISPARITIONS

■ ***MGR RENÉ PICANDET,*** *évêque* d'Orléans, est mort à Aubière (Puy-de-Dôme), des suites d'un malaise à un péage de l'autoroute A 71, près de Clermont-Ferrand. *Né le 14 décembre 1931 à* Durdat-Larequille (Allier), il avait été ordonné prêtre en 1961 pour le diocèse de Moulins, dans lequel il fut successivement directeur au grand séminaire et vicaire épiscopal pour la zone de Montluçon. En 1981, il était nommé et consacré évêque d'Orléans, au siège de Mgr Guy Riobé et de Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, à qui il avait succédé. Depuis 1991, René Picandet était membre du conseil permanent de l'épiscopat, représentant la région Centre. Il avait été désigné en particulier pour maintenir le dialogue, au nom de la Conférence des évêques, avec Mgr Jacques Gaillot, ancien évêque d'Evreux, qui appréciait sa fidélité. Ses obsèques auront lieu à la cathédrale d'Orléans, le vendredi 24 octobre, à 15 h 30.

■ **MGR Pierre-Auguste Boussard**, ancien évêque de Vannes (Morbihan), est mort, samedi 18 octobre, à Quimperlé (Finistère), à l'âge de quatre-vingts ans. Né le 28 juin 1917 à Plogonnec, dans le diocèse de Quimper, ordonné prêtre en 1947, il avait été nommé et consacré évêque de Vannes en 1965, et il avait démissionné pour raison d'âge en 1991.

NOMINATION

DIPLOMATIE

Yannick Gérard a été nommé ambassadeur au Pakistan, en remplacement de Pierre Lafrance, qui est parti à la retraite, par décret publié au *Journal officiel* du 22 octobre.

[*Né le 14 juillet 1944 à La Chapelle-aux-*Bois (Vosges), Yannick Gérard est licencié en droit et diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales. Il a été notamment en poste à Islamabad (1969-1972), à Washington *(1977-1982), à Tananarive (1988-1990) et à* l'administration centrale, avant d'être nommé ambassadeur en Ouganda (1990-1993). Depuis août 1993, Yannick Gérard était directeur adjoint des affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 19 octobre sont publiés :

● **Emploi des jeunes** : un décret relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes.

● **Vins** : deux arrêtés relatifs aux appellations d'origine Vin délimité de qualité supérieure « Coteaux du Vendômois » et « Côtes de Saint-Mont ».

Au *Journal officiel* daté lundi 20-mardi 21 octobre sont publiés :

● **Denrées alimentaires** : un décret relatif aux fraudes et falsifications en matière de produits ou de services en ce qui concerne les denrées alimentaires.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Nina et Elio ROSSETTI
souhaitent la bienvenue à leur petit frère

David

né le 11 octobre 1997, à Luxembourg.

Chez Colette et Romain Rossetti,
1A, AM ECK, L-7435 Hollenfels.

– Paris.

Jean-François, Solange et Isaure PUECH,
ont la joie d'annoncer la naissance d'

Axel.

Vaillant bébé, petite plume, au zénith du 20 octobre 1997.

Anniversaires de naissance

– 3 octobre et 23 octobre 1997

Papilou et Mamilou,

Joyeux anniversaire pour vos soixante ans.

Et surtout, continuez à lire longtemps *Le Monde* pour mieux nous l'expliquer.

Antoine, Agathe et Constance.

Mariages

Margaret MARUANI
et
Henri REY

sont heureux de faire part de leur mariage à Paris, le 22 octobre 1997.

Noces de diamant

– Jean-Christophe, Philippe,
Remy et Pierre,
Et toutes leurs familles,
sont heureux de souhaiter les noces de diamant à leurs parents

Gysèle et Maurice.

24 Les Eyzies-de-Tayac.

Décès

– Les enseignants de l'UFR d'italien, université Paris-III-Sorbonne nouvelle
ont la tristesse de faire part du décès de

Liana AURIGEMMA,

qui a été une enseignante appréciée dans cette UFR pendant de nombreuses années.

– Arlette et Jean Nachbaur,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, le 17 octobre 1997, de

Mme Lisa BILLAUD,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le lundi 20 octobre, à Neuilly (Hauts-de-Seine).

– Son fils,
Sa belle-fille
la princesse lella
Saïda Mongi El Adel Bey,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Tunis, le 13 octobre 1997, de la

princesse lella Henény EL ADEL BEY,
née LADJIMI,

épouse de feu le

prince sidi Abderrahmane EL ADEL BEY,

et veuve de

Mohamed-Charef MISSOUM,
officier interprète français
du corps des Affaires indigènes.

– Arlette Hakopian, née Douarche,
son épouse,
Sylvette Hakopian,
Martine Hakopian,
Lucie et Anlys Frémaux,
ses filles et petites-filles,
Edward et Virginia Hacopian,
ses frère et belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel HAKOPIAN,
Claims Section United States
Forces Medal of Freedom,
Vice-président au service juridique
de l'American Express,

survenu à Paris, le 18 octobre 1997, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 27 octobre, à 15 heures, en l'église apostolique arménienne, 15, rue Jean-Goujon, à Paris-8e, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du Montparnasse.

11, rue Ernest-Cresson,
75015 Paris.

– Lucile Lacroix,
son épouse,
Jean-Michel Lacroix,
recteur de l'académie de Besançon,
chancelier de l'Université,
son fils,
Maylis Lacroix, sa belle-fille,
Louis-Henri et Laure, Pierre-Philippe Lacroix,
ses petits-enfants,
Les familles Lacroix, Dedieu, Bounhiol, Graille,
ont la profonde tristesse de *faire part* du décès de

Henri LACROIX,
directeur général honoraire de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier du Ouissam Alaouite,

survenu le 15 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

10, rue de la Convention,
25000 Besançon.

– Yves, Michel et Nicolas Magat,
ses enfants,
Hélène, Alice et Noël Magat,
ses petits-enfants,
Alain Bourgery,
son neveu,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marguerite LAUTOUT-MAGAT,

survenu le 20 octobre 1997.

Les obsèques auront lieu le jeudi 23 octobre, à 11 heures, au cimetière de Bièvres (Hauts-de-Seine), où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Tour de Mémillon,
28800 Saint-Maur-sur-le-Loir.

– Ses amis du laboratoire de psychologie sociale de la Sorbonne
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Dany LAUVERGEON,

le 19 octobre 1997.

Ils se souviendront de sa gaieté et de sa générosité.

Tél. 01-44-27-69-28.

Notre « Bonne Maman » nous a quittés !

Lucien Pfeiffer,
Et sa famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Monique PFEIFFER.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 24 octobre 1997, à 15 h 45, en l'église Saint-Germain de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

Famille Pfeiffer,
4, rue Giraud-Teulon,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Patrick Rufener,
Liliane et Patrick Larmoyer,
Kathleen et Bernard Decoux,
Maureen Delage,
ses enfants,
Nausicaa et Dorothée,
Jean, Sophie et Denis, Nathalie,
Aurélie et Pomme,
Eric, Gaëlle et Cyril,
Olivia et Alexia,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Eric RUFENER,

le 19 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le *samedi 25 octobre, à 15 heures, en l'église* de Châtillon-sur-Loire (Loiret).

Une messe sera célébrée le jeudi 6 novembre, à 18 h 45, en l'église Notre-Dame-de-Lorette, Paris-9e.

50, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine,
41, rue La Fayette,
75009 Paris,
7 *bis*, Petite-Voie des Vignes,
92290 Châtenay-Malabry,
43, rue de la Ferme,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Gaby nous a quittés.

Jean et Marcelle Vendart,
Janine et Ton Vendart-Nollet,
Henriette Augereau,
Eric,
Cédric et Stéphanie,
Claire et Jocelyne,
Sylvaine, Michel et Camille,
Didier, Ghyslaine, Laurent et Nicolas,
Sa famille,
Guy et Marie-Laure,
Aline et Madjid,
ont le chagrin de faire part du décès de

Gabrielle VENDART,
née AUGEREAU,

le mercredi 15 octobre 1997.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Marie-Juliette Vergnaud-Bouvier,
son épouse,
Claire Vergnaud,
Anne Vergnaud et Jean-Claude Millien,
Pierre et Thibault,
Laure Vergnaud et Jean-Luc Palevody,
Matthieu et Delphine,
ses enfants et petits-enfants,
Madame Henry Bouvier,
Pierre Tissier,
Victor et Jacqueline Vergnaud,
Michelle et Georges Garon,
leurs enfants et petits-enfants,
font part du décès de

Maurice VERGNAUD,
inspecteur général honoraire
de l'Education nationale,
ancien directeur des collèges,
ancien proviseur
du lycée Ozenne à Toulouse,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,
commandeur dans l'ordre
national des Palmes académiques,
combattant volontaire,
Croix de guerre 1939-1945,

survenu le mardi 21 octobre 1997, à Toulouse (Haute-Garonne), à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Ses funérailles religieuses auront lieu à Toulouse, en la basilique Saint-Sernin, le jeudi 23 octobre, à 10 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vienne (Isère) et sera précédée d'une messe à la cathédrale Saint-Maurice, à 10 h 15, le vendredi 24 octobre.

18, rue Saint-Bernard,
31000 Toulouse.
15, rue de la Charité,
38200 Vienne.

Pas de fleurs, ni couronnes.

Maurice Vergnaud a demandé que l'argent que l'on aurait ainsi utilisé soit consacré à la constitution d'une bourse destinée à un élève ou un étudiant du lycée Ozenne, en difficulté financière. Les dons peuvent être envoyés par chèque à l'ordre du foyer socio-éducatif du lycée Ozenne, 9, rue Merly, 31070 Toulouse ; le proviseur et un groupe de professeurs désigneront le ou les bénéficiaires de cette bourse.

Remerciements

– Dijon, Cussey-les-Forges.

Ses enfants et petits-enfants,
Et toute sa famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès du

docteur Pierre LALU,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leur présence et leur soutien, et les prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

Anniversaires de décès

Julien GISBERT,

27 décembre 1973
23 octobre 1990.

Ses parents rappellent son souvenir à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a quinze ans, mourait

Elisabeth WEINER.

Ses amis se souviennent...

Conférences

– Conférence inaugurale du Collège des Etudes juives de l'Alliance israélite universelle : **« Modernité et éthique juive »**, par M. Alexandre Safran, grand rabbin de Genève, mardi 28 octobre, à 20 h 30, à l'AIU, 45, rue La Bruyère, 75009 Paris. Tél. : 01-53-32-88-55. PAF.

Séminaires

SÉMINAIRES DE FORMATION
Proposés par
l'Institut des Cadres Dirigeants

« Sens & Management : **une question de direction ?** »
8, 9 et 10 décembre 1997, Paris.
« Les entreprises face aux sectes : évaluer et gérer les risques. »
18 et 19 décembre 1997, Paris.
« Temps & Management : **comprendre et changer de logique de temps.** »
21, 22 et 23 janvier 1998, Paris.
« Complexité & Management : **se repérer, diriger et décider en un univers complexe.** »
3, 4 et 5 février 1998, Paris.

Pour plus d'informations :
ICAD, Carolyn Baudin.
Tél. : 01-53-53-07-70.

Le gouvernement lève les obstacles politiques pour le projet Vulcania

Bien que réticente, la ministre de l'environnement a donné son feu vert au « grand dessein » du président du conseil régional d'Auvergne. Mais le classement de la chaîne des Puys est demandé, et plusieurs recours juridiques restent en suspens

APRÈS avoir pris connaissance du rapport d'expertise du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), dont *Le Monde* avait révélé les conclusions (11 octobre), Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, *« préconise des précautions supplémentaires pendant la phase d'exploitation du Centre européen du volcanisme (CEV) Vulcania »*. Cette décision, rendue publique, mardi 21 octobre, donne un « feu vert » implicite à la construction du CEV, dont les travaux préparatoires ont commencé cet été sur la commune de Saint-Ours-les-Roches, au cœur du Parc naturel des volcans d'Auvergne. Elle constitue une étape marquante – après le déblocage d'une subvention de 27,5 millions de francs par l'Etat – dans la mesure où l'ambitieux projet de parc de loisirs *« scientifique et ludique »*, très ardemment défendu par Valéry Giscard d'Estaing, président de la région Auvergne, se heurtait à l'opposition farouche des associations de défense de l'environnement, au sein d'un Comité de liaison, et aux militants Verts du secteur soutenus par Mme Voynet *(lire ci-dessous)*.

En constatant avec satisfaction que *« les mesures de protection prises actuellement et recommandées sont contraignantes »*, les experts du BRGM observaient que ces précautions étaient *« justifiées »* par le lieu d'implantation du CEV, au-dessus de l'une des principales ressources en eau d'origine sous-basaltique. Mme Voynet a tenu compte de cet avis pour recommander au préfet de région de faire en sorte que *« le maître d'ouvrage examine les nouvelles études à conduire et les dispositions pratiques qu'il convient d'arrêter pour la phase d'exploitation »* – après l'ouverture au public de Vulcania, prévue pour 2000 et où certains espèrent accueillir jusqu'à 500 000 visiteurs par an – afin de garantir la qualité de la ressource en eau.



En considérant que *« l'aménagement des infrastructures d'accompagnement ou induites par le CEV dans les communes voisines pourraient multiplier les sites de pollutions éventuelles »*, les géologues préconisaient la mise en place d'un *« dispositif de surveillance à long terme »*. La ministre envisage donc la constitution d'un *« comité de suivi composé des principaux acteurs intéressés »* pour éviter que les fragiles alentours du CEV ne soient défigurés par des aménagements annexes. Si les écologistes siègent à ce comité, les soucis risquent de continuer pour les promoteurs du *« Giscardoscope »*, qui remportent néanmoins une victoire morale – et logique, compte tenu du consensus politique, du PCF au Front national, dont ils bénéficient au conseil régional.

Privée d'arguments écologiquement imparables, la ministre de l'environnement, qui a réussi à obtenir l'arrêt de deux dossiers d'envergure nationale, Superphénix et le canal Rhin-Rhône, ne pouvait plus s'opposer à un projet qui lui paraît pourtant contestable par son surdimensionnement (le coût prévisionnel atteint 420 millions de francs) et surtout par sa localisation, même si sa finalité (vulgariser le volcanisme et les sciences de la terre dans un musée futuriste ayant recours aux modes technologiques sophistiquées) n'était pas contestée.

La polémique s'éteint et un chantier s'ouvre. Le feuilleton éruptif n'est pas forcément terminé. Alors que sur le terrain de 57 hectares immergé dans une nature quasiment vierge les pelles mécaniques vont s'activer avant les frimas, l'épilogue juridique se jouera cet hiver devant la cour administrative d'appel de Lyon, qui examinera les moyens soulevés par les opposants et par France Nature Environnement pour demander le sursis à exécution du permis de construire.

Charbonnier reste maître chez lui : le grand dessein subsidiaire de l'ancien président de la République prend forme. Mais Mme Voynet demande au préfet d'accélérer le processus de classement du site de la chaîne des Puys, qui devrait aboutir avant la fin de 1998.

Robert Belleret

Valéry Giscard d'Estaing a gagné son bras de fer contre Dominique Voynet

CLERMONT-FERRAND
correspondance

La décision de Dominique Voynet sur Vulcania n'a pas provoqué de surprise en Auvergne. Encore moins de séisme politique : le père du projet, Valéry Giscard d'Estaing, actuellement en voyage à l'étranger, n'a pas pu commenter l'épilogue de cette longue bataille. Mais il avait déjà programmé la *« déroute des opposants à Vulcania »*, avec la révélation d'un rapport d'expertise du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) plutôt favorable au site (*Le Monde* du 11 octobre). Autre signe précurseur d'un dénouement en faveur de Vulcania : Valéry Giscard d'Estaing avait pris soin d'annoncer lui-même, à la fin de la semaine, que Lionel Jospin allait débloquer la subvention de 27,5 millions de francs promise par l'ancien gouvernement. Cette déclaration sonnait comme un bulletin de victoire. Dès lors, plus rien ne semblait résister au *« seul grand projet culturel de l'an 2000 »*, selon la formule fétiche du président du conseil régional d'Auvergne.

Pour autant, le Collectif de liaison pour la sauvegarde des volcans, qui rassemble les opposants *« historiques »* à ce musée « immergé » dans la chaîne des Puys, refuse de baisser la garde et se retranche derrière un ultime espoir : *« Le recours continue devant la juridiction administrative. La cour administrative d'appel de Lyon doit se prononcer sur une demande de sursis à exécution du permis de construire. »* Pour Danièle Auroi, le chef de file des Verts en Auvergne, *« cette décision est dure à avaler, mais Dominique Voynet a fait tout ce qu'elle a pu. En réalité, c'est le préfet de région qui a tiré le tapis sous les pieds de Dominique, en signant le permis de construire au mois de juillet. Depuis, nous en sommes réduits à limiter les dégâts »*.

FISSURES AU SEIN DE LA GAUCHE

Danièle Auroi, qui avait contraint M. Giscard d'Estaing au ballottage lors des dernières élections législatives, est une adversaire coriace du *« Giscardoscope »*, qu'elle qualifie inlassablement de *« mausolée de Giscard »*. Elle a décortiqué le communiqué de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. *« Elle ne donne pas le feu vert. Au contraire, elle multiplie les signaux d'alarme : étendre les précautions prises sur le chantier à l'ensemble des aménagements alentour, comme les autoroutes ou les hôtels, comité de suivi pour mesurer l'impact du centre sur les ressources en eau, sans oublier le classement de la chaîne des Puys avant la fin de l'année 1998. »*

De son côté, le groupe socialiste du conseil régional a pris acte, sans grande émotion, de la décision : *« Ce n'est pas une surprise, et c'est logique. Nous étions entrés dans une phase irréversible. Valéry Giscard d'Estaing a mis les bouchées doubles pour accélérer les travaux. Si le gouvernement annulait le permis de construire, le conseil régional pourrait porter l'affaire devant les tribunaux. Mais si nous gagnons les élections régionales de 1998, le 16 mars au matin nous prendrons le temps de réexaminer le dossier... »* Même langage chez les Verts, qui parlent de *« remise à plat aux élections prochaines »*.

Mais la convergence n'est qu'apparente. En effet, le Centre européen du volcanisme a provoqué des fissures au sein de la gauche plurielle. Les socialistes auvergnats, hostiles au projet, ont pourtant officiellement demandé au premier ministre de verser la subvention tant attendue par M. Giscard d'Estaing. Le ton est monté d'un cran entre les Verts et le Parti socialiste. Sans constituer un casus belli, l'escarmouche risque de laisser des traces. Pendant ce temps, ostensiblement, Valéry Giscard d'Estaing prend date pour... 2005 : il annonce que les *« premières images de l'arrivée de la sonde américano-européenne sur Saturne seront retransmises en direct sur les écrans de Vulcania »*.

Brigitte Cante

Bruxelles presse la France de désigner les sites du réseau Natura 2000

IL N'EST PAS SÛR *que* la France échappe à un procès devant la Cour de justice européenne pour non-transposition en droit interne de la directive Habitat. Adoptée en mai 1992, ce texte implique la création dans chaque Etat membre d'un réseau – Natura 2000 – de sites particulièrement riche pour leur faune et leur flore fragiles. Après transmission de cette liste à la Commission européenne et acceptation du dossier, les sites devaient être classés en zones spéciales de conservation (ZSC) avant 2006. La France, qui n'a transmis aucune donnée, fait figure de lanterne rouge avec le Luxembourg et l'Allemagne. Sept autres pays ont envoyé des données *« insuffisantes »* selon la Commission, qui a adressé, le 17 octobre, des avis motivés aux dix *« mauvais élèves »*, dernier stade avant la saisine de la Cour de justice.

Cinq pays seulement (Belgique, Italie, Grèce, Portugal et Suède) ont communiqué des *« des informations complètes »*, constate Olivier Diana, en charge du dossier Natura 2000 à la direction de l'environnement à Bruxelles. La cour de Luxembourg pourrait être saisie si, *« dans un délai de deux ou trois mois, l'Etat membre n'envoie aucune réponse satisfaisante »*, ajoute-t-il.

Mille trois cents sites avaient été pré-sélectionnés, environ 15 % du territoire. Mais, devant l'opposition des agriculteurs, chasseurs et forestiers, Alain Juppé, alors premier ministre, gelait la procédure en juillet 1996. Quelques mois plus tard, en février, Corinne Lepage, alors ministre de l'environnement, dressait une nouvelle liste ne représentant plus que 2,5 % du territoire, qui n'a jamais été envoyée.

Depuis cet été, Dominique Voynet tente de rattraper le retard. En août, la ministre a envoyé une circulaire aux préfets pour qu'ils relancent la concertation. *« La semaine dernière, nous avons envoyé une première liste de 74 sites concernant la région alpine »*, précise Jean-Pierre Raffin, l'un de ses conseillers. Mais la Commission l'a reçue trop tard : *« Lors de la réunion d'évaluation avec les Etats membres concernés par les sites alpins à Salzbourg (Autriche) le 20 octobre, les propositions françaises n'ont pu être analysées, ce qui retarde le processus communautaire »*, déplore Olivier Diana.

Mercredi 15 octobre, devant la Commission des affaires économiques du Sénat, Mme Voynet a annoncé qu'un budget de 5,5 millions de francs pour 1998 était prévu notamment pour l'établissement des listes de sites à transmettre à la Commission européenne. Mardi 21 octobre, le cabinet de la ministre faisait le point avec le comité de concertation et de suivi de Natura 2000. *« Une première liste sera envoyée d'ici à la fin de l'année et nous avons bon espoir de boucler le dossier dans le courant de 1998 »*, ajoute M. Raffin.

Mais le ministère ne précise pas si la liste définitive sera aussi ambitieuse que la première, ou aussi timide que la seconde.

Clarisse Fabre

Un élève « moyen »

La France occupe la 11e place dans l'Union européenne pour la transposition des directives sur l'environnement, selon un « classement » fait par la Commission européenne. Sur 136 directives « vertes » applicables au 31 décembre 1996, la France a pris 126 mesures nationales de transposition, soit un taux d'exécution de 93 %. En meilleure position que l'Italie (85 %), la Belgique et la Finlande (86 %), et la Grèce (91 %), elle marque cinq points de moins que le Danemark et les Pays-Bas, les deux « meilleurs élèves » avec un score de 98 %. On indique à Bruxelles que Paris génère *« pas mal de contentieux »* à la direction générale de l'environnement (DG XI). Outre le cas *Natura 2000*, la France est un des 13 pays contre lesquels la Commission a engagé des procédures d'infraction pour n'avoir pas encore adopté les plans de gestion des déchets conformément à une directive de 1975.

هكذا من الإهمال

En voulant Thomson, nous voulions l'Europe

Suite de la première page

J'ai directement travaillé, personnellement, avec quatorze ministres de la défense française dont il m'est facile de citer par cœur les noms, me souvenant précisément des actions que j'ai menées avec chacun d'eux !

L'industrie de défense a une importance capitale pour la Nation. *Elle lui fournit les moyens d'assurer* sa sécurité, son indépendance, sa liberté, grâce à une armée sans cesse modernisée. Elle situe le niveau de son pays dans la hiérarchie internationale de ceux qui ont les moyens d'assumer seuls leur destin. En plus, elle permet d'aider les pays amis qui poursuivent le *même objectif. Pour être concret* : je constate que, dans le monde entier, la France est respectée et admirée pour ses réalisations en matière de défense, ce qui ne nuit pas, loin de là, à son rayonnement intellectuel.

Nous avons atteint, c'est incontestable, le niveau de l'excellence grâce à l'impulsion du *général de Gaulle qu'aucun de ses successeurs n'a ralentie. J'ai vécu* la naissance de cette odyssée moderne au début des années 60. J'ardente mobilisation pour rattraper le retard, les objectifs qui paraissaient démesurés. Le ministre Pierre Messmer m'avait lui-même fixé notre tâche : la petite société Matra était chargée de toute l'électronique de la fusée *Diamant* et du projet satellite Astérix lancés du *Sahara en 1965... La France montrait* qu'aussitôt après les Russes et les Américains elle devenait sans aide extérieure, avec ses propres moyens et sa jeune industrie, la troisième puissance spatiale de la planète.

Les Français, aujourd'hui, démontrent qu'ils n'ont pas la mémoire courte, en se passionnant – sous diverses formes – pour le *procès de Vichy. Qu'ils veuillent* bien se rappeler, aussi, qu'un *chemin prodigieux a été accompli* pour restaurer la position de la France au niveau qui était le sien au début du siècle.

Cependant, l'accélération de l'histoire, de la science et de la technologie fait qu'aucune position n'est durablement acquise. Il a fallu des siècles pour ruiner l'empire romain, quelques jours pour abattre l'empire soviétique. En très *peu de temps, nous serons « largués »* par les grands pays, puis dépassés par ceux qui émergent si nous ne continuons pas nos efforts dans le domaine technologique, toujours « tiré » par la défense.

Pour donner une illustration de l'évolution récente, je voudrais citer un exemple. Il n'y a pas si longtemps, pour frapper un objectif précis, on envoyait des dizaines d'*avions qui « arrosaient »* une zone entière, avec d'énormes dégâts sur les populations civiles. Aujourd'hui, c'est – ou ce sera – un missile d'une précision diabolique qui, à plusieurs centaines de kilomètres, atteindra la fenêtre du troisième étage gauche de l'état-major adverse ! Mais pour cela, il faut un *satellite* qui aura *identifié* la cible, un système d'informatique et de *communication complexe* qui dans un temps très court permettra de décider d'où et com*ment on va pouvoir agir. Je me* dois ici de préciser que Matra est en passe de maîtriser la chaîne complète : voir avec le satellite Hélios, décider avec les systèmes de commandement, agir avec le missile Scalp. La guerre du Golfe, en 1990, n'a été que le début d'une ère nouvelle.

Oui, mais voilà : au moment où ces armements sophistiqués deviennent de plus en plus onéreux, les budgets de la défense sont justement réduits (ce qui n'est pas critiquable). *Par voie de conséquence*, la France n'est plus en *mesure d'assurer, seule, sa position de leader* technologique. La réponse est évidente : l'Europe, elle, le peut. L'Europe peut et doit devenir une puissance mondiale, égale à celle des Etats-Unis d'Amérique, dans une saine émulation. Une défense européenne, donc une industrie de défense européenne : c'est pour moi une priorité aussi importante et urgente que *celle de la monnaie unique*.

Venons-en au dossier Thomson qui me paraît exemplaire dans au moins trois domaines : la restructuration de l'électronique de dé*fense, l'européanisation, la pré*sence de l'Etat dans les entreprises. L'importance du sujet n'avait pas échappé à Alain Juppé puisqu'il avait déclaré qu'il s'agissait là du problème le plus important de son passage à Matignon. Finalement, il n'a pu le résoudre. Lionel Jospin ne semble pas y avoir accordé la même importance. Peut-être ai-je tort et je m'en excuserai volontiers. *Mais je pense, sans doute* avec beaucoup de prétention, qu'il aurait pu m'entendre sur ce sujet. Je dois cependant dire que le ministre de la défense, personnellement, et son directeur de cabinet, se sont complètement immergés dans ce dossier ; leur disponibilité en même temps que leur désir de tout comprendre pour *aboutir à la* meilleure solution ont été remar*quables*.

Thomson-CSF (n'*oublions pas* CSF qui a apporté au groupe une *base de très haute technologie*, accumulée pendant les vingt années d'après la guerre, dans le domaine des radars les plus sophistiqués) est une société remarquable, présente dans presque tous les domaines de l'électronique de défense. C'est le leader incontesté en France (radars de sol et aéropor*tés, avionique, sonars, télécommu*nications militaires...) et les autres acteurs du secteur sont très faibles en comparaison. Il faut dire qu'un Yalta politique, décidé au moment *des nationalisations, en 1981, avait* exclu Alcatel (CGE alors) des af*faires militaires, mais avait confis*qué à Thomson ses satellites, transférés à Alcatel. Depuis la nationalisation – si l'on passe sous silence les aventures des activités médicales et de la télévision grand public – Thomson-CSF s'est remarquablement recentré. Il est parvenu au plus haut niveau mondial de son secteur, incontestablement. Mais les dirigeants ont vite *compris que, pour y rester, il était* nécessaire de forger des alliances et même de créer une grande société européenne avec GEC. Ils n'y sont pas parvenus. Problèmes de personnes ? Intervention négative de l'Etat patron ? Il est clair, en tout cas, que les grands industriels européens du secteur témoignent, en privé et publiquement, une grande réticence à l'égard des so*ciétés contrôlées par un Etat*, quel qu'il soit.

Dans ces *conditions*, le *président* de la République a pris la décision qui s'imposait, en février 1996, ordonnant la privatisation totale de Thomson, dégageant l'Etat actionnaire et inscrivant cet événement dans le cadre de la restructuration de l'électronique de défense européenne. Vingt mois après, le nouveau gouvernement a fait son choix, qui s'impose, bien sûr. La *solution choisie est-elle la bonne ?*

Dans le schéma qu'il vient de retenir, le gouvernement a décidé de rester « l'actionnaire principal, déterminant », nommant le président. Il a sélectionné un « partenaire stratégique » (Alcatel) sur lequel Thomson va « s'adosser » et il semble inviter d'autres industriels du métier à venir s'asseoir autour de la table, en échange de *l'apport-abandon de leurs activités*. Une marche militaire bien française accompagne le défilé sur l'air de « La France d'abord ! » Je ne pense pas que cette solution soit bonne.

D'abord, la société Thomson ne me paraît pas disposer, dans ce schéma, des meilleurs atouts pour forger son avenir. *Elle* n'a nullement besoin d'être « adossée » à *un groupe extérieur pour renforcer ses finances suffisamment solides*. Quant à la panacée des « technologies duales », j'observe depuis des années qu'elle fonctionne essentiellement dans un sens : la défense profitant au civil. Par exemple, les retombées de la « guerre des étoiles » du président Reagan, avec ses nombreux satellites communiquant entre eux, permet de développer les « *autoroutes mondiales de l'information* » du vice-président Al Gore, de Microsoft et de Motorola.

De plus, la définition de la stratégie et surtout le management, jour après jour, du nouveau Thomson seront délicats. Le personnel, le management feront-ils corps avec un conseil d'administration *où les intérêts ne seront pas* convergents ? Il sera difficile de trouver une vraie unité autour de la table du conseil ! Que deviendra l'*affectio societatis*, la culture d'entreprise, qui ont permis à Thomson de survivre à la dure période d'incertitude ? Les décisions pourront-elles être prises rapidement, comme c'est nécessaire dans ce métier très particulier où tout va si vite ? *Les hommes de l'entreprise*, ceux de la politique et de l'administration n'ont pas la même notion du temps qui passe. Enfin – c'est peut-être le point le plus important – l'intégrité absolue de Thomson pourrait-elle aussi être atteinte ? Que dire en effet de l'abandon définitif des activités spatiales dont Alcatel hérite en même temps que de celles d'Aéro*spatiale ? Est-il stupide d'imaginer* que cette dernière récupérera les missiles de Thomson ? Est-il exclu que Dassault, qui se sépare de son électronique – à très bon prix, c'est vrai –, maintienne sa haute main sur une activité qu'il juge indispensable à ses avions ?

Les réactions des milieux européens m'inquiètent encore davantage. Je ne parle ici que de celles *des grands industriels : mes partenaires, mes amis avec lesquels je me suis récemment entretenu du* problème. Qu'on soit certain que je n'attiserai pas le feu : cela serait dommageable à tout le monde et nous serons bien forcés de vivre ensemble ! Mais il ne faut pas provoquer – en insistant sur le franco-français – les regroupements germano-allemands, anglo-anglais, avec, en prime, le regroupement des deux.

Y *avait-il une meilleure solution* ? Je suis convaincu que oui : c'était la création de « Thomson Matra ». Etait-elle encore possible aujourd'hui ? Oui ! Mais compte tenu des impératifs imposés par le nouveau gouvernement, hélas, non !

« Thomson Matra », c'était déjà, en soi, très significatif. Dans le milieu mondial, le rapprochement des *deux noms créait un symbole* très fort, une puissance emblématique. Matériellement, on ne peut pas comparer nos apports (la totalité de Matra Haute Technologie) avec ceux partiels ou dérisoires des autres groupes. Cette société était d'emblée une des plus solides de tout le secteur mondial : capitalisation de 30 milliards de francs, fonds propres de 20 milliards, tré*sorerie nette de 10 milliards*. C'est-à-*dire* la deuxième au monde, malgré les regroupements intervenus aux Etats-Unis. Qui dit mieux ?

Thomson n'était pas « adossée » mais « renforcée » dans son cœur, par ce qui lui manque le plus : les deux fers de lance des systèmes de défense moderne : les satellites et les missiles. Demain c'est hors de son contrôle *qu'il trouvera ces appuis* indispensables. Enfin, Thom*son, contrôlant* Matra Bae et Matra Marconi Dasa, rentrait immédiatement au centre de l'Europe puisqu'il devenait partenaire – à part entière – des trois plus grands acteurs européens, avec le premier rôle.

Cette solution n'a pas été possible. Pourtant, la volonté du gouvernement *de rester actionnaire* à 35 % du nouvel ensemble n'était pas, pour nous, incompatible en soi avec un vrai partenariat. Mon expérience dans ce domaine peut être mise en avant : de 1981 à 1988, Matra était nationalisé puisque l'Etat détenait 51 %. Mais j'ai continué à gérer normalement la société, comme une *entreprise privée* – disposant au conseil d'administration de la *moitié des sièges*. Même si je considère que ça n'était pas l'idéal, la loyauté réciproque et les objectifs communs ont permis à la société de continuer son développement.

Aujourd'hui, en 1997, le gouvernement a refusé ce qui avait été accepté en 1981. Dans ces conditions, comment pouvais-je accepter délibérément (sans y être *contraint par une nationalisation*), de perdre le contrôle des activités les plus fondamentales de notre groupe ? Nous aurions transformé instantanément en une *holding* de participations notre groupe qui a justement le statut de groupe industriel majeur diversifié, gérant lui-même ses activités.

Je n'évoque que pour les écarter les rumeurs selon lesquelles mon groupe et moi-même *serions* un partenaire peu recherché par l'ad*ministration. Je suis sûr que celle-*ci a compris qu'un groupe indépendant, totalement responsable de ses actes, qui prend ses risques sans son soutien, est préférable à d'autres dont les liens consanguins sont tels qu'il est *difficile d'établir* les responsabilités en cas de coup dur.

Comme je l'écrivais au début, je *ne souhaite* pas que les mésaventures que nous avons connues l'an dernier se reproduisent. Donc, pour nous, le « dossier Thomson » est aujourd'hui fermé. Certes, un espoir s'est envolé. Mais ce n'était qu'un espoir. Le fonctionnement de notre groupe, *ses prévisions* clairement affichées, n'en seront pas *affectés*. A *l'intérieur*, les déceptions s'effacent alors que les ambitions se reportent ailleurs : nous sommes déterminés à créer un groupe de défense européen uni, encore plus fort, avec des partenaires fidèles qui, comme nous, affichent la volonté d'être un acteur majeur dans le monde. Que pouvons-nous craindre ? Franchement, je n'imagine pas une se*conde que les institutions* de notre pays nous classent un jour dans la *catégorie* nouvelle des apatrides européens ! Nous portons bien haut le drapeau français à la tête des premières sociétés de défense européennes existantes. Nous en sommes fiers et c'est pour moi une motivation forte. Je réponds à l'avance à des détracteurs mal intentionnés : quoi qu'il arrive, mon groupe sera toujours, comme moi, « pur français », installé en France, à *tout jamais. Je lui ai donné* les moyens et les structures pour l'être et le rester. Cela dit, notre indépendance est pour nous une philosophie, une religion et tant pis si elle dérange.

Notre groupe reste lui-même, debout, fort et ambitieux, plus que jamais convaincu que, de la sorte, il sert les intérêts de son personnel, de ses actionnaires, de la France et de l'Europe.

Jean-Luc Lagardère

Thomson ne me paraît pas disposer, dans le schéma retenu, des meilleurs atouts pour forger son avenir. Elle n'a nullement besoin d'être « adossée » à un groupe extérieur pour renforcer ses finances, suffisamment solides

Comment pouvais-je accepter délibérément de perdre le contrôle des activités les plus fondamentales de notre groupe ?

Il ne faut pas provoquer – en insistant sur le franco-français – les regroupements germano-allemands, anglo-anglais, avec, en prime, le regroupement des deux

Non, Vichy n'était pas la France

par Pierre Juillet

VOICI venu le temps des démolisseurs, et chacun d'eux, dans une damnable émulation, arrache une pierre à l'édifice de la République si patiemment et *si péniblement restaurée*.

Il ne suffisait sans doute pas, au mépris de tant de *sacrifices*, que notre nation soit dépouillée de sa souveraineté, il fallait qu'on la déshonore. Non, Vichy n'était pas la France. Dès le jour de la défaite de nos armes, elle avait trouvé refuge dans l'intransigeance du général de Gaulle, le cœur des Français libres et l'espérance des résistants. Vouloir aujourd'hui défigurer cette épopée salvatrice en légitimant un régime asservi à l'occupant allemand est une erreur historique ou une malhonnêteté.

Quant à faire, cinquante ans après, le procès des fonctionnaires ayant servi Vichy, courbés sous les ordres des autorités d'occupation, c'est faire le procès des faiblesses humaines... Qui peut prétendre que, dans les affres de cette terrible épreuve, son âme aurait été mieux trempée ?

De cette époque tragique reste à peu près intact Charles de Gaulle. On l'encense encore par intérêt politique ou commercial, mais le dénigrement est déjà à l'œuvre, par petites touches, enrobées de vertu et de bons sentiments.

On nous rapporte des propos étonnants, des jugements lapidaires, des confessions auriculaires faites sans témoin par le grand *homme à quelques rares confidents*. Le but avoué de ces révéla*tions est, paraît-il, de nous le* rendre plus proche, plus humain, *plus commun en quelque sorte*. Rien n'est si gênant, en effet, que sa rigueur hautaine pour la foule des médiocres et des envieux !

Doit-on rappeler au lecteur que ces publications tombent sous le coup de l'adage romain « *Testis unus, testis nullus* » et que de Gaulle lui-même, prévoyant le zèle – suspect – de ces auteurs apocryphes, a prévenu qu'il ne fallait tenir pour véridiques que ses écrits et ses déclarations publiques. Il n'empêche que toutes ces gouttes d'eau sur la statut du Commandeur finiront par user l'exceptionnel du personnage et affadir les traits de son caractère.

Plus insidieuses encore les affirmations selon lesquelles nous avons, *pendant un demi-siècle*, vécu sur des mythes inspirés par le général. Je ne crois pas que des hommes auraient accepté de faire le sacrifice de leur vie pour autre chose que le devoir sacré envers leur patrie.

Il serait injuste envers ceux qui ont cru en la France, qui sont morts *pour elle, qui ont combattu en son* nom que cette période de notre Histoire se réduise aux crimes commis par Vichy sous la pression des occupants de notre sol.

Certes, ce fut un miracle que notre pays, précipité si bas, retrouve la plénitude de sa condition souveraine. Mais, comme tous les miracles, celui-là reposait sur la foi, sur le courage, et fut inlassablement voulu et soutenu par la lucidité volontaire d'un grand homme.

Pour les générations futures, le devoir de mémoire est là.

De cette époque tragique, reste à peu près intact Charles de Gaulle. On l'encense encore, mais le dénigrement est déjà à l'œuvre

Pierre Juillet a été conseiller de Georges Pompidou, puis de Jacques Chirac.

AU COURRIER DU « MONDE »

PROTÉGER LA FAUNE ET SES MILIEUX

Léon Mazzella, rédacteur en chef du mensuel *La Chasse*, fait grief à l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas) d'avoir utilisé les termes de « *crime* », « *meurtrier* », dans l'affaire de l'ourse tuée par un chasseur dans les Pyrénées. Mais c'est qu'en effet le procureur de la République a fait pratiquer sur l'ourse Melba « *une autopsie comme pour un crime* » et cette décision honore la justice française (...).

L'Aspas tient à rappeler qu'elle a *pour buts de protéger la faune* et *ses* milieux et qu'elle ne faisait que remplir son rôle de défense de l'intérêt général. Pour l'association, une ourse (espèce strictement protégée par la directive « Faune, flore, habitats » et par la convention de Berne) a été tuée par un chasseur, et il lui appartenait de dénoncer cet « ac*cident* » *qui aurait pu être évité et qui* a coûté aux associations de protection de la nature des années d'efforts et aux contribuables plus de 7 millions de francs (...).

Il appartenait bien à l'Aspas d'ouvrir son discours à la sensibilité du public, c'est son droit et son rôle, sachant que chaque Français a un cœur *qui* bat pour les hommes mais aussi pour l'ours, symbole et dernier rempart contre le saccage des Pyrénées.

Alain Clément
président national de l'Aspas

DES TEMPS DIFFICILES

M. Papon fait erreur lorsqu'il déclare : « *Je change d'air comme le personnage d'Edouard Bourdet dans* Les Temps difficiles ». Il s'agit d'une autre pièce d'Edouard Bourdet, *Le Sexe faible* (1929). Antoine, las des intrigues du palace où il est majordome, veut faire un tour à pied et, comme on lui demande pourquoi il sort, répond à la personne qui l'interroge : « *Pour changer un peu d'air, madame.* » C'est la dernière réplique de l'acte II. Le glissement de la mémoire est compréhensible quand on songe aux « *temps* » que vit aujourd'hui M. Papon.

Jacques Jaubert
Le Vésinet (Yvelines)

AU GUICHET DE LA REPENTANCE

Après Chirac « pour la France », après les évêques « pour l'église catholique », après les gardiens en tenue « pour des policiers de Paris », tous, ou presque, se précipitent au guichet de la repentance, afin de demander pardon aux juifs survivants de l'ethnocide nazi de ce qu'ils ont *fait ou laissé faire contre* leurs coreligionnaires de 1940 à 1944. Il manque encore des « repentants » à l'appel : conducteurs de bus qui ont amené au Vel'd'Hiv' les juifs arrêtés en juillet 1942, cheminots qui ont conduit les trains de wagons à bestiaux contenant les futurs gazés, travailleurs volontaires en Allemagne où *ils* faisaient tourner la machine de guerre hitlérienne, typographes qui *imprimaient Au pilori*, magistrats qui condamnaient les résistants, etc. Bien sûr, ils connaissaient tous le massacre des juifs raflés par les Allemands ! En bref, tous coupables, les Français doivent aller à Canossa. Eh bien, je dis non ! Car si je suis responsable de mes actions, je ne le suis pas de celles de la collectivité où je me trouve. D'autant plus que n'ayant jamais milité dans un parti, *pratiqué aucune religion*, ou souscrit aucun engagement envers une association quelconque, je ne suis pas comptable des actes du gouvernement de Vichy, des évêques ou des policiers, et des catérogies socio-professionnelles qui vont s'intégrer dans le troupeau des « repentants ». Je refuse tout amalgame, parce que je vis en paix avec ma conscience : je n'ai que soixante-douze ans... et je sais que le temps d'autres épreuves peut venir.

Pierre Bourget
Crécy-la-Chapelle
(Seine-et-Marne)

HORIZONS

ENQUÊTE

Algérie, l'horreur et le doute

QUAI de la Joliette, à Marseille, le ferry-boat *Liberté* arrive d'Alger. Une femme attend sur une plate-forme, le vent souffle, une autoroute passe à côté. Le bateau avance lentement, la jeune femme sourit. La première fois qu'elle a vraiment dormi, c'était sur ce bateau, il y a sept mois. Elle avait dormi longtemps, bien après le débarquement. Un homme de ménage, voyant la cabine fermée, avait débloqué la porte à l'aide d'un passe. Elle, en une seconde, s'était recroquevillée, accrochée à un montant, avait hurlé de toutes ses forces. Dans son rêve, Khadija revivait ses derniers instants à Blida, marchant dans la rue, la valise à la main, entendant une détonation et, dans son dos, le bruit d'un passant qui s'écroule. Elle cria dans le bateau. Effrayé, l'employé s'échappa en courant.

Aujourd'hui, elle, comme quelques autres, tente de deviner les silhouettes familières qui parviennent à franchir au compte-gouttes les filtres militaires, policiers, douaniers de la gare maritime. Les premiers passagers se surprennent à avancer, regardent le plafond, ils sont ici dans un hall de Marseille.

Un matin, Khadija est sortie dans une rue de Blida, elle a vu six jeunes de vingt ans égorgés sur un trottoir. On avait inscrit leur nom sur un bout de carton. Une voiture de police avait été attaquée la veille, et on soupçonne les forces de l'ordre d'avoir répliqué ainsi. Khadija tente d'expliquer que d'habitude dans une ville on voit des animaux sur les trottoirs, des chiens morts, des oiseaux. *« Maintenant, ce sont des êtres humains, ils sont là, les mouches tournent au-dessus. »*

Derrière la vitre, les fonctionnaires de la police de l'air et des frontières interrogent, inspectent, vérifient, font patienter quelques heures encore. L'un d'eux éteint l'écran de son ordinateur et dit : *« Le système est en panne. »* Le mari de Khadija arrive, enfin. Il ne parle pas. Deux jours plus tard, il dira : *« C'est fini, il n'y a plus rien à espérer. »*

« Plus il y a de la confusion, plus on a l'impression que certains tirent les ficelles. On a peur, on ne sait plus de qui »

Samira, femme de ménage à Marseille, immigrée depuis 1976, passait chaque été à Alger. Comme beaucoup cette année, elle a voulu repartir en urgence. A quelques rues d'où elle logeait, une famille de dix personnes, femmes et enfants compris, a été égorgée à l'intérieur d'un appartement, la nuit. *« Un voisin a téléphoné à la police, celle-ci est venue ramasser les morts le matin. Elle a quitté les lieux à 16 heures. A 16 h 30, les tueurs revenaient, ils ont massacré la famille d'à côté. »*

Un autre jour, une amie, professeur, est accostée à l'entrée de l'école par un commando. Les hommes lui ordonnent de déposer une bombe à l'intérieur. La jeune femme refuse. Elle est ruée de coups, puis on lui mitraille les jambes, près desquelles on place la bombe. Un collègue enseignant se penche au-dessus d'elle. *« Elle est encore vivante, appelez les pompiers ! »*, dit-il, lorsque la bombe explose. *« Le cercueil de mon amie ressemblait à celui d'un enfant, son père est devenu fou »*, raconte Samira.

Certains barrages militaires sont constitués *« d'enfants, des appelés de dix-huit ans, leur Kalachnikov presque plus grande qu'eux »*. Une fois, l'un d'eux, assoupi, s'est réveillé, paniqué, et tua un autre appelé venu prendre la relève. A Oran, un barrage s'est fait massacrer sans pouvoir répliquer.

A Oran toujours, une fête a eu lieu dans un restaurant sur la corniche. Le chanteur de raï Cheb Mami était venu de France. *« Les clients étaient plutôt riches, ils se sont bien amusés »*, rapporte un participant venu en touriste. A Alger, Leila, également en visite, a assisté à un dîner de *« mafieux »*, ironise-t-elle. Le restaurant était chic, le repas à 15 000 dinars (1 500 francs, au cours officiel), soit trois fois le salaire minimum mensuel. *« L'essentiel de la conversation a porté sur le fait de savoir si une soirée à 1 million de dinars, c'était cher ou pas. Certains disaient que non, si les invités étaient contents, si c'était vraiment réussi. »*

Fouad, un cadre administratif, a confié à un ami de passage que désormais, au bureau, lui et deux de ses collègues se cotisent pour se payer un café le matin. *« Il a un salaire de 13 000 dinars. Chaque 10 du mois, il est obligé d'emprunter pour manger. »* Désormais, pour la majorité des Algériens, le seul repas de la journée est un dîner constitué de légumes secs, au pire de pain et de lait. La nuit, les hommes montent sur les toits. Ils se sont acheté des sirènes d'alarme, ont rassemblé des marteaux, des couteaux et des lampes de poche. Une vieille femme d'un quartier populaire d'Alger assure à sa fille, Souad, réfugiée à Marseille, que *« les voisins s'enduisent le cou d'huile, au cas où. La mort est plus facile, disent-ils »*. Souad, farouchement opposée aux islamistes et au port du hidjab lorsqu'elle vivait à Alger, menacée, exilée, se souvient de la réaction des forces de sécurité quand celles-ci étaient appelées, soir après soir, par les proches des familles égorgées : *« Quoi, vous avez voté FIS* [Front islamique du salut] *dans ce quartier ? Vous vous démerdez. Dites au FIS de vous protéger maintenant. »*

Du *Liberté*, amarré à Marseille, descend un couple. Ils ont trente ans, lui, déjà des cheveux blancs. Eux aussi, ils ont quitté Blida dans la précipitation. Le vendredi 3 octobre, de 17 heures à 20 heures, des commandos présumés du GIA (Groupe islamique armé) ont bombardé la ville à l'aide de roquettes artisanales, faites de clous et de verre pilé. *« Quatre de mes amis sont morts, ils circulaient en voiture*, dit Ali. *L'armée n'a riposté qu'à 20 h 30 à l'aide d'hélicoptères, quand tout était fini. Blida est une ville de garnison, elle compte une dizaine de casernes. On voyait les roquettes sortir de la montagne, les lieux de tir étaient facilement identifiables. C'est le paradoxe de Blida : là où il y a le plus de militaires, il y a le plus de terroristes. »* Personne n'arrive à expliquer la logique des massacres. *« En pleine nuit, des civils se font descendre par un hélicoptère. On nous répond que l'hélicoptère a été volé par les terroristes*, soutient Ali. *Dans un village près de Médéa, trente personnes se font tuer alors qu'il y avait armée, gendarmerie, gardes communaux. Parmi les patriotes* [des civils armés par le régime, NDLR], *on trouve des maquisards repentis. D'ailleurs, certains patriotes commettent eux-mêmes des massacres et des pillages. En ce moment, dans la région, on peut tuer pour une vache. »*



Témoins des massacres, des Algériens débarquent à Marseille tenaillés par le doute sur les auteurs de ces tueries. Le pouvoir militaire fait en effet bon ménage avec les milieux d'affaires et n'est pas disposé à accepter l'alternance

Alors on tue dans la plaine de la Mitija. Les massacres se ressemblent, réguliers. Seize enfants dans un car un jour, soixante habitants d'un village un autre jour. Des femmes enceintes sont éventrées, des enfants décapités. Les nouvelles s'échangent froidement entre les femmes le matin, comme autrefois on parlait de la pluie, du beau temps. Les tranquillisants se vendent au marché noir. Une pelleteuse creuse chaque jour une dizaine de tombes d'avance dans le cimetière de Blida. Les corps arrivent à la morgue et il n'y a plus de place pour ces familles que l'on empile : une tête de bébé, la sucette à la bouche, un autre nourrisson *« comme un sachet en plastique carbonisé »*, rapporte un témoin.

Parfois, des militaires attachent un cadavre à l'avant de leur Jeep et klaxonnent dans la ville, racontent plusieurs témoins. Sur le marché, deux commerçants, très connus, ont été confondus comme tueurs présumés du GIA : *« La nuit, ils égorgeaient des civils, et la journée, ils vendaient, normal, sympa. Ils ont été exécutés et montrés sur la place publique. »*

CERTAINS villages décimés étaient connus pour leurs sympathies islamistes, d'autres se laissaient racketter de la nourriture. *« Il suffit que les tueurs apprennent que les habitants demandent des armes pour se protéger – signe qu'ils n'ont plus confiance – pour qu'il y ait des représailles*, reprend Ali. *Est-ce toujours le GIA ? C'est ça qui est insupportable : le doute. Si on savait que les militaires ne s'attaquaient qu'aux terroristes, on serait rassuré, mais ils nous laissent dans le doute. On ressemble à des veaux qu'on tire par l'anneau. C'est marche ou crève, ferme ta gueule ou je te bute. »*

La nuit à Blida, de faux appels à la prière résonnent du haut des minarets : *« Ce sont des codes, des ordres d'assaut, présume-t-on. »* Lundi 6 octobre, une attaque a été déjouée dans une cité ; les femmes se sont regroupées dans des appartements, les hommes ont répliqué. *« Maintenant, sur les toits, ils font des cocktails Molotov et des bombes avec des bouteilles de gaz. Dès qu'il y a un passant, ils les jettent. Ils ont averti : que ce soit la police, les terroristes, on jette »*, assure Ali. A Blida, les portes sont blindées, les fenêtres ont des barreaux. Chaque jour, il faut aller travailler, rentrer à 17 heures, ne plus bouger, épier le bruit de pas, le moindre cri. *« On vit en otage, on est perdu. Plus il y a de la confusion, plus on a l'impression que certains tirent les ficelles. On a peur, on ne sait plus de qui*, raconte Houria. *Seuls les enfants se parlent librement. L'adulte, il transforme un peu une nouvelle, par crainte. Les gamins, eux, jamais. Ils voient, ils disent. Ils sont au courant de tout. »*

Un massacre est entré dans les mémoires. Il a duré plusieurs heures. Les victimes n'avaient pas été attachées. Les hommes, les femmes, les enfants ont couru, se sont débattus, ont crié. Trois cents personnes ont péri. A 500 mètres, une caserne militaire, elle, a préféré le silence et l'immobilité. On l'appelle le « massacre de Raïs ».

A Alger, il souffle un vent d'optimisme dans le monde des affaires. Les bonnes notes du Fonds monétaire international, la découverte de nouveaux gisements pétrolifères, la hausse des cours et les lois de privatisation soumises au Parlement sont autant de signes encourageants pour les entrepreneurs. *« On est surpris par le dynamisme commercial. A la limite, quarante personnes tuées chaque jour dans le pays, c'est juste assez pour convaincre les firmes étrangères de la nécessité d'avoir des intermédiaires algériens et d'y mettre le prix*, dit, à son retour d'Alger, un ingénieur algérien établi en France. *Même s'il est divisé au sommet sur sa stratégie à mener vis-à-vis du GIA, le régime montre qu'il est installé pour longtemps. Dès lors, tout est légitimé. Il n'y a pas d'alternative. Aux élections, les candidats affluent. Pour eux, c'est la dernière occasion "d'en être", de faire partie de ce régime. »*

Pour lui et comme beaucoup d'autres, c'est l'Algérie des *« généraux associés aux hommes d'affaires »* qui se transforme. *« Les militaires détenaient le pouvoir économique d'Etat. Aujourd'hui, ils privatisent et gardent ce pouvoir. De grandes dynasties sont en train de naître. Les futurs Rothschild, vous les voyez à Alger. Ceux-là n'ont plus le problème de faire des discours à l'ancienne. Une partie des classes moyennes est en train de disparaître. En ce moment, les gens diplômés ne représentent plus une valeur. Il vaut mieux être douanier ou commerçant. Mais les futurs capitalistes algériens auront toujours besoin de compétences techniques. Ils sauront les faire revenir. »*

UNE femme, intellectuelle démocrate, réfugiée à Marseille, partage le même avis. *« Les Algériens, trop préoccupés de leur survie, ne se rendent pas compte des changements de la société. Les démocrates sont tués, au sens propre et figuré, les écarts sociaux se creusent, la corruption est généralisée, le Hamas, parti islamiste, détient sept ministères. C'est la série de leurres qu'a sécrétés le faux choix entre le pouvoir et le FIS. C'est la victoire du chacun pour soi. »* Fouad, un intellectuel également de retour d'Algérie, ajoute : *« On a atteint un tel niveau d'horreur que ce sont aujourd'hui les gens du peuple qui se posent la question : Qui sommes-nous ? Certains pensent que le GIA a perdu sa base politique, qu'il effectue un dernier baroud d'honneur. Dans le langage de la rue, on ne prononce plus le mot GIA ; on dit* "el irhabi" *(les terroristes). Pour parler du régime, autrefois on disait* "le système" *ou* "le piston" *; maintenant, on prononce* "el hogra" *(le dominateur). »*

Une femme exilée ne veut plus parler de l'Algérie. *« A chaque fois, on se dit que ça ne peut pas être plus grave. On a touché le fond et c'est toujours plus grave. Que peut-on dire maintenant ? »* Sur le Vieux Port de Marseille, chaque samedi, des hommes et des femmes jettent une fleur à la mer. *« Une manière de penser à eux de l'autre côté »*, dit l'un d'eux. De jeunes Algériennes à la fois émues et en colère disent aux anciens : *« On a voté Zeroual et ça ne sert à rien. Maintenant, ce sont les malheureux qui paient. De quoi est coupable un bébé de quatre mois pour qu'il soit égorgé ? »*

Un universitaire *« zéroualiste »*, qui vit entre Marseille et Alger, lui, assure à voix basse qu'il y a des motifs d'espérer, *« une transition s'opère, une citoyenneté est en train d'émerger dans la douleur, mais elle se bâtit »*. Des mots insupportables à cette ancienne habitante d'un quartier populaire d'Alger : *« Comment oser encore parler de terrorisme résiduel, comment avoir confiance ? Un peuple se fait massacrer devant tout le monde et il est abandonné à son propre sort, à son silence. La liberté d'expression, voilà le seul médicament pour l'Algérie. »* Chaque semaine, elle aussi, elle allait sur le quai de la Joliette à Marseille regarder le *Liberté* repartir pour Alger. Elle dit que son cœur, sa conscience, suivaient le bateau blanc. Un jour, elle s'est dit qu'il fallait arrêter.

Dominique Le Guilledoux
Dessin : Thierry Dalby

هكذا من الأصل

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : *01-42-17-20-00*. Télécopieur : *01-42-17-21-21*. Télex : *206 806 F*
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le faux procès de M. Séguin

FALLAIT-IL laisser se faire ce procès de Bordeaux où Maurice Papon, ancien préfet de police et ministre sous la Vᵉ République, répond de la plus grave des accusations – complicité de crimes contre l'humanité – pour des faits remontant au début de sa carrière administrative ? Président du RPR, le parti politique qui se réclame du chef de la France libre, Philippe Séguin répond tout simplement « non ». Certes, il ne l'écrit pas noir sur blanc, mais le long réquisitoire qu'il a confié au *Figaro* du 21 octobre amène le lecteur à tirer de lui-même la conclusion qui s'impose : *« Le procès de Maurice Papon n'est qu'un prétexte »*, affirme M. Séguin ; *« dans cette affaire, les jurés, la justice elle-même ne sont que des otages »* ; *« atmosphère délétère »*, *« manipulation des esprits »*, *« dégradation inquiétante de l'esprit public »*, etc.

Bref, ce procès serait un mauvais coup contre la France et contre le gaullisme. Et M. Séguin d'appeler le gouvernement de M. Jospin, qu'il soupçonne d'être en embuscade afin de *« gonfler le Front national »*, au *« ressaisissement nécessaire »* et notre démocratie à se rappeler qu'elle *« doit toujours raison garder »*. On serait tenté de retourner le conseil au président du RPR qui, en l'espèce, a pris quelques arrangements avec la réalité.

Le procès qu'il intente au gouvernement, et, au-delà, à l'opinion ne résiste pas à l'examen des faits. Lionel Jospin, qui fut l'un des rares dirigeants socialistes à prendre ses distances avec François Mitterrand à propos des liens d'amitié que ce dernier entretint avec René Bousquet, véritable patron de la police française sous Vichy, n'est évidemment pour rien dans la date tardive de ce procès. Mais, surtout, le débat public suscité par les audiences de Bordeaux ne doit rien à une quelconque *« machination »*, selon le mot de M. Séguin.

Il se trouve que, dans la sérénité de ses travaux, la cour d'assises a mis au jour deux vérités historiques dérangeantes : d'abord (ce fut le témoignage d'Olivier Guichard, figure gaulliste s'il en est) qu'un fonctionnaire ayant loyalement servi le pouvoir de la collaboration pouvait ensuite, sans remords aucun, servir tout aussi loyalement – et au premier rang – la République, y compris celle fondée par le général de Gaulle ; ensuite (ce fut l'évocation de la répression contre les Algériens en 1961) qu'en ses débuts, sous la présidence de ce dernier, cette République fut aussi un Etat secret et répressif, où la police pouvait se livrer à des violences, voire à des assassinats, sans aucunement être sanctionnée, en étant même « couverte » par le pouvoir en place.

La France s'honore de regarder, enfin, ces réalités en face. Les oublier ou les taire, c'est, au contraire de ce qu'affirme M. Séguin, faire le jeu du Front national, dont la mémoire historique se construit sur une double banalisation : celle de Vichy et celle des guerres coloniales. A Bordeaux, un homme répond de ses actes, dans un procès équitable qu'a illustré sa mise en liberté. A cette occasion, un pays tout entier découvre une histoire plus complexe que celle que voudrait transmettre la mythologie gaulliste.

Plutôt que de remettre maladroitement l'extrême droite au cœur du débat, M. Séguin devrait laisser le procès se continuer sereinement, et le pays regarder son passé avec lucidité.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint.

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry. Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iena Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

La démesure de Jean-Paul Sartre

JEAN-PAUL Sartre et son équipe ne pouvaient souhaiter de plus éclatants débuts à la radio. Par centaines, les auditeurs ont protesté l'autre soir contre la diatribe antigaulliste de l'émission des « *Temps modernes* ». Jean-Paul Sartre a rédigé une réponse dont la diffusion a été remise à ce soir. *Combat* en donne dès ce matin la substance avec les déclarations de l'auteur.

La réponse apparaît faible et embarrassée. Jean-Paul Sartre se défend d'avoir comparé le général de Gaulle à Hitler : tout au plus aurait-il rapproché certaines affiches du RPF de celles de la propagande nazie. Mais le texte est là, que *Franc-Tireur* a reproduit complaisamment. Un des compères risque un parallèle entre l'orateur de Vincennes et *« l'aboyeur allemand »*.

Il y a pire, sans doute : le procédé de malhonnêteté intellectuelle qui consiste à faire parler l'avocat du diable. On se donnait le triomphe trop facile en mettant dans la bouche d'un imbécile un plaidoyer caricatural pour le RPF : même s'il égrène des citations, d'ailleurs plus ou moins trahies suivant les règles de la parodie.

En vérité, ce singulier « canular », où il y a sans doute une part d'inconscience, mérite-t-il que l'on mobilise à son secours les grands principes ? Jean-Paul Sartre s'y essaie, avec l'appui de certains confrères prêts à faire contre le vainqueur électoral d'hier flèche des bois les plus divers.

Le propos de Jean-Paul Sartre s'annonçait plus noble : faire entendre au-dessus de la mêlée partisane la voix d'un homme libre. Mais la liberté a ses conditions, qui sont d'abord la probité et la mesure.

(23 octobre 1947.)

Les Albanais oubliés de l'ex-Yougoslavie

LES COMMUNAUTÉS albanaises de deux Etats de l'ex-Yougoslavie, la Serbie et la Macédoine, s'engagent dans un inquiétant processus de radicalisation. La recrudescence des violences et des tensions dans les deux pays où ces communautés sont largement représentées (90 % d'Albanais dans la province serbe du Kosovo ; près de 30 % de la population en Macédoine) fait craindre que l'adage selon lequel *« la guerre dans l'ex-Yougoslavie a commencé et finira au Kosovo »* ne finisse par être confirmé dans les faits.

Plusieurs raisons expliquent la radicalisation des *« Kosovars »* et des *« Chiptquars »*. La première est très simple : c'est le refus de Belgrade et de Skopje (dans une moindre mesure) d'accorder un minimum d'autonomie à leurs communautés albanaises et la volonté de les tenir sous étroite tutelle policière. La seconde découle de l'histoire même de l'ex-Yougoslavie. Tito avait habilement accordé aux Albanais du Kosovo une large autonomie de fonctionnement dans le cadre de la Yougoslavie socialiste. L'université de Pristina, capitale du Kosovo, était devenue le passage obligé de toute l'intelligentsia albanaise, dont la langue était par ailleurs reconnue dans tous les échanges entre la province autonome et ses voisines.

La suppression de cette autonomie par le président serbe Slobodan Milosevic, en 1991, avait provoqué une très vive tension dans la province et encouragé la montée d'un extrémisme serbe qui fut à l'origine de la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Quatre ans plus tard, l'accord de paix de Dayton est cependant essentiellement consacré à la Bosnie-Herzégovine et élude la question du Kosovo.

Le combat des Albanais pour l'« indépendance » et la déclaration unilatérale en 1992 d'une « République du Kosovo » présidée par Ibrahim Rugova, a cependant masqué une constante volonté de dialogue et de négociations des « autorités de Pristina » avec le gouvernement de Belgrade. Malgré la multiplication des manœuvres dilatoires du gouvernement de M. Milosevic, les dirigeants du Kosovo ont toujours maintenu le contact et le dialogue avec Belgrade, en évitant surtout de mettre de l'huile sur le feu. Ils n'ont guère été payés en retour.

RADICALISATION

En Macédoine, la transformation de la province en un Etat indépendant en 1991 a lié le sort des deux communautés (macédonienne et albanaise), malgré l'absence historique d'un réel mélange, due aux différences linguistiques et religieuses. La participation d'Albanais au gouvernement a, dans un premier temps, laissé entrevoir un possible *modus vivendi* agrémenté de concessions réciproques concernant principalement l'enseignement.

Cette relative modération des Albanais de Macédoine et du Kosovo est en train de voler en éclats. De chaque côté, des mouvements plus radicaux – qu'il s'agisse du parti d'Adem Demaqui à Pristina ou de celui d'Arben Dzaferi à Skopje – dénoncent la politique de leurs rivaux modérés et soulignent le risque d'émergence de groupes terroristes dans ces régions. Ils prônent en conséquence une ligne plus dure, avec le soutien grandissant de leurs communautés. Depuis le début de l'année, une vingtaine d'Albanais ont été tués au Kosovo. Plusieurs d'entre eux étaient connus pour leurs liens avec le régime du président serbe Slobodan Milosevic. Certains de ces meurtres ont été revendiqués par l'Armée de libération du Kosovo (ALK, clandestine), une organisation qui a menacé de s'en prendre systématiquement aux *« collaborateurs de l'occupant »* serbe. Et vingt Albanais, membres présumés de l'ALK, ont été condamnés à des peines de deux à dix ans de prison pour *« activités terroristes »* par le parquet de Pristina.

En Macédoine, même si de telles actions n'ont pas encore été perpétrées, les « provocations » se multiplient. Ainsi dans les municipalités du nord-ouest du pays – où la population albanaise est largement majoritaire, et où les partis radicaux ont remporté un large succès aux élections locales – le drapeau albanais flotte sur les édifices publics, à côté de l'emblème macédonien. Et la reconnaissance de l'*« université de Tetovo »* – fondée en 1994 par des enseignants albanais souvent originaires du Kosovo – est devenue une priorité pour la minorité.

FRONTIÈRES INTANGIBLES

Les revendications visent, au minimum, à une large autonomie des communautés albanaises, et, au plus, à une indépendance pure et simple ; elles s'inscrivent même, pour certains Albanais, dans le rêve de l'unification d'une *« grande Albanie »*. Les autorités de Belgrade et de Skopje – comme la communauté internationale – ont toujours fixé les limites : il est hors de question d'envisager une redéfinition des frontières existantes, pas plus que d'imaginer – dans le cas de la Macédoine – un fédéralisme qui provoquerait la désintégration d'un petit État déjà en butte à l'appétit de ses voisins, qu'il s'agisse de la Bulgarie, de la Grèce, de la Serbie ou de l'Albanie...

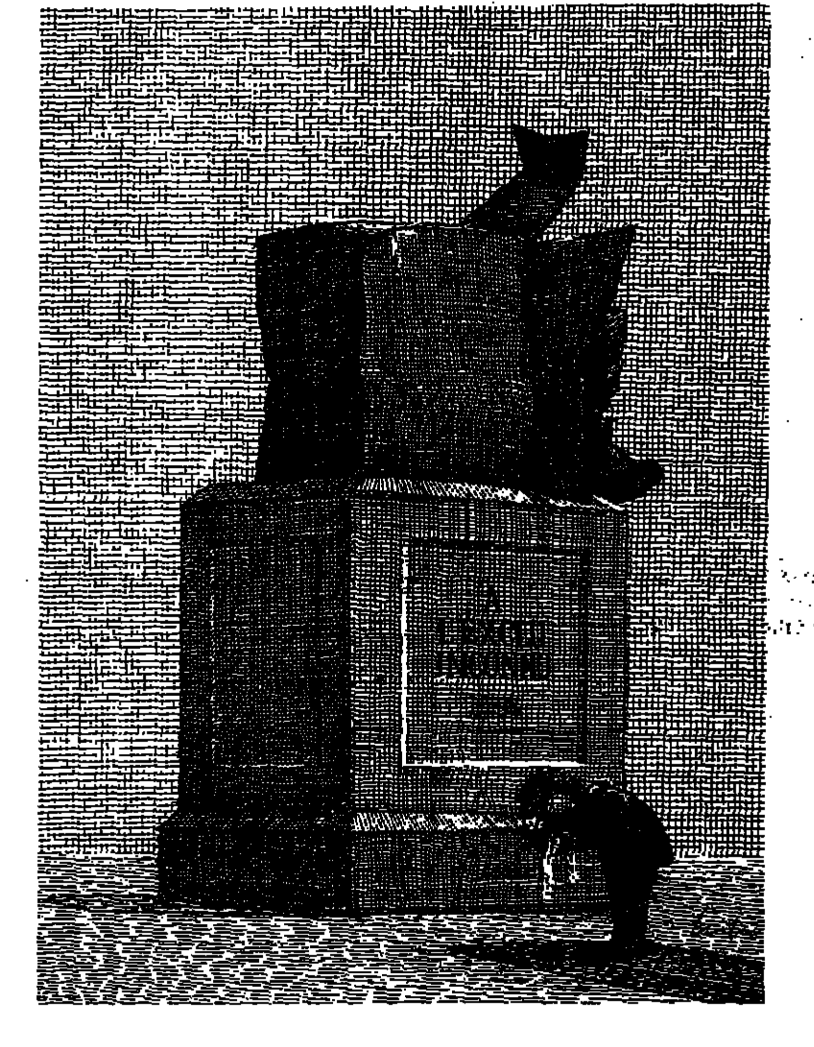
Mais l'énoncé de ce principe par les capitales occidentales, les manœuvres dilatoires de Belgrade et l'embarras de Skopje plongent la communauté albanaise dans une impasse. Faute d'obtenir aucune concession significative, les plus modérés des Albanais sont eux aussi condamnés à adopter des mots d'ordre de plus en plus durs, sauf à disparaître de la scène politique en étant accusés de *« trahir la cause »*.

La situation des Albanais au Kosovo et en Macédoine n'est pas tout à fait la même : les régimes en place à Belgrade et à Skopje ne sont, à l'évidence, pas comparables. Mais la multiplication des échanges entre les deux communautés géographiquement voisines et la montée parallèle du radicalisme ont un seul et même résultat, au Kosovo comme en Macédoine : la montée des périls dans cette région des Balkans qui reste une poudrière.

Conscients de ces tensions persistantes, les Etats-Unis et l'Union européenne ont multiplié ces dernières semaines les mises en garde à Belgrade sur le Kosovo. Washington a ouvert un bureau de représentation à Pristina, et l'Union européenne devrait faire de même dans les semaines qui viennent. La situation politique dans la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) où le président Slobodan Milosevic a essuyé plusieurs échecs électoraux ces dernières semaines, accentue l'instabilité ; elle souligne l'urgence d'une prise en compte des risques que fait peser sur le processus de paix de Dayton l'accroissement du mécontentement des minorités albanaises.

Denis Hautin-Guiraut

Souvenir *par Leiter*



Vichy : Lionel Jospin en juge de paix

VOILÀ DEUX FOIS que la polémique fait irruption dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, sous la forme d'interpellations adressées au gouvernement. Les objets des ces questions n'ont, à première vue, aucun rapport. A première vue seulement.

Le 7 octobre, Lionel Jospin était amené à répondre à une question du président du groupe UDF, François Bayrou, portant sur la mise en cause de François Léotard et de Jean-Claude Gaudin dans un livre leur imputant la responsabilité de l'assassinat de Yann Piat, députée du Var, en 1994. Quinze jours plus tard, mardi 21 octobre, le même Lionel Jospin a répondu à une question posée opportunément par le président du groupe Radical, Citoyen, Vert, Michel Crépeau, au sujet du procès de Maurice Papon.

La question de M. Bayrou à M. Jospin s'adressait certes au gouvernement, prié d'indiquer quelle serait son attitude devant les accusations propagées contre deux élus de l'opposition, mais elle avait surtout pour fonction de donner le maximum d'éclat et de solennité à la protestation formulée le même jour par M. Léotard dans *Le Monde* et dont la cible n'était pas la gauche.

En revanche, l'article de M. Séguin dans *Le Figaro* de mardi attaquait le gouvernement et la gauche, sans que l'ancien président de l'Assemblée ait prévu de prolonger son écrit lors de la séance des questions. Dans un cas, M. Jospin avait été saisi formellement d'une affaire qui ne le concernait que très marginalement ; dans l'autre, il s'est saisi lui-même d'un sujet qui le mettait en cause.

Dans la démarche de M. Séguin comme dans celle de M. Léotard, s'exprime, en fait, la crise de la droite. Président de l'UDF, le député du Var, sur le point de prendre la tête de la campagne de l'opposition pour les élections régionales en Provence, se voit la cible de rumeurs hissées par deux journalistes au rang de pseudo-informations. Il ne trouve pas d'autre issue au piège dans lequel il se voit pris que de crier très fort et d'alerter l'opinion sur la dégradation des mœurs publiques.

Président du RPR, M. Séguin alerte lui aussi l'opinion – à la télévision le 19 octobre, dans la presse le surlendemain – sur l'injustice faite au courant politique dont il est l'héritier, au travers de la comparution d'un de ses anciens membres devant une cour d'assises pour complicité de crimes contre l'humanité.

SOUS L'ŒIL DU FRONT NATIONAL

Dans les deux cas, la droite républicaine parle et agit sous l'œil de l'extrême droite : à l'affût en Provence, dont M. Le Pen croit pouvoir briguer la présidence du conseil régional en mars ; et dans l'ombre du procès Papon, dont le même se sert pour dénoncer à la fois la mise en accusation de l'attitude des Français sous l'Occupation et les duplicités prétendues du gaullisme.

Dans les deux cas, enfin, le gaullisme ou, plutôt, les gaullistes sont mis en question. C'est bien le parti gaulliste que vise M. Léotard lorsque, dans *Le Monde*, il évoque des *« officines »* à l'œuvre selon lui depuis trente ans et qui seraient à l'origine de la machination montée contre lui dans le Var. Et c'est aussi le parti gaulliste, aux destinées duquel préside aujourd'hui M. Séguin, qu'entache l'itinéraire de M. Papon, fonctionnaire « récupéré » par le gouvernement provisoire de De Gaulle et son représentant à Bordeaux en septembre 1944, préfet de police des premières années de la Vᵉ République, puis député de la cuvée 1968 et, enfin, de 1976 à 1981, secrétaire d'Etat RPR d'un gouvernement contre lequel le RPR menait, sous la direction de Jacques Chirac, une incessante guérilla parlementaire.

Dans les deux cas, le président de la République, ancien président du RPR, est touché. M. Léotard l'interpellait ouvertement, au terme d'une liste de responsables de l'Etat, en lui demandant ce qu'il comptait faire face aux accusations lancées contre deux anciens ministres et s'appuyant sur des enquêtes attribuées à des militaires. Quant à M. Séguin, sans le dire explicitement, il se sépare de la position adoptée par M. Chirac lorsqu'il avait le premier, en juillet 1995, engagé la France sur la voie de la « repentance » pour la contribution d'une partie des siens au génocide des juifs pendant la seconde guerre mondiale.

Dans l'étrange distribution des rôles mise en place par la dissolution de l'Assemblée nationale, au printemps, et par la victoire de la gauche aux élections législatives, celui de M. Jospin demeure aujourd'hui le meilleur, sinon le plus facile. Le mardi, à l'Assemblée nationale, tel Saint-Louis sous son chêne, le premier ministre dit la justice pour les plaideurs de la droite : un jour en faveur de M. Léotard, harcelé par les « officines » du parti voisin ; un autre en faveur de M. Séguin, qui voit sa propre famille politique traînée au tribunal de l'histoire et, même, lâchée par certains de ses plus vénérables membres, lorsque Olivier Guichard assène devant la cour de Bordeaux que le gaullisme vivait du « mythe » forgé par son fondateur.

Ayant accédé en juillet à la présidence du RPR, M. Séguin a pour premier souci d'y conforter son autorité, ce qu'il fait en prenant la défense du patrimoine familial. Il se démarque, sur le sujet en question, de M. Chirac, auteur, en juillet 1995, de la phrase qui imputait à *« la France »* la faute de la déportation des juifs. Ainsi le député des Vosges oppose-t-il implicitement son orthodoxie gaulliste à la déviation ou au laxisme chiraquiens. Et le message qu'il adresse à la droite est limpide : hors de la continuité gaulliste, point de salut face à la double menace de la gauche et de l'extrême droite.

Patrick Jarreau

ns l'Europe

هكذا من الأصل

François Pinault renonce à son OPA hostile sur Worms et Cie

La contre-offre menée par la famille Agnelli et les AGF a pris une nouvelle dimension depuis le raid lancé par l'italien Generali sur l'assureur français

François Pinault abandonne son ambition de créer un pôle européen de services financiers. Le patron de PPR (Pinault-Printemps-Redoute) ne participera pas à la bataille boursière qui s'engage pour acquérir une part du marché français de l'assurance. Il estime que ***« la contrepartie financière potentiellement offerte aux actionnaires qui viendraient à l'offre de Soméal/AGF est dissociée de la valeur économique de Worms et Cie ».*** **A la reprise de sa cotation, lundi 20 octobre après une semaine de suspension, le titre AGF a gagné près de 38 %, à 324,70 francs. L'offre de Generali, qui porte sur la totalité des actions des AGF, propose 300 francs par action. Ce sont près de 60 milliards de francs qu'un chevalier blanc devra mettre sur la table pour contrer l'offensive de Generali. Le patron des AGF cherche activement une solution qui lui permettra de ne pas perdre totalement son indépendance.**

LE RÊVE de François Pinault de compléter son groupe de distribution par un pôle européen de services financiers est remis à plus tard. L'homme d'affaires a annoncé, jeudi 22 octobre dans la matinée, qu'il retirait son OPA (offre publique d'achat) initiée le 19 septembre sur Worms et Cie. Dans le groupe dirigé par Nicholas Clive-Worms, dont les activités vont de l'agroalimentaire (Générale Sucrière) au papier (AWA) en passant par les transports maritimes (Compagnie de navigation nationale), la cible de M. Pinault était clairement la compagnie d'assurances Athéna. Pour l'atteindre, il n'hésitait pas à mettre 28 milliards de francs sur la table, soit 410 francs par action. M. Pinault ne faisait pas mystère de vouloir céder, en cas de succès, les actifs industriels de Worms et Cie. Il pouvait espérer réaliser une plus-value potentielle sur ces cessions entre 4 et 5 milliards de francs. La contre-offre lancée le 6 octobre par la famille Agnelli (Soméal) et les AGF – pour partie sous forme d'échange avec des titres de l'assureur français –, ne l'aurait cependant pas à elle seule convaincu de renoncer.

Mais depuis le 13 octobre, l'affaire a changé de dimension. L'OPA surprise de l'italien Generali sur les AGF a presque mécaniquement mis M. Pinault hors jeu. A 300 francs l'action, l'offre de l'assureur italien a propulsé le titre AGF à la hausse. A la reprise de sa cotation lundi 20 octobre, après une semaine de suspension, la valeur avait gagné près de 36 % par rapport à son dernier cours. Mardi, le titre a poursuivi sa lancée en gagnant à nouveau 2 % à 324,70 francs, soit un cours supérieur de 8,2 % par rapport au prix offert par Generali.

M. Pinault, qui avait légalement jusqu'à jeudi pour faire connaître sa position, a sans doute attendu de voir l'évolution du titre AGF avant de se décider. Il pouvait légalement le faire jusqu'au jeudi 22 octobre. Dans son communiqué, il indique que *« l'offre faite par Soméal-AGF aux actionnaires de Worms et Cie est rémunérée pour partie en actions AGF. Les AGF faisant l'objet d'une OPA, la contrepartie financièrement potentiellement offerte aux actionnaires qui viendraient à l'offre de Soméal/AGF est dissociée de la valeur économique de Worms et Cie ».* En d'autres termes, le jeu n'en vaut plus la chandelle aux prix atteints. Generali pensait emporter le paquet AGF/Athéna pour 55 milliards de francs. Dans les conditions actuelles du marché, il faut mettre désormais au minimum 60 milliards de francs sur la table pour prendre pied sur le marché français de l'assurance. Un ticket coûteux.

Le coup de sang d'Antoine Bernheim, le patron des Generali, qui voyait Athéna qu'il convoitait lui échapper puisque la contre-offre Soméal/AGF faisait tomber directement cette compagnie dans l'escarcelle des AGF, va donc lui coûter très cher. Il a semble-t-il pour allié le groupe AXA-UAP, à qui il pourrait céder une partie des activités des AGF en cas de succès. Claude Bébéar, le patron d'AXA, a dès le début informé le président de la Société générale de son penchant pour l'offre de Generali. Selon certaines sources, Antoine Bernheim aurait même proposé la présidence des AGF à Denis Kessler, actuellement chez AXA.

L'envolée de ses cours ne facilite pas non plus la tâche d'Antoine Jeancourt-Galignani. Le président des AGF, mandaté par son conseil d'administration, recherche activement un ou des chevaliers blancs. Il a au moins un mois pour préparer sa contre-offensive. Compte tenu des sommes en jeu, elle ne peut venir que de l'étranger. A moins qu'une solution de place, c'est-à-dire la « coalition » de plusieurs groupes français, ne surgisse, aidant ainsi à créer un grand pôle français de services financiers.

Babette Stern

Les entreprises du textile devront rembourser les aides perçues

CHRISTIAN PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie, a confirmé mardi 21 octobre au *Monde* que la Commission européenne s'apprête à exiger des entreprises françaises du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure qu'elles remboursent les aides qu'elles ont perçues depuis 1996 dans le cadre du « plan Borotra » et que Bruxelles a toujours jugées illégales. Les entreprises belges, qui avaient bénéficié d'une baisse des charges dans le cadre du plan « Maribel », ont déjà reçu la missive.

Sur les 5 500 entreprises ayant signé des conventions dans le cadre du plan Borotra, 500 en réalité – en gros, les entreprises employant plus de 100 salariés – seraient obligées de rembourser, selon les critères de Bruxelles, estimait en avril Franck Borotra, alors ministre de l'industrie. Pour certaines entreprises, ce serait une véritable catastrophe : en moyenne, l'aide perçue représente 9 000 francs par salarié et par an. C'est pourquoi M. Pierret et son homologue belge, M. Di Rupo, entendent négocier les modalités du remboursement avec le commissaire à la concurrence, Karel Van Miert. Le ministre français suggère que les entreprises bénéficient d'un moratoire de deux ans et que les remboursements soient étalés sur dix ou quinze ans. Par ailleurs, le gouvernement français va mettre en place trois dispositifs de soutien. Si les entreprises réduisent la durée du travail, elles bénéficieront d'une subvention d'au moins 9 000 francs par salarié, soit un montant équivalant à ce qu'elles avaient dans le cadre du plan Borotra. Deuxième aide : le ministère de l'emploi prendra en charge une partie des frais de la formation professionnelle dans le cadre d'un engagement de développement de la formation. Enfin, le ministère de l'industrie développera les aides à la recherche et à l'innovation dans ce secteur.

Frédéric Lemaître

Moscou finit par trouver un accord avec la De Beers sur la commercialisation des diamants

MOSCOU
correspondance

L'épreuve de force entre les deux géants du diamant a finalement débouché sur un armistice. Après plus de deux ans de négociations, De Beers et le producteur russe de diamants Almazy Rossii-Sakha (ARS) ont signé, mardi 21 octobre à Moscou, un accord sur la commercialisation des diamants russes.

Comme dans le précédent accord, qui avait pris fin en décembre 1995, ARS s'engage à vendre à la Central Selling Organization (CSO), la branche commerciale de la De Beers, pour au moins 550 millions de dollars (3,3 milliards de francs) par an de diamants. De plus, ses exportations restent plafonnées au quart des ventes totales de la CSO (soit 1,2 milliard de dollars).

Ce nouvel accord, qui ne s'appliquera que jusqu'à fin 1998, constitue, selon les deux parties, un pas important pour la stabilisation du marché. La De Beers reste l'interlocuteur obligé d'ARS pour ses exportations, la Russie ayant renoncé à rompre avec les Sud-Africains.

Si la Russie lie ainsi une nouvelle fois son sort à la De Beers, c'est parce que le volume de ses exportations est en diminution. Comme l'a indiqué Viatcheslav Chtyrov, le président d'ARS, *« avant, nous vendions 40 % de nos diamants en Russie et le reste sur les marchés internationaux. Maintenant, c'est l'inverse ».* Comme par le passé, la Russie pourra vendre librement 5 % de sa production destinée à l'exportation pour contrôler la justesse des prix pratiqués par la De Beers. Mais, fait nouveau, elle pourra aussi vendre 20 % des réserves du Gosfond et des petits diamants qui ne peuvent être taillés en Russie.

CONCESSIONS SUD-AFRICAINES

Autre innovation importante, les intérêts de l'industrie russe de la taille sont pris en compte. Tout comme les diamantaires du monde entier, les entreprises russes pourront acheter des diamants dans le saint des saints de la CSO, les « sites ». Des ventes seront organisées à Moscou et non plus à Londres exclusivement. Ce ne sont pas là les seules concessions faites par le groupe sud-africain. Fait sans précédent, celui-ci a dévolu à la Russie le droit de participer à la régulation du marché : un « comité de surveillance » comprenant cinq représentants de chacune des deux parties sera chargé de cette mission.

« Cet accord a été fait sur une base égalitaire dans l'intérêt des deux parties », a reconnu Nick Oppenheimer, le vice-président de la De Beers. Le groupe sud-africain a lui aussi obtenu des garanties importantes.

Alors que les marchés ont été inondés ces dernières années par des diamants russes vendus en contrebande, généralement par des sociétés mixtes, la Russie devrait limiter ces pratiques en fournissant à son partenaire plus d'informations sur le montant et la qualité des diamants qu'elle prévoit de vendre.

La question épineuse de l'assortiment des diamants rentrant dans le quota des exportations a été réglée. La De Beers, qui soupçonnait ARS de garder les pièces de meilleure qualité, a reçu l'assurance qu'elle recevrait désormais un échantillonnage représentatif de tous les diamants extraits.

Le règlement de tous ces points litigieux a pris beaucoup de temps. Les aléas de la situation intérieure en Russie n'y ont pas été étrangers. Les relations ont été très orageuses entre le gouvernement et ARS, l'entreprise basée en Yakoutie qui produit la quasi-totalité des diamants russes. L'Etat a beau détenir 32 % du capital d'ARS, il a dû taper du poing sur la table pour obtenir une plus grande transparence financière de l'entreprise. Au bout du compte, ARS a perdu un sérieux privilège. Si le quota de diamants alloué par Boris Eltsine à la république yakoute reste fixé à 25 %, celle-ci ne pourra plus l'acheter au prix coûtant, mais au prix défini par le gouvernement...

ARS est cependant satisfaite de l'accord conclu. Viatcheslav Chtyrov a indiqué que les projets financiers de la société étaient désormais en bonne voie. Des euro-obligations seront émises en décembre et un prêt de 500 millions de dollars (3 milliards de francs) débloqué par la banque NatWest.

Quant à Nick Oppenheimer, il a exprimé l'espoir que *« cet accord soit à l'avenir poursuivi ».* Côté russe, le même vœu était formulé. Mais les deux parties ont bien souligné qu'elles attendaient un strict respect des engagements pris, faute de quoi l'accord ne pourrait être prolongé.

Brigitte Breuillac

Les défis du nouveau PDG d'AT&T

ANALYSE

Il doit repositionner le groupe sur le marché américain du téléphone

L'ARRIVÉE de Michael Armstrong chez AT&T (*Le Monde* du 21 octobre) constitue une étape-clé dans l'histoire de l'exploitant téléphonique. Avec ce PDG recruté – c'est une première – hors des rangs du groupe, le numéro un américain du téléphone tourne la page Robert Allen. Aux commandes d'AT&T depuis avril 1988, M. Allen était contesté depuis plusieurs mois par la communauté financière d'outre-Atlantique, qui lui reproche, pêle-mêle, le parcours peu brillant de l'action du groupe, les pertes de parts de marché, un manque de vision stratégique, des investissements hasardeux...

Les défis ne manquent pas pour M. Armstrong. Sa priorité : repositionner AT&T sur un marché américain où les barrières, qui existaient depuis douze ans, entre le téléphone longue distance (les communications nationales et internationales) et le téléphone local, ont été abattues début 1996. AT&T, confiné sur le premier marché, où il devait affronter la concurrence de groupes comme MCI, Sprint, ou WorldCom, peut désormais offrir du téléphone local. Inversement, les compagnies régionales (les Baby Bell), qui disposaient du monopole sur le téléphone local, peuvent fournir du téléphone longue distance. AT&T doit donc protéger ses positions sur ce marché (70 milliards de dollars), dont il est le premier acteur, tout en prenant rapidement des positions dans le téléphone local, un marché de 100 milliards de dollars.

Dans les communications longue distance, AT&T continue de céder du terrain. Fin juin, sa part de marché était de 51 %, contre 54 % un an plus tôt et environ 80 % en 1988. Au troisième trimestre 1997, son chiffre d'affaires dans le téléphone longue distance a baissé de 1 %, à 11,7 milliards de dollars (70 milliards de francs). C'est la baisse de 2,4 % des ventes au grand public, cœur de cette activité, qui est responsable de ce repli. AT&T peut faire valoir une embellie du trafic convoyé sur ses réseaux longue distance : le total des minutes de communication a progressé de 10,1 %. Mais ce score tient pour une bonne part à une offre de minutes de communication gratuites et, surtout, il reste inférieur à celui affiché par Sprint, par exemple (+ 14 %).

BAISSE DES BÉNÉFICES

Les résultats du troisième trimestre d'AT&T font aussi apparaître une nouvelle baisse des bénéfices. A 1,15 milliard de dollars (7 milliards de francs), ils sont en recul de 15 % par rapport à la même période de 1996. Au trimestre précédent, ils s'étaient déjà repliés de 37 %. Ce nouveau recul s'explique par une croissance des dépenses d'exploitation (+ 4,8 %), le groupe investissant dans de nouvelles activités, qui ne devraient pas générer de bénéfices avant plusieurs années. C'est le cas de la téléphonie locale, autre domaine sur lequel M. Armstrong est attendu.

A ce jour, AT&T n'a pas fait ses preuves. Le groupe, dont l'objectif est de prendre 30 % de ce marché d'ici quatre ans, offre du téléphone local dans seulement six Etats américains. Il veut porter ce chiffre à quinze d'ici à fin 1998. A travers leurs actions en justice, les « Baby Bell » n'ont pas facilité l'ouverture de ces marchés locaux. Mais la stratégie d'AT&T s'est surtout révélée assez fluctuante. Le groupe a émis plusieurs idées différentes : déployer ses propres réseaux locaux – ce qui est coûteux –, louer des capacités de transmission à des compagnies locales ou lancer un programme de franchises avec des opérateurs locaux qui utiliseraient sa marque. AT&T a même cherché, avant l'été, à prendre le contrôle d'une compagnie régionale, SBC Communications. Mais, devant le tollé des autorités réglementaires et antitrust, le groupe a renoncé.

M. Armstrong devra faire des choix d'autant plus vite que le paysage américain du téléphone risque d'être bouleversé dans les prochains mois. MCI, dauphin d'AT&T dans le téléphone longue distance, qui devait être rachetée par le britannique BT, fait l'objet de deux contre-OPA de la part des opérateurs américains WorldCom et GTE. Que MCI soit rachetée par l'une ou l'autre de ces sociétés, et c'est un acteur de poids qui émergera. Le nouvel ensemble sera capable d'offrir à la fois du téléphone longue distance et local, des services de téléphonie mobile et l'accès à Internet.

Si cette opération obtient le feu vert des autorités antitrust, elle pourrait inciter AT&T à procéder, lui aussi, à des acquisitions. Certains analystes estiment que le groupe se tournerait alors naturellement vers une Baby Bell. D'autres suggèrent qu'il serait plus inspiré de racheter un acteur d'Internet, domaine où il est peu présent.

Mais M. Armstong ne pourra pas détourner son attention de l'international : les principaux acteurs du secteur sont engagés dans une course à la globalisation. La fusion programmée de BT et MCI s'inscrivait dans cette perspective : offrir à la clientèle des entreprises des services de télécommunications *« sans couture »* à l'échelle de la planète.

AT&T n'est pas resté à l'écart de cette bataille. Il s'est allié, dans une structure baptisée WorldPartners, au japonais KDD, à Singapore Telecom et au consortium européen Unisource, créé par les opérateurs suédois, néerlandais et suisse.

Mais la présence du groupe à l'international demeure limitée, notamment en Europe, un marché de 160 milliards de dollars, sur lequel AT&T avait affirmé sa volonté de prendre pied directement.

Philippe Le Cœur

هكذا من الأصل

FINANCE Le conseil de l'Association française des banques (AFB) se préparait, mercredi 22 octobre, à dénoncer la convention collective de la branche. Celle-ci conduit à définir l'essentiel de la politique salariale au niveau de la branche et non au niveau de l'entreprise. ● LA CONVENTION empêche les banques, selon le patronat, d'engager, dans des conditions techniques acceptables, la négociation sur les 35 heures. ● LE MÉCANISME du point bancaire et de l'ancienneté automatique est contesté depuis plusieurs années au sein de la profession, les dirigeants de banques demandant plus de souplesse pour tenir compte de la situation économique de chaque établissement. Mais les discussions avec les syndicats n'ont jamais abouti. ● LA CONVENTION collective concerne 216 000 salariés sur les 374 000 du secteur bancaire. Elle date de 1947 et n'a été révisée qu'en 1952 et en 1993, sur le chapitre des retraites.

Le patronat bancaire prêt à dénoncer la convention collective

Les banques estiment qu'elles ne peuvent pas négocier le passage aux 35 heures dans le cadre des textes qui encadrent la politique salariale de la branche. Les syndicats appellent le gouvernement à s'opposer à ce chantage

« LE PASSAGE éventuel à 35 heures pose des problèmes pratiques complexes que nous étudions d'urgence. Notre bureau puis notre Conseil seront saisis des conclusions dans un délai de une à deux semaines », déclarait, jeudi 16 octobre, Michel Freyche, le président de l'Association française des banques (AFB), dans la foulée de la Conférence nationale sur l'emploi et de la démission du président du Conseil national du patronat français (CNPF), Jean Gandois. Les conséquences ne se sont pas fait attendre.

Dès mardi 21 octobre, un bureau extraordinaire de l'Association était convoqué pour se prononcer sur une conclusion explosive : la dénonciation de la convention collective des banques, qui concerne 216 000 salariés sur les 374 000 du secteur bancaire. La question devait être soumise au conseil de l'AFB mercredi à 11 heures. Si certains patrons de banques doutaient, mardi soir, de l'opportunité du calendrier, tous étaient d'accord sur le fond : les banques ne peuvent pas passer aux 35 heures sans disposer de la maîtrise de leur masse salariale, puisque la réduction du temps de travail sera souvent compensée par un gel ou une très faible augmentation des rémunérations.

CONSÉQUENCES LOURDES

Or la convention collective des banques est particulièrement contraignante sur les salaires. Ils sont calculés dans toutes les banques à partir du *« point bancaire »* et d'une prime d'ancienneté automatique. Ce *« point bancaire »* est défini chaque année au niveau de la branche. Les entreprises n'ont donc pas la maîtrise de leur politique salariale, quelle que soit leur situation économique. *« Dans la quasi totalité des conventions collectives de l'industrie, on raisonne en minima mais plus en points »*, explique un directeur des ressources humaines.

Les conséquences de ces règles salariales sont lourdes dans le débat sur la réduction du temps de travail, y compris pour les établissements, comme le Crédit lyonnais, qui apparaissent le plus favorables à la réduction du temps de travail. *« Prenez un exemple simple*, explique Olivier Robert de Massy, directeur des affaires sociales à l'AFB, *si une grande banque française veut faire comme sa consœur néerlandaise ABN-AMRO, qui a négocié un gel des salaires sur quatre ans en échange du passage aux 36 heures, cela lui est impossible. Son accord d'entreprise n'aura aucune valeur juridique puisque la progression du point bancaire et les automatismes de la convention collective s'imposent à tous »*.

Déjà confrontées au passage à l'euro, qui va entraîner une concurrence accrue et une refonte de la tarification des services, au développement de nouvelles technologies et de nouveaux canaux de distribution, les banques s'estiment incapables de compenser une hausse du coût du travail par des gains de productivité.

La décision de l'AFB de dénoncer la convention collective est également tactique. Compte tenu de la mauvaise qualité du dialogue social dans la banque, l'AFB craignait que la méthode choisie par le gouvernement lors de la conférence sur l'emploi pour le passage aux 35 heures – c'est à dire une négociation encadrée par une loi avec une date butoir au 1er janvier 2000 – ne lui laisse aucune marge de négociation. *« Comment peut-on engager des négociations véritables et équilibrées avec des partenaires qui auraient obtenu par la loi, inconditionnellement, satisfaction à une date prédéterminée ? »* s'interrogeait M. Freyche.

Il y a, en outre, des années que le patronat bancaire tente de se débarrasser de cet accord jugé archaïque. Il date de 1947, a été révisé en 1952 et n'a été modifié récemment que par l'accord de septembre 1993 sur les retraites. Jusqu'à présent, l'AFB n'avait jamais osé dénoncer purement et simplement cette convention. Les syndicats y sont attachés comme ils l'étaient au décret de 1937, espérant toujours obtenir des contreparties en échange d'une réforme.

Une tentative de renégociation de la convention collective avait eu lieu à la fin des années 80. Les discussions n'aboutissant pas, l'AFB avait été tentée de dénoncer le texte en 1991. Au dernier moment toutefois, la décision avait été tuée dans l'œuf par Jean-Yves Haberer, alors président du Crédit lyonnais, la plus grosse des banques AFB, qui s'y était opposé. Le banquier avait agi en accord avec Pierre Bérégovoy, alors ministre de l'économie et des finances, disaient à l'époque ses confrères qui lui en veulent encore.

« 800 JOURS POUR RÉUSSIR »

En juin, quelques semaines après avoir obtenu la refonte du décret de 1937 qui bloquait la flexibilité du travail dans les banques, l'AFB a tenté de relancer une réflexion sur le système salarial du secteur et sur la classification avec les syndicats. Les discussions n'ont toutefois guère avancé depuis. L'argument des 35 heures est donc une bonne occasion pour les banques de tenter de remettre en cause la convention collective sans avoir l'air de reculer sur le plan social.

L'AFB souhaite placer le débat sur un plan purement technique et invite d'ores et déjà les syndicats à une première réunion le 5 novembre. *« Nous avons 800 jours pour réussir »*, commente un directeur des ressources humaines, qui souligne qu'en dénonçant maintenant la convention, cela laisse vingt-six mois de négociations avant le 1er janvier 2000, date du passage à l'Euro et aux 35 heures.

Le patronat bancaire aura du mal à éviter une interprétation politique de son intention. Le CNPF risque de voir d'un mauvais œil une de ses fédérations afficher sa volonté de marcher vers les 35 heures. De son côté, le ministère de l'économie ne cachait pas mardi sa surprise.

Enfin pour les syndicats, c'est une déclaration de guerre. *« Le patronat va porter la lourde responsabilité d'un conflit majeur dans la profession »*, indiquait la fédération CGT du secteur financier, *« alertant les pouvoirs publics pour qu'ils s'opposent au chantage de l'AFB »*.

Pour Pierre Gendre, secrétaire général de FO Banques, les 35 heures ne sont qu'un *« prétexte »*. *« Certaines banques comme la Société générale ou la BNP ne veulent plus rien négocier au niveau de la branche. C'est le principe même de ce niveau de négociation qui est en cause »*. Une irritation qui ne semble pas inquiéter outre mesure les patrons de banque.

Sophie Fay et Frédéric Lemaître

Le système salarial en question

Signée en 1947, modifiée en 1952, la convention collective des banques AFB se distingue des autres conventions dans deux domaines : les salaires et les conditions de licenciement. L'AFB reste l'une des rares branches à faire évoluer les salaires réels en points. Les autres branches ne négocient que des salaires minima hiérarchiques, laissant la négociation des salaires réels aux entreprises. Par ailleurs, la prime d'ancienneté peut représenter jusqu'à 35 % du salaire conventionnel, ce que le patronat trouve trop élevé.

Longtemps, l'AFB a voulu remettre en question l'article 49 de sa convention collective qui fixe de manière rigide l'ordre des licenciements. Mais la jurisprudence étant de plus en plus contraignante pour les autres entreprises, ce point paraît désormais secondaire.

Le groupe américain Citicorp supprime 7 500 emplois

Deuxième banque américaine par l'importance de ses actifs, Citicorp a annoncé, mardi 21 octobre, la suppression de 9 000 emplois dans les dix-huit prochains mois. Mais le groupe ayant prévu de créer 1 500 postes nouveaux, ses effectifs (environ 90 000 salariés actuellement) diminueront de 7 500 personnes au total. Cette restructuration a pour but d'améliorer la productivité de la banque. Les économies ainsi réalisées devraient être réinvesties dans le lancement de nouveaux produits.

Cette mesure se traduit par une provision pour restructuration de 889 millions de dollars (5,3 milliards de francs), dont 496 millions au titre des suppressions d'emplois, et 393 pour dépréciation d'actifs. Elle entraîne une chute de 45 % du bénéfice net de Citicorp pour le troisième trimestre 1997 (à 511 millions de dollars). Le bénéfice d'exploitation de la banque, pour la même période, a augmenté de 14 % à 1 milliard de dollars, grâce notamment à ses opérations de capital-risque et d'activités de change.

Saint-Etienne ne veut pas de « Casimodès »

REPORTAGE

Les salariés de Casino ont manifesté dans les rues contre l'OPA lancée par Promodès

SAINT-ÉTIENNE
de notre envoyé spécial

La banderole déployée sur la passerelle qui relie l'ancien et le nouveau siège du groupe Casino, au-dessus de la rue de la Montat, montre un gros cœur rouge vif, entre les inscriptions « Casino » et « Saint-Etienne ». Au-dessous, le cortège, qui s'est mis en branle à 14 heures et qui s'étirera sur 1,5 kilomètre jusqu'à la place de l'Hôtel de ville, est hérissé de pancartes brocardant Promodès et son patron Paul-Louis Halley : *« Comme la comète, Halley, tu ne fais que passer »*, *« Promodech, c'est la dèche »*, *« Casino, pour Continent, c'est pas l'achat gagnant »* (allusion au slogan publicitaire de Continent, les hypermarchés de Promodès), *« non au groupe Casimodès »*... Les salariés du supermarché Champion (une autre enseigne de Promodès), crânement resté ouvert sur le parcours de la manifestation, essuieront pendant une heure les lazzis et les sifflets des Casino. Sur un camion, un orchestre détourne l'hymne de la légendaire équipe de foot des années 70 : *« on va gagner, ça c'est juré... »*.

Si Paul-Louis Halley nourrissait encore quelques illusions sur l'état d'esprit des salariés de Casino à l'égard de son offre publique d'achat, la manifestation du mardi 21 octobre, à Saint-Etienne, a dû remettre les pendules à l'heure pour le groupe normand. *« M. Halley a dit qu'il ne pourrait pas faire son OPA contre les salariés, j'espère qu'il a compris aujourd'hui ce qu'il lui reste à faire »*, estime Jacques Cazeneuve, porte-parole de l'intersyndicale, formée, pour combattre l'OPA, par FO, la CGC, la CFDT, la CFTC et les Autonomes. Ils étaient 8 000 selon la police, plus de 10 000 selon les organisateurs, à avoir répondu à l'appel de l'intersyndicale. Le choix d'un mardi n'a pas été fait au hasard : c'est le jour le plus creux pour les ventes des magasins Casino, qui sont restés ouverts. Une centaine de cars avaient acheminé des salariés de toute la France.

La CGT, absente de l'intersyndicale, s'était finalement jointe au défilé, prenant cependant soin de se démarquer par ses slogans. Elle renvoie dos à dos *« les financiers »*, Promodès et Jean-Charles Naouri (l'actionnaire principal de Casino), préférant *« se battre pour l'emploi et les salariés »*. Un responsable cégétiste martèle dans un micro : *« 30 milliards* (le montant de l'OPA de Promodès), *c'est 40 000 emplois pendant dix ans chez Casino »*. Façon de rappeler *« les conditions précaires des salariés de la distribution »*. Un manifestant rigole : *« ne vous en faites pas, quand Naouri aura gagné, on se rappellera à son bon souvenir... »*

Dire que direction et salariés ont défilé au coude-à-coude est exagéré. Le défilé respectait les hiérarchies : en tête, juste derrière les représentants de l'intersyndicale, venaient les dirigeants du groupe, autour du président du directoire Christian Couvreux, puis les cadres, sous la bannière de la CFE/CGC, enfin les syndicats ouvriers FO, CGT, CFDT.

Un absent de marque : Antoine Guichard, l'ancien président et l'un des plus gros actionnaires de Casino. Le chef de la famille héritière fêtait ce 21 octobre ses soixante-et-onze ans, mais il avait préféré rester à Paris. *« Il n'a sûrement pas voulu mélanger les genres. C'était le jour des salariés, pas celui des actionnaires »*, l'excuse un cadre. Mercredi 22 octobre, M. Guichard a expliqué dans un entretien aux *Echos* que *« la défaite de Promodès est mathématiquement assurée. Pour moi, l'affaire est entendue »*. Le 25 octobre, Rallye, la société de M. Naouri portera son emprise sur Casino à plus de 42 % grâce à l'obtention automatique de droits de vote doubles. D'ici là, M. Naouri devra avoir dit aux autorités boursières s'il compte exercer ses bons de souscription d'actions, ce qui lui permettrait de s'assurer de la majorité absolue des voix avec les 2,2 % de droits de vote des salariés, qui lui sont acquis.

Autre absence remarquée : celle des Stéphanois. Ils se sont contentés de regarder passer le cortège, à l'exception de quelques commerçants et de salariés de sociétés liées à Casino : l'ASSE (le club de football, fondé dans les années 30 par Pierre, le fils de Geoffroy Guichard), l'équipe cycliste Casino, ou la Comédie de Saint-Etienne, dont le distributeur est le mécène et le principal pourvoyeur de spectateurs. Le souvenir de Manufrance est pourtant dans toutes les têtes, même des plus jeunes. *« Des mines, il ne reste qu'un musée, Manufrance est devenu un palais des congrès, alors, si le siège de Casino ferme, "Saint-É" va devenir une ville-musée »*, commentait un employé de l'office du tourisme. Les Stéphanois avaient en quelque sorte « délégué » leur maire, l'UDF Michel Thiollière, qui a accueilli la manifestation à 15 heures sur le perron de la mairie, entouré de plusieurs de ses homologues des communes voisines. Cet ancien professeur d'anglais, élu en 1994, s'est rangé dès les premiers jours au côté de Casino contre Promodès. Non sans arrière-pensées : il se présente aux prochaines élections régionales. Il a reçu M. Naouri le 14 octobre, mais affirme que *« Paul-Louis Halley n'a jamais demandé à (le) voir »*. Une erreur tactique désormais irréparable, estime-t-on à Saint-Etienne.

Pascal Galinier

Le statut de l'Agence France-Presse devrait être modifié

Le gouvernement s'intéresse à une modification du statut de l'AFP qui devrait l'aider à se développer et à mieux résister à ses rivales. L'entreprise pourrait racheter l'agence sportive SID et investir davantage dans la télévision

L'AGENCE France-Presse (AFP) va-t-elle connaître sa révolution de palais ? Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a récemment indiqué dans une réponse au sénateur du Rhône Serge Mathieu (RI) qu'il est *« légitime de s'interroger sur une éventuelle modification du statut de l'AFP, dans la perspective d'offrir à l'agence une meilleure capacité à faire face aux défis du troisième millénaire »*.

La ministre a ainsi repris une antienne chère à Jean Miot, PDG de l'AFP depuis février 1996, qui milite farouchement pour un aménagement du statut de l'entreprise voté en 1957 par le Parlement. *« Je ne préconise pas un nouveau statut, il faut préserver l'âme de ce statut, qui est la garantie de l'indépendance de l'agence »*, explique-t-il, en affirmant qu'*« il n'existe aucune idée préconçue pour mener à bien, en un an, cette réflexion »*.

Structurellement, l'AFP est financée pour près de la moitié (49,3 % en 1996) par des abonnements de l'Etat au « fil général » de l'agence, destinés à être reçus dans les préfectures, les ministères, les ambassades et les administrations. Ni publique ni privée, l'agence a pour vocation *« non pas de faire du profit mais d'être à l'équilibre »*, indique son président. Bloqué par les limites des décisions budgétaires de l'Etat, Jean Miot souhaiterait, comme l'y encourage le premier ministre, faire des propositions auprès de la commission parlementaire pour *« instiller dans le statut actuel quelques critères de développement commercial »*.

Chez Catherine Trautmann, on fait remarquer que *« le problème de l'AFP est de lui donner les moyens d'investir. N'ayant quasiment pas de capital, l'agence a du mal à se développer sans emprunter, ce qui génère d'importants frais financiers. C'est d'ailleurs ce qui a handicapé l'informatisation de l'AFP dans les années 70. De plus, le fait que la presse – qui ne représente que 12,8 % du chiffre d'affaires de l'AFP – puisse peser,* via *sa position au conseil d'administration de l'AFP* (huit représentants sur quinze), *ne dynamise pas obligatoirement la stratégie de l'agence. Surtout quand on la compare à Reuters, qui a développé historiquement sa clientèle vers le monde des entreprises »*.

« MÉCANISME PERVERS »

La question de l'adaptation du statut de l'AFP n'est pas nouvelle. En 1990, Jacques Saint-Cricq, alors président du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), rappelait déjà que le mandat présidentiel de trois ans était trop court et considérait à la fois le statut de l'agence comme *« responsable des crises qui secouent périodiquement l'agence »*, et comme un *« mécanisme pervers »* la structure actuelle de décision.

« La règle c'est que les forces économiques qui tiennent les rênes d'une société soient également en position dominante au sein de son conseil, disait-il. *Or c'est l'Etat qui depuis des années tient les rênes de l'AFP par ses dotations ou ses prêts (...). Il ne me semble pas normal que la presse soit majoritaire au conseil d'administration alors qu'elle n'a pas effectivement la majorité de gestion. »*

Le conseil d'administration devait entériner mercredi 22 octobre les résultats semestriels 1997 de l'agence, qui se traduisent par un déficit net de 6,1 millions de francs. Mais *« l'agence sera à l'équilibre fin 1997 »*, assure Jean Miot. Le gouvernement a prévu dans son projet de loi de finances 1998 d'attribuer 588,7 millions de francs (soit + 1,7 % par rapport à 1997) à l'AFP, sous forme d'abonnements auxquels s'ajoutent 14,2 millions de francs d'autres services.

L'autre moitié du chiffre d'affaires devrait être assurée, comme en 1996, par les radios et télévisions (pour 8,9 % du volume d'affaires), la presse française (12,8 %), les entreprises (7 %) et les clients étrangers (22,9 %). *« L'aide de l'Etat à l'AFP est en fait une aide indirecte à la presse, qui ne pourrait jamais supporter, sans cet apport, le poids de l'AFP »*, précise-t-on au Service juridique et technique de l'information (SJTI, qui dépend de Matignon).

Coup d'accélérateur dans le multimédia

Si l'AFP n'a pas su se positionner comme Reuters sur le marché des entreprises, au tournant des années 70, l'agence française s'est en revanche fait un nom dans le secteur de la photographie et met tout en œuvre *aujourd'hui pour ne pas être absente du multimédia.* Avec l'objectif affiché de faire connaître l'AFP sur Internet à un large public, le groupe a multiplié les partenariats, que ce soit avec Microsoft, Netscape, ou bientôt avec le moteur de recherche Yahoo !. Canal AFP propose ainsi une courte synthèse en textes et en photos des derniers événements de l'actualité, remise à jour toutes les heures. En outre, en association avec la charge d'agent de change Roussin et Skyworld (qui possède le moteur de recherche Eole), l'agence a lancé Mine and Yours afin de proposer, sur le Web, le cours des changes en temps réel et l'accès à différents outils monétaires.

Sortie du rouge depuis 1994, l'AFP doit faire face à la fois à un fort niveau d'investissement (près de 10 % de son chiffre d'affaires, qui s'établissait à 1,2 milliard en 1996), et une masse salariale très importante qui augmente de 3 % par an et réduit mathématiquement la marge de l'agence. Cela a poussé Jean Miot à demander un moratoire renouvelable pour un prêt participatif de 90 millions de francs.

Au conseil d'administration, Jean Miot devait proposer l'acquisition de 51 % de l'agence sportive mondiale en langue allemande Sport Informations Dienst (SID), que souhaite vendre pour moins de 10 millions de francs le groupe d'imprimeries Busche, le fils du fondateur de SID conservant 49 %. Cet investissement, au moment où l'information sportive est en pleine expansion, permettrait à l'AFP de marquer des points face à ses rivaux, l'anglaise Reuters et l'américaine Associated Press (AP), en les empêchant d'avoir accès, en Allemagne, aux informations sportives.

Hormis dans le secteur du multimédia où l'agence se déploie assez massivement, l'AFP compte prendre davantage ses marques dans la télévision en élargissant au Brésil le contrat conclu avec Bloomberg, tout en persévérant dans trois projets en cours : la future chaîne parlementaire ; la chaîne FTTV réalisée avec le *Financial Times*, en retard par rapport au calendrier initial. Sans compter des négociations toujours en cours avec Canal Plus, dans la perspective d'une collaboration à la chaîne tout-info.

Nicole Vulser

★ *AFP, Une histoire de l'Agence France-Presse 1944-1990,* de Jean Huteau et Bernard Ullmann, Ed. Robert Laffont, 1992, 572 p., 160 F.

« La Provence » a retrouvé le lectorat du « Provençal » et du « Méridional »

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Le lapsus est courant chez journalistes et lecteurs : beaucoup disent encore *Le Provençal*, alors qu'il a été remplacé depuis le 4 juin par *La Provence*, fruit de la fusion avec l'autre journal local du groupe Hachette, *Le Méridional* (*Le Monde* du 5 juin). Selon Jean-Pierre Milet, PDG de *La Provence*, qui expliquait récemment devant un parterre d'entrepreneurs qu'il avait attendu *« les vrais chiffres de l'OJD »* avant de communiquer, *« un plus un égale deux et même un peu mieux, ce qui n'est pas courant dans* [ce] *métier »*. Autrement dit, le pari de ne pas perdre de lecteurs au moment où ils risquaient d'être désorientés a été gagné : *La Provence* vend autant que *Le Méridional* et *Le Provençal* réunis, soit 192 618 exemplaires en juin et 184 514 en juillet, ce qui, en tenant compte des numéros distribués gratuitement, représente une diffusion totale de 200 000 exemplaires.

En dehors de Marseille, les ventes ont même augmenté de 2 %. Dans la métropole, *« le léger ressac »* est de l'ordre de 3 %. C'est là que les divergences politiques restaient les plus vives entre les titres, mais aussi parce qu'il y avait 4 % d'achats dupliqués, nombre d'entreprises et de cafés achetant quotidiennement les deux journaux pour disposer d'une information plus complète.

Selon la direction, les enquêtes menées après le lancement de *La Provence* font foi d'indices de satisfaction importants chez l'essentiel des lecteurs qui avaient montré leur attachement à la presse locale en répondant à plus de 70 000 au référendum sur le choix du titre.

Mais les satisfecit de la hiérarchie sur la réussite de la fusion des équipes masquent une réalité plus nuancée au sein de la rédaction, dirigée par l'ancien patron de celle du *Méridional*, Laurent Gilardino. Certains services et individus ont rapidement gommé des années d'hostilité. C'est vrai pour ceux qui avaient déjà collaboré, par exemple, sur le supplément économique hebdomadaire *Sud Affaires*. Mais d'autres ont beaucoup moins bien accepté la fusion et estiment que l'absence de débats est préjudiciable à l'invention d'une nouvelle culture commune.

C'est autour du nombre et de la nature des départs que les discussions se sont cristallisées. Favorisés par un « guichet-départ » offrant le versement de plus d'un mois d'indemnités par année de présence, ils ont été plus nombreux qu'annoncé : les journalistes en fin de carrière se sont vu proposer des sommes d'autant plus importantes que beaucoup avaient commencé très jeunes. Mais de jeunes hommes et femmes du *Provençal*, souvent très amers vis-à-vis de leur ancienne hiérarchie, ont aussi renoncé à rester dans un journal qu'il ne reconnaissaient plus, plutôt sur le plan du fonctionnement quotidien ou de la culture d'entreprise que sur les prises de position politiques : l'alternance et la compétition entre les éditorialistes des deux anciens titres les fait plus sourire qu'elle ne les choque.

SOIXANTE DÉPARTS

Au total, plus de soixante journalistes sont partis, selon le délégué du Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome), alors que la direction en prévoyait quarante à cinquante. Résultat : la question du jour est celle des effectifs, qui devraient être de 180 personnes pour réaliser les 32 pages quotidiennes de grand format.

La restriction du nombre de quotidiens, dont le journal communiste *La Marseillaise* ne semble pas profiter malgré ses efforts d'ouverture, incite beaucoup de journalistes à penser qu'une petite fenêtre est ouverte pour inventer une presse moins institutionnelle : la ville bruisse de rumeurs indiquant que tel homme politique ou tel financier serait prêt à aider des déçus d'un des anciens journaux, ou de jeunes loups. Pour l'heure, seule une petite équipe a décidé de se lancer.

Disparu en juin, *L'Eveil* se transforme en *Pavé de Marseille*, tabloïd de 16 pages vendu 10 francs, et doit se trouver chaque jeudi en kiosque à partir du 6 novembre. Cinq journalistes, plutôt à gauche, confectionneront ce journal qui veut être *« critique pour tout le monde »* et qui sera financé, pour partie, par un travail avec des collectivités locales dans les Bouches-du-Rhône et dans le Bas-Rhin. Vingt mille numéros gratuits d'un numéro « zéro » seront diffusés cette semaine.

Michel Samson

Patronat et syndicats dénoncent la suppression de l'abattement fiscal des journalistes

LA SUPPRESSION de l'abattement fiscal de 30 % pour les journalistes continue de faire des vagues. Le patronat et les syndicats de presse dénoncent la mesure votée par les députés. L'intersyndicale des journalistes (SNJ-CFDT-CGT-CFTC-CGC-FO) a demandé, mardi 21 octobre, *« à rencontrer d'urgence le premier ministre »*, Lionel Jospin, après la suppression de l'abattement de 30 % et *« appelé les journalistes à se mobiliser et à agir comme ils ont su le faire l'an dernier »*. L'intersyndicale exige, dans un communiqué, *« le maintien de l'abattement »* pour frais professionnels.

L'Assemblée nationale a voté vendredi 17 octobre à l'unanimité la suppression progressive en quatre ans des abattements fiscaux professionnels dont bénéficient 72 professions, dont les journalistes. Le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, a assuré qu'un fonds spécifique de 100 millions de francs en 1998 serait accordé aux journalistes (*Le Monde* daté 19 et 20 octobre).

Tout en réaffirmant son *« opposition formelle à toute abrogation de l'abattement »* qui correspondait à une aide indirecte à la presse, la Fédération nationale de la presse française (FNPF) souligne qu'il *« appartient à l'administration fiscale, qui dispose seule des informations individuelles nécessaires, de mettre en œuvre »* ces mécanismes de compensation permettant *« d'effacer au bénéfice de chaque personne concernée les pertes de pouvoir d'achat susceptibles d'en résulter »*. La FNPF estime que les mécanismes de compensation *« ne sauraient impliquer les entreprises de presse »*.

La Fédération française des agences de presse (FFAP) *« exprime sa vive inquiétude à la suite de la suppression de l'abattement fiscal des journalistes »* et *« demande au gouvernement de revenir sur cette décision, contraire aux engagements pris »*. La mesure concerne également les ouvriers d'imprimerie travaillant la nuit, qui bénéficient d'un abattement de 5 %. Le Syndicat du Livre et la Filpac-CGT estiment que cette décision *« est mauvaise et doit être corrigée lors de la prochaine lecture »*.

LE GOUVERNEMENT PRIS DE COURT

Les syndicats de journalistes affirment qu'au moment *« où de fortes situations de rente pour les hauts revenus sont protégées par le gouvernement et l'Assemblée »*, la profession des journalistes *« verrait ses impôts augmenter d'au moins un mois de salaire »*. *« Les journalistes les plus précaires et les pigistes seraient les plus frappés par cette suppression »*, ajoute l'intersyndicale. Les syndicats estiment que, en votant avec l'opposition la suppression de cet abattement *« appliqué depuis plus de quarante ans aux journalistes et devenu partie intégrante de leur statut, les députés de la majorité, le gouvernement et le premier ministre se déjugent »*.

L'an dernier, rappelle l'intersyndicale, *« ils soutenaient l'action des journalistes pour défendre leur statut »* face au projet de suppression de cet abattement présenté par le précédent gouvernement dans le cadre d'une réduction globale de l'impôt sur le revenu. M. Jospin, indique le communiqué, écrivait que *« toute modification du statut du journaliste, sans une large concertation avec l'ensemble des professionnels, serait inadmissible et dangereuse »*.

Enfin, les syndicats soulignent que le Fonds de compensation des journalistes, également rétabli par les députés, *« avait déjà été rejeté l'an dernier par l'intersyndicale des journalistes et par les employeurs parce qu'ingérable, discriminatoire et non pérenne »*.

L'an dernier, le gouvernement d'Alain Juppé avait décidé de supprimer les déductions fiscales pour l'ensemble de ces professions. Cette décision avait suscité un tollé chez les journalistes, qui s'était manifesté par plusieurs jours de grève dans de nombreux journaux. Dans beaucoup de cas les journalistes avaient reçu l'appui des directeurs de journaux, qui dénonçaient l'absence de concertation et le flou dans lequel se mettait en place le fonds de compensation.

Un médiateur avait été nommé sans que sa mission aboutisse à trouver une solution satisfaisant l'ensemble des acteurs. Le gouvernement de Lionel Jospin avait décidé de ne pas revenir sur cette abrogation. Il a été pris de court par la décision des députés de rétablir la mesure de suppression des abattements.

Alain Salles

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : les éditions du Serpent à plumes** *s'associent* à l'hebdomadaire *Les Inrockuptibles pour lancer Volume*, la première compilation de nouvelles contemporaines, françaises et étrangères. Cette revue trimestrielle, qui doit paraître mercredi 29 octobre, se présentera sous la forme d'un livre de poche vendu avec l'hebdomadaire.

■ ***AUDIOVISUEL* : la société canadienne Seagram** a conclu mardi 21 octobre avec le groupe américain Viacom un accord portant sur l'acquisition de 50 % du capital de la société américaine USA Networks, propriétaire de plusieurs chaînes de télévision, dont USA Network et Sci-Fi Channel. Le groupe de vins et spiritueux canadien qui emploie quelque trente mille personnes à travers le monde, a payé environ 7 milliards de francs les 50 % que détenait la société Viacom dans USA Networks. – *(AFP)*.

■ **PUBLICITÉ : la Commission des opérations de Bourse (COB)** invite les protagonistes de l'OPA Promodès sur Rallye-Casino à une certaine retenue sur leurs publicités relatives aux opérations en cours et a adressé mardi 21 octobre une lettre en ce sens à Paul-Louis Halley, PDG de Promodès, et à André Crestey, Président de Rallye. Tout en estimant légitime l'emploi de la publicité, la COB considère que *« la communication ainsi mise en œuvre doit s'appuyer sur des éléments de fait, à l'exclusion de tout propos polémique de nature à induire le public en erreur »*, en précisant que *« les données chiffrées publiées doivent soit provenir de la note d'information visée par la COB soit être solidement étayées et démontrables »*. – *(AFP)*

■ **TÉLÉVISION : le groupe de presse suédois Aamulehti et la télévision commerciale MTV**, fondateurs du groupe Alma Media, en phase de constitution, ont annoncé mardi 21 octobre l'acquisition prochaine de 23,4 % du capital de TV4, la première télévision privée suédoise, qui draine plus de 60 % des recettes publicitaires télévisées du pays et qui atteint 28 % de part d'audience devant les deux chaînes publiques SVT2 (26 %) et SVT1 (21 %). – *(AFP)*

■ **PRIX : le Prix Napoli, qui couronne chaque année un journaliste européen** en coopération avec le Parlement de Strasbourg, a été remis pour 1997 à Adriana Cerretelli, correspondante du quotidien économique *Il Sole-24 Ore* auprès de l'Union européenne. Le jury est composé des directeurs de six journaux européens : Jean-Marie Colombani (*Le Monde*), Gerfried Sperl (*Der Standard*), George Brock (*The Times*), Hugo Bütler (*Neue Zürcher Zeitung*), José Marie Izquierdo (*El Pais*) et Thomas Löffelholz (*Die Welt*).

■ **Le huitième prix de l'Association des femmes journalistes** (AFJ) a été attribué à Corinne Vanmerris, journaliste à *La Voix du Nord*, pour son enquête intitulée « Adolescentes, les grandes oubliées des quartiers » et publiée par *La Voix du Nord* en juillet. Une mention spéciale a été décernée à Guylaine Idoux pour son reportage « Afghanistan, sous le voile », paru en février dans *Biba*.

Les fonds anglo-saxons fuient la Bourse de Hongkong qui a abandonné plus de 15 % en trois jours

La devise de l'ancienne colonie est victime d'attaques spéculatives

La chute de la Bourse de Hongkong s'est brutalement accélérée. Les investisseurs étrangers redoutent une dévaluation du dollar de Hongkong, à la suite de la décision prise vendredi 17 octobre par la banque centrale de Taïwan de ne plus défendre sa monnaie après des semaines d'intervention. Les milieux d'affaires commencent aussi à réclamer une dévaluation qui restaurerait la compétitivité de l'ancienne colonie.

PÉKIN ET HONGKONG
de nos correspondants

Lundi 20 octobre, le Hang Seng Index, l'indice de référence de la Bourse de *Hong Kong, perdait* 4,6 %. Mardi, la chute atteignait encore 4,3 %. Et à l'ouverture mercredi 22 octobre, la Bourse dégringolait de 4,2 % en quinze minutes, tombant à quelque 11 880 points, *soit son plus bas* niveau depuis septembre 1996. En fin de séance mercredi, le Hang Seng amplifiait sa perte à 6,2 %, en trois jours, la chute a atteint plus de 15 %, et... plus de 30 % depuis le début août ! L'économie la plus saine de la région, dotée de plus de 85 milliards de dollars (510 milliards de francs) de réserves de change, de plus de 42 milliards de dollars de réserves fiscales cumulées après des années d'excédents budgétaires, et adossée à la deuxième place financière d'Asie après Tokyo, menace de tomber à son tour dans l'oeil du cyclone.

> « Si le dollar de Hongkong, ce dernier bastion de sécurité de la région, venait à tomber, les investisseurs abandonneront l'Asie »

C'est la décision de la banque centrale de Taïwan, le vendredi 18 octobre, de ne plus défendre sa monnaie après des semaines d'intervention, qui a déclenché ce sauve-qui-peut général des fonds de pension britanniques et américains. Leur raisonnement ? Si Taïwan, avec ces 88 milliards de dollars de réserves de change à la fin août, une convertibilité limitée et des marchés financiers partiellement ouverts aux investisseurs étrangers, décide de laisser flotter sa monnaie, après des mois d'une résistance qui s'est avérée efficace, alors Hongkong suivra tôt ou tard le même chemin.

Pourtant, la ligne de défense parait aujourd'hui inflexible : pour contrer les attaques spéculatives, et alors que le taux de change à un an du dollar de Hongkong contre le dollar américain montrait des signes de faiblesses, la Hong Kong Monetary Authority a immédiatement relevé les taux interbancaires à trois mois de 8 % à 10 %. C'est précisément ce mouvement qui a provoqué des ventes massives d'actions, notamment des valeurs immobilières particulièrement sensibles au coût de l'argent, les investisseurs anticipant que cette hausse des taux, qui a de fortes chances de durer, finira par affecter les résultats des sociétés cotées. Au début du mois de juillet, ces taux ne dépassaient pas 6 %. Comme à Kuala Lumpur et à Jakarta, la Bourse de Hongkong paie aujourd'hui pour la défense de sa monnaie.

Le dollar de Hongkong qui, depuis 1983, est lié au dollar américain par une parité fixe de quelque 7,80 dollars de Hong Kong pour un billet vert, appelée le « peg », va-t-il à son tour décrocher ? Les observateurs les plus optimistes soulignent que ce n'est pas la première fois que le « peg » est *attaqué*.

Au lendemain du krach boursier d'octobre 1987, après l'écrasement de la révolte étudiante de Tiananmen en juin 1989, en janvier 1995 après la crise mexicaine, ou encore récemment à la fin août, la devise de Hongkong avait déjà été victime d'une certaine défiance des investisseurs. A chaque fois, la *HKMA était parvenue à contrer* ces attaques par une hausse brutale des taux d'intérêt. Forte aujourd'hui de réserves de change considérables, elle ne manque pas de moyens pour défendre sa monnaie.

La situation serait donc parfaitement sous contrôle, si un lobbying inédit ne venait aujourd'hui troubler les certitudes affichées : pour la première fois depuis quatorze ans, des voix s'élèvent à l'intérieur *même du milieu très conservateur* des affaires pour demander haut et fort un réajustement du « peg ». James Tien Pei-chun, le très influent patron des patrons locaux, et député à la chambre provisoire choisie par Pékin, a publiquement réclamé hier que soit réaménagé ce lien fixe avec le dollar américain, lorsque l'ensemble des monnaies *asiatiques seront stabilisées*. *« Nos clients passent maintenant leurs commandes dans les pays asiatiques qui ont dévalué leur monnaie, et sont beaucoup moins chers que Hongkong »*, a-t-il expliqué.

« Le lien fixe avec le dollar nous a fort bien servi depuis 14 ans », a répondu mardi le chef exécutif du territoire Tung Chee-hwa, en visite à Londres. *« Il n'y a aucune raison de le modifier puisque 83 % de notre activité économique est liée aux services »*. Le chef exécutif reprenait ainsi les arguments de Pékin qui, à plusieurs reprises, a exprimé son attachement au maintien d'un dollar de Hongkong fort.

Pourtant, le débat est loin d'être clos : *« la valeur du dollar de Hongkong n'est plus justifiée économiquement, car Hongkong est devenu beaucoup trop cher »*, reconnaît à mi-voix le directeur d'une banque locale. De fait, les prix des services eux-mêmes sont devenus prohibitifs, et détournent de plus en plus touristes et hommes d'affaires. *« Le maintien du "peg" ne peut se justifier que si Hongkong parvient à faire d'importants gains de productivité, ce qui dans le meilleur des cas prendra du temps »*, estime également l'économiste d'une grande banque d'affaires américaine. Si, sur le territoire, chacun reconnait la force des arguments, personne n'ose croire que Hongkong prendra le risque de céder aux sirènes dévaluationnistes. *« Les conséquences pour l'économie seraient dramatiques »*, estime Russel Napier, stratège au Crédit Lyonnais Securities Asia.

Car l'immobilier et la Bourse *s'effondreraient, provoquant une* crise bancaire sans précédent. Environ 47 % des crédits des banques locales *sont gagés sur l'immobilier*. *« Seule une brutale perte de confiance de la population dans la monnaie locale, qui l'inciterait à convertir massivement ses dépôts en dollars américains, pourrait faire décrocher le dollar de Hongkong. Mais malgré toutes les crises qui ont secoué le territoire, la population n'a jamais perdu confiance dans sa monnaie »*, ajoute M. Napier. Pour Tim Condon, économiste chez Morgan Stanley à Hongkong, *« si le dollar de Hongkong, ce dernier bastion de sécurité de la région, venait à tomber, les investisseurs abandonneront l'Asie »*.

Un risque dont Pékin semble prendre conscience. La Chine populaire aurait souhaité maintenir en l'état aussi longtemps que possible, dans un premier temps, le symbole de confiance que représente l'alignement de la devise de Kongkong sur le dollar à un taux fixe. La crise intervient un peu tôt *à son goût. Ses réserves s'ajoutant* à celles de Hongkong peuvent lui permettre de venir au secours de la *monnaie « décolonisée »*.

Mais Pékin peut également considérer que le coût élevé de la vie et des services à Hongkong représente un obstacle à la compétitivité qui justifie l'abandon du symbole de l'alignement. Surtout si la communauté d'affaires locale, qui représente l'assise politique de Pékin, réclame cette mesure de façon *insistante*.

Francis Deron et Valérie Brunschwig

Un début de panique

La Bourse de Hongkong a perdu 27,7 % depuis le début du mois d'août

Le baht thaïlandais poursuit sa chute

Victime de la crise politique en Thaïlande, le baht a fait, mercredi 22 octobre, un nouveau plongeon sur les marchés asiatiques, entraînant *dans sa chute les autres devises des pays de la région.* La monnaie thaïe est tombée jusqu'à un plus bas niveau historique de 39,53 pour 1 dollar, alors qu'elle était cotée mardi 38,70. Dans son sillage, le dollar de Singapour est descendu à son plus bas depuis 43 mois, à 1,58 par rapport au billet vert, tandis que le ringgit malaisien s'échangeait à 3,38 pour 1 dollar contre 3,34 la veille. *« Les difficultés rencontrées lors des tractations au sein des différents partis politiques thaïlandais ne rassurent pas les marchés »*, souligne un analyste.

Les autorités thaïlandaises ont réclamé mardi soir la fin des manifestations antigouvernementales à Bangkok, alors que la pression *montait dans la rue pour obtenir la démission du premier ministre* Chavalit Yongchaiyudh. La coalition gouvernementale s'est engagée à procéder à un important remaniement ministériel. Les membres du cabinet ont présenté mardi leurs lettres de démission, mais les marchandages continuent au sein de la coalition au pouvoir.

Le dollar remonte à 6 francs

Le billet vert a profité du rebond de Wall Street et de l'annonce d'un ralentissement de la croissance de la masse monétaire en Allemagne

LE DOLLAR s'inscrivait en forte hausse, mercredi matin 22 octobre. Il cotait 1,7915 mark et 6 francs, ses cours les plus élevés depuis un mois. Le billet vert *était* soutenu par le rebond, la veille, de Wall Street. L'indice Dow Jones avait gagné 1,75 % : la bonne tenue de la Bourse de New York *favorise l'entrée de capitaux* aux Etats-Unis, et donc la hausse du dollar. L'annonce d'une aggravation *du déficit commercial américain* en septembre (+ 3,4 %, à 10,36 milliards de dollars) n'avait, en revanche, pas *affecté* le billet vert. *Le déficit* des comptes extérieurs des Etats-Unis est pourtant *généralement* avancé *par les experts comme l'une des* principales menaces pour le dollar.

La monnaie américaine avait également *bénéficié* de l'annonce, en Allemagne, mardi, d'un ralentissement de la croissance de la masse monétaire, qui constitue l'un des principaux indicateurs suivis par la Bundesbank pour définir sa politique monétaire. Mesurée par l'agrégat M3, elle *s'est* inscrite à + 5,2 % en septembre après + 5,8 % en août. Cette décélération a diminué la probabilité d'une nouvelle hausse du taux des prises en pension de la Bundesbank. Le président *de la banque centrale allemande*, Hans Tietmeyer, tout en se réjouissant du ralentissement de la croissance *monétaire*, a *affirmé que* la Bundesbank fera *« tout son possible »* pour éviter un regain potentiel *d'inflation avant l'union monétaire*. Il a aussi mis en garde contre des décisions d'inspiration politique *et déterminées par des intérêts nationaux* pour le choix des pays du premier bloc de l'euro et pour celui des gouverneurs de *la* Banque centrale européenne, décisions qui auraient pour effet, selon lui, de créer de nombreux problèmes pour la monnaie unique.

La réglementation sur les appels locaux favorise France Télécom

A PARTIR *de janvier 1998, la* concurrence dans le *téléphone* en France s'exercera surtout sur les appels longue distance. Les appels locaux devraient rester l'apanage de France Télécom en raison de l'importance des investissements à réaliser. Mais quelle sera la frontière ? L'Autorité de régulation des télécommunications (ART) a tranché, mardi 21 octobre, en retenant le département comme paramètre : un abonné téléphonant dans son département passera par l'opérateur local (France *Télécom dans 99 % des cas) ; pour un appel hors de son département*, il pourra choisir entre France Télécom et ses concurrents.

Ces derniers ont dénoncé le fait que France Télécom pourra maintenir *ses zones tarifaires locales « élargies » qui permettent à un abonné de* téléphoner dans un rayon de 30 à 52 kilomètres au tarif local, même si l'interlocuteur se situe dans un département adjacent, ce qui théoriquement constitue un appel longue distance, plus coûteux. Sur ces communications entre départements adjacents, les nouveaux acteurs devront donc aligner leurs tarifs. Cegetel (groupe Générale des eaux), qui estime que sa marge brute sera de ce fait réduite d'un tiers à la moitié, demande des mesures correctrices.

DÉPÊCHES

■ **ABB : le groupe helvético-suédois** *Asea Brown Boveri* (ABB) a annoncé, mardi 21 octobre, la suppression de 10 000 emplois en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Une provision de 850 millions de dollars (5,1 *milliards de francs) financera cette restructuration.*

■ **GENERAL MOTORS : le constructeur américain va**, à partir de l'an 2000, commercialiser en Europe et en Russie des voitures de petite cylindrée montées par son partenaire japonais Suzuki sous la marque Opel, affirme, mercredi 23 octobre, le *Nihon Keizai Shimbun*. GM a pour objectif de vendre 30 000 de ces voitures par an dans un premier temps.

■ **KIA : la Korea Development Bank, *contrôlée par l'Etat*,** *va* transformer en actions ses *créances* sur Kia Motors Corp, le troisième constructeur d'automobiles sud-coréen, en cessation de paiements. *L'Etat deviendra ainsi le premier actionnaire de la société*, avec 30 % du capital, selon un communiqué du ministère de l'économie en date du mardi 21 octobre.

■ ***BOEING* : la compagnie américaine Delta Airlines** a annoncé, mardi 21 octobre, avoir commandé à Boeing 106 appareils d'ici à 2006, avec 124 options, et 414 options renouvelables. Cette commande s'inscrit dans le cadre de l'accord d'exclusivité signé par les deux sociétés au mois de mars. Boeing avait déclaré renoncer à ce type d'accord à la suite de réserves émises par l'Union européenne.

■ **ITT : Hilton Hotel Corp.** a annoncé, mardi 21 octobre, qu'il ne lancerait pas *de contre-OPA sur ITT Corp., à la suite de l'accord conclu* lundi par la direction de cette dernière avec Starwood Lodging (*Le Monde* du 2 octobre). Le groupe visait la chaîne Sheraton, propriété d'ITT.

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 22 OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,05 %
CAC 40 : 2991,36

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	991	990	- 0,10	30/07/97
Cr.Lyonnais(T.P.) ■	935,65	905	- 3,27	22/10/97
Renault (T.P.)	1855	1851	- 0,21	24/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	2210	2210	—	01/10/97
Saint Gobain(T.P.)	1300	—	—	15/07/97
Thomson S.A (T.P)	950	951	+ 0,10	04/08/97
Accor	1094	1116	+ 2,01	15/06/97
AGF-Ass.Gen.France	324,70	319	- 1,75	07/07/97
Air Liquide	956	953	- 0,31	05/06/97
Alcatel Alsthom	804	811	+ 0,87	27/06/97
Atos (ex.Axime) CA	668	679	+ 1,64	—
Axa	409,50	409,60	+ 0,02	14/05/97
Bail Investis.	775	773	- 0,25	11/07/97
Bancaire (Cie)	784	784	—	12/05/97
Bazar Hot. Ville	565	560	- 0,88	12/06/97
Bertrand Faure	393,20	380,50	- 3,22	29/07/97
BIC	416,90	416,50	- 0,09	09/07/97
BIS	490,30	490,30	—	01/07/96
B.N.P.	316,80	322,20	+ 1,70	17/07/97
Bollore Techno.	804	802	- 0,24	01/07/97
Bongrain	2252	2235	- 0,75	15/05/97
Bouygues	602	591	- 1,82	01/06/97
Bouygues Offs.	302,50	296,10	- 2,11	26/06/97
Bull#	71,40	70,45	- 1,33	—
Canal +	1068	1050	- 1,68	19/08/97
Cap Gemini	459,60	469	+ 2,04	09/05/97
Carbone Lorraine	1675	1655	- 1,19	03/07/97
Carrefour	3465	3480	+ 0,43	28/04/97
Casino Guichard	345,70	340	- 1,64	10/06/97
Casino Guich.ADP	271,40	268	- 1,25	10/06/97
Castorama Dub.(Li)	557	560	+ 0,53	02/07/97
C.C.F.	366,40	364	- 0,65	28/05/97
Cegid (Ly)	641	649	+ 1,24	27/05/97
Cerus Europ.Reun	35	34,50	- 1,42	01/07/90
Cetelem	654	659	+ 0,76	01/04/97
CGIP	1875	1878	+ 0,16	13/06/97
Chargeurs	400	402	+ 0,50	25/06/97
Christian Dalloz	716	753	+ 5,16	02/07/97
Christian Dior	722	720	- 0,27	20/06/97
Ciments Francais	242,20	247,60	+ 2,22	13/08/97
Cipe France Ly #	180	187,80	+ 4,33	12/08/97
Clarins	503	504	+ 0,19	21/07/97
Club Mediterranee	450	447	- 0,66	24/06/96
Coflexip	693	698	+ 0,72	10/06/97
Colas	910	895	- 1,64	30/06/97
Comptoir Entrep.	11,95	11,56	- 3,34	15/07/92
Comptoirs Mod.	2530	2490	- 1,58	13/06/97
CPR	474	466	- 1,68	10/07/97
Cred.Fon.France	64,15	64,20	+ 0,07	16/06/95
Credit Lyonnais CI	350	350	—	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	362	360	- 0,55	13/06/97
CS Signaux(CSEE)	203	201	- 0,98	01/07/97
Damart	3715	3702	- 0,34	19/12/96
Danone	915	924	+ 0,98	20/05/97
Dassault-Aviation	1250	1282	+ 2,56	04/07/97
Dassault Electro	622	612	- 1,60	11/06/97
Dassault Systemes	191	192,90	+ 0,99	18/07/97
De Dietrich	269,20	270	+ 0,29	10/07/97
Degremont	500	505	+ 1	06/06/97
Deveaux(Ly)#	649	649	—	29/08/97
Dev.R.N-P.Cal Li #	48,90	48,75	- 0,30	—
Dexia France	595	597	+ 0,33	25/06/97
DMC (Dollfus Mi)	115,80	113	- 2,41	20/06/96
Dynaction	173	160	- 7,51	10/07/92
Eaux (Gle des)	701	702	+ 0,14	03/07/97
Eiffage	277	276,80	- 0,07	01/07/96
Elf Aquitaine	781	784	+ 0,38	18/06/97
Eramet	273	270,70	- 0,84	08/08/97
Eridania Beghin	883	872	- 1,24	11/07/97
Essilor Intl	1539	1540	+ 0,06	02/07/97
Essilor Intl.ADP	1547	1550	+ 0,19	02/07/97
Esso	516	520	+ 0,77	26/06/97
Eurafrance	2460	2455	- 0,20	19/12/96
Euro Disney	7,95	8	+ 0,62	23/02/95
Europe 1	1292	1300	+ 0,61	02/04/97
Eurotunnel	5,85	5,75	- 1,70	—
Fimalac SA	513	514	+ 0,19	25/06/97
Finextel	108,60	108,10	- 0,46	26/06/97
Fives-Lille	410	408	- 0,48	10/07/96
France Telecom	210	212	+ 0,95	—
Fromageries Bel	4170	4075	- 2,27	30/07/97
Galeries Lafayette	2765	2840	+ 2,71	30/06/97
GAN ex.dt sous.	134,50	134,30	- 0,14	05/07/94
Gascogne (B)	561	552	- 1,60	12/06/97
Gaumont #	415	415	—	12/05/97
Gaz et Eaux	2472	2478	+ 0,24	06/06/97
Geophysique	904	898	- 0,66	12/07/93
G.F.C.	539	538	- 0,18	28/07/97
Groupe Andre S.A.	571	574	+ 0,52	12/03/96
GROUPE GTM	373	376	+ 0,80	29/07/97
Gr.Zannier (Ly) #	150,50	144	- 4,31	01/07/97
Guilbert	847	834	- 1,53	25/07/97
Guyenne Gascogne	2014	2019	+ 0,24	13/06/97
Hachette Fill.Med.	1120	1098	- 1,96	19/06/97
Havas	405,50	407,60	+ 0,51	22/08/97
Havas Advertising	726	738	+ 1,65	05/08/97
Imetal	674	675	+ 0,14	25/06/97
Immeubl.France	340,10	340,50	+ 0,11	25/06/97
Infogrames Enter.	840	835	- 0,59	—
Ingenico	122	124,10	+ 1,72	04/08/97
Interbail	170,20	171	+ 0,47	30/06/97
Intertechnique	1431	1459	+ 1,95	30/07/97
ISIS	685	—	—	—
Jean Lefebvre	322,30	322,20	- 0,03	10/06/97
Klepierre	795	805	+ 1,25	03/04/97
Labinal	1682	1701	+ 1,12	09/07/97
Lafarge	409	407,10	- 0,46	02/06/97
Lagardere	175,90	178,30	+ 1,36	22/07/97
Lapeyre	361	360	- 0,27	27/05/97
Lebon	240	—	—	05/07/97
Legrand	1179	1161	- 1,52	13/06/97
Legrand ADP	785	779	- 0,76	13/06/97
Legris indust.	229,50	229,10	- 0,17	[illegible]
Locindus	772	772	—	[illegible]
L'Oreal	2259	2252	- 0,30	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1115	1108	- 0,62	13/06/97
Marine Wendel	677	680	+ 0,44	[illegible]
Metaleurop	71,15	70,65	- 0,70	[illegible]
Metrologie Inter.	14,90	15	+ 0,67	—
Michelin	351	355,80	+ 1,36	11/06/97
Moulinex #	150	149,50	- 0,33	[illegible]
Nord-Est	126,50	126	- 0,39	[illegible]
Nordon (Ny)	410	410	—	[illegible]
NRJ #	871	871	—	[illegible]
Olipar	71,40	70,60	- 1,12	—
Paribas	466	462,50	- 0,75	[illegible]
Pathe	1110	1110	—	[illegible]
Pechiney	288	288,30	+ 0,10	[illegible]
Pernod-Ricard	294	286,60	- 2,51	[illegible]
Peugeot	774	793	+ 2,45	[illegible]
Pinault-Print.Red	2730	2681	- 1,79	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	637	634	- 0,47	[illegible]
Primagaz	452	452,90	+ 0,19	[illegible]
Promodes	2040	2020	- 0,98	[illegible]
Publicis #	570	564	- 1,05	[illegible]
Remy Cointreau	113,10	113	- 0,08	[illegible]
Renault	172	169,50	- 1,45	[illegible]
Rexel	1623	1632	+ 0,55	[illegible]
Rhone Poulenc A	263,40	267,80	+ 1,67	[illegible]
Rochette (La)	29,80	29,60	- 0,67	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5690	5660	- 0,52	[illegible]
Sade (Ny)	188	190	+ 1,06	[illegible]
Sagem SA	2880	2895	+ 0,52	[illegible]
Saint-Gobain	892	897	+ 0,56	[illegible]
Salomon (Ly)	511	509	- 0,39	[illegible]
Salvepar (Ny)	468,90	467,90	- 0,21	[illegible]
Sanofi	528	528	—	[illegible]
Sat	1549	1558	+ 0,58	[illegible]
Saupiquet (Ns)	588	586	- 0,34	[illegible]
Schneider SA	376	366,40	- 2,55	[illegible]
SCOR	265	267	+ 0,75	[illegible]
S.E.B.	713	731	+ 2,52	[illegible]
Sefimeg CA	367	368,40	+ 0,38	[illegible]
SEITA	190	194,10	+ 2,15	[illegible]
Selectibanque	77,50	75,50	- 2,58	[illegible]
SFIM	1083	1075	- 0,73	[illegible]
SGE	145,90	146,50	+ 0,41	[illegible]
Sidel	367	367,40	+ 0,10	[illegible]
Silic CA	835	838	+ 0,35	[illegible]
Simco	449,40	448	- 0,31	[illegible]
S.I.T.A.	1100	1091	- 0,81	[illegible]
Skis Rossignol	118	117	- 0,84	[illegible]
Societe Generale	926	921	- 0,53	[illegible]
Sodexho Alliance	2945	2921	- 0,81	[illegible]
Sommer-Allibert	207,50	204,60	- 1,39	[illegible]
Sophia	234,60	233,80	- 0,34	[illegible]
Spir Communic. #	418	412	- 1,43	[illegible]
Strafor Facom	400,80	399	- 0,44	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	637	635	- 0,31	[illegible]
Synthelabo	676	678	+ 0,29	[illegible]
Technip	732	739	+ 0,95	[illegible]
Thomson-CSF	179	179,60	+ 0,33	[illegible]
Total	663	[illegible]	- 0,30	[illegible]
UFB Locabail	600	560	- 6,66	[illegible]
UIF	420	425	+ 1,19	[illegible]
UIS	214,70	[illegible]	- 0,79	[illegible]
Unibail porteur	575	[illegible]	—	[illegible]
Union Assur.Fdal	671	[illegible]	—	[illegible]
Usinor	118	[illegible]	- 0,50	[illegible]
Valeo	386	[illegible]	+ 4,74	[illegible]
Vallourec	416,50	420	+ 0,84	[illegible]
Via Banque	183,10	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Worms & Cie CA	507	[illegible]	- 1,18	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1310	1274	- 2,74	[illegible]
Elf Gabon	1198	1198	—	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	120	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Adecco S.A.	2145	[illegible]	+ 3,26	[illegible]
Adidas AG #	830	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
American Express	495	[illegible]	+ 1,61	[illegible]
Anglo American #	323	323,60	+ 0,18	[illegible]
Amgold #	335	[illegible]	- 2,68	[illegible]
Ario Wiggins App.	18,25	[illegible]	- 0,82	[illegible]
A.T.T. #	288,30	[illegible]	+ 3,05	[illegible]
Banco Santander #	181,30	[illegible]	+ 2,04	[illegible]
Barrick Gold #	134,10	136,50	+ 1,78	[illegible]
B.A.S.F. #	212	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
Bayer #	227	[illegible]	+ 0,92	[illegible]
Cordiant PLC	12,70	12,75	+ 0,39	[illegible]
Crown Cork ord.#	279,80	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
Crown Cork PF CV#	250	[illegible]	+ 5,60	[illegible]
Daimler Benz #	452	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
De Beers # ●	178,40	[illegible]	+ 2,80	[illegible]
Deutsche Bank #	417,80	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Dresdner Bank	277,20	[illegible]	—	[illegible]
Driefontein #	40	[illegible]	—	[illegible]
Du Pont Nemours #	346	[illegible]	+ 0,78	[illegible]
Eastman Kodak #	364,50	[illegible]	+ 4,22	[illegible]
East Rand #	1,53	[illegible]	- 1,30	[illegible]
Echo Bay Mines #	28,85	[illegible]	+ 1,90	[illegible]
Electrolux #	521	[illegible]	+ 1,15	[illegible]
Ericsson #	283,20	[illegible]	+ 3,49	[illegible]
Ford Motor #	288	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Freegold #	35,40	[illegible]	- 0,56	[illegible]
Gencor act.regr.	16,45	16,30	- 0,91	[illegible]
General Elect. #	421	[illegible]	+ 0,92	[illegible]
General Motors #	420	[illegible]	+ 1,19	[illegible]
Gle Belgique #	532	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Grd Metropolitan	60,10	[illegible]	+ 0,99	[illegible]
Guinness Plc #	61	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Hanson PLC reg	29,55	[illegible]	- 0,16	[illegible]
Harmony Gold #	25	[illegible]	- 0,40	[illegible]
Hitachi #	51,50	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Hoechst #	261,70	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
I.B.M #	619	[illegible]	+ 1,61	[illegible]
I.C.I #	91,80	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Ito Yokado #	317,50	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Kingfisher plc #	80,10	[illegible]	+ 2,62	[illegible]
Matsushita #	109,40	[illegible]	+ 1,55	[illegible]
Mc Donald's #	287	[illegible]	+ 2,26	[illegible]
Merck and Co #	578	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	54,95	[illegible]	—	[illegible]
Mobil Corporat.#	436,60	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Morgan J.P. #	715	[illegible]	+ 3,07	[illegible]
Nestle SA Nom. #	8640	[illegible]	+ 0,34	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	80,50	[illegible]	—	[illegible]
Nokia A	600	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Norsk Hydro #	343,60	[illegible]	- 1,04	[illegible]
Petrofina #	2270	[illegible]	+ 1,76	[illegible]
Philip Morris #	243	[illegible]	+ 2,05	[illegible]
Philips N.V #	500	[illegible]	+ 2	[illegible]
Placer Dome Inc #	105,90	[illegible]	+ 2,26	[illegible]
Procter Gamble #	430	[illegible]	+ 1,44	[illegible]
Quilvest	320	[illegible]	+ 1,56	[illegible]
Randfontein #	12,70	[illegible]	—	[illegible]
Rio Tinto PLC #	93	[illegible]	- 0,96	[illegible]
Royal Dutch #	335	[illegible]	—	[illegible]
Sega Enterprises	153,20	[illegible]	+ 1,82	[illegible]
Saint-Helena #	23	[illegible]	—	[illegible]
Schlumberger #	541	[illegible]	+ 1,66	[illegible]
SGS Thomson Micro.	478	[illegible]	+ 2,34	[illegible]
Shell Transport #	45	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Siemens #	406	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Sony Corp. #	555	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Sumitomo Bank #	79	[illegible]	+ 2,27	[illegible]
T.D.K #	509	[illegible]	+ 2,16	[illegible]
Telefonica #	175	[illegible]	- 0,80	[illegible]
Toshiba #	28,40	[illegible]	+ 3,16	[illegible]
Unilever act.Div.#	330,30	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
United Technol. #	473,10	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Vaal Reefs #	320,50	[illegible]	- 1,87	[illegible]
Volkswagen A.G #	3868	[illegible]	+ 3,15	[illegible]
Volvo (act.B) #	170,10	[illegible]	+ 2,29	[illegible]
Western Deep #	145	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
Yamanouchi #	156	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Zambia Copper	16,50	[illegible]	+ 0,90	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	117,50	8,803 o
CEPME 9% 89-99 CA#	107,34	4,701
CEPME 9% 92-06 TSR	120	3,107
CFD 9,7% 90-03 CB	119,35	2,016 †
CFD 8,6% 92-05 CB	117,55	6,102 d
CFF 10% 88-98 CA# ■	105,14	0,137
CFF 10,25%90-01 CB#	114,39	6,347
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,25	3,706 †
CLF 9%88-93/98 CA#	101,30	6,608
CNA 9% 4/92-07	122	4,340
CRH 8,6% 92/94-03	114,56	2,822
CRH 8,5% 10/87-88#	105,13	5,486 †
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,94	5,985 ↓
EDF 8,6% 92-04 #	116,27	4,736 †
Finansder 9%91-06#	122,64	8,260
Finansd.8,6%92-02#	112,45	6,432 d
Florai9,75% 90-99#	108,16	2,538
OAT 88-98 TME CA#	100,30	3,696 †
OAT 9/85-98 TRA	—	0,342 d
OAT 9,50%88-98 CA#	103,47	3,227
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	2,502 d
OAT 8,125% 89-99 #	105,37	3,450
OAT 8,50%90/00 CA#	108,22	4,960
OAT 85/00 TRA CA#	—	0,666 †
OAT 10%5/85-00 CA#	112,11	4,192 d
OAT 89-01 TME CA#	101,10	3,696 †
OAT 10% 90-01 ecu	—	6,858
OAT 7,5%7/86-01 CA#	107,87	3,932 d
OAT 8,5% 91-02 ecu	111,21	5,263 o
OAT 8,5% 87-02 CA#	114,25	7,825 ↓
OAT 8,50% 89-19 #	128,20	0,047
OAT 8,50%92-23 CA#	—	4,308
SNCF 8,8% 87-94CA	104,91	6,487
Suez Lyon.Eaux 90	962	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	68,80	68,30
Baccarat (Ny)	560	[illegible]
Bains C.Monaco	623	612
Bque Transatlantl. ◆	180,10	180,10
B.N.P.Intercont ◆	935	935
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	420	[illegible]
Champex (Ny) ◆	22,30	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	457	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2265	[illegible]
Generali Fce Assur	1190	[illegible]
Continental Ass.Ly	460,90	[illegible]
Darblay ◆	560	[illegible]
Didot Bottin	776	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	3135	[illegible]
Ecia	1037	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1350	[illegible]
Fichet Bauche	52	[illegible]
Fidei	35	[illegible]
Finalens	257,50	[illegible]
F.I.P.P. ◆	348,50	[illegible]
Fonciere (Cie)	606	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	735	[illegible]
Foncina #	504	[illegible]
Francarep	290	[illegible]
France S.A.	1157	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot	1300	[illegible]
G.T.I (Transport) ◆	228	[illegible]
Immobail	152,50	[illegible]
Immobanque	645	[illegible]
Locamion (Ly) ◆	401,20	[illegible]
Lucia ◆	55,20	[illegible]
Monoprix	317	[illegible]
Metal Deploye ◆	385	[illegible]
Mors	6,20	[illegible]
Navigation (Nle)	127,50	[illegible]
Optorg	365	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	325	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	869	[illegible]
Parfinance ◆	255	[illegible]
Paris Orleans	272,10	[illegible]
Promodes (CI)	1700	[illegible]
PSB Industries Ly	530	[illegible]
Rougier #	325	[illegible]
Saga	122,10	[illegible]
S.I.P.H.	350	[illegible]
Sofragi ◆	4950	[illegible]
Taittinger	2900	[illegible]
Tour Eiffel ◆	285	[illegible]
Vicat	544	[illegible]
Caves Roquefort ◆	1980	[illegible]
Elyo	322	[illegible]
Finaxa	348	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1510	[illegible]
Ghaudan-Lavirotte ◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	140	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	1725	[illegible]
Hotel Lutetia	310	[illegible]
Hotels Deauville	547	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly)	527	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	300	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	50,05	49,45
AFE #	547	535
Aigle #	330	323
Albert S.A (Ns) ◆	169	169
Altran Techno. #	1518	1496
Arkopharma#	312	312
Montaignes P.Gest.	2599	2550
Assystem #	240	224
Bque Picardie (Li) ◆	740	740
Bque Tarneaud(B)#	346,90	346
Bque Vernes	180	175
Beneteau #	891	899
B I M P	116	115
Boiron (Ly)	316,90	316
Boisset (Ly) #	673	695
But S.A.	288	287,50
Cardif SA	890	890
C.E.E #	77	79
CFPI # ◆	380	380
Change Bourse (M)	200	200
CNIM CA#	209	203,60
Codetour	371,10	388
Comp.Euro.Tele-CET	347	335
Conflandey #	315	315
C.A. Hte Normandie	330	331
C.A. Paris IDF	748	732
C.A.Ile & Vilaine	300	380
C.A.Loire Atl.Ns #	280	280
C.A.Pas de Calais	552	550
C.A.du Nord (Li)	525	510
C.A. Oise CCI	328	328
C.A. Somme CCI	304	302
C.A.Toulouse (B)	420	420
Devanlay	650	660
Devernois (Ly)	595	590
Ducros Serv.Rapide	55	55
Emin-Leydier (Ly)#	470	470
Europ.Extinc.(Ly)#	439	431
Expand s.a	567	567
Factorem	640	650
Faiveley #	207	199,10
Finacor	65	65
Fininfo	710	723
Fructivie	554	554
Gautier France #	243,70	240
Gel 2000	52,50	52,50
GEODIS #	347,90	348
GFI Industries #	1139	1120
Girodet (Ly) # ◆	26,95	26,95
GLM S.A.	250	250
Grandoptic Photo #	1065	1041
Gpe Guillin # Ly	227,50	226
Kindy #	171	168
Guerbet	208	208
Hermes internat.1#	424	422,50
Hurel Dubois	748	748
ICBT Groupe #	228	228
I.C.C. ◆	150	150
ICOM Informatique	524	500
Idianova ◆	68,50	68,50
Int. Computer # ◆	70	70
IPBM	70	68,20
M6-Metropole TV	564	540
Manitou #	762	762
Manutan	415	415
Marie Brizard #	670	669
Maxi-Livres/Profr #	29,80	32
Mecelec (Ly)	55,50	55,60
MGI Coutier #	283,30	283
Monneret Jouet Ly#	172,10	170
Naf-Naf #	80	78
Norbert Dentres.#	625	616
NSC Groupe Ny	852	855
Onet #	1000	995
Paul Predault #	142	142,10
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	84,55	84,55
Phyto-Lierac # ◆	299	299
Pochet	600	600
Poujoulat Ets (Ns) ◆	244,50	244,50
Radiall #	680	680
Robertet #	1084	1090
Rouleau-Guichard	313	313
Securidev #	115	115
Smoby (Ly)#	635	630
Sofco (Ly)	12,60	13
Sofibus ◆	363,80	363,80
Sogeparc (Fin)	383	384
Sopra #	556	550
Steph.Kelian #	68	68
Sylea	540	545
Teisseire-France	175,20	175
TF1	525	529
Thermador Hol. #	294	291
Trouvay Cauvin #	86	90,30
Unilog	836	826
Union Fin.France	601	601
Viel et Cie #	149	150
Vilmorin et Cie #	499,90	497
Virbac	505	502

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	36,90	[illegible]
Belvedere	701	701
BVRP	200,50	199,90
Coil	200	200
Electronique D2	815	[illegible]
FDM Pharma n.	219	219
Genset ◆	374	[illegible]
Guyanor action B ◆	11,50	11,50
High Co. ◆	186	186
Infonie	88	[illegible]
Joliez-Regol ◆	74,80	74,80
Mille Amis	56,95	[illegible]
Naturex	76,90	77,20
Olitec	840	[illegible]
Picogiga ◆	200	200
Proxidis	17	17
R21 Santé	400	400,20
Stelax ◆	8,65	8,65

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	800	800
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	9,50
Générale Occidentale ◆	178	178
Sté lecteurs du Monde ◆	130	130
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 21 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	145,91	138,96
Agipi Actions (Axa)	122,78	116,93
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2446,24	2410,09
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14321	14321
Natio Epargne	2217,01	2195,06
Natio Oblig. M.T. C/D	853,29	844,84
Natio Ep. Croissance	3388,73	3322,26
Natio Ep. Patrimoine	144,78	141,94
Natio Epargne Retraite	163,34	160,14
Natio Epargne Trésor	11256,46	11233,99
Natio Euro Valeurs	1101,87	1080,26
Natio Euro Oblig.	1016,45	1006,39
Natio Euro Opport.	1112,93	1091,16
Natio Inter	1104,50	1082,84
Natio Opportunités	200,37	196,44
Natio Revenus	1110,66	1099,66
Natio Sécurité	11528,04	11528,04
Natio Valeurs	1417,74	1389,94
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93205,44	93205,44
Oblig. tres caté.	272,85	268,82
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	868,79	843,49
Nord Sud Develop. C ◆	2634,44	2629,15
Nord Sud Dévelop. D ◆	2489,26	2484,29
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	313,82	307,57
Patrimoine Retraite D	304,33	298,36
Sicav Associations C ◆	2438,56	2433,56
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19826,10	19826,10
Mutual. dépôts Sicav C	19387,06	19361,20
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	293,40	287,65
Écur. Capitalisation C	255,61	255,61
Écur. Expansion C	83646,62	83646,62
Écur. Géovaleurs C	3673,09	3601,07
Écur. Investis. D PEA	235,25	230,64
Écur. Monépremière	11427,22	11427,22
Écur. Monétaire C	13131,77	13131,77
Écur. Monetaire D	12506,34	12506,34
Écur. Trésorerie C	322,35	322,35
Écur. Trésorerie D	309,84	309,84
Écur. Trimestriel D	2031,87	2031,87
Éparcourt-Sicav D	193,53	193,53
Géoptim C	12945,05	12753,74
Géoptim D	11890,55	11714,83
Horizon C	2360,09	2313,81
Prévoyance Écur. D	107,04	107,04
Sensipremière C	13332,65	13299,40
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12086,52	12062,40
Écur. Sécuripremière C	12068,09	12056,85
CNCA (INDOCAM)		
Amplia	120684,20	120684,20
Atout Amerique	206,38	201,35
Atout Asie	104,35	101,80
Atout Futur C	833,69	813,36
Atout Futur D	784,82	765,68
Coexis	1951,98	1919,35
Dieze	2228,06	2190,82
Elicash	958156,42	958156,42
Epargne-Unie	217,81	212,50
Eurodyn	2773	2705,37
Indicia ◆	1814,24	1788,67
Moné.JC	12044,37	12044,37
Moné.JD	11661,48	11661,48
Oblifutur C	549,54	540,39
Oblifutur D	526,57	517,77
Oraction	1790,46	1746,79
Revenu-Vert	1179,97	1160,28
Sevéa ●	118,21	115,33
Synthésis	18172,19	17850,87
Uni Association	121,64	121,64
Uni Foncier	1446,90	1411,61
Uni France	888,60	866,93
Uni Garantie C	1891,68	1860,06
Uni Garantie D	1446,84	1422,65
Uni Regions	1750,30	1707,61
Univar C	312,13	312,13
Univar D	299,13	299,13
Univers Actions	259,19	252,87
Univers-Obligations	252,20	247,98
CIC BANQUES		
Francic	777,27	754,63
Francic Pierre ◆	143,19	139,02
Europe Régions	1969,90	1912,52
CIC PARIS		
Associc	1125,81	1125,81
Cicamonde	1642,94	1595,09
Convertcic	412,12	406,03
Ecocic	1758	1706,88
Mensuelcic	10105,07	10005,02
Oblicic Mondial	4014,21	3954,89
Oblicic Régions	1176,32	1158,94
Rentacic	163,70	161,28
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1376,70	1363,07
Lion 20000 C	17288,02	17288,02
Lion 20000 D	16583,84	16583,84
Lion Associations C	11080,88	11080,88
Lion Associations D	11080,88	11080,88
Lion Court Terme C	26639,49	26639,49
Lion Court Terme D	24155,01	24155,01
Lion Plus C	1575,57	1542,72
Lion Plus D	1501,04	1471,61
Lion Trésor	2445,34	2421,13
Oblifion	2191,05	2169,36
Sicav 5000	752,64	737,88
Slivafrance	1254,71	1230,11
Slivam	608,01	596,09
Slivarente	246,30	243,47
Slivinter	845,79	829,21
Trilion	5093,14	5027,78
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2370,87	2324,38
CM Option Dynamique	137,84	135,97
CM Option Equilibre	264,23	261,29
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	166,31	163,06
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	924,14	924,14
Créd.Mut.Ep.Ind. C	149,78	145,77
Créd.Mut.Ep.J	23117,58	23117,58
Créd.Mut.Ep.Monde	1728,49	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1872,56	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1089,84	1068,47
Fonds communs de placements		
CM Option Modération ◆	101,96	100,85
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	693,43	663,57
Saint-Honoré Capital	19885,59	19306,40
St-Honoré March. Emer.	923,84	884,06
St-Honoré Pacifique	760,92	728,15
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1848,06	1845,06
Stratégie Actions	1174,64	1129,46
Stratégie Rendement	1982,27	1919,87
LA POSTE		
Amplitude Amérique	124,46	121,42
Amplitude Europe C	176,11	171,81
Amplitude Europe D	173,15	168,93
Ampliude Monde C	1096,63	[illegible]
Amplitude Monde D	1046,19	[illegible]
Amplitude Pacifique	106,77	104,17
Elanciel D PEA	191,95	[illegible]
Émergence Poste D PEA	160,46	[illegible]
Géobilys C	673,03	[illegible]
Géobilys D	636,77	[illegible]
Kaleis Dynamisme	1132,40	[illegible]
Kaleis Équilibre	1086,39	[illegible]
Kaleis Sérénité	1048,79	[illegible]
Latitude C	149,63	[illegible]
Latitude D	136,32	[illegible]
Oblitys D	621,17	[illegible]
Plénitude D PEA	213,94	[illegible]
Poste Gestion C	14991,49	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5222,19	[illegible]
Solstice D	2344,80	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38294,72	[illegible]
Actimonétaire D	31182,43	[illegible]
Cadence 1 D	1053,45	[illegible]
Cadence 2 D	1056,14	[illegible]
Cadence 3 D	1044,17	[illegible]
Capimonétaire C	413,89	[illegible]
Capimonétaire D	373,45	[illegible]
Sogeoblig C/D	9249,24	[illegible]
Interoblig C	7549,25	[illegible]
Intersélection France D.	753,64	[illegible]
S.G. France opport. C	2153,21	[illegible]
S.G. France opport. D	2055,51	[illegible]
Sogenfrance C	2013,67	[illegible]
Sogenfrance D	1840,60	[illegible]
Sogépargne D	296,59	[illegible]
Soginter C	2610,77	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1476,60	[illegible]
Sogelance D	1685,35	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	228,15	[illegible]

SYMBOLES
O cours du jour; ◆ cours précédent.

PLACES FINANCIERES ■ **TOKYO a terminé en forte hausse mercredi 22 octobre, à la faveur d'achats de valeurs technologiques. L'indice Nikkei a gagné 477,52 points (2,77 %) à 17 687,61 points.** ■ **L'OR a ouvert en baisse, mercredi 22 octobre, à Hongkong. L'once de métal précieux s'échangeait à 322,40-322,70 dollars contre 324,40-324,70 dollars la veille en clôture.** ■ **LE FRANC était stable, mercredi 22 octobre, face au deutschemark, cotant à 3,3511 francs dans les premiers échanges entre banques à Paris, contre 3,3509 francs la veille.** ■ **WALL STREET a nettement progressé, mardi 21 octobre. L'indice Dow Jones est repassé au-dessus des 8 000 points, gagnant 139 points (+1,77 %) à 8 060,44 points.** ■ **LE PRIX du baril de brut de référence « light sweet crude » a perdu 3 cents, à 20,67 cents, mardi 21 octobre, à New York. La veille, il avait gagné 11 cents.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

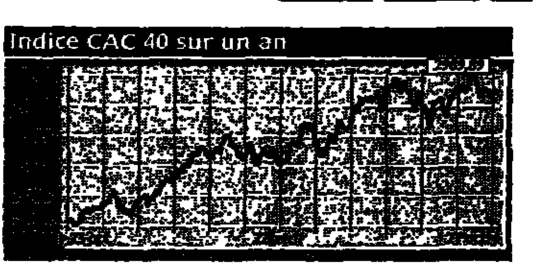
Progression à Paris

LA BOURSE de Paris était orientée à la hausse, mercredi 22 octobre, en fin de matinée, soutenue par la progression de Wall Street la veille et la bonne tenue du dollar. A douze heures, l'indice CAC 40 des valeurs vedettes gagnait 0,33 %, à 2 999,65 points.

Le billet vert est remonté jusqu'à 6 francs, ce qui constitue une bonne nouvelle pour les sociétés exportatrices. Le redressement du marché obligataire français, peu après l'ouverture, à la suite des déclarations d'Otmar Issing, chef économiste de la Bundesbank, selon lesquelles la hausse du taux des prises en pension ne marquait pas le début d'une politique monétaire plus restrictive, a conforté la hausse.

La barre des 3 000 points reste une résistance forte, estime un professionnel.

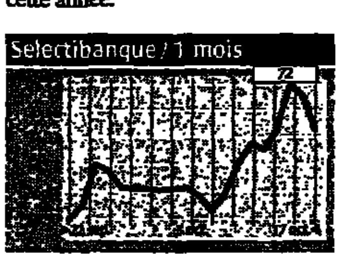
Le volume des transactions s'élevait à 3,83 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel. France Télécom progressait encore de 1,4 % par rapport à sa clôture de la veille pour atteindre 213 francs. Le titre restait toutefois en-dessous de son plus haut de 215,90 francs atteint lundi peu après son entrée en Bourse. Seita gagnait 3,16 % à 196 francs à la suite de l'annonce par Tabacalera que les deux sociétés envisagent une alliance pour se développer à l'international.



CAC 40 5 jours

Sélectibanque, valeur du jour

SÉLECTIBANQUE, filiale à 46,5 % d'ISM (Crédisuez), a terminé en tête des hausses du compartiment à règlement mensuel. L'action a gagné 7,6 % à 77,50 francs avec des échanges portant sur 98 000 titres. Les analystes attribuent ce regain d'intérêt pour le titre à l'annonce selon laquelle Crédisuez (groupe Suez-Lyonnaise des eaux) et Bankers Trust sont entrés en pourparlers exclusifs en vue d'une possible acquisition par Bankers Trust de la participation de 82 % détenue par Crédisuez dans la société ISM. Sélectibanque, qui avait perdu 63 millions de francs en 1996, devrait renouer avec les bénéfices cette année.

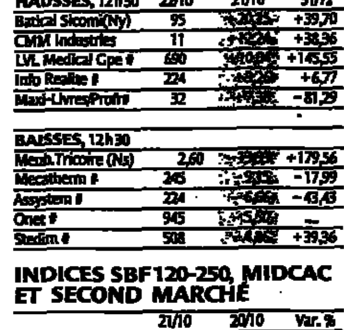


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 22/10	Var. % 21/10	Var. % 31/12
Christian Dalloz	753	[illegible]	+22,16
Valeo	404,30	[illegible]	+26,34
Cipe France Ly #	187,80	[illegible]	−8,74
Galeries Lafayette	2840	[illegible]	+53,84
Dassault-Aviation	1282	[illegible]	+9,57
S.E.B.	731	[illegible]	−28,12
Peugeot	793	[illegible]	+35,78
Ciments Francais	247,60	[illegible]	+70,75
SEITA	194,10	[illegible]	−10,55
Cap Gemini	469	[illegible]	+86,92
BAISSES, 12h30			
Dynaction	160	[illegible]	+31,04
UFB Locabail	560	[illegible]	+18,01
Gr.Zannier (Ly) #	144	[illegible]	+22,86
Comptoir Entrep.	11,55	[illegible]	+20,31
Bertrand Faure	380,50	[illegible]	+88,27
Zodiac ex.dt divid	1274	[illegible]	−19,67
Sélectibanque	75,50	[illegible]	+3,42
Schneider SA	366,40	[illegible]	+52,73
Pernod-Ricard	286,60	[illegible]	−0,13
DMC (Dollfus Mi)	113	[illegible]	−10,17

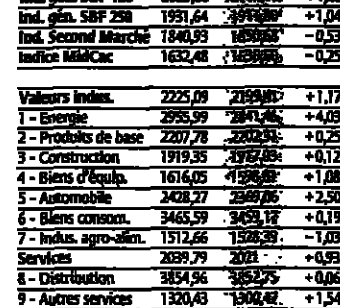
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	22/10 Titres échangés	Capitalisation en F
France Telecom	5838100	1238140841,30
AGF-Ass.Gen.France	775136	248040847
Alcatel Alsthom	285425	232500543
LVMH Moet Hen.	205133	227153927
Axa	405414	166736151,50
Worms & Cie CA	305567	153216048
Elf Aquitaine	172724	136122852
Air Liquide	139725	134098869
Carrefour	36657	128317468
Total	188907	126123939



PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

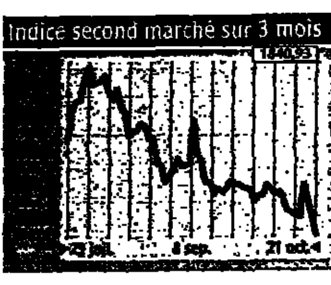
HAUSSES, 12h30	Cours au 22/10	Var. % 21/10	Var. % 31/12
Batical Sicomi(Ny)	95	[illegible]	+39,70
CMM Industries	11	[illegible]	+38,36
LVL Medical Gpe #	690	[illegible]	+145,55
Info Realite #	224	[illegible]	+6,77
Maxi-Livres/Profr#	32	[illegible]	−81,29
BAISSES, 12h30			
Mecb.Tricoire (Ns)	2,60	[illegible]	+179,56
Mecatherm #	245	[illegible]	−17,99
Assystem #	224	[illegible]	−43,43
Onet #	945	[illegible]	—
Stedim #	508	[illegible]	+39,36

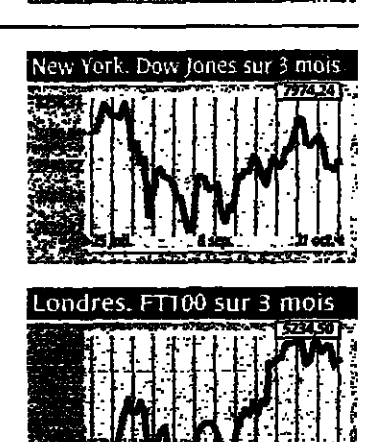


INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	21/10	20/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2025,36	[illegible]	+1,20
Ind. gén. SBF 250	1931,64	[illegible]	+1,04
Ind. Second Marché	1840,93	[illegible]	−0,53
Indice MidCac	1632,48	[illegible]	−0,25
Valeurs indus.	2225,09	[illegible]	+1,17
1 - Energie	2955,99	[illegible]	+4,03
2 - Produits de base	2207,78	[illegible]	+0,25
3 - Construction	1919,35	[illegible]	+0,12
4 - Biens d'équip.	1616,05	[illegible]	+1,08
5 - Automobile	2428,27	[illegible]	+2,50
6 - Biens consom.	3465,59	3459,17	+0,19
7 - Indus. agro-alim.	1512,66	1528,39	−1,03
Services	2039,79	2021	+0,93
8 - Distribution	3854,96	3852,75	+0,06
9 - Autres services	1320,43	1300,42	+1,54
Sociétés financières	1481,18	1468,91	+0,84
10 - Immobilier	754,98	759,88	−0,54
11 - Services financ.	1538,49	1515,67	+1,51
12 - Sociétés invest.	1772,70	1792,18	−1,08







Vif rebond à la Bourse de Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé en forte hausse, mercredi 22 octobre, à la faveur d'achats de valeurs technologiques. L'indice Nikkei a gagné 477,52 points, à 17 687,61 points, soit un gain de 2,77 % terminant tout près d'un plus haut du jour de 17 694,31 points. Selon les boursiers, le marché japonais était mûr pour un rebond après trois séances consécutives de baisse et la vive hausse de l'indice Dow Jones mardi en a fourni l'occasion.

La veille, Wall Street a, en effet, nettement progressé, portée par l'annonce de résultats trimestriels meilleurs que prévu. L'indice Dow Jones est repassé au-dessus des 8 000 points, gagnant 139 points, soit 1,77 %, à 8 060,44 points.

En Europe, la Bourse de Londres a terminé en légère hausse, la progression de Wall Street permettant de compenser les effets des hésitations apparentes du gouvernement sur la monnaie unique. L'indice Footsie a gagné 14,9 points, à 5 225,9 points, soit une avance de 0,28 %. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort a terminé la séance officielle en hausse de 2,44 %, à 4 139,50 points, après la publication d'indicateurs jugés favorables au marché.

INDICES MONDIAUX

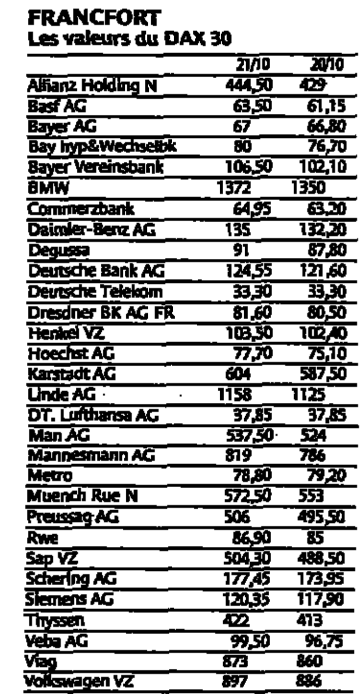
	Cours au 21/10	Cours au 20/10	Var. en %
Paris CAC 40	2990,42	[illegible]	+1,46
New-York/DJ indus.	7974,24	7921,44	+0,66
Tokyo/Nikkei	17210,10	[illegible]	−0,49
Londres/FT100	5234,50	5212	+0,45
Francfort/Dax 30	4139,50	4040,75	+2,39
Frankfort/Commer.	1378,50	1345,78	+2,38
Bruxelles/Bel 20	2910,28	2910,28	—
Bruxelles/Général	2400,69	2381,26	+0,81
Milan/MIB 30	1225	1225	—
Amsterdam/Gé. Cbs	631	622,30	+1,38
Madrid/Ibex 35	594,88	[illegible]	+1,32
Stockholm/Affarsal	2494,19	2494,19	—
Londres FT30	3378	3368,80	+0,27
Hong Kong/Hang S.	12403,10	[illegible]	−4,58
Singapour/Strait t	1771,22	1794,92	−1,34

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	21/10	20/10
Alcoa	80	79,62
Allied Signal	43,50	42,25
American Express	83,93	82,75
AT & T	49,75	47,50
Boeing Co	53,93	53,50
Caterpillar Inc.	59	58,81
Chevron Corp.	87,81	86,87
Coca-Cola Co	60	58,81
Disney Corp.	83,68	83,56
Du Pont Nemours&Co	58,18	56,37
Eastman Kodak Co	63,06	62,56
Exxon Corp.	65,18	64,93
Gén. Motors Corp.H	71,31	69,87
Gén. Electric Co	70,62	70,18
Goodyear T & Rubbe	68,37	68,50
Hewlett-Packard	66,93	66,18
IBM	105,25	97,50
Intl Paper	57,43	56,56
J.P. Morgan Co	122,43	118,75
Johnson & Johnson	59,93	59,06
Mc Donalds Corp.	48,68	47,87
Merck & Co.Inc.	97,12	94,56
Minnesota Mng.&Mfg	94,81	93,81
Philip Moris	41,68	40,68
Procter & Gamble C	73	71,81
Sears Roebuck & Co	45,81	45,50
Travelers	75,18	73,43
Union Carb.	49,56	48,93
Utd Technol	79,12	79,87
Wal-Mart Stores	36,06	35,37

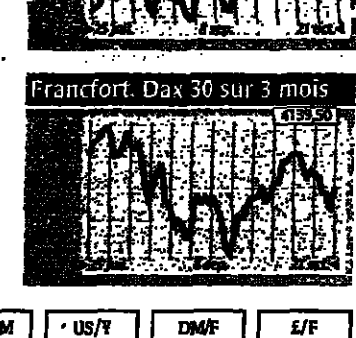
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	21/10	20/10
Allied Lyons	5,17	5,15
Barclays Bank	16,23	16,43
B.A.T. industries	5,88	5,88
British Aerospace	16,99	16,98
British Airways	6,26	6,23
British Petroleum	9,29	9,27
British Telecom	4,80	4,75
B.T.R.	2,37	2,32
Cadbury Schweppes	6,29	6,27
Eurotunnel	0,61	0,62
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,18	13,07
Granada Group Plc	8,76	8,72
Grand Metropolitan	6,18	6,29
Guinness	6,20	6,33
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,37	7,20
H.S.B.C.	17,69	18,23
Impérial Chemical	9,53	9,46
Legal & Gen. Grp	5,10	5,12
Lloyds TSB	7,82	7,70
Marks and Spencer	6,41	6,27
National Westminst	9,73	9,56
Peninsular Orienta	7,30	7,39
Reuters	7,41	7,31
Saatchi and Saatch	1,32	1,33
Shell Transport	4,58	4,54
Tate and Lyle	4,85	4,77
Zeneca	20,29	20,42



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	21/10	20/10
Allianz Holding N	444,50	429
Basf AG	63,50	61,15
Bayer AG	67	66,80
Bay hyp&Wechselbk	80	76,70
Bayer Vereinsbank	106,50	102,10
BMW	1372	1350
Commerzbank	64,95	63,20
Daimler-Benz AG	135	132,20
Degussa	91	87,80
Deutsche Bank AG	124,55	121,60
Deutsche Telekom	33,30	33,30
Dresdner BK AG FR	81,60	80,50
Henkel VZ	103,50	102,40
Hoechst AG	77,70	75,10
Karstadt AG	604	587,50
Linde AG	1158	1125
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	537,50	524
Mannesmann AG	819	786
Metro	78,80	79,20
Muench Rue N	572,50	553
Preussag AG	506	495,50
Rwe	86,90	85
Sap VZ	504,30	488,50
Schering AG	177,45	173,95
Siemens AG	120,35	117,90
Thyssen	422	413
Veba AG	99,50	96,75
Viag	873	860
Volkswagen VZ	897	886



LES TAUX

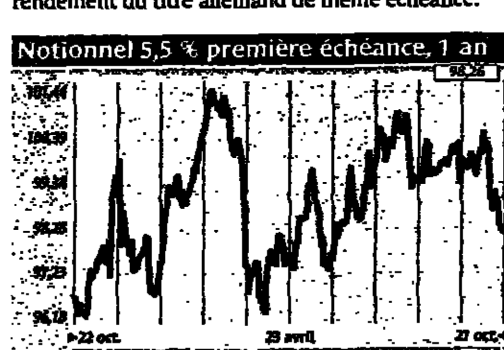
PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Recul du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en baisse, mercredi 22 octobre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, perdait 22 centièmes, à 98,04 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,74 %, soit 0,03 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en légère hausse. Le rendement de l'emprunt à 30 ans s'était inscrit à 6,42 % en clôture. Les opérateurs avaient été rassurés par les déclarations de plusieurs responsables de la Réserve fédérale qui avaient estimé que l'économie américaine est en bonne santé, même si elle n'est pas à l'abri de tensions inflationnistes.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 21/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,39	5,70	6,22	1,70
Allemagne	3,32	5,65	6,21	1,80
Grande-Bretagne	7,19	6,58	NC	2,80
Italie	6,81	6,20	6,71	2,60
Japon	0,48	1,94	NC	0,50
Etats-Unis	5,56	6,15	6,42	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 21/10	Taux au 20/10	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 21/10	Vente 21/10	Achat 20/10	Vente 20/10
Jour le jour	3,3250	—	3,3750	—
1 mois	3,49	3,60	3,47	3,58
3 mois	3,68	3,79	3,52	3,64
6 mois	3,75	3,88	3,79	3,90
1 an	4,12	4,25	4,10	4,22
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5176	—	3,5137	—
Pibor Francs 3 mois	3,6602	—	3,6563	—
Pibor Francs 6 mois	3,8594	—	3,8359	—
Pibor Francs 9 mois	4,0352	—	4,0234	—
Pibor Francs 12 mois	4,2148	—	4,2109	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5625	—	4,5729	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6458	—	4,6771	—
Pibor Ecu 12 mois	4,8073	—	4,8125	—

MATIF

Échéances 21/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	106487	98,26	98,32	97,96	98,14
Mars 98	37	97,58	97,68	97,58	97,68
Juin 98	2	97,34	97,24	97,20	97,24
Sept. 98	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	13516	96,15	96,16	96,13	96,14
Mars 98	11312	95,76	95,78	95,73	95,76
Juin 98	6775	95,49	95,50	95,45	95,47
Sept. 98	4538	95,29	95,30	95,25	95,28
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	714	97,50	97,52	97,18	97,24

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 21/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 97	21252	2987	3000	2965	2975
Nov. 97	1483	2998	2998	2969	2983
Déc. 97	476	3010	3012,50	2985	2990
Mars 98	150	3038	3038	3009,50	3009,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9711 | US/DM ↗ 1,7900 | US/¥ ↘ 120,8600 | DM/F ↘ 3,3518 | £/F ↗ 9,7600

Hausse du dollar

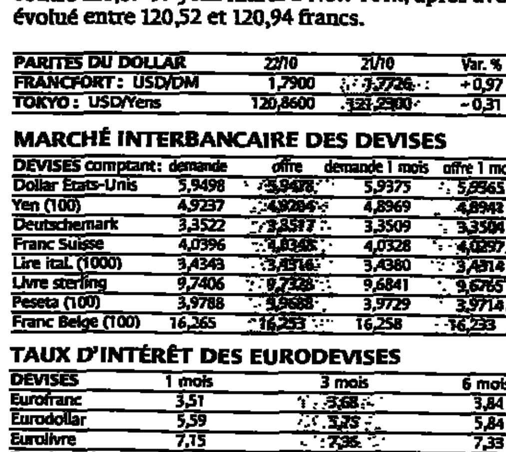
LE DOLLAR regagnait du terrain face à l'ensemble des devises, mercredi 22 octobre. Au cours des premiers échanges entre banques, la devise américaine s'échangeait à 5,9940 francs et 1,7885 deutschemark, contre 5,9711 francs et 1,7883 deutschemark la veille dans les derniers échanges interbancaires.

Quelques heures plus tôt, sur le marché des changes de Tokyo, le dollar cédait quelques fractions contre le yen, le recul du mark face à la devise japonaise pesant indirectement sur le billet vert. Il a également fléchi par rapport au mark, sous l'effet de prises de bénéfice après une progression initiale.

En fin de journée, il s'échangeait à 120,60-65 yens, contre 120,87-97 yens mardi à New York, après avoir évolué entre 120,52 et 120,94 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 21/10	% 20/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,1800	[illegible]	322	346
Ecu	6,6100	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,9711	[illegible]	5,6200	6,2200
Belgique (100 F)	16,2590	[illegible]	15,6600	16,7600
Pays-Bas (100 fl)	297,5200	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4350	[illegible]	3,1500	3,6580
Danemark (100 krd)	88,0300	[illegible]	82	92
Irlande (1 iep)	8,7570	−0,51	8,3100	9,1500
Gde-Bretagne (1 L)	9,7600	+0,26	9,2800	10,1900
Grèce (100 drach.)	2,1405	[illegible]	1,8700	2,3700
Suède (100 krs)	77,9000	−0,26	71,5000	81,5000
Suisse (100 F)	403,3200	+0,13	390	414
Norvège (100 k)	83,1800	+0,43	78	87
Autriche (100 sch)	47,6200	−0,02	45,8500	48,9500
Espagne (100 pes.)	3,9750	+0,04	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2900	[illegible]	2,9000	3,5000
Canada 1 dollar ca	4,3010	+0,37	3,9500	4,5500
Japon (100 yens)	4,9524	+0,98	4,7300	5,0800
Finlande (mark)	112,0400	[illegible]	105	116



PARITES DU DOLLAR	22/10	21/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7900	1,7726	+0,97
TOKYO : USD/Yens	120,8600	121,2300	−0,31

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	5,9498	5,9478	5,9375	5,9365
Yen (100)	4,9237	4,9204	4,8969	4,8942
Deutschemark	3,3522	3,3517	3,3509	3,3504
Franc Suisse	4,0396	4,0345	4,0328	4,0297
Lire ital. (1000)	3,4343	3,4516	3,4380	3,4314
Livre sterling	9,7406	9,7328	9,6841	9,6765
Peseta (100)	3,9788	3,9688	3,9729	3,9714
Franc Belge (100)	16,265	16,253	16,258	16,233

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,51	3,68	3,84
Eurodollar	5,59	5,75	5,84
Eurolivre	7,15	7,36	7,33
Eurodeutschemark	3,51	3,72	3,85

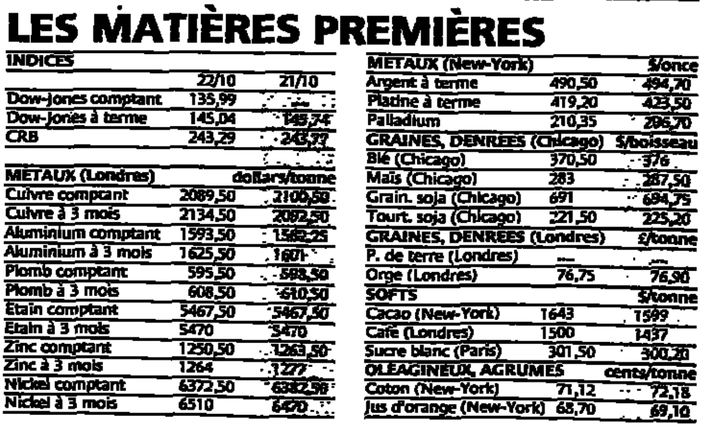
L'OR

	cours 21/10	cours 20/10
Or fin (k. barre)	61800	61700
Or fin (en lingot)	62750	62950
Once d'Or Londres	324,30	—
Pièce française(20f)	356	358
Pièce suisse (20f)	357	362
Pièce Union lat(20f)	357	358
Pièce 20 dollars us	2420	2500
Pièce 10 dollars us	1327,50	1327,50
Pièce 50 pesos mex.	2310	2300

LE PÉTROLE

En dollars	cours 22/10	cours 21/10
Brent (Londres)	19,76	19,75
WTI (New York)	20,59	20,64
Light Sweet Crude	20,68	20,60

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	22/10	21/10
Dow-Jones comptant	135,99	[illegible]
Dow-Jones à terme	145,04	145,74
CRB	243,29	243,77
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2089,50	2100,50
Cuivre à 3 mois	2134,50	2082,50
Aluminium comptant	1593,50	1582,25
Aluminium à 3 mois	1625,50	1601
Plomb comptant	595,50	598,50
Plomb à 3 mois	608,50	610,50
Etain comptant	5467,50	5467,50
Etain à 3 mois	5470	5470
Zinc comptant	1250,50	1263,50
Zinc à 3 mois	1264	1277
Nickel comptant	6372,50	6382,50
Nickel à 3 mois	6510	6470

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	490,50	494,70
Platine à terme	419,20	423,50
Palladium	210,35	206,70
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	370,50	376
Maïs (Chicago)	283	287,50
Grain. soja (Chicago)	691	694,75
Tourt. soja (Chicago)	221,50	225,20
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	76,75	76,90
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1643	1599
Café (Londres)	1500	1437
Sucre blanc (Paris)	301,50	300,20
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	71,12	72,18
Jus d'orange (New-York)	68,70	69,10

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 22 OCTOBRE
Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,05 %
CAC 40 : 2991,36

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	991	990	-0,10	30/07/92
Cr.Lyonnais(T.P.) ■	935,65	905	-3,27	22/10/92
Renault (T.P.)	1855	1851	-0,21	24/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	2210	2210	—	01/10/97
Saint Gobain(T.P.)	1300	—	—	15/07/97
Thomson S.A (T.P)	950	951	+0,10	01/08/97
Accor	1094	1116	+2,01	15/06/97
AGF-Ass.Gen.France	324,70	319	-1,75	02/07/97
Air Liquide	956	953	-0,31	05/06/97
Alcatel Alsthom	804	811	+0,87	27/06/97
Atos (ex.Axime) CA	668	679	+1,64	—
Axa	409,50	409,60	+0,02	14/05/97
Bail Investis	775	773	-0,25	11/07/97
Bancaire (Cie)	784	784	—	12/05/97
Bazar Hot. Ville	565	560	-0,88	12/06/97
Bertrand Faure	393,20	380,50	-3,22	29/09/97
BIC	416,90	416,50	-0,09	09/07/97
BIS	490,30	490,30		01/07/96
B.N.P.	316,80	322,20	+1,70	17/07/97
Bollore Techno.	804	802	-0,24	01/07/97
Bongrain	2252	2235	-0,75	15/05/97
Bouygues	602	591	-1,82	01/08/97
Bouygues Offs.	302,50	296,10	-2,11	26/06/97
Bull#	71,40	70,45	-1,33	—
Canal +	1068	1050	-1,68	19/08/92
Cap Gemini	459,60	469	+2,04	05/06/97
Carbone Lorraine	1675	1655	-1,19	03/07/97
Carrefour	3465	3480	+0,43	28/04/97
Casino Guichard	345,70	340	-1,64	10/06/97
Casino Guich.ADP	271,40	268	-1,25	10/06/97
Castorama Dub.(Li)	557	560	+0,53	02/07/97
C.C.F.	366,40	364	-0,65	20/05/97
Cegid (Ly)	641	649	+1,24	27/06/97
Cerus Europ.Reun	35	34,50	-1,42	01/07/90
Cetelem	654	659	+0,76	01/04/97
CGIP	1875	1878	+0,16	19/06/97
Chargeurs	400	402	+0,50	25/06/97
Christian Dalloz	716	753	+5,16	03/07/97
Christian Dior	722	720	-0,27	20/06/97
Ciments Francais	242,20	247,60	+2,22	13/06/97
Cipe France Ly #	180	187,80	+4,33	12/08/97
Clarins	503	504	+0,19	21/07/97
Club Mediterranee	450	447	-0,66	24/06/96
Coflexip	693	698	+0,72	18/06/97
Colas	910	895	-1,64	30/06/97
Comptoir Entrep.	11,95	11,55	-3,34	15/07/92
Comptoirs Mod.	2530	2490	-1,58	13/06/97
CPR	474	466	-1,68	10/07/97
Cred.Fon.France	64,15	64,20	+0,07	16/06/95
Credit Lyonnais CI	350	350	—	01/07/93
Cred.Nat.Natexis	362	360	-0,55	13/06/97
CS Signaux(CSEE)	203	201	-0,98	01/07/97
Damart	3715	3702	-0,34	19/12/96
Danone	915	924	+0,98	20/05/97
Dassault-Aviation	1250	1282	+2,56	04/07/97
Dassault Electro	622	612	-1,60	11/06/97
Dassault Systemes	191	192,90	+0,99	18/07/97
De Dietrich	269,20	270	+0,29	10/07/97
Degremont	500	505	+1	06/06/97
Deveaux(Ly)#	649	649	—	29/08/97
Dev.R.N-P.Cal Li #	48,90	48,75	-0,30	—
Dexia France	595	597	+0,33	25/06/97
DMC (Dollfus Mi)	115,80	113	-2,41	20/06/96
Dynaction	173	160	-7,51	10/07/92
Eaux (Cie des)	701	702	+0,14	01/07/97
Eiffage	277	276,80	-0,07	01/07/96
Elf Aquitaine	781	784	+0,38	18/06/97
Eramet	273	270,70	-0,84	08/08/97
Eridania Beghin	883	872	-1,24	11/07/97
Essilor Intl	1539	1540	+0,06	02/07/97
Essilor Intl.ADP	1547	1550	+0,19	02/07/97
Esso	516	520	+0,77	26/06/97
Eurafrance	2460	2455	-0,20	19/12/96
Euro Disney	7,95	8	+0,62	25/02/93
Europe 1	1292	1300	+0,61	02/04/97
Eurotunnel	5,85	5,75	-1,70	—
Fimalac SA	513	514	+0,19	25/06/97
Finextel	108,60	108,10	-0,46	26/06/97
Fives-Lille	410	408	-0,48	10/02/96
France Telecom	210	212	+0,95	—
Fromageries Bel	4170	4075	-2,27	30/07/97
Galeries Lafayette	2765	2840	+2,71	30/06/97
GAN ex.dt sous	134,50	134,30	-0,14	05/07/94
Gascogne (B)	561	552	-1,60	12/06/97
Gaumont #	415	415	—	12/05/97
Gaz et Eaux	2472	2478	+0,24	06/06/97
Geophysique	904	898	-0,66	12/07/93
G.F.C.	539	538	-0,18	28/07/97
Groupe Andre S.A.	571	574	+0,52	12/02/96
GROUPE GTM	373	376	+0,80	29/07/97
Gr.Zannier (Ly) #	150,50	144	-4,31	01/07/97
Guilbert	847	834	-1,53	25/07/97
Guyenne Gascogne	2014	2019	+0,24	13/06/92
Hachette Fill.Med.	1120	1098	-1,96	19/06/97
Havas	405,50	407,60	+0,51	22/08/97
Havas Advertising	726	738	+1,65	03/09/97
Imetal	674	675	+0,14	25/06/97
Immeubl.France	340,10	340,50	+0,11	25/06/97
Infogrames Enter.	840	835	-0,59	—
Ingenico	122	124,10	+1,72	04/08/97
Interbail	170,20	171	+0,47	30/06/97
Intertechnique	1431	1459	+1,95	30/09/97
ISIS	685	—	—	—
Jean Lefebvre	322,30	322,20	-0,03	10/06/97
Klepierre	795	805	+1,25	03/04/97
Labinal	1682	1701	+1,12	09/07/97
Lafarge	409	407,10	-0,46	02/06/97
Lagardere	175,90	178,30	+1,36	22/07/97
Lapeyre	361	360	-0,27	27/05/97
Lebon	240	—	—	03/07/97
Legrand	1179	1161	-1,52	13/06/97
Legrand ADP	785	779	-0,76	[illegible]
Legris indust.	229,50	229,10	-0,17	[illegible]
Locindus	772	772	—	[illegible]
L'Oreal	2259	2252	-0,30	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1115	1108	-0,62	[illegible]
Marine Wendel	677	680	+0,44	[illegible]
Metaleurop	71,15	70,65	-0,70	[illegible]
Metrologie Inter.	14,90	15	+0,67	[illegible]
Michelin	351	355,80	+1,36	[illegible]
Moulinex #	150	149,50	-0,33	[illegible]
Nord-Est	126,50	126	-0,39	[illegible]
Nordon (Ny)	410	410	—	[illegible]
NRJ #	871	871	—	[illegible]
Olipar	71,40	70,60	-1,12	[illegible]
Paribas	466	462,50	-0,75	[illegible]
Pathe	1110	1110	—	[illegible]
Pechiney	288	288,30	+0,10	[illegible]
Pernod-Ricard	294	286,60	-2,51	[illegible]
Peugeot	774	793	+2,45	[illegible]
Pinault-Print.Red.	2730	2681	-1,79	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	637	634	-0,47	[illegible]
Primagaz	452	452,90	+0,19	[illegible]
Promodes	2040	2020	-0,98	[illegible]
Publicis #	570	564	-1,05	[illegible]
Remy Cointreau	113,10	113	-0,08	[illegible]
Renault	172	169,50	-1,45	[illegible]
Rexel	1623	1632	+0,55	[illegible]
Rhone Poulenc A	263,40	267,80	+1,67	[illegible]
Rochette (La)	29,80	29,60	-0,67	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5690	5660	-0,52	[illegible]
Sade (Ny)	188	190	+1,06	[illegible]
Sagem SA	2880	2895	+0,52	[illegible]
Saint-Gobain	892	897	+0,56	[illegible]
Salomon (Ly)	511	509	-0,39	[illegible]
Salvepar (Ny)	468,90	467,90	-0,21	[illegible]
Sanofi	528	528	—	[illegible]
Sat	1549	1558	+0,58	[illegible]
Saupiquet (Ns)	588	586	-0,34	[illegible]
Schneider SA	376	366,40	-2,55	[illegible]
SCOR	265	267	+0,75	[illegible]
S.E.B.	713	731	+2,52	[illegible]
Sefimeg CA	367	368,40	+0,38	[illegible]
SEITA	190	194,10	+2,15	[illegible]
Selectibanque	77,50	75,50	-2,58	[illegible]
SFIM	1083	1075	-0,73	[illegible]
SGE	145,90	146,50	+0,41	[illegible]
Sidel	367	367,40	+0,10	[illegible]
Silic CA	835	838	+0,35	[illegible]
Simco	449,40	448	-0,31	[illegible]
S.I.T.A.	1100	1091	-0,81	[illegible]
Skis Rossignol	118	117	-0,84	[illegible]
Societe Generale	926	921	-0,53	[illegible]
Sodexho Alliance	2945	2921	-0,81	[illegible]
Sommer-Allibert	207,50	204,60	-1,39	[illegible]
Sophia	234,60	233,80	-0,34	[illegible]
Spir Communic. #	418	412	-1,43	[illegible]
Strafor Facom	400,80	399	-0,44	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	637	635	-0,31	[illegible]
Synthelabo	676	678	+0,29	[illegible]
Technip	732	739	+0,95	[illegible]
Thomson-CSF	179	179,60	+0,33	[illegible]
Total	663	661	-0,30	[illegible]
UFB Locabail	600	560	-6,66	[illegible]
UIF	420	425	+1,19	[illegible]
UIS	214,70	[illegible]	-0,79	[illegible]
Uniball porteur	575	[illegible]	—	[illegible]
Union Assur.Fdal	671	[illegible]	—	[illegible]
Usinor	118	[illegible]	-0,50	[illegible]
Valeo	386	[illegible]	+4,74	[illegible]
Vallourec	416,50	[illegible]	+0,84	[illegible]
Via Banque	183,10	[illegible]	+0,49	[illegible]
Worms & Cie CA	507	[illegible]	-1,18	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1310	[illegible]	-2,74	[illegible]
Elf Gabon	1198	[illegible]	—	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	120	[illegible]	+0,58	[illegible]
Adecco S.A.	2145	[illegible]	+3,26	[illegible]
Adidas AG #	830	[illegible]	+0,60	[illegible]
American Express	495	[illegible]	+1,61	[illegible]
Anglo American #	323	[illegible]	+0,18	[illegible]
Amgold #	335	[illegible]	-2,68	[illegible]
Arjo Wiggins App.	18,25	[illegible]	-0,82	[illegible]
A.T.T. #	288,30	[illegible]	+3,05	[illegible]
Banco Santander #	181,30	[illegible]	+2,04	[illegible]
Barrick Gold #	134,10	[illegible]	+1,78	[illegible]
B.A.S.F. #	212	[illegible]	+1,60	[illegible]
Bayer #	227	[illegible]	+0,92	[illegible]
Cordiant PLC	12,70	[illegible]	+0,39	[illegible]
Crown Cork ord.#	279,80	[illegible]	+0,42	[illegible]
Crown Cork PF CV#	250	[illegible]	+5,60	[illegible]
Daimler Benz #	452	[illegible]	+0,70	[illegible]
De Beers #	● 178,40	[illegible]	+2,80	[illegible]
Deutsche Bank #	417,80	[illegible]	+0,33	[illegible]
Dresdner Bank	277,20	[illegible]	—	[illegible]
Driefontein #	40	[illegible]	—	[illegible]
Du Pont Nemours #	346	[illegible]	+0,78	[illegible]
Eastman Kodak #	364,50	[illegible]	+4,22	[illegible]
East Rand #	1,53	[illegible]	-1,30	[illegible]
Echo Bay Mines #	28,85	[illegible]	+1,90	[illegible]
Electrolux #	521	[illegible]	+1,15	[illegible]
Ericsson #	283,20	[illegible]	+3,49	[illegible]
Ford Motor #	288	[illegible]	+0,69	[illegible]
Freegold #	35,40	[illegible]	-0,56	[illegible]
Gencor act.regr	16,45	[illegible]	-0,91	[illegible]
General Elect. #	421	[illegible]	+0,92	[illegible]
General Motors #	420	[illegible]	+1,19	[illegible]
Cie Belgique #	532	[illegible]	+0,75	[illegible]
Grd Metropolitan	60,10	[illegible]	+0,99	[illegible]
Guinness Plc #	61	[illegible]	+0,16	[illegible]
Hanson PLC reg.	29,55	[illegible]	-0,16	[illegible]
Harmony Gold #	25	[illegible]	-0,40	[illegible]
Hitachi #	51,50	[illegible]	+0,58	[illegible]
Hoechst #	261,70	[illegible]	+1,26	[illegible]
I.B.M #	619	[illegible]	+1,61	[illegible]
I.C.I #	91,80	[illegible]	+0,87	[illegible]
Ito Yokado #	317,50	[illegible]	+1,16	[illegible]
Kingfisher plc #	80,10	[illegible]	+2,62	[illegible]
Matsushita #	109,40	[illegible]	+1,55	[illegible]
Mc Donald's #	287	[illegible]	+2,26	[illegible]
Merck and Co #	578	[illegible]	+1,21	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	54,95	[illegible]	—	[illegible]
Mobil Corporat.#	436,60	[illegible]	+0,52	[illegible]
Morgan J.P. #	715	[illegible]	+3,07	[illegible]
Nestle SA Nom. #	8640	[illegible]	+0,34	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	80,50	[illegible]	—	[illegible]
Nokia A	600	[illegible]	+0,16	[illegible]
Norsk Hydro #	343,60	[illegible]	-1,04	[illegible]
Petrofina #	2270	[illegible]	+1,76	[illegible]
Philip Morris #	243	[illegible]	+2,05	[illegible]
Philips N.V #	500	[illegible]	+2	[illegible]
Placer Dome Inc #	105,90	[illegible]	+2,26	[illegible]
Procter Gamble #	430	[illegible]	+1,44	[illegible]
Quilvest	320	[illegible]	+1,56	[illegible]
Randfontein #	12,70	[illegible]	—	[illegible]
Rio Tinto PLC #	93	[illegible]	-0,96	[illegible]
Royal Dutch #	335	[illegible]	—	[illegible]
Sega Enterprises	153,20	[illegible]	+1,82	[illegible]
Saint-Helena #	23	[illegible]	—	[illegible]
Schlumberger #	541	[illegible]	+1,66	[illegible]
SGS Thomson Micro.	478	[illegible]	+2,34	[illegible]
Shell Transport #	45	[illegible]	+0,44	[illegible]
Siemens #	406	[illegible]	-0,44	[illegible]
Sony Corp. #	555	[illegible]	+1,08	[illegible]
Sumitomo Bank #	79	[illegible]	+2,27	[illegible]
T.D.K #	509	[illegible]	+2,16	[illegible]
Telefonica #	175	[illegible]	-0,80	[illegible]
Toshiba #	28,40	[illegible]	+3,16	[illegible]
Unilever act.Div.#	330,30	[illegible]	+0,51	[illegible]
United Technol. #	473,10	[illegible]	+0,82	[illegible]
Vaal Reefs #	320,50	[illegible]	-1,87	[illegible]
Volkswagen A.G #	3868	[illegible]	+3,15	[illegible]
Volvo (act.B)#	170,10	[illegible]	+2,29	[illegible]
Western Deep #	145	[illegible]	+0,55	[illegible]
Yamanouchi #	156	[illegible]	+0,96	[illegible]
Zambia Copper	16,50	[illegible]	+0,90	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
MERCREDI 22 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	117,50	6,805 o
CEPME 9% 89-99 CA#	107,34	1,701
CEPME 9% 92-06 TSR	120	3,187
CFD 9,7% 90-03 CB	119,35	7,016 ↑
CFD 8,6% 92-05 CB	117,55	6,302 d
CFF 10% 88-98 CA# ■	105,14	0,137
CFF 10,25%90-01CB#	114,39	6,347
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,25	3,706 ↑
CLF 9%88-93/98 CA#	101,30	6,608
CNA 9% 4/92-07	122	4,340
CRH 8,6% 92/94-03	114,56	2,827
CRH 8,5% 10/87-88#	105,13	3,486 ↑
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,94	5,985 ↓
EDF 8,6% 92-04 #	116,27	4,736 ↑
Finansder 9%91-06#	122,64	8,260
Finansd.8,6%92-02#	112,45	6,482 d
Floral9,75% 90-99#	108,16	2,538
OAT 88-98 TME CA#	100,30	3,696 ↑
OAT 9/85-98 TRA	—	0,342 d
OAT 9,50%88-98 CA#	103,47	3,227
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	2,502 d
OAT 8,125% 89-99 #	105,37	3,458
OAT 8,50%90/00 CA#	108,22	4,960
OAT 85/00 TRA CA#	—	0,666 ↑
OAT 10%5/85-00 CA#	112,11	4,392 d
OAT 89-01 TME CA#	101,10	3,696 ↑
OAT 10% 90-01 ecu	—	6,658
OAT 7,5%7/86-01CA#	107,87	1,932 d
OAT 8,5% 91-02 ecu	111,21	5,263 o
OAT 8,5% 87-02 CA#	114,25	7,825 ↓
OAT 8,50% 89-19 #	128,20	1,087
OAT 8,50%92-23 CA#	—	4,308
SNCF 8,8% 87-94CA	104,91	6,487
Suez Lyon.Eaux 90	962	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	68,80	67,30
Baccarat (Ny)	560	540
Bains C.Monaco	623	612
Bque Transatlant. ◆	180,10	180,10
B.N.P.Intercont. ◆	935	935
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	420	[illegible]
Champex (Ny) ◆	22,30	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	457	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2265	[illegible]
Generali Fce Assur	1190	[illegible]
Continental Ass.Ly	460,90	[illegible]
Darblay ◆	560	[illegible]
Didot Bottin	776	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	3135	[illegible]
Ecia	1037	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1350	[illegible]
Fichet Bauche	52	[illegible]
Fidei	35	[illegible]
Finalens	257,50	[illegible]
F.I.P.P. ◆	348,50	[illegible]
Fonciere (Cie)	606	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	735	[illegible]
Foncina #	504	[illegible]
Francarep	290	[illegible]
France S.A	1157	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot	1300	[illegible]
G.T.I (Transport) ◆	228	[illegible]
Immobail	152,50	[illegible]
Immobanque	645	[illegible]
Locamion (Ly) ◆	401,20	[illegible]
Lucia ◆	55,20	[illegible]
Monoprix	317	[illegible]
Metal Deploye ◆	385	[illegible]
Mors	6,30	[illegible]
Navigation (Nle)	127,50	[illegible]
Optorg	365	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	325	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	869	[illegible]
Parfinance ◆	255	[illegible]
Paris Orleans	272,10	[illegible]
Promodes (CI)	1700	[illegible]
PSB Industries Ly	530	[illegible]
Rougier #	325	[illegible]
Saga	122,10	[illegible]
S.I.P.H.	350	[illegible]
Sofragi ◆	4950	[illegible]
Taittinger	2900	[illegible]
Tour Eiffel ◆	285	[illegible]
Vicat	544	[illegible]
Caves Roquefort ◆	1900	[illegible]
Elyo	322	[illegible]
Finaxa	348	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1510	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	140	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	1725	[illegible]
Hotel Lutetia	310	[illegible]
Hotels Deauville	547	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly)	527	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	300	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
MERCREDI 22 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	50,05	49,65
AFE #	547	535
Aigle #	330	328
Albert S.A (Ns) ◆	169	169
Altran Techno. #	1518	1496
Arkopharma#	312	312
Montaignes P.Gest.	2599	2550
Assystem #	240	224
Bque Picardie (Li) ◆	740	740
Bque Tarneaud(B)#	346,90	346
Bque Vernes	180	175
Beneteau #	891	899
B I M P	116	115
Boiron (Ly)	316,90	316
Boisset (Ly) #	673	695
But S.A.	258	257,50
Cardif SA	890	890
C.E.E #	77	79
CFPI # ◆	380	380
Change Bourse (M)	200	200
CNIM CA#	209	203,60
Codetour	371,10	388
Comp.Euro.Tele-CET	347	335
Conflandey #	315	315
C.A. Hte Normandie	330	331
C.A. Paris IDF	748	732
C.A.Ille & Vilaine	300	300
C.A.Loire Atl.Ns #	280	280
C.A.Pas de Calais	552	550
C.A.du Nord (Li)	525	510
C.A. Oise CCI	328	328
C.A. Somme CCI	304	302
C.A.Toulouse (B)	420	420
Devanlay	650	660
Devernois (Ly)	595	590
Ducros Serv.Rapide	55	55
Emin-Leydier (Ly)#	470	470
Europ.Extinc.(Ly)#	439	431
Expand s.a.	567	567
Factorem	640	650
Faiveley #	207	199,10
Finacor	65	65
Fininfo	710	723
Fructivie	554	554
Gautier France #	243,70	248
Gel 2000	52,50	52,50
GEODIS #	347,90	348
GFI Industries #	1139	1120
Girodet (Ly) # ◆	26,95	26,95
GLM S.A.	250	250
Grandoptic.Photo #	1065	1041
Gpe Guillin # Ly	227,50	226
Kindy #	171	168
Guerbet	208	206
Hermes internat.1#	424	422,50
Hurel Dubois	748	748
ICBT Groupe #	228	226
I.C.C. ◆	150	150
ICOM Informatique	524	500
Idianova ◆	68,50	68,50
Int. Computer # ◆	70	70
IPBM	70	68,20
M6-Metropole TV	564	540
Manitou #	762	762
Manutan	415	415
Marie Brizard #	670	668
Maxi-Livres/Profr#	29,80	32
Meceiec (Ly)	55,50	55,60
MGI Coutier #	283,30	283
Monneret Jouet Ly#	172,10	170
Naf-Naf #	80	78
Norbert Dentres.#	625	616
NSC Groupe Ny	852	855
Onet #	1000	945
Paul Predault #	142	142,10
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	84,55	84,55
Phyto-Lierac # ◆	299	299
Pochet	600	600
Poujoulat Ets (Ns) ◆	244,50	244,50
Radiall #	680	680
Robertet #	1084	1090
Rouleau-Guichard	313	317
Securidev #	115	115
Smoby (Ly)#	635	630
Sofco (Ly)	12,60	13
Softbus ◆	363,80	363,80
Sogeparc (Fin)	383	384
Sopra #	556	550
Steph.Kelian #	68	68
Sylea	540	545
Teisseire-France	175,20	175
TFI	525	529
Thermador Hol. #	294	291
Trouvay Cauvin #	86	90,30
Unilog	836	826
Union Fin.France	601	601
Viel et Cie #	149	150
Vilmorin et Cie #	499,90	497
Virbac	505	502

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MERCREDI 22 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	36,90	35
Belvedere	701	701
BVRP	200,50	199,90
Coil	200	200
Electronique D2	815	831
FDM Pharma n.	219	219
Genset ◆	374	374
Guyanor action B ◆	11,50	11,30
High Co. ◆	186	186
Infonie	88	86
Joliez-Regol ◆	74,80	74,80
Mille Amis	56,95	56
Naturex	76,90	73,20
Olitec	840	820
Picogiga ◆	200	200
Proxidis	17	17
R21 Santé	400	400,20
Stelax ◆	8,65	8,65

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MERCREDI 22 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	800	800
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	9,50
Générale Occidentale ◆	178	178
Sté lecteurs du Monde ◆	130.	130
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; *# contrat d'animation.*

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 21 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	145,91	138,96
Agipi Actions (Axa)	122,78	116,93
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2446,24	2410,09
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14321	14321
Natio Epargne	2217,01	2195,06
Natio Oblig. M.T. C/D	853,29	844,84
Natio Ep. Croissance	3388,73	3322,28
Natio Ep. Patrimoine	144,78	141,94
Natio Epargne Retraite	163,34	160,14
Natio Epargne Trésor	11256,46	11239,99
Natio Euro Valeurs	1101,87	1080,26
Natio Euro Oblig.	1016,45	1006,39
Natio Euro Opport.	1112,98	1091,16
Natio Inter	1104,50	1082,84
Natio Opportunites	200,37	196,44
Natio Revenus	1110,66	1099,66
Natio Sécurité	11528,04	11528,04
Natio Valeurs	1417,74	1389,94
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monedem	93205,44	93205,44
Oblig. tres care.	272,85	268,82
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	868,79	843,49
Nord Sud Dévelop. C ◆	2634,44	2629,18
Nord Sud Dévelop. D ◆	2489,26	2484,29
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	313,82	307,67
Patrimoine Retraite D	304,33	298,36
Sicav Associations C ◆	2438,56	2435,56
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19826,10	19826,10
Mutual. dépôts Sicav C	19381,06	19361,70
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Act. Futur D PEA	293,40	287,65
Ecur. Capitalisation C	255,61	255,61
Écur. Expansion C	83646,62	83646,62
Écur. Géovaleurs C	3673,09	3601,07
Écur. Investis. D PEA	235,25	230,64
Écur. Monépremière	11427,22	11427,22
Écur. Monétaire C	13131,77	13131,77
Écur. Monétaire D	12506,34	12506,34
Écur. Trésorerie C	322,35	322,35
Écur. Trésorerie D	309,84	309,84
Écur. Trimestriel D	2031,87	2031,87
Éparcourt-Sicav D	193,53	193,53
Géoptim C	12945,05	12753,74
Géoptim D	11890,55	11714,83
Horizon C	2360,09	2313,81
Prévoyance Ecur. D	107,04	107,04
Sensipremière C	13332,65	13299,40
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12086,52	12062,40
Écur. Sécuripremière C	12068,09	12056,03
CNCA — INDOCAM		
Amplia ◇	120684,20	120684,20
Atout Amérique	206,38	201,35
Atout Asie	104,35	101,80
Atout Futur C	833,69	813,36
Atout Futur D	784,82	765,68
Coexis	1951,98	1919,35
Dieze	2223,06	2190,82
Eficash ◇	958156,42	958156,42
Epargne-Unie	217,81	212,50
Eurodyn	2773	2705,37
Indicia ◆	1814,24	1789,67
Moné.JC ◇	12044,37	12044,37
Moné.JD ◇	11661,48	11661,48
Oblifutur C	549,54	540,35
Oblifutur D	526,57	517,77
Oraction	1790,46	1746,79
Revenu-Vert	1179,97	1160,25
Sevéa ◆	118,21	115,33
Synthésis	18172,19	17850,57
Uni Association ◇	121,64	121,64
Uni Foncier	1446,90	1411,61
Uni France	888,60	866,93
Uni Garantie C	1891,68	1860,06
Uni Garantie D	1446,84	1422,65
Uni Régions	1750,30	1707,61
Univar C ◇	312,13	312,13
Univar D ◇	299,13	299,13
Univers Actions	259,19	252,87
Univers-Obligations	252,20	247,98
CIC BANQUES		
Francic	777,27	758,63
Francic Pierre ◆	143,19	139,02
Europe Régions	1969,90	1912,52
CIC PARIS		
Associc	1125,81	1125,81
Cicamonde	1642,94	1595,09
Converticic	412,12	406,03
Ecocic	1758	1706,80
Mensuelcic	10105,07	10095,02
Oblicic Mondial	4014,21	3954,89
Oblicic Régions	1176,32	1158,94
Rentacic	163,70	161,28
CRÉDIT LYONNAIS		
Euroco Solidarité	1376,70	1363,07
Lion 20000 C	17288,02	17288,02
Lion 20000 D	16583,84	16583,84
Lion Associations C	11080,88	11080,88
Lion Associations D	11080,88	11080,88
Lion Court Terme C	26639,49	26639,49
Lion Court Terme D	24155,01	24155,01
Lion Plus C	1573,57	1542,72
Lion Plus D	1501,04	1471,61
Lion Trésor	2445,34	2421,13
Oblilion	2191,05	2169,36
Sicav 5000	752,64	737,88
Slivafrance	1254,71	1230,11
Slivam	608,01	596,09
Slivarente	246,30	241,47
Slivinter	845,79	829,21
Trilion	5093,14	5027,78
CRÉDIT MUTUEL		
Avenir Alizes	2370,87	2324,38
CM Option Dynamique	137,84	135,97
CM Option Equilibre	264,23	261,29
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	166,31	161,46
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	924,14	924,14
Créd.Mut.Ep.Ind. C	149,78	146,97
Créd.Mut.Ep.J	23117,58	23117,58
Créd.Mut.Ep.Monde	1728,49	1682,23
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1872,56	1835,84
Créd.Mut.Ep.Quatre	1089,84	1062,47
Fonds communs de placements		
CM Option Modération ◆	101,96	100,95
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	693,43	693,57
Saint-Honoré Capital	19885,59	19308,60
St-Honore March. Emer.	923,84	894,06
St-Honoré Pacifique	760,92	728,15
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1845,06	1845,06
Stratégie Actions	1174,64	1129,46
Stratégie Rendement	1982,27	1919,87
LA POSTE		
Amplitude Amérique	124,46	121,42
Amplitude Europe C	176,11	171,87
Amplitude Europe D	173,15	168,59
Amplitude Monde C	1096,63	[illegible]
Amplitude Monde D	1046,19	1020,67
Amplitude Pacifique	106,77	[illegible]
Elanciel D PEA	191,95	[illegible]
Émergence Poste D PEA	160,46	[illegible]
Géobilys C	673,03	[illegible]
Géobilys D	636,77	[illegible]
Kaleis Dynamisme	1132,40	[illegible]
Kaleis Equilibre	1086,39	[illegible]
Kaleis Sérénité	1048,79	[illegible]
Latitude C	149,63	[illegible]
Latitude D	136,32	[illegible]
Oblitys D	621,17	[illegible]
Plénitude D PEA	213,94	[illegible]
Poste Gestion C	14991,49	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5222,19	[illegible]
Solstice D	2344,80	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38294,72	[illegible]
Actimonétaire D	31182,43	[illegible]
Cadence 1 D	1053,45	[illegible]
Cadence 2 D	1056,14	[illegible]
Cadence 3 D	1044,17	[illegible]
Capimonétaire C	413,89	[illegible]
Capimonétaire D	373,45	[illegible]
Sogeoblig C/D	9249,24	[illegible]
Interoblig C	7549,25	[illegible]
Intersélection France D	753,64	[illegible]
S.G. France opport. C	2153,21	[illegible]
S.G. France opport. D	2055,51	[illegible]
Sogenfrance C	2013,67	[illegible]
Sogenfrance D	1840,60	[illegible]
Sogépargne D	296,59	[illegible]
Soginter C	2610,77	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1476,60	[illegible]
Sogelance D	1685,35	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	228,15	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

LE MONDE / JEUDI 23 OCTOBRE 1997

SCIENCES **Le directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA) a présenté aux représentants des Etats membres de cet organisme, réunis mardi 21 et *mercredi* 22 octobre à Paris, ses *« réflexions préliminaires »* et les *« premières actions »* qu'il propose pour faire évoluer l'espace européen. ● LE FONCTIONNEMENT de l'ESA peut encore être amélioré en dépit des efforts déjà réalisés. Mais cela ne suffira pas pour que l'Europe garde la place qu'elle a acquise. ● LES PROGRAMMES décidés il y a dix ans arrivent à leur fin. La situation a changé, et il faut changer de perspective et de stratégie, estime Antonio Rodotà. ● LES ÉTATS européens – par l'intermédiaire de l'ESA – doivent aider leurs industriels à rassembler les moyens technologiques et financiers nécessaires pour prendre place sur un marché en pleine expansion dominé par les Etats-Unis.**

L'espace est un marché en pleine expansion que l'Europe doit investir

Antonio Rodotà, directeur général de l'Agence spatiale européenne, répond aux critiques et expose ses premières réflexions sur les nouvelles orientations que doit prendre l'organisme qu'il dirige

« Que pensez-vous des critiques récentes du ministre français de la recherche, Claude Allègre, concernant le fonctionnement de l'ESA ?

– En tant qu'actionnaire de l'ESA, il est *tout* à fait naturel que le ministre me donne des indications sur la manière dont je dois travailler. Il nous faut, évidemment, tenir compte des intentions, des objectifs politiques et stratégiques de nos Etats membres.

» Certes, on peut toujours améliorer le fonctionnement de structures comme la nôtre. Mais il y a déjà eu des réflexions là-dessus. Nos effectifs (actuellement de 1 750 salariés) ont baissé d'environ 400 personnes.

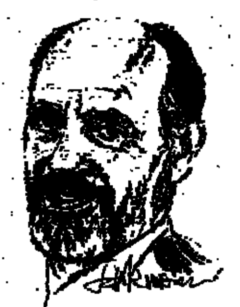
» Je suis un peu en désaccord avec Claude Allègre quand il dit que l'ESA n'est pas efficace. Je suis à la tête de l'Agence depuis quelques mois. J'y ai trouvé un personnel très compétent, dévoué à l'espace et à l'Europe. Il faut garder ce potentiel.

» En revanche, je pense, comme lui, qu'une évolution est nécessaire, soit au niveau de l'ESA, soit au niveau des agences nationales. Il faut s'adapter aux nouvelles réalités et, pour cela, il convient de mener dès aujourd'hui – peut-être le fallait-il même hier ! – une réflexion sur l'évolution du système spatial européen. Nous sommes à un tournant : nous arrivons à la fin de programmes décidés il y a dix ans.

– Claude Allègre se dit très réticent sur les vols habités et prône l'espace utile...

– Il a précisé aussi qu'il ne remettait pas en cause les accords déjà signés. Avec la station spatiale, nous avons bâti un instrument de travail. Il existe. On peut discuter pour savoir s'il est bon ou pas, mais la polémique est un peu dépassée : il faut s'efforcer maintenant d'en tirer le maximum d'avantages.

» Sur l'espace utile, les réflexions du ministre français vont tout à fait dans notre sens. Face à la mainmise américaine sur les applications spatiales, nous devons réagir vite. Il en va de notre place dans ce secteur, tant au plan politique et stratégique qu'au plan économique, industriel et social.



ANTONIO RODOTÀ

» L'espace est de plus en plus important pour la vie de tous. C'est un marché qui croît de 15 % à 20 % par an, un gisement d'emplois, et l'Europe risque d'en être absente si elle ne réagit pas.

– Pourtant, Ariane...

– Ariane nous fournit l'indépendance pour les services de lancement. Mais cela ne suffit pas. Regardez le GPS (Global Positioning System). C'est le seul dispositif de localisation et de navigation commercialement disponible. Et il est américain. Or ses applications directes ou indirectes sont nombreuses.

» De même, dans un délai très court, des compagnies américaines vont exploiter les seuls réseaux de téléphonie mobile par satellites en orbite basse, capables de couvrir le monde entier.

» L'Europe et les autres pays doivent-ils, dans ces conditions, se désintéresser de ce marché ? Certes, quelques compagnies européennes ou non américaines sont parties prenantes à ces réseaux. Mais elles sont très minoritaires et ne ramasseront que des miettes en regard des sommes considérables que de tels systèmes généreront. L'Europe est pratiquement absente de ce domaine. Reste l'observation de la Terre où elle a marqué des points. Mais les Américains préparent une sérieuse contre-offensive.

– N'est-il pas un peu tard pour réagir ?

– N'oubliez pas que les Airbus européens concurrencent avec succès les Boeing. Même si nous avons perdu du temps en matière d'applications spatiales, je pense qu'il faut, dès maintenant, commencer à réfléchir aux systèmes et aux applications de deuxième génération. Trouver les créneaux d'avenir où l'Europe pourrait se faire une place, définir les investissements et les besoins futurs.

» Dans cette optique, notre rôle, celui de l'ESA et des agences nationales, est d'aider les industriels à résoudre les problèmes technologiques qui leur sont posés, à rassembler les compétences et les moyens nécessaires pour leur permettre d'attaquer demain ce marché. C'est ce que nous allons proposer à nos Etats membres.

– Tout cela exige beaucoup d'argent, alors que la tendance est plutôt à la baisse des budgets.

– Tous les pays européens ont des problèmes budgétaires. Mais, plus que de dépenses, il s'agit ici d'investissements. Il faut être clair : aux Etats-Unis, le financement de l'espace est double. La NASA subventionne la science et les vols habités, avec un budget quatre fois plus important que celui de l'ESA. Mais les applications comme le GPS ou les télécommunications spatiales ne sont pas à la seule charge des industriels. Le département de la défense (DoD) les finance de manière indirecte pour un montant équivalant au triple des dépenses civiles de l'Europe spatiale. Concluez-vous-même.

» Si nous laissons nos industriels se débrouiller seuls, nous sommes perdus d'avance. Certes, au départ, c'est un problème de recherche. Mais les besoins se situent au niveau d'autres ministères, ceux des télécommunications, des transports ou de l'environnement. C'est un problème de stratégie globale. Nous devons donc changer de perspective.

– Pensez-vous que vous serez suivi ?

– L'agence ne peut donner que des avis. Les choix politiques de ce genre dépassent bien entendu l'exécutif de l'ESA. Ils sont du ressort des Etats membres. Quelles que soient les décisions qui seront prises, tant sur le plan stratégique que sur l'évolution de notre organisation, une chose est sûre : il faut aller très vite pour préserver le patrimoine de l'Europe spatiale, ne pas disperser ses compétences. »

Propos recueillis par Jean-François Augereau et Jean-Paul Dufour

Crise de croissance

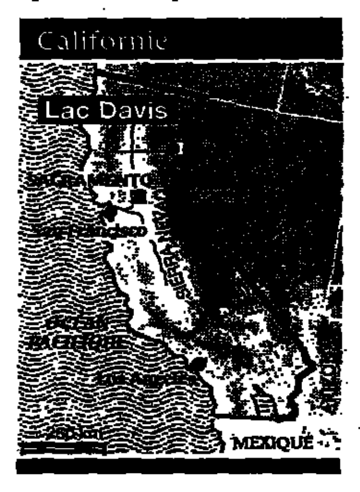
Les critiques acerbes émises récemment par le ministre de la recherche Claude Allègre sur la gestion et le fonctionnement de l'Agence spatiale européenne (ESA) ne sont que la manifestation française d'une crise de croissance qui touche toute l'Europe spatiale. L'espace est devenu un marché, un enjeu stratégique, que les principaux acteurs veulent contrôler. Pour l'heure, la structure de l'ESA ne s'y prête guère. La politique spatiale européenne n'est discutée qu'au conseil de l'ESA (au niveau des experts) et lors de conférences qui réunissent très irrégulièrement les ministres concernés. S'y ajoutent des conflits d'intérêts entre l'agence européenne et les agences nationales (le CNES français, le DLR allemand et l'ASI italienne).

Un front commun s'est créé entre la France, l'Allemagne et l'Italie, les trois plus gros bailleurs de fonds de l'ESA pour *« faire évoluer le système, au besoin par un coup de force »*, explique un expert. Le plan stratégique préparé par l'ESA s'inscrit dans ce contexte, en vue de la prochaine réunion interministérielle, cruciale pour l'avenir de l'agence et de l'Europe spatiale, qui devrait se tenir mi-1998 à Bruxelles.

« Ichtycide » à la roténone dans un lac californien

SACRAMENTO
de notre envoyée spéciale

Une surprenante bataille vient de s'engager sur les eaux du lac Davis en Californie. Jeudi 16 octobre, une cinquantaine d'agents fédéraux du département de la pêche et de la chasse de l'Etat de Californie, embarqués sur des barges, ont commencé une vaste opération d'empoisonnement de ce lac long de 7 kilomètres. Quelque 61 tonnes de poison ont ainsi été déversées dans les eaux du lac, afin de supprimer tous les brochets du Nord, introduits illégalement par des pêcheurs et qui ont infesté le lac, mettant en danger, dit-on, la survie des autres espèces.



Le lac Davis, situé dans le comté de Plumas, à 240 kilomètres au nord-est de Sacramento, un des plus beaux lacs de la région, connu pour ses eaux riches en poissons, abrite une importante colonie de saumons qui fait le bonheur des pêcheurs locaux. Il est devenu un des sites touristiques les plus visités, redynamisant ainsi un tissu économique affaibli par la crise de l'industrie du bois et de construction de matériel ferroviaire. Or cette étendue d'eau est reliée au réseau de rivières du delta par des canaux, et les autorités fédérales craignent que le brochet ne mette cette faune aquatique en danger.

Les biologistes de l'Etat sont convaincus que, si ce poisson extrêmement vorace et prolifique, que l'on ne trouve habituellement que dans les eaux froides du Middle West, n'est pas éliminé rapidement, il risque de se répandre dans l'ensemble des rivières du bassin de Sacramento. Les agents du département de la pêche et de la chasse ont donc déversé un puissant pesticide, la roténone, connu aussi sous le nom de *« tubatoxin »* ($C_{23}H_{22}O_6$) pour y parvenir.

Patrick Foy, biologiste du département, assure que ce poison, dont la nocivité doit tuer tous les poissons en quarante-huit heures, sera naturellement éliminé au bout de huit semaines. *« Nous avons envisagé d'autres solutions,* dit-il, *comme la pose de filets, l'utilisation d'électrochocs ou d'explosifs. Mais l'empoisonnement total du lac était la seule qui nous garantissait une disparition totale des brochets. »* Les autorités de Californie devraient procéder, au début de décembre, à la réintroduction de plus de 750 000 truites, afin de repeupler le lac. La même opération avait été effectuée, en 1991, dans un autre réservoir de la région.

L'annonce du plan d'éradication des autorités californiennes a soulevé une tempête de protestations. Redoutant que cette opération n'ait des effets néfastes sur la santé de la population et ne ruine l'économie locale, le gouvernement du comté de Plumas s'y est opposé dès le début. Car ce lac est la principale ressource en eau de la ville de Portola. Fran Roudebush, un des membres du gouvernement du comté, s'est inquiétée publiquement, lundi 13 octobre, des effets du dispersant utilisé pour dissoudre le poison dans l'eau.

PROTESTATAIRES ARRÊTÉS

Ce dispersant contient du trichloréthylène, une substance pouvant induire des cancers et qui ne s'élimine pas naturellement dans l'eau. On peut très bien éradiquer le brochet sans risque en faisant baisser le niveau d'eau du lac et en utilisant des filets et des électrochocs, a-t-elle déclaré avant le démarrage des opérations. Tentant de court-circuiter les services de l'Etat, les autorités du comté ont publié dans la foulée deux arrêtés interdisant les opérations d'empoisonnement de poissons dans le comté de Plumas.

Les responsables du département de la pêche et de la chasse de l'Etat californien sont passés outre en demandant à la Cour supérieure de justice du comté de suspendre les arrêtés pour la durée des opérations.

L'affaire a déclenché un vaste mouvement de protestation au sein de la population locale. Les bords du lac se sont hérissés de pancartes condamnant le plan d'extermination des poissons. Des riverains ont commencé une occupation du site. Des militants écologistes se sont enchaînés à des bouées ; dix personnes ont été arrêtées. Des patrouilles de la police californienne ont été dépêchées sur place pour empêcher toute incursion dans les eaux du lac. Quelque 30 tonnes de poissons morts ont commencé à flotter à la surface de l'eau. On en attend dix fois plus.

Sylvia Zappi



Un jeune Français plonge dans les profondeurs du nombre π

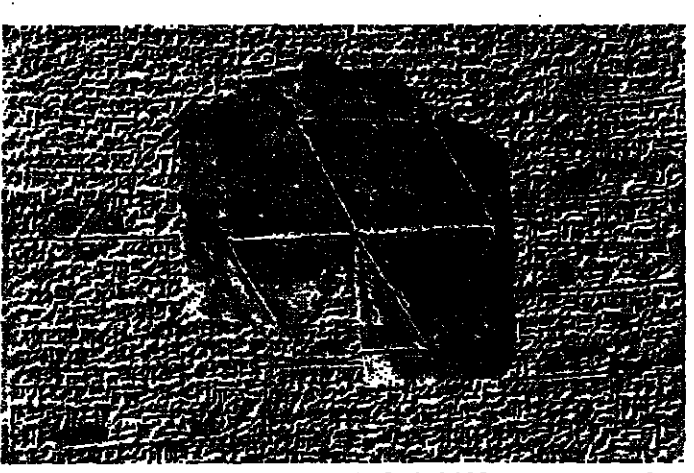
220 jours de « temps machine » et de nouveaux algorithmes ont été nécessaires à un étudiant, Fabrice Bellard, pour extraire certaines décimales inconnues de ce rapport mythique

LES MATHÉMATIQUES aussi ont leurs conquérants de l'impossible. Des aventuriers cérébraux capables d'explorer des mondes à « n » dimensions ou de naviguer aux franges du monde fractal. Fabrice Bellard serait plutôt un apnéiste numérique. Son grand bleu ? Le nombre π, celui qui désigne le rapport du cercle à son diamètre. *Autrement dit,* 3,141 592 653... Après une plongée de deux cent vingt jours de « temps machine », le jeune polytechnicien est parvenu à atteindre, début octobre, une décimale de π qui, en langage binaire, serait la mille milliardième. Record battu.

Cette performance le place aux côtés du Japonais Yasumasa Kanada, de l'université de Tokyo, qui fait de un sommet dont il gravit une à une les décimales après la virgule. Fin juillet, il en avait calculé plus de cinquante milliards (51 539 607 552 très exactement), détrônant grâce à son super-calculateur Hitachi SR 2201 les frères Chudnovsky, de l'université de New York, ses seuls rivaux dans une discipline qui compte bien peu d'adeptes (*Le Monde* du 29 juillet). Le nouveau record est aussi d'un autre ordre que les tours de force mnémoniques de certains prodiges, tel ce Japonais de vingt-trois ans, Hiroyuki Goto, qui a été capable en 1995 de réciter par coeur, et pendant neuf heures, *42 000 décimales de π ! La quête de* Fabrice Bellard procède plutôt du sondage, comme s'il éclairait grâce à ses machines quelques décimales très éloignées, sans pouvoir distinguer celles qui les précèdent.

BON ÉLÈVE

L'intérêt pour π de cet élève de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications a été éveillé au collège par sa mère – *elle-même* professeur de mathématiques. En classe préparatoire, il s'amuse avec un camarade à calculer le plus vite possible un million de décimales sur un PC. Puis à Polytechnique, la mise au point d'une méthode rapide de calcul des grands nombres, appliquée à π, lui vaut une bonne note à un oral d'informatique !



RMN

Sur une tablette babylonienne vieille de 4 000 ans, on a trouvé en caractères cunéiformes l'approximation π = 3 + 1/8. Les Babyloniens y seraient parvenus en comparant le périmètre du cercle avec celui de l'hexagone inscrit, égal à trois fois le diamètre.

Mais c'est en avril 1996 qu'il a la révélation, lorsqu'il tombe par hasard sur un article des Canadiens Bailey, Borwein et Plouffe, qui démontrent qu'il est possible de calculer n'importe quel chiffre de π en base 2 sans avoir à calculer les chiffres précédents. La découverte canadienne était totalement inattendue et ouvre de nouveaux horizons algorithmiques. *Dans la foulée,* Fabrice Bellard fait tourner une dizaine de stations de travail inutilisées pendant les vacances scolaires et atteint, le 7 octobre 1996, le quatre cent milliardième chiffre binaire de π.

L'idée d'un nouveau record lui vient après sa participation, en juin 1997, au DES Challenge, organisé par l'entreprise américaine RSA Data Security, qui lance régulièrement des défis aux « hackers » de tout poil. Il s'agit de décrypter un message codé en utilisant en parallèle plusieurs milliers de machines. Fabrice Bellard reprendra cette méthode coopérative pour s'attaquer à nouveau à π, fin août, avec une formule plus rapide (40 % environ) que lors du précédent calcul.

« C'est un excellent exercice de programmation », assure-t-il. Il faut ensuite réussir à partager efficacement le calcul entre des ordinateurs reliés à un serveur central par un réseau peu fiable, Internet. La vérification, indispensable, consiste à refaire le calcul pour les n - 10 chiffres binaires : les chiffres des deux calculs se recouvrant doivent alors être identiques. Très fiable, ce contrôle double la durée des opérations.

APPLICATIONS ÉLECTRONIQUES

Divisée entre une trentaine de machines, le temps réel du calcul est de douze jours environ – vérification non comprise –, et Fabrice Bellard estime qu'avec les 1 024 microprocesseurs du super-ordinateur de Kanada ce travail aurait demandé cinq heures seulement. Mais la puissance n'est pas tout, il faut la domestiquer par *« de nouvelles formules, elles-mêmes issues de jolies théories »*, comme celles énoncées par l'autodidacte indien Srinivasa Ramanujan (1887-1920), aux intuitions fulgurantes et encore parfois mal comprises.

Hormis ses vertus pédagogiques, cet exploit est-il bien utile ? Dans la pratique, pour les calculs trigonométriques les plus fins, on se contente d'un à quelques dizaines de décimales, disponibles depuis le début du XVIIIe siècle. *« Le plus intéressant, ce sont les progrès des algorithmes »*, affirme Jean-Paul Delahaye, chercheur au laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (CNRS) et auteur d'un ouvrage passionnant, *Le Fascinant Nombre π*, dont il décrit les différents modes de calcul.

Ces trésors d'inventivité ont trouvé à s'employer dans d'autres domaines. *« La méthode de la transformation de Fourier* [1768-1830] *discrète, mise en œuvre dans le calcul de π, permet de manipuler des grands chiffres,* explique Jean-Paul Delahaye. *Elle peut aussi être précieuse pour la compression de données ou le traitement du signal. »* Des domaines aux applications électroniques très larges. La recherche de méthodes intermédiaires, mariant celle de Bellard et de Kanada, pourrait s'avérer fructueuse, *« notamment pour certains travaux trigonométriques des physiciens »*. Sans parler des mathématiques fondamentales, qui s'interrogent toujours sur la nature exacte de π.

Bref, *sous ses aspects anodins,* ce nombre continue de nourrir, après quatre millénaires, les cogitations des mathématiciens. Ce compagnonnage les a conduits dans des univers géométriques, arithmétiques, analytiques, logiques... dont, comme le conclut joliment Jean-Paul Delahaye, *« ils ne savent jamais s'ils ne font que* [les] *découvrir, ou s'ils* [les] *construisent »*.

Hervé Morin

★ *Le Fascinant Nombre π*, Jean-Paul Delahaye, Pour La Science/Belin, 226 p., 140 F.

En Coupe de l'UEFA, Lyon surprend l'Inter et Strasbourg corrige Liverpool

Les matches retour auront lieu les 4, 5 et 6 novembre

L'ITALIE réussit bien à Ludovic Giuly. Le petit Corse de l'Olympique lyonnais, déjà artisan de la victoire des siens sur le terrain de la Lazio de Rome en 1995, a récidivé, mardi 21 octobre, sur la pelouse de San Siro, à Milan, lors du match aller du deuxième tour de la Coupe de l'UEFA : auteur d'un but en première mi-temps et à l'origine d'un penalty réussi par Alain Caveglia en seconde période, le nouveau lutin lyonnais a été l'artisan de l'exploit de l'OL, vainqueur (2-1) à Milan, de l'Internazionale de Ronaldo et Youri Djorkaeff.

Invaincu en onze rencontres officielles depuis le début de la saison 1997-1998, l'Inter avait abordé ce 16e de finale de la Coupe de l'UEFA dans la décontraction. La direction du club et les joueurs milanais affectaient un air indifférent avant la venue de l'OL, modeste dixième du championnat de France. La seule compétition importante, laissaient entendre les coéquipiers de Ronaldo, c'est le Calcio, et les deux billets qu'il délivre pour la Ligue des champions. En revanche, pour les Lyonnais, qui avaient arraché de haute lutte, cet été, en Coupe Intertoto, leur ticket pour l'aventure européenne, l'étape chez les fortunés voisins milanais avait tous les atours du match de l'année.

Pour contenir la pléiade de stars de l'équipe italienne, l'entraîneur lyonnais, Bernard Lacombe, avait renoncé à aligner toutes les jeunes pousses du centre de formation de l'OL. Joseph-Désiré Job et Frédéric Kanoute, qui brillent avec leur équipe sur tous les terrains – sauf àGerland... – depuis le début de la saison, avaient été laissés sur le banc des remplaçants, au profit des rares joueurs expérimentés de l'effectif lyonnais, tel Florent Laville, affecté au marquage de Ronaldo. En revanche, c'est à un presque inconnu, Christian Bassila, à peine dix matches chez les professionnels, qu'est revenue la charge de museler Youri Djorkaeff. Ces duels, apparemment déséquilibrés, ont souvent tourné à l'avantage des Lyonnais, sans aucun complexe du début à la fin de cette rencontre disputée sur un terrain très gras.

Loin de se laisser abattre par l'égalisation de Maurizio Ganz en milieu de seconde mi-temps, les joueurs de Bernard Lacombe sont repartis vers le but de Gianluca Pagliuca avec tant d'ardeur que celui-ci a été contraint de ceinturer un Ludovic Giuly virevoltant. Passé la joie de la victoire, les Lyonnais pourront méditer sur deux statistiques inquiétantes : l'Inter de Milan n'a jamais été éliminé par une équipe française en Coupe d'Europe (avec sa défaite en demi-finales de la Coupe de l'UEFA l'année dernière, l'AS Monaco est la dernière victime française des Intéristes) ; l'OL a démarré le championnat de France par une malencontreuse série de défaites – cinq en six rencontres – sur sa pelouse.

Le Racing-Club de Strasbourg s'accommode fort bien des confrontations avec le football britannique, si souvent synonymes de défaites pour les clubs français. Après avoir éliminé les Glasgow Rangers au premier tour de la Coupe de l'UEFA, les Strasbourgeois ont largement dominé Liverpool (3-0). Décevants en championnat de France, les joueurs de Jacky Duguépéroux ont offert à leurs supporteurs une rencontre pleine de réalisme. L'avant-centre David Zitelli, en délicatesse avec ses dirigeants, a inscrit les deux premiers buts, avant que le Danois Denni Conteh ne corse l'addition finale.

Eric Collier

LES RÉSULTATS

Coupe de l'UEFA
(16es de finale aller) :
Inter Milan (Ita.)-Lyon (Fra.) 1-2 ; Strasbourg (Fra.)-Liverpool (Ang.) 3-0 ; Auxerre (Fra.)-OFI Crète (Grè.) 3-1 ; Metz (Fra.)-Karlsruhe (All.) 0-2 ; *Steaua Bucarest (Rou.)-Bastia (Fra.)* 1-0 ; Ajax Amsterdam (P-B.)-Udinese (Ita.) 1-0 ; Braga (Por.)-Dinamo Tbilissi (Géo.) 4-0 ; MTK Budapest (Hon.)-Croatia Zagreb (Cro.) 1-0 ; Spartak Moscou (Rus.)-Real Valladolid (Esp.) 2-0 ; Schalke 04 (All.)-Anderlecht (Bel.) 1-0 ; Aarhus (Dan.)-Twente Enschede (P-B.) 1-1 ; Rotor Volgograd (Rus.)-Lazio Rome (Ita.) 0-0 ; FC Bruges (Bel.)-Bochum (All.) 1-0 ; *Athletic Bilbao (Esp.)-Aston Villa (Ang.)* 0-0 ; Atletico Madrid (Esp.)-PAOK Salonique (Grè.) 5-2. (Rapid Vienne (Aut.)-Munich 860 (All.) devait avoir lieu mercredi 22 octobre). Matches retour les 4, 5 et 6 novembre.

Avec Eva Serrano, la GRS française prend une dimension mondiale

La gymnaste nîmoise rêve d'une médaille individuelle aux championnats de Berlin

Sixième aux Jeux olympiques d'Atlanta en 1996 puis deux fois médaillée d'argent (corde et ruban) aux championnats d'Europe 1997 disputés à Patras, Eva Serrano peut amener ses coéquipières *Amélie Villeneuve, Caroline Stépanoff* et Stéphanie Delayat dans le groupe des huit meilleures équipes mondiales lors des championnats *disputés du 23 au 26 octobre à Berlin.* Elle rêve aussi d'une médaille individuelle.

EVA SERRANO aurait pu devenir acrobate ou jongleuse. La championne de France de gymnastique rythmique et sportive (depuis 1993) n'éprouve pas d'attirance particulière pour le cirque, mais son sens du spectacle et sa façon de dompter ballons, cerceaux et rubans auraient certainement fait les beaux jours d'une troupe d'artistes de la piste. *Saltimbanque de la gymnastique,* cette jeune Nîmoise de dix-neuf ans, à la silhouette gracile, ne rêve pourtant pas d'applaudissements émerveillés mais de médailles. Aux championnats du monde de GRS, qui débutent jeudi 23 octobre, à Berlin (Allemagne), elle tentera donc de gagner la médaille qui constituerait l'aboutissement de sa carrière.

PORTRAIT

Cette jeune Nîmoise, ne rêve pas d'applaudissements, mais de médailles.

« Cela fait maintenant trois mois que je me prépare de manière très intensive à ce grand rendez-vous, souligne Eva Serrano. *Collectivement, l'objectif est de faire partie des huit meilleures équipes pour participer à la finale. Mais, en individuel, j'aimerais vraiment rapporter une ou deux médailles en France. Il faudra pour cela que je sois régulière sur les quatre engins* [ndlr : ruban, massues, cerceau et corde] *et que j'arrive à maîtriser la pression qui m'entoure. »* Avec cinq titres consécutifs de championne de France et une sixième place au concours général des Jeux olympiques d'Atlanta (1996), Eva Serrano s'était hissée dans le groupe de tête de la GRS mondiale. Il lui restait à monter sur un podium international, ce qu'elle a fait en mai dernier lors des championnats d'Europe disputés à Patras (Grèce) : elle y décrocha deux médailles d'argent (corde et ruban).

Celle qui n'était que l'héritière de Stéphanie Cottel (championne de France en 1987, 1988 et 1990) et de *Chrystelle Sahuc* (championne de France en 1991 et 1992) – les deux gymnastes ont fait découvrir aux Français ce sport jusqu'à alors confidentiel – a définitivement supplanté ses aînées. Eva Serrano, première gymnaste française à avoir damé le pion aux invincibles Biélorusses, a su affirmer ses ambitions, peu à peu, grâce à la volonté d'acier qui la caractérise. Pensionnaire depuis septembre 1996 du Centre national d'Orléans (Loiret), elle y est entraînée par les deux Bulgares Dina Atanassova et Snéjana Mladénova.



IUNDT/SEGUIN/TEMPSPORT

La gymnastique rythmique et sportive, ici Eva Serrano au ruban.

PATIENCE ET RÉGULARITÉ

Intronisée assez tard – à l'âge de onze ans – dans l'univers hermétique de la GRS, l'actuelle championne de France a gravi les échelons de la renommée avec une patience et une régularité édifiantes. Il lui faudra huit longues années de *travaux forcés pour apprivoiser son* corps et maîtriser les cinq engins de sa discipline : le ruban, le cerceau, la corde, le ballon et les massues. *« C'est une jeune fille qui a besoin de temps pour s'épanouir,* explique Dina Atanassova, l'un des deux entraîneurs bulgares de l'équipe de France qui l'a détectée puis suivie tout au long de sa carrière. *Elle a toujours travaillé lentement, mais c'est aujourd'hui le gage de sa résistance et de sa réussite. D'ailleurs, sans elle, la GRS française n'aurait jamais pu accéder à la finale collective d'un championnat du monde alors qu'aujourd'hui cet objectif semble réalisable. Elle est à la fois notre ambassadrice et notre porte-drapeau. Tout le monde compte beaucoup sur elle à Berlin. »*

Consciente des responsabilités qui pèsent sur les épaules de sa protégée, Dina Atanassova n'est pas inquiète. *« En compétition, Eva possède un avantage sur les autres gymnastes : le stress et le public la galvanisent et lui permettent de réussir des figures de style qu'elle n'aurait jamais pu réaliser à l'entraînement... »* Difficile, pourtant, d'imaginer que cette jeune fille discrète et assez grande (1,72 m) cache, derrière de jolis yeux verts, une rage et un acharnement quasiment maladifs. *« Sans cet état d'esprit, je n'aurais jamais pu accepter les huit heures d'entraînement quotidiennes avant les compétitions »,* admet-elle. En revanche, la présence d'Eva Serrano constitue à la fois un avantage et un inconvénient en équipe de France.

Les trois autres gymnastes qui forment avec elle le carré majeur de la GRS tricolore – Amélie Villeneuve, Caroline Stépanoff et Stéphanie Delayat – progressent à son contact, mais les victoires à répétition d'Eva leur font souvent de l'ombre. *« Il n'est pas toujours évident de travailler avec Eva, car elle a vraiment plusieurs longueurs d'avance sur nous,* remarque gentiment Amélie Villeneuve, française *depuis 1995,* qui aspire à la 30e place mondiale. *Même si sa présence me pousse vers le haut, j'aimerais bien, un jour, décrocher le titre national, mais impossible d'y songer sérieusement tant qu'Eva sera là... »* Privilège des championnes, Eva Serrano possède l'autorité de sa compétence.

Paul Miquel

Des Mondiaux privés de ballon

Comme les récents championnats du monde de gymnastique artistique à Lausanne (Suisse), *les Mondiaux de GRS à Berlin* (Allemagne) marquent une période de transition d'une discipline notamment marquée par l'entrée en service d'un nouveau code de pointage.

***Pour l'équipe tricolore, emmenée par Eva Serrano, ces* championnats du monde constituent également une occasion historique de participer à la finale par équipes qui aura lieu vendredi 24 octobre. Pour y accéder, il faudra que le quatuor de *gymnastes françaises* termine dans les huit premières places lors des qualifications du jeudi 23 octobre. Les qualifications individuelles débuteront, quant à elles, samedi 25 octobre pour déterminer les gymnastes des quatre finales de dimanche 26 octobre (corde, ruban, cerceau, massues). Lors de chaque compétition, l'un des cinq engins n'est pas au programme. A Berlin, il s'agit du ballon.**

La Fédération française d'athlétisme se lance à la poursuite des coureurs sur route

POUR PRATIQUER la course sur route, un short, un tee-shirt et une paire de tennis suffisent. C'est en tout cas ce que pensent 95 % des *12 000 concurrents qui s'élanceront,* dimanche 26 octobre, pour la 19e édition de Marseille-Cassis (20,3 km). *Selon ses organisateurs, seuls 5 %* des partants de la *« grande classique des calanques »* sont adhérents d'un club affilié à la Fédération française d'athlétisme (FFA). Mais ils pourront bientôt *profiter des avantages de la « licence performance »* que la FFA enverra, dès le 1er novembre, à tous ses licenciés.

Pour la somme de 100 francs par an, les *« adeptes des courses hors stade qui refusent d'être embrigadés »* (dixit le président de la FFA, M. Philippe Lamblin), *bénéficieront, sans obligation* de s'attacher à un club, des mêmes services que le licencié de base. Ce dernier paiera toujours 200 francs pour bénéficier de plans d'entraînement agréés, d'une assurance spéciale permettant de récupérer le montant de l'inscription à une course en cas de blessure ou de maladie, de réduction sur les places pour les meetings internationaux d'athlétisme organisés en France, d'abonnements à tarif préférentiel aux revues d'athlétisme ou aux publications pour enfants du groupe Bayard Presse, et sur les locations de voiture chez Budget et les lignes d'Air Liberté-TAT, et d'un mois d'accès gratuit dans les clubs de fitness Gymnasium.

La « licence performance » permettra en outre de recevoir régulièrement un classement des coureurs hors stade récapitulant les performances nationales sur 10 km, 20 km et marathon. Elle présente pour seul inconvénient l'impossibilité de participer aux compétitions fédérales.

« LICENCE PERFORMANCE »

Dans l'espoir de quelques rédemptions, la FFA a *toutefois prévu une* « passerelle » vers la licence-athlète. Mais aussi tentante que soit la formule « performance », ce genre de manœuvre risque d'être rare. Les as *de la route* ont tâté du cross ou de la piste avant de se recycler et appartiennent déjà tous à un club. Les *autres profiteront vraisemblablement* des nouveautés sans changer leurs vieilles habitudes : règlement de leur droit d'inscription aux organisateurs de courses et déclaration sur l'honneur assurant qu'un certificat médical les autorise à la pratique de la course à pied.

L'idée de la FFA a déjà fait ses preuves dans d'autres fédérations. Grâce aux avantages similaires de sa « carte neige », la Fédération française de ski (FFS), *s'est découvert* plusieurs milliers de « licenciés » supplémentaires dont la majorité résident en région parisienne et ne pratiquent pas la compétition. Mais elle gonfle avantageusement les effectifs au moment des négociations de subventions avec le ministère. La FFA se *contente pour l'instant de « proposer »* sa « licence performance » aux coureurs sur route en espérant *« qu'ils n'adhéreront pas simplement pour louer des voitures moins cher ».*

Depuis une vingtaine d'années, par leur succès et des organisations de plus en plus *éprouvées,* les épreuves sur route de toutes distances rappellent douloureusement à la FFA que la pratique de la course à pied ne passe pas nécessairement par son entremise. *Dépositaire d'une délégation* de pouvoir du ministère de la jeunesse et des sports en matière d'athlétisme, la FFA *s'est toujours efforcée* de suivre *« toute la France qui court ».* En créant, par exemple, les « labels », système d'homologation *fédérale par* intervention de mesureurs officiels en échange du reversement d'un franc par coureur engagé pour les courses pouvant justifier d'au moins *500 concurrents classés,* elle a tenté de contrôler et de hiérarchiser les épreuves sur route.

N'obtenant même pas en échange de leur écot la garantie d'un *calendrier fixe,* les organisateurs se sont lassés. La fronde a même menacé. Ardent défenseur du consensus, M. Lamblin a *compris* que la FFA ne pourrait s'associer à la réussite de la course sur route qu'en l'accompagnant. A son *initiative,* plusieurs groupes de réflexion se sont constitués. Leurs conclusions ont permis à la FFA d'imaginer un *moyen de rallier* les faveurs des coureurs sur route sans avoir l'air de s'imposer. Les millions de *concurrents engagés dans* les 4 500 épreuves hors stade disputées en France chaque année se laisseront-ils convaincre qu'il leur *faut* une fédération pour s'adonner à leur sport favori ?

Patricia Jolly

Triple record du monde chinois sur 5 000 m

La Chinoise Dong Yanmei a amelioré, mardi 21 octobre, le record du monde du 5 000 m en 14 min 31 sec 27, lors des Jeux nationaux chinois à Shanghai. Dong Yanmei, qui est entraînée par Ma Junren, devenu célèbre après les championnats du monde de Stuttgart (Allemagne), en *1993*, où ses athlètes s'étaient illustrées sur 1 500 m (victoire), 3 000 m (triplé) et 10 000 m (doublé), a amélioré de plus de cinq secondes l'ancien record de la Portugaise Fernanda Ribeiro (14 min 36 sec 45), *établi le 22 juillet 1995,* à Hechtel (Belgique). Dong Yanmei n'a pas été la seule à battre ce record puisque sa coéquipière Jiang Bo (deuxième en 14 min 31 sec 30) et Liu Shixiang (troisième en 14 min 32 sec 33), qui n'appartient pas au groupe Ma Junren, ont également couru en moins de 14 min 33 sec.

Cette finale record a soulevé les doutes de M. Michele Bonante, président de la Fédération internationale des chronométreurs. Il a mis en cause la régularité du chronométrage, mettant l'accent sur la possibilité d'erreurs dans l'enregistrement des temps. Il n'a toutefois pas parlé de tricherie. La performance des trois athlètes chinoises a, par ailleurs, ranimé les rumeurs de dopage, *rumeurs évidemment* réfutées par Ma Junren.

Entente cordiale sur la côte normande

La ville comme le château d'Eu, résidence du roi Louis-Philippe, savent aussi mettre en avant leurs liens avec les pays nordiques et celtes

L'AUTOMNE à Eu. *C'était un rêve de Louis-Philippe, qui, l'été, prenait ses quartiers dans l'ancienne propriété des Guise et de la Grande Mademoiselle, site abrité de l'arrière-pays du Tréport, hérité de sa mère.* Mais les affaires de l'Etat ramenaient obligatoirement le roi-bourgeois à Paris avant la saison rousse, entassé avec femme, enfants et petits-enfants dans une tapissière, *grosse voiture de douze places, tirée par six chevaux entiers, renouvelés* souvent durant le trajet.

Aujourd'hui, la distance Eu-Paris (170 km) se franchit en 2 h 30 ; avec, si l'on veut, agréable étape architecturale à Abbeville, dans l'extravagante gare second Empire, monument historique fraîchement réhabilité.

On *imagine Eu vivant* vieillottement comme Versailles, dans la nostalgie de ses heures royales, dans le souvenir des deux visites grandioses (1843 et 1845) de la toute jeune reine Victoria, qui, l'air de rien, inventa ici, avec le vieux Louis-Philippe, le concept et le terme d'« Entente cordiale », *après mille ans de guerres.* Et, puis, non, ce n'est pas ça, pas que ça, en tout cas, et on trouve un gros bourg, une petite ville, si vous préférez, de 8 600 âmes, tout écologique dans sa conque de forêts, remuante, industrielle propre avec *les fabriques des environs* produisant *« 80 % des flacons de parfum utilisés dans le monde »*, toute bruissante de langues et drapeaux étrangers, cosmopolite du coup.

Si vous ne tombez pas sur une délégation irlandaise venue hisser en prière le pavillon de l'Eire devant la collégiale (1186) qui porte le nom de saint Laurent O'Toole, archevêque de Dublin, mort à Eu (1180), vous verrez passer en fanfare une mission norvégienne, *célébrant in situ* le *millénaire du premier comte d'Eu*, petit-fils de Rollon, brutal envahisseur viking, assagi en fondateur de la paisible Normandie. Quant aux Britanniques, outre le parfum amoureux d'Albert et Victoria, ils recherchent à Eu les traces d'un autre couple mythique, qui s'y maria et y prépara l'invasion de l'Angleterre : Guillaume le Bâtard, *plus tard le Conquérant*, et Mathilde des Flandres, plus tard la Brodeuse, à cause de la fameuse tapisserie de Bayeux, à laquelle, d'ailleurs, elle n'a même pas travaillé...

UNE TOUCHE DE BRÉSIL

Toute cette imagerie princière, *mélange d'histoire de France et de Point de vue*, mixture de vieux terroir français et d'exotisme ultramarin, s'est prolongée jusqu'à nous grâce à Isabelle du Brésil, plus connue sous son nom de dame de comtesse de Paris. Cette *descendante des empereurs* luso-brésiliens et des monarques français naquit en *1911*, au château d'Eu, qui, par rachat, est devenu bien municipal en *1964*. Mais elle continue de résider fréquemment ici, au fond des bois, dans son pavillon Montpensier, quand elle n'est pas embringuée dans quelque cérémonie commémorative eudoise. Sa succession locale est prête, dynastie oblige, puisque l'un de ses quarante petits-enfants *a été titré comte d'Eu.*

Le château, cœur de ce dispositif touristico-historique, n'était vers 1830 qu'une *« baraque avec des corridors ondulés comme des vagues, tremblant en cas de tempête »*, a raconté Joinville, l'un des cinq fils de Louis-Philippe. Le souverain fit redresser couloirs et tourelles, installer baignoires et galeries de peinture, afin d'y recevoir dignement sa collègue d'outre-Manche et sa propre nombreuse famille, surnommée *la « ménagerie ambulante »* par Joinville.

Le roi-citoyen s'attacha à tel point à sa résidence des confins normando-picards qu'il lançait parfois à ses ministres : *« Si on me fait trop de misères, je me retirerai à Eu avec ma bonne reine. »* Les émeutiers parisiens de février 1848 ne lui laissèrent pas ce loisir. Il alla mourir en Angleterre, chez son ex-visiteuse, la reine Victoria.

Néanmoins le manoir incommode est à présent le siège d'un musée Louis-Philippe, à la fois riche et de bric et de broc, un peu comme les salles Napoléon *III* à Compiègne : œuvres d'art et étoffes jaunies. Le public apprécie ce côté désordre, familier, non intimidant, mais qui désole les adeptes d'une muséologie plus rigoureuse, susceptible, il est vrai, d'empêcher *vols de chandeliers ou* d'espagnolettes. Ce qui est sûr, c'est que, après les restaurations contre les dégâts des eaux en 1993-1996, Eu reste gravement menacé par la mérule, terrible champignon dévoreur de boiseries, qu'elles soient en charme, ébène, chêne, palissandre ou acajou. A Eu, on ne *le dirait pas, mais même* les parquets sont cosmopolites.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz



DESSIN NICOLAS VIAL

Carnet de route

● **Manifestations et monuments :**
– tous renseignements sur « *L'automne d'Eu* », *la semaine de* Toussaint (visites du patrimoine, y compris industriel et naturel), à l'Office de tourisme de la ville (tél. : 02-35-86-04-68) et sur la Harengade du Tréport (à 2 km d'Eu), le dimanche 9 novembre, au 02-35-86-05-69.
– Musée Louis-Philippe, à Eu, fermé du 3 novembre au 15 mars. Tél. : 02-35-86-44-00.

● **Etapes :**
– Hôtel-restaurant de la Gare, spécialité de poissons, 20, place de la Gare, 76260 Eu, tél. : 02-35-86-16-64.
– Pavillon de Joinville, ancienne ferme-modèle royale, *route du* Tréport, tél. : 02-35-50-52-52.
– Restaurant Le Bragance, dans les anciennes glacières du château, tél. : 02-35-86-90-51.

● **Lectures :**
Prince de Joinville, *Vieux souvenirs 1818-1848*, Mercure de France ;
Georges Bordonove, *Louis-Philippe*, Pygmalion-Watelet ;
Mélanges sur Eu, dédiés à la comtesse de Paris, Ed. des Amis du Musée Louis-Philippe, 76260 Eu.

Le tour du monde avec un seul billet

Boucler un tour de planète en dix jours au moins, un an au plus. Suivre un itinéraire fixé avant le départ, mais *prolonger les étapes* à sa guise. Tels sont les impératifs d'une circonvolution à tarif réduit.

L'offre de tickets planétaires vient de s'enrichir de forfaits issus du partenariat entre transporteurs. Mais ces nouveaux billets circulaires vendus en kit se révèlent deux fois plus coûteux que les premiers prix du cousu main des spécialistes expérimentés.

Dernier en date, le Star Alliance *round the world fare* autorise trois à quinze escales. Au choix, cinquante pays, dont ceux de l'Amérique latine sillonnée par la Varig, qui s'est jointe, depuis le *26 octobre* à *l'association Star Alliance*, qui regroupait déjà SAS, Air Canada, Lufthansa, Thai et United Airlines. Trois tarifs sont proposés selon la distance parcourue (25 000 miles à 38 000 miles), sachant que le trajet le plus court, qui survolerait l'équateur, serait de 40 053 kilomètres, soit 22 252 miles. Les prix vont de 13 600 F à 16 400 F en cabine économique, de *22 700 F à 28 400 F* en classe affaires, et de 33 800 F à 42 300 F en première.

Le World Navigator, valable sur neuf compagnies (KLM, Air UK, Northwest, SAA, Kenya Airways, Emirates, Air New Zealand, Ansett et Air Calédonie), ouvre l'accès à *90 pays et 400 destinations.* Ce forfait donne droit à six escales gratuites (75 dollars américains par stop supplémentaire), à des allers-retours dans le même hémisphère pour un périple global de 28 500 miles. Il coûte de 12 670 F en classe économique à 38 000 F en première.

« *Il y a, dans ces nouveaux forfaits, des variantes d'itinéraires que je ne pouvais pas proposer à tarifs préférentiels,* reconnaît Anne Clanet, responsable des Tours du monde chez Nouvelles Frontières. *Notamment via l'Afrique et l'Amérique Latine, deux zones mal reliées aux grands axes.* » En jonglant avec les capitales, les continents et les correspondances, elle a une longue expérience de ces itinéraires (Nouvelles Frontières en vend à la carte environ mille par an) et privilégie, pour *simplifier et faire baisser le prix*, les duos entre compagnies aériennes. Exemples, *Malaysian et United* pour un Paris, Kuala-Lumpur, Séoul, Tokyo, Los Angeles, New York, Paris à 6 750 F, en *proposant de nombreuses variantes en Asie.* Ou British Airways et Qantas, de Paris à Sydney, via Johannesburg, Pékin-Shanghaï, ou Bombay-Singapour-Denpasar, avec retour par Papeete et Los Angeles (8 000-9 000 F, NF, tél. : 08-03-33-33-33). Un périple plus compliqué, par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji, les Tonga, Tahiti, *l'île de Pâques et le Chili, revient à* moins de 13 000 F.

On trouve une vingtaine d'itinéraires suggérés et de précieux conseils sur Internet en interrogeant le site de la Compagnie des voyages (http : //www. lcdv. com, ou tél. : 01-45-08-44-88), qui réserve *« on line »* les billets d'avion. *« Service à bord, fréquences des vols, escales, stops payants ou gratuits, il existe de grandes différences d'une compagnie à l'autre »*, indique le spécialiste. *« Les formules les plus économiques... commençant par l'Amérique du Nord, Hawaii et Tokyo : de 6 000 à 9 000 F selon les compagnies »*, lit-on sur l'écran. Un passage par le Pacifique sud augmentera de 50 % la mise initiale.

Chez Nouveau Monde (tél. : 01-53-73-78-80), les tours du monde sont Express, via la Polynésie, ou Sacs à dos, avec des parcours terrestres dans les *deux hémisphères* (moins de 10 000 F). On part « Sur la route du galion », avec *escales au Mexique* et aux Philippines, ou en quête « des épices et des parfums » dans l'océan Indien et en Orient.

Un tour du globe se prépare avec une mappemonde. Il s'agit d'aller de l'avant en progressant vers l'Orient. Ou vice versa. De choisir les étapes essentielles. *D'imaginer des variantes.*

Florence Evin

PARTIR

Vol libre sur les pentes de la Réunion

LA PRÉ-COUPE DU MONDE de parapente, prélude à la finale de 1998, aura lieu à l'île de la Réunion, paradis du vol libre, du 27 octobre au 2 novembre. Epreuve internationale ouverte à tout possesseur d'une licence de compétition, elle accueillera 80 concurrents maximum et se déroulera sur des sites prestigieux tels que le Dimitile, les Makes, le Maïdo et le *Dos-d'Ane. Inscription : 600 F. Renseignements au 02-62-34-60-61.* A cette occasion, Agora Voyages propose un forfait au départ de Paris avec le vol (*Air Liberté*), le logement et une voiture de location, de 8 900 F à 12 500 F par personne, en fonction de l'hébergement (hôtels, VVF ou chambre d'hôtes) et de la formule retenue (demi-pension ou petit-déjeuner).

★ **Agora Voyages, tél. : 01-44-21-80-16. Renseignements pour la compétition, tél. : 02-64-34-60-01.**

Tennis haut de gamme à Sainte-Lucie

QUEL TENNISMAN amateur n'a rêvé de se retrouver, un jour, face-à-*face avec un des grands noms du circuit professionnel ? Une hypothèse* que le voyagiste Directours a décidé de rendre possible, en proposant de participer à un tournoi organisé du 10 au 14 décembre dans une île des Caraïbes, Sainte-Lucie. Seront présents plusieurs champions, dont Nastase, Lecomte, Tanner et Kriek. Le forfait proposé (6 200 F par personne pour 9 jours/7 nuits) comprend le vol de Paris ou de province (+ 480 F dans ce cas), l'hébergement en pension complète dans un club trois étoiles, et l'accès gratuit à tous les sports nautiques. Les enfants de moins de douze ans logés avec leurs parents bénéficient du séjour gratuit, seul le vol (2 125 F) étant facturé. Le séjour peut commencer à partir du 28 novembre.

★ ***Renseignements au 01-45-62-62-62 (Paris), 04-72-40-90-40 (Lyon), 08-*01-63-75-43 (Nice, nº Azur) ou par Minitel 3615 Directours.**

L'Amérique en triptyque

« PRESTIGE », « Classic », « Basic ». Trois régimes pour découvrir l'Amérique, selon le temps et le budget dont on dispose. Ainsi, New York : le forfait « Basic » commence à 3 495 F (4 jours, vols, 3 nuits en chambre *double, visite guidée de Manhattan en français*), le « Prestige » à 22 230 F (vols en classe affaires, transferts en limousine et, dans un hôtel de charme ou de luxe, journaux quotidiens, mini-bar à discrétion, cocktail, collation). D'autres destinations font l'objet d'offres similaires : forfaits « Classic » de 8 jours à 5 150 F en Floride, à 7 3250 F en Louisiane, San Francisco « Prestige » (20 685 F) et Las Vegas « Basic » (4 815 F), Arizona, Canada ou Mexique et même une croisière aux Caraïbes (9 jours à partir *de 8 990 F). Liste non exhaustive et prix valables jusqu'au* 31 mars 1998.

★ **Catalogue Promo-Sioux hiver 1997–1998, de Vacances fabuleuses, dans les agences de voyages et *au* 01-53-67-60-00.**

En Ethiopie, chez des chrétiens d'Afrique

UN PLATEAU situé à quelque 2 400 mètres d'altitude, coupé de vallées profondes. Forteresse naturelle contrôlant les régions avoisinantes, *noires et animistes*, avec, *ici et là, quelques poches musulmanes.* Ethnie principale, les Amharas, des chrétiens qui parlent une langue sémitique – Aïlé Sélassié, leur dernier empereur, descendrait du roi Salomon. Les célèbres églises, rares monuments en dur à avoir traversé deux millénaires pour les plus anciennes, se trouvent sur ce plateau. Eglises enterrées à Lalibella, plus récentes sur le lac Tana – l'une des deux sources du Nil –, stèles monolithes à Axoum, palais XVII[e] à Gondar. Terre où l'Européen retrouve des racines bibliques. Les contacts avec les gens sont, dit le voyagiste, très faciles, le costume et l'habitat variés. Deux départs pour ce *périple de 15 jours (17 900 F, tout compris sauf les repas à Addis-Abeba) :* du 21 décembre 1997 au 4 janvier 1998 et du 15 février au 1[er] mars 1998.

★ **Peuples du monde, 10, rue de Montmorency, 75003 Paris, tél. : 01-42-72-50-36.**

Soleil au nord

L'ANTICYCLONE situé au nord des îles Britanniques dirige sur le nord du pays un flux d'est, avec de l'air froid et sec. Jeudi, un front froid traverse la Méditerranée, apportant de la pluie et des orages sur l'extrême sud du pays.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – Les nuages seront nombreux le matin, mais le soleil reviendra par le nord l'après-midi. Le vent d'est soufflera modérément en Manche. Les températures maximales avoisineront 14 à 16 degrés.

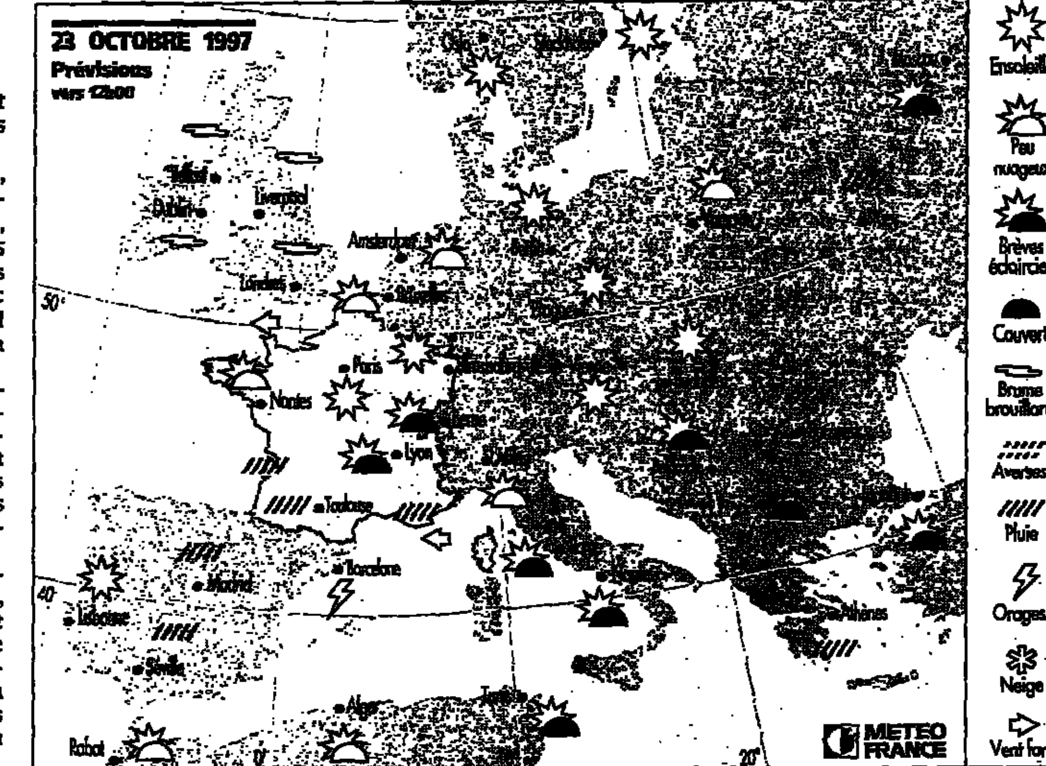
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le temps sera frais et bien ensoleillé toute la journée. Le vent de nord-est restera faible à modéré. Le thermomètre marquera 11 à 13 degrés au meilleur moment de la journée.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après dissipation de quelques brumes ou brouillards locaux, la journée s'annonce bien ensoleillée et fraîche. Au lever du jour la température sera proche de 0 degré, et l'après-midi elle ne dépassera pas 10 à 13 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Midi-Pyrénées, le temps restera maussade, avec de la pluie et parfois des orages près des côtes. Ailleurs, les nuages resteront nombreux avec un peu de pluie, se limitant au sud de l'Aquitaine l'après-midi. Il fera 18 à 21 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel restera très nuageux une bonne partie de la journée. Les éclaircies deviendront plus belles sur le nord des régions l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 16 à 19 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le temps restera couvert toute la journée, avec de la pluie et des orages. Le vent d'est soufflera à 50 km/h en rafales près du littoral varois. Les températures maximales avoisineront 20 à 22 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MEXIQUE.** La ville d'Acapulco, comme les autres villes du Pacifique touchées par l'ouragan Pauline, revient à la normale et l'aéroport a complètement repris son trafic.

■ **ALLEMAGNE.** British Midland inaugure, le 27 octobre, une nouvelle liaison quotidienne Londres-Dresde, *via* l'aéroport de Cologne-Bonn. Cette nouvelle fréquence s'ajoute au vol quotidien Londres-Dresde, *via Munich*, opéré par Lufthansa.

■ **FRANCE.** Les jeunes qui achèteront une carte SNCF 12-25 ans d'ici le 30 novembre bénéficieront de deux mois de validité supplémentaire gratuits.

■ **CHINE.** Un hôtel Holiday Inn vient d'ouvrir à Tianjin, la plus importante ville portuaire du nord de la Chine. En 1998 deux autres établissements doivent ouvrir à Jinan et à Hangzhou.

PRÉVISIONS POUR LE 23 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Min/Max	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	11/21	P
BIARRITZ	14/20	P
BORDEAUX	14/20	P
BOURGES	9/16	S
BREST	11/14	S
CAEN	8/13	S
CHERBOURG	7/13	S
CLERMONT-F.	10/17	P
DIJON	6/14	S
GRENOBLE	9/18	P
LILLE	3/12	S
LIMOGES	12/18	N
LYON	11/16	N
MARSEILLE	14/18	P
NANCY	4/11	S
NANTES	11/15	N
NICE	12/18	P
PARIS	5/13	S
PAU	11/20	P
PERPIGNAN	14/21	P
RENNES	9/15	S
ST-ETIENNE	11/16	N
STRASBOURG	4/10	S
TOULOUSE	15/21	P
TOURS	9/15	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/32	N
FORT-DE-FR.	24/31	P
NOUMEA	19/24	N
PAPEETE	25/29	S
POINTE-A-PIT.	25/31	S
ST-DENIS-RÉ.	20/24	S
EUROPE		
AMSTERDAM	7/11	S
ATHENES	17/23	P
BARCELONE	18/22	P
BELFAST	5/8	C
BELGRADE	5/13	N
BERLIN	3/9	S
BERNE	4/11	N
BRUXELLES	4/11	S
BUCAREST	4/13	P
BUDAPEST	2/11	S
COPENHAGUE	3/8	P
DUBLIN	5/9	C
FRANCFORT	3/9	C
GENEVE	8/14	C
HELSINKI	-4/2	*
ISTANBUL	12/18	N
KIEV	-2/4	P
LISBONNE	17/20	S
LIVERPOOL	5/11	C
LONDRES	7/12	C
LUXEMBOURG	3/10	S
MADRID	14/20	P
MILAN	10/19	N
MOSCOU	-2/2	N
MUNICH	1/7	C
NAPLES	15/21	N
OSLO	-4/4	S
PALMA DE M.	18/24	S
PRAGUE	-1/7	S
ROME	15/21	N
SEVILLE	18/23	P
SOFIA	3/15	C
ST-PETERSB.	1/3	*
STOCKHOLM	-3/2	S
TENERIFE	16/21	N
VARSOVIE	-2/7	N
VENISE	8/16	S
VIENNE	2/10	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/27	P
BUENOS AIR.	15/23	N
CARACAS	26/32	S
CHICAGO	0/9	C
LIMA	20/23	C
LOS ANGELES	15/21	S
MEXICO	10/22	N
MONTREAL	-4/4	N
NEW YORK	3/9	S
SAN FRANCIS.	12/19	S
SANTIAGO/CHI	8/24	S
TORONTO	-1/8	C
WASHINGTON	0/11	S
AFRIQUE		
ALGER	19/26	S
DAKAR	26/31	S
KINSHASA	23/30	C
LE CAIRE	19/26	S
MARRAKECH	16/27	S
NAIROBI	14/23	N
PRETORIA	19/29	S
RABAT	17/24	N
TUNIS	20/25	N
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	27/34	N
BOMBAY	24/33	S
DJAKARTA	26/31	C
DUBAI	26/33	C
HANOI	27/32	P
HONGKONG	25/28	S
JERUSALEM	16/24	S
NEW DEHLI	17/28	C
PEKIN	7/15	S
SEOUL	14/24	S
SINGAPOUR	26/32	N
SYDNEY	15/22	N
TOKYO	17/22	S

Situation le 22 octobre à 0 heure TU

Prévisions pour le 24 octobre à 0 heure TU

METEO FRANCE

JARDINAGE

Se débarrasser des taupes, mais pas à n'importe quel prix

QU'ELLES défigurent les précieux gazons bourgeois de cratères disgracieux, ou qu'elles fassent monter le taux d'acide butyrique dans le lait des vaches, tout propriétaire d'un carré d'herbe, grand ou petit, en veut aux taupes. Mais, les dessins animés de Tex Avery en font foi, la taupe se rit de tous les pièges.

Si l'on tient à se débarrasser de ces petits animaux, c'est la chimie qui donne les meilleurs résultats. On utilise actuellement des pastilles de phosphure de magnésium, de calcium ou d'aluminium. Au contact de l'humidité, elles libèrent un gaz, le phosphure d'hydrogène (PH_3), qui se répand dans la galerie et asphyxie les taupes. Il a l'avantage de ne pas laisser de résidu toxique dangereux pour les animaux qui s'empareraient de la dépouille.

Ce gaz peut être mortel dans un lieu fermé, surtout s'il est stocké dans un endroit humide et insuffisamment ventilé. Sa mise en œuvre est donc réservée aux seuls taupiers ayant obtenu un certificat de qualification (loi nº 92-533 du 17 juin 1992), ou travaillant dans une entreprise titulaire d'un « agrément gaz taupes » délivré par le service de la protection des végétaux, de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF).

Pour traiter sa propriété (1 hectare), Philippe B. a donc fait appel à un taupier. Celui-ci, qui résidait à *300 kilomètres*, a *réclamé* 3 800 francs, plus 2,20 francs par kilomètre, pour le déplacement. *« Exorbitant pour trois heures de travail, d'autant que le taupier avait officié chez neuf autres clients, pressentis par mon paysagiste, et que les taupes ont rapidement réapparu »*, estime Philippe B.

Tous les taupiers ne pratiquent pas des tarifs aussi élevés. Pour un terrain d'un hectare, des professionnels moins gourmands demandent 1 900 francs, plus 2 francs le kilomètre pour le déplacement, qui peuvent être ramenés à un forfait de 600 francs s'ils viennent traiter plusieurs domaines dans le secteur.

PRODUIT IMPORTÉ

Il s'agit là des prix pour les particuliers ; pour les agriculteurs, il est de 800 francs l'hectare. Les tarifs sont libres, et on peut faire jouer la concurrence, car le nombre de taupiers a beaucoup augmenté : ils étaient 35 en 1995, ils sont 51 aujourd'hui.

La plupart avancent le même argument pour justifier le prix : le produit utilisé, importé d'Allemagne, coûterait très cher. C'est inexact. Renseignements pris auprès d'un fabricant, Degesch Magtaupe, le prix du kilo (soit 1 660 pastilles) est de... 300 francs, et il n'en faut guère plus pour traiter un hectare !

Certes, les taupiers supportent des frais. Pour obtenir le certificat de qualification, ils doivent suivre un stage organisé par le service de la protection des végétaux du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, coordonnée par la DRAF de Caen : 3 500 francs pour trois jours et demi. Le taupier doit également acheter le matériel : une canne pour distribuer les pastilles dans les galeries (*2 500 francs*), un *masque* (1 000 francs), une sonde (150 francs), une bouteille de produit et divers accessoires destinés au nettoyage et au rangement du matériel. Il lui faut également souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour le maniement de produits toxiques.

L'applicateur doit connaître la biologie et les mœurs de l'animal. La taupe creuse une galerie principale, et des galeries périphériques qui servent à la chasse. Elle se nourrit de vers de terre et de larves d'insectes. Il faut donc déposer les pastilles qui dégageront du phosphure d'hydrogène dans la galerie principale, celle où la taupe effectuera six passages à heures fixes pour regagner son nid : entre 7 et 8 heures, 11 h 30 et midi, 16 heures et 20 heures. Car la taupe mène une vie régulière qui comporte une alternance de moments de « travail » (chasse et forage de galeries) et de repos. *« La galerie principale se trouve souvent à l'aplomb d'un grillage ou d'un talus, tous lieux où l'homme ne passe pas »*, explique Jacky Leroy, taupier à Melaine-sur-Aubance (Maine-et-Loire).

L'efficacité du traitement dépend à la fois de la nature du terrain et de son environnement. Une propriété jouxtant un bois humide ou des pâturages non traités sera inéluctablement réoccupée par des taupes qui s'empresseront de squatter les galeries laissées vides. La taupe creuse sans cesse de nouvelles galeries à la fois pour agrandir son terrain de chasse et parce qu'elle est obligée de combler une partie de ses anciennes galeries pour se débarrasser des gravats qu'elle ne peut pas tous remonter à la surface.

C'est pourquoi il est si difficile de se débarrasser des taupes, surtout si les voisins n'effectuent aucun traitement. Philippe B., qui est justement dans ce cas, a deux solutions : conclure avec son taupier un contrat d'entretien prévoyant plusieurs passages, ou apprendre à vivre avec les taupes, voisines discrètes et pacifiques.

Michaëla Bobasch

Fiche pratique

● **Il existe d'autres méthodes de lutte** : pièges à taupes, appâts empoisonnés à l'alphachloralose. Il faut mélanger cette substance à une certaine quantité de vers de terre, préalablement tués, en les sectionnant aux deux extrémités, pour éviter que la poudre ne disparaisse au fur et à mesure que le ver s'enfonce dans le terreau. Certains produits comme le Racan, utilisé par les groupements de défense contre les ennemis des cultures, ont l'avantage de tuer le ver de terre.

● **La strychnine** est un moyen de lutte très efficace, exclusivement réservé aux traitements collectifs par les groupements de défense des cultures. Ce produit toxique, et dont l'utilisation a parfois été malveillante, devrait être interdit en 1998.

● **Les saisons les plus propices** à l'élimination des taupes sont l'automne et le printemps.

● **A lire** : le numéro spécial (n 68-69) de *La Hulotte* (08240 Boult-aux-Bois) consacré à la taupe, au deuxième semestre 1993 (92 p., 27 francs).

● ***Les stages organisés*** par la DRAF de Caen sont également ouverts aux particuliers. Les particuliers titulaires du certificat ont le droit de traiter leurs propres parcelles. DRAF, 6 boulevard du Général-Vannier, BP 5181, 14070, Caen cedex.

MOTS CROISÉS PROBLÈME Nº 97233

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II								■				
III							■					
IV				■		■						
V				■								■
VI		■							■			
VII			■								■	
VIII							■			■		
IX				■	■							
X												

HORIZONTALEMENT

I. *Retour à la vie active après un régime sec.* – II. Se nourrit sur le dos des ouvrières. Forme de devoir. – III. Son temps de pose dépend du photographe. Combat le racisme sous toutes ses formes. – IV. Ville des Pays-Bas. Un empire pour les Chinois. – V. Bien venue. Sorti du lot. – VI. Mis en place. Toujours vers l'Orient. – VII. Marque de qualité. Mettais le poids. – VIII. Fit le ménage à la maison en rentrant d'un grand voyage. Ouvre la marche. Appréciation convenable. – IX. Au début du siècle. Remettre sur son siège. – X. Traitassions à fond le sujet.

VERTICALEMENT

1. Pour elle, c'est impossible de travailler sans filet. – 2. Toujours lyrique dans ses envolées. Accessoire de bain. – 3. Remerciées vivement. En Vendée et en mer. – 4. Labiée à fleurs jaunes. Personnel. – 5. Font le plein des sens. – 6. Colère d'hier. Agira par surprise. – 7. Sur les roses. Ouverture vers la sortie. Vient d'être. – 8. Blanches et pures. – 9. A quitté Rome pour administrer nos communes. Liai n'importe comment. – 10. Qui peuvent corrompre. Zeus en tomba vachement amoureux. – 11. Bien astiquées. Acide ribonucléique. – 12. Tient bon. Supports d'essais ou supports de succès.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 97232

HORIZONTALEMENT

I. Hagiographie. – II. Aciculaire. – III. Ut. Triplette. – IV. Têtes. Péta. – V. Suer. Rossini. – VI. Freezer. Rap. – VII. Os. Sortilège. – VIII. Elu. El. – IX. Dépura. Orgue. – X. Servomoteurs.

VERTICALEMENT

1. Hauts-fonds. – 2. Acteurs. Ee. – 3. Gl. Tee. RPR. – 4. Ictères. UV. – 5. Ours. Zorro. – 6. Gli. RER. Am. – 7. Rapporte. – 8. Ailes. Ilot. – 9. Prêts. Lure. – 10. Hétaïre. Gu. – 11. Nageur. – 12. Erésipèles.

BRIDGE PROBLÈME Nº 1759

MESURE D'URGENCE

Cette donne a été jouée en partie fixe, à Marbella, il y a de nombreuses années. En Est-Ouest, Le Dentu et D'Alelio étaient associés *et allaient faire* chuter ce contrat de quatre Cœurs.

Ouest	Nord	Est
	♠ R V 7 4 ♡ A R V 7 ♢ 6 ♣ R 8 5 2	
♠ 6 ♡ D 4 3 2 ♢ D V 7 5 ♣ D V 6 4	N / O E / S	♠ 9 5 3 2 ♡ – ♢ A 10 9 4 2 ♣ A 9 7 3
	♠ A D 10 8 ♡ 10 9 8 6 5 ♢ R 8 3 ♣ 10	

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
J.L.D.	X...	D'Alelio	Y...
passe	1 ♣	passe	1 ♡
passe	3 ♡	passe	4 ♡...

Ouest ayant entamé le 6 de Pique pour le 4 du mort et le 9 d'Est, Sud a pris avec le 10 de Pique et il a joué le 10 de Cœur pour le 2 d'Ouest, le Roi de Cœur et le... 2 de Carreau d'Est. *Le déclarant a alors rejoué le 6 de Carreau du mort. Quelle carte D'Alelio, en Est, a-t-il fournie, et comment la défense a-t-elle fait chuter* le contrat de QUATRE CŒURS ?

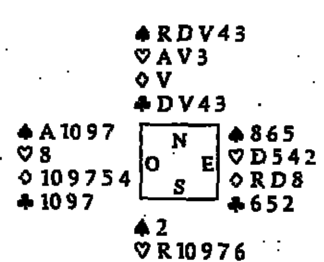
Réponse

Pour savoir si Est doit laisser passer ou prendre de l'As de Carreau, il faut chercher à quoi correspond l'entame à Pique. C'est la plus petite des cartes visibles, et on doit supposer que c'est un singleton ou la plus petite de trois *ou quatre cartes* sans l'As. Conclusion : le 6 de Pique est un singleton ou un tripleton avec D 8 6 (puisqu'il y a R V au mort et que Sud a forcément l'As). *Mais, si Ouest* n'a pas la coupe à Pique, on ne peut faire chuter le contrat. *D'Alelio s'est donc précipité sur l'As de Carreau* pour rejouer le 2 de Pique.

Ouest a coupé et, pour redonner la main à Est, il a contre-attaqué Trèfle. Mais *quelle carte* ? Attention ! il faut se méfier de la routine qui consiste à jouer la Dame que le déclarant ne couvrira pas avec le Roi. Devant ce danger, Ouest n'a pas joué la Dame, *mais le Valet de Trèfle*. Est a mis l'As, et un second retour à Pique a fait chuter le contrat...

L'ÉQUIPE DES AMÉRICAINES

Deux des joueuses de l'équipe américaine qui devait jouer aux Olympiades de Salsomaggiore ont réussi ce chelem qui a contribué à leur qualification lors de la sélection.



Ouest	Nord	Est
	♠ R D V 4 3 ♡ A V 3 ♢ V ♣ D V 4 3	
♠ A 10 9 7 ♡ 8 ♢ 10 9 7 5 4 ♣ 10 9 7	N / O E / S	♠ 8 6 5 ♡ D 5 4 2 ♢ R D 8 ♣ 6 5 2
	♠ 2 ♡ R 10 9 7 6 ♢ A 6 3 2 ♣ A R 8	

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♡	passe	1 ♠	passe
2 ♢	passe	3 ♣	passe
3 SA	passe	4 ♡	passe
4 SA	passe	5 ♢	contre
6 ♡	passe	passe	passe

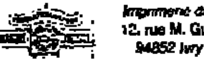
Ouest ayant entamé le 10 de Carreau, *quel a été le plan* de Tobi Deutsch, en Sud, pour réussir ce PETIT CHELEM À CŒUR ?

Note sur les enchères

Lorsque, sur « 3 SA », Nord a donné un soutien à Cœur, Sud a compris que Nord avait neuf cartes noires et, par conséquent, *un singleton à Carreau*. Un chelem devenait possible s'il n'y avait pas deux As dehors. Avec une main un peu *moins belle*, Nord aurait dit « 4 Cœurs » au deuxième tour.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

هكذا من الإعلان

CINÉMA **Décapant, réjouissant et subtil, *The Full Monty* narre la reconversion de chômeurs de Sheffield dans le strip-tease masculin. Emmenée par l'excellent Robert Carlyle, la comédie de Peter Cattaneo dresse un inventaire hilarant des complexes des hommes face à leur corps. *The Full Monty* a battu les records d'entrée dans le Royaume et réalise aux Etats-Unis la meilleure performance de l'année dans la catégorie indépendants. ● STEVEN SPIELBERG lâche à nouveau ses dinosaures avec *Le Monde perdu* (page 30), remake plus que suite de *Jurassic Park*. Juteuse entreprise de produits dérivés, ce film ennuyeux (un comble) est un échec artistique. ● MICHEL PICCOLI, pour son premier passage derrière la caméra, réussit, à l'âge de soixante-douze ans, un coup de maître. *Alors voilà*, (page 31), ne sert qu'un héros : le cinéma.**

La bonne combine de six chômeurs anglais

The Full Monty. Lorsqu'une demi-douzaine de gars de Sheffield sans travail se transforment en strip-teasers, le résultat est forcément inattendu. Ce film hilarant sonde l'étendue des complexes des hommes face à leur propre corps et face au désir féminin. Le résultat est sans appel

Film anglais de Peter Cattaneo. Avec Robert Carlyle, Tom Wilkinson, Mark Addy, Lesley Sharp. (1 h 32.)



TOM HILTON

« The Full Monty » : l'histoire de chômeurs anglais qui tentent de s'en sortir en enlevant le bas.

Un film où un homme a besoin d'un nain de jardin pour dissimuler ses parties intimes sort forcément de l'ordinaire. Non que cette nudité soit vraiment remarquable, mais cette utilisation détournée du nain de jardin fera date. Parmi les mille et une merveilles de *The Full Monty*, il y a cette façon très audacieuse qu'a son réalisateur Peter Cattaneo de tout détourner, de prendre les objets qui l'entourent et de leur attribuer un usage inédit. Le petit monde de *The Full Monty* marche sur la tête, il instaure le chaos généralisé, le tohu-bohu en règle d'équerre : les uniformes de vigiles de supermarchés sont transformés en frous-frous de stripteasers, les bureaux de l'ANPE en salle de jeux et de paris clandestins, et les nains de jardin en cache-sexe.

Seule la première séquence du film offre une véritable impression de sérénité. Un film en super-8, tout à fait authentique, tourné au début des années 70 que Robert Cattaneo s'est simplement contenté de remonter, nous présente la ville anglaise de Sheffield comme un havre de paix, une Silicon Valley en puissance. Le premier jour, Dieu a créé l'acier, le second, les hauts fourneaux, et le septième la prospérité économique, synonyme de joie et de richesse. Autant de cadeaux du ciel qui doivent, à en croire son narrateur enthousiaste, amener touristes et investisseurs.

TRAITEMENT DE CHOC

Vingt-cinq ans plus tard, le paradis ressemble à un vaste terre-plein truffé d'usines désaffectées, alors que les ouvriers de la sidérurgie ont appris les joies du chômage à temps complet. Le ciel semble être tombé sur la tête de Sheffield, mais même pas, les cieux ne tombent pas pour si peu, et Sheffield est toujours là : noire, sale, bétonnée, et pourtant très fréquentable. C'est là que Gaz (le désormais inoubliable Robert Carlyle, dont le talent déjà patent dans *Trainspotting* et *Carla's Song* éclate au grand jour), un chômeur d'une trentaine d'années, compte les jours et les pounds dans son portefeuille afin de payer sa pension alimentaire et continuer de voir son gamin. Il y a plusieurs moyens de s'acquitter de cette dette : collecter les subsides de plus en plus rares du gouvernement britannique, voler un bloc de béton de plusieurs dizaines de kilos et le revendre mais, à en voir le résultat sur l'écran, la tâche est vouée à l'échec. Reste un traitement de choc : vendre son corps et se transformer en Chippendale – ces strip-teasers au torse glabre, gavé d'hormones et de stéroïdes, dandinant leur derrière et leur crinière devant un parterre de femmes déchaînées. Cette solution est bien évidemment la plus absurde, encore qu'elle ait déjà été testée maintes fois depuis la sortie de *The Full Monty* en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

C'est par hasard, en déambulant un soir dans les rues, que Gaz a la révélation, observant à travers un trou dans le mur, en intrus, comme James Stewart avec ses jumelles dans *Fenêtre sur cour*, le spectacle de femmes, fuyant la médiocrité du domicile conjugal, ivres devant des bibendums dansants. Pour Gaz, il y a bien un secret derrière la porte, et le percer c'est se sortir de la fange, passer du statut encombrant de chômeur permanent à celui plus lucratif de danseur intermittent. Pour cela il faut aller plus loin, créer un spectacle où les hommes ne se contenteront pas de postures lascives, mais enlèveront aussi le bas.

The Full Monty n'est bien sûr pas un documentaire sur les Chippendales, mais une enquête sur la manière dont les hommes imaginent le désir féminin. Peter Cattaneo n'interroge pas nos fantasmes, mais cherche à sonder l'étendue de nos complexes. Et ils sont légion. Dans cette réunion d'inadaptés recrutés par Gaz parmi les chômeurs du coin, on compte un obèse, un professeur de tango qui n'ose pas avouer à sa femme qu'il a perdu son boulot, un Noir chauve et cinquantenaire qui danse comme un dieu, un roux raide et filiforme, un playboy de Prisunic dont le seul atout réside dans le sexe hors norme dont la nature l'a doté. Il y a forcément un détail, une partie du corps, qui agit sur le spectateur comme un miroir tendu où se reflètent notre imperfection, notre incapacité et notre faiblesse.

Dans une très belle scène, un des chômeurs-danseurs tente, pour impressionner Gaz, d'imiter Fred Astaire et de danser lui aussi sur les murs, avant de se faire lamentablement rattraper par les lois de la gravité. Fred Astaire pouvait effectivement faire alliance avec un plafond ou un porte-manteau. Etre délivré de la pesanteur restait la seule façon de rester éveillé dans son rêve. Peter Cattaneo nous montre l'inverse dès sa première séquence documentaire, modèle parfait de détournement des images : il n'y a plus de rêve, les apprentis danseurs ont les pieds coulés dans le béton. C'est cette absence de sublimation qui est hilarante. Armés de leur glorieuse incapacité à mettre un pied devant l'autre, les personnages de *The Full Monty* apprennent qu'un régime de danseur consiste à se compresser le ventre avec des rubans de cellophane en mangeant des barres chocolatées, et à rester le nez collé dans le gazon, ou qu'un mouvement chorégraphique n'est rien d'autre que la transposition scénique du hors-jeu footballistique. A défaut de créer des vocations, une telle méthode devrait au moins susciter l'enthousiasme du spectateur devant un film aussi intelligent, fin, responsable, et drôle.

S. Bd

Peter Cattaneo, réalisateur

« J'ai déconseillé à mes acteurs d'aller voir les Chippendales »

« Comment avez-vous financé votre film ?

– Le script a été financé par Channel Four, ce qui n'a rien d'étonnant vu que la plupart des films en Grande-Bretagne se font sous l'égide de cette chaîne ou de la BBC. Mais Channel Four n'avait pas les moyens d'aller plus loin. Fox Searchlights, l'antenne art et essai de la Fox, est arrivé et s'est occupé de racheter tous les droits.

ENTRETIEN CINÉMA

– Avez-vous fréquenté des boîtes de Chippendales ?

– Surtout pas et j'ai déconseillé à mes acteurs de le faire. *The Full Monty* est basé sur l'idée que l'on peut se faire des Chippendales. Plus celle-ci sera fausse, plus je serai content. On ne voit de toute façon aucun Chippendale dans le film.

– Comment expliquez-vous que le film soit devenu un tel succès aux Etats-Unis ?

– Il devrait amasser 30 millions de dollars (180 millions de francs) de recettes là-bas, ce qui est énorme pour un film anglais. Mais je crois que l'histoire est très universelle et développe un ressort de comédie classique : vous n'avez plus rien, tout vous échappe, vous vous raccrochez à l'idée la plus absurde pour vous en sortir et cela finit par marcher. La structure est donc très simple, et à partir de là je pouvais rajouter des idées loufoques. La question du corps semble beaucoup préoccuper les Américains, et le fait que l'on voit ces hommes nus, sans fioritures, le ventre à l'air, avec pour, certains, beaucoup de graisse, a frappé toutes les associations du type « Overeater anonymous » (obèses anonymes) qui se battent pour que la graisse ne soit plus considérée comme un handicap ou une forme de laideur.

– Avez-vous pu bénéficier de toute la liberté dont vous aviez besoin durant le tournage ?

– Tout à fait. On nous a bien fait comprendre que tout se ferait dans la liberté la plus complète. Je n'ai jamais entendu la moindre remarque durant la production. Nous avons eu quelques discussions au moment du casting et du montage, mais sans plus. Nous avions un budget très modeste de 2 millions de dollars, les enjeux n'étaient pas énormes. Le rêve d'une compagnie indépendante est un film de 2 à 3 millions dollars avec le retentissement de *Quatre mariages et un enterrement*, c'est ce qu'ils appellent le « *crossover potential* », un film qui peut avoir un public de plusieurs nationalités appartenant à des classes sociales différentes.

> « C'est devenu le film que les jeunes mariés vont voir pour enterrer leur vie de garçon ou de jeune fille »

– Le succès du film en Grande-Bretagne est-il aussi important qu'aux Etats-Unis ?

– Il est en train d'égaler les records de *Quatre mariages et un enterrement*. C'est devenu le film que les jeunes mariés vont voir à la séance de minuit pour enterrer leur vie de garçon ou de jeune fille. Le plus étrange est que je lis maintenant des articles sur des chômeurs dans le Yorkshire qui sont véritablement devenus strippers. Nous avons fait la première du film à Sheffield dans un multiplexe. Les spectateurs étaient très méfiants, ce que je comprends : la télévision locale en avait parlé toute la journée, nous avions beau être anglais le financement du film était américain et ils se demandaient pourquoi on avait besoin de mettre des chômeurs à poil. Le premier quart d'heure a été épouvantable, la salle ne bronchait pas, et puis elle s'est petit à petit détendue. A la fin, tout le monde était debout.

– Comment expliquez-vous que ce soit une compagnie américaine et non britannique qui ait produit *The Full Monty* ?

– J'ai commencé à chercher un producteur durant l'été 1995. La BBC n'a pas accroché, ils n'avaient pas beaucoup d'argent, et, à partir de là, où pouvais-je me diriger si ce n'est vers les Etats-Unis ? La situation a considérablement évolué en Grande-Bretagne depuis cette date, la loterie nationale reverse une partie de ses gains dans la production cinématographique, le nouveau gouvernement travailliste s'est aussi engagé à soutenir le cinéma.

» Malgré le succès colossal du film, mon producteur, mon scénariste et moi ne voyons qu'une partie infime des revenus du film. De quoi payer mon loyer pour une bonne année sans me faire de soucis, mais certainement pas de quoi mener la grande vie. Entre les parts distributeurs et producteurs, les investissements marketing, nous ne voyons pratiquement rien en retour. Comment aurait-il pu être autrement ? Le simple fait de trouver un producteur était énorme, nous étions prêt à faire le film à leurs conditions.

– Après *The Full Monty*, allez-vous travailler à Hollywood ?

– Sans doute. Je suis frappé de voir la différence de comportement entre un producteur anglais et un producteur américain. Si ce dernier s'intéresse à votre cas, il ne vous lâche pas d'une semelle, et vous appelle dix fois par jour si c'est nécessaire jusqu'à ce que vous disiez oui. Il vous propose trois scénarios, deux livres à adapter, un voyage en première classe à Los Angeles juste pour voir, et des rendez-vous avec les stars de votre choix. Et derrière se profile un chèque énorme. Je suis pourtant convaincu que l'on peut faire aussi bien avec une toute petite partie de ce rêve.

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Un film culte en Grande-Bretagne

LONDRES
de notre correspondant

Jamais sans doute un film britannique n'aura autant pris le public et les critiques d'Albion par surprise que *The Full Monty*. Sorti le 29 août, il a déjà dépassé le plus grand succès outre-Manche, *Quatre mariages et un enterrement*, de Mike Newell, et se rapproche des trois films records du box-office, *Jurassic Park*, de Steven Spielberg, *Independence Day*, de Roland Emmerich, et *MIB Men in black*, de Barry Sonnenfeld.

Plus qu'un spectacle passif, *The Full Monty* – une expression locale remise au goût du jour et que l'on peut traduire par « la totale » ou « le grand jeu » – est un film qui fait vibrer les spectateurs britanniques. En particulier dans l'ancienne région industrielle du sud du Yorkshire et de Sheffield, où il a été réalisé.

IDENTIFICATION DU PUBLIC

Les deux complexes multisalles de Sheffield – Meadow Hall et UCI – passent le film à guichets fermés dans plusieurs salles à la fois. Le public s'identifie parfois à la dernière scène, celle d'un strip-tease masculin, participant au spectacle comme les femmes surexcitées du film. *The Full Monty* est désormais sur toutes les lèvres, nous dit Andrew, un jeune du coin : « *Il y a quelques jours à Sheffield on a surnommé le championnat du monde de boxe avec Prince Naseem :* " La nuit du jugement, The Full Monty." » Selon le producteur Uberto Pasolini, certains spectateurs ont déjà vu le film deux ou trois fois, et il n'est pas rare que des femmes aillent en bande voir le film lors de « *Hen's Nights* » (littéralement des nuits de cocottes).

Un député travailliste de la région y retrouve « *un éloge de la créativité de mes électeurs dans cette région dominée par le charbon et l'acier qui a été détruite par Mme Thatcher. On y voit l'idée de révolte à travers la culture – en l'occurrence le strip – comme la fanfare dans un autre film tourné par ici,* Les Virtuoses [de Mark Herman]. The Full Monty *montre que la société civile est si profondément ancrée ici que Maggie n'a pas réussi à détruire sa résistance et son sens de l'humour. Il décrit aussi la débrouille, le soutien mutuel et indique que la page de la récession est tournée, que les gens sont prêts à tout faire pour avoir un boulot* ». Même en acceptant, au sens propre, de baisser leur pantalon, ce qu'ils s'étaient toujours refusés à faire au sens figuré.

Ancien critique, producteur et lui-même originaire du Yorkshire, David Roper explique le triomphe d'un film devenu l'objet d'un culte au bout seulement de quelques semaines parce qu'il « *symbolise l'optimisme et que les gens se sentent mieux depuis l'élection de Tony Blair le 1er mai. Il fournit une sorte d'espoir, d'amusement, même s'il est superficiel, une image que tout le monde souhaite, la démonstration que l'on peut réaliser ses souhaits. Par contre,* Les Virtuoses, *c'était trop triste, ça faisait trop* fish and chips ».

« *Il existe un sens de l'humour spécifique dans le Nord* » (de l'Angleterre), explique David Lechtneker, critique de cinéma du journal de la ville voisine de Rotherham, l'*Advertiser* : « *Il est plus culotté ; ici, les gens ont le sens de l'ironie et rient plus facilement qu'à Londres.* » Le fait qu'ils aient participé au tournage leur a donné l'impression d'appartenir au film. Beaucoup ont fait de la figuration, connaissent quelqu'un qui en a fait, ou qui connaît quelqu'un qui a tourné un petit bout de rôle ; ils rient de coups foireux qu'ils ont parfois vécus, se moquent d'eux-mêmes avec un humour qui ne manque pas de verdeur. Cela témoigne aussi, ajoute-t-il, d'un boom de l'industrie du cinéma au Yorkshire, où l'on tourne actuellement *Among Giants*, un film racontant l'histoire d'alpinistes recrutés pour peindre des poteaux télégraphiques...

« PERSONNAGES TENDRES »

Producteur heureux, Uberto Pasolini est lui aussi très surpris de son succès. Certes il voulait tourner dans les friches industrielles de Sheffield avec des chômeurs dans des rôles principaux, mais il reconnaît qu'il a eu de la chance : « *On peut faire un bon film, un film sympa, jouer avec le public. Mais on ne peut pas savoir à l'avance si cela va être un hit.* » « *J'ai voulu sortir des caractères violents, choisir des personnages tendres en dessous de la surface* », ajoute-t-il, reconnaissant à l'occasion l'influence du cinéma italien, de Monicelli à Olmi.

Mais ce qui lui plaît le plus, c'est d'avoir pu démontrer, à Sheffield comme dans le reste de l'Angleterre, qu'il existait un public pour les films anglais et pas uniquement pour le cinéma américain. N'empêche, *The Full Monty* fait autant un tabac outre-Atlantique que chez les chômeurs du Yorkshire.

Patrice De Beer

A la conquête de l'Amérique

Vingt-deux millions de dollars au box-office américain, dix semaines après sa sortie (le record de l'année dans la catégorie indépendants). *The Full Monty* a une belle chance d'être nominé aux prochains Oscars. David Dinerstein, vice-président du marketing de Fox Searchlight, a organisé des projections gratuites destinées à stimuler le bouche-à-oreille dans une dizaine de villes américaines. Le film débute dans un nombre restreint de salles et, à la mi-août, l'implantation grimpe jusqu'à 800 cinémas en huit semaines, un chiffre absolument record pour un film indépendant (dont la présence moyenne plafonne généralement à 150 salles).

Le public initial était composé de 60 % de femmes et de 40 % d'hommes, « *parce qu'au début les hommes croyaient que c'était juste une histoire de chômeurs qui se déshabillent* », commente Dinerstein, mais la répartition s'est rééquilibrée, et le film attire tous sexes, races et âges confondus. « *Ces gars-là ressemblent plus à mon petit ami que Brad Pitt ou Richard Gere* », admet une fan du film. Et les femmes américaines commentent avec plaisir l'inversion d'une situation où des hommes comprennent ce qu'il en coûte de se dénuder.

هكذا من الأصل

L'exploitation du dinosaure

La rentabilité des grosses bêtes de Steven Spielberg n'a pas de limites

LOS ANGELES
correspondance

A Hollywood, on ne parle plus d'une bonne « idée » de scénario, mais d'une « franchise », c'est-à-dire d'un concept aux retombées financières multiformes et illimitées. En ce sens, les dinosaures de Michael Crichton et de Steven Spielberg ont produit le modèle même du cinéma lucratif. Depuis sa sortie en 1993, *Jurassic Park* a rapporté la somme colossale de trois milliards de dollars (1 dollar = 5,95 francs), dont un tiers provient de la vente des produits dérivés.

Avec *Le Monde perdu*, le studio Universal (qui partage à 50 % les droits de copyright avec Amblin Entertainment, la société de Spielberg) entend battre ses propres records. La centaine de licences de fabrication, octroyées aux plus grands dirigeants des différents secteurs de consommation, déclinent les dinosaures sous toutes leurs formes, dans toutes les matières, et pour tous les usages. Jusqu'à l'écœurement. *« Nous avons poussé le concept des produits dérivés à son extrême. Il y a tout ce que vous pouvez imaginer ! »*, confirme Tim Rothwell, vice-président du département des produits de consommation d'Universal, à propos de la myriade de gadgets lancés à l'assaut du marché intérieur puis international, en synchronisation avec la distribution du film. Ce merchandising suit la courbe du box-office hollywoodien, qui tire aujourd'hui plus de la moitié de ses ressources des territoires étrangers.

Bien sûr, il y a les classiques : T-shirts, casquettes et visières, lunettes, stylos, papeterie, calendriers, gobelets, savons, brosses à dents, montres, porte-clés, badges, sacs de voyage, étiquettes de valise, lampes de poche, parapluies, cartes de téléphone (en collaboration avec MCI). Alors qu'aujourd'hui 50 % de l'industrie du jouet américain est liée à des thèmes cinématographiques, *Le Monde perdu* se place en tête des ventes, avec ses personnages et dinosaures animés, ses voitures et cerfs-volants télécommandés, les armes, les jeux de construction, les puzzles, les dinos qui mordent (un peu), un Velociraptor électronique, bref une armée de jouets qui devraient se retrouver sous les sapins de Noël, lesquels pourront même être décorés avec des boules jurassiques.

VALEUR AJOUTÉE

C'est dans le domaine du vêtement et des objets de décoration, que *Le Monde perdu* a intensifié ses efforts. Les dinosaures ont imprimé leur marque sur les maillots de bain, boxer-shorts, petites culottes, socquettes, pyjamas, tenues et chaussures de sport, cravates, draps, duvets et couvertures, services de table, tapis, coussins, serviettes de toilette et accessoires de bain, gants (en forme d'œufs de dinosaures)... *jusqu'aux pansements !* Dreamworks Interactive (une des branches du nouveau studio cofondé par Spielberg) y est allé de ses jeux informatiques, Sega a mis sur le marché des jeux vidéos et interactifs, même un flipper où les joueurs de football ont été remplacés par les monstres préhistoriques. L'édition offre le *« making off »* du film, des planches de coloriage, des bandes dessinées...

« Les partenariats ajoutent une valeur considérable à notre franchise, environ 250 millions de dollars de soutien promotionnel », poursuit Tim Rothwell. Chez Burger King, vous achetiez un hamburger et pour 2 dollars de plus, vous receviez une montre à l'effigie de *The Lost World*. Les dinosaures sont toujours sur les barres de chocolat (Hershey), les cinquante variétés de céréales de General Mills, sans oublier Kodak, Tropicana, et Mercedes Benz. Grâce au fabricant automobile, *Le Monde perdu* a réitéré, cette fois avec le lancement d'une voiture de sport tout terrain, le joli coup de *Jurassic Park*, un des premiers films à avoir présenté, en démonstration à l'écran, les produits divers associés à son thème (le centre d'accueil montrait aux investisseurs potentiels quelques-uns des gadgets prometteurs de juteuses retombées commerciales).

Après l'ouverture de l'attraction Jurassic Park aux studios Universal de Los Angeles, la fréquentation du parc a augmenté de 35 %. La même attraction ouvrira en Floride en 1999. Les dinosaures ont rempli les poches de Steven Spielberg, dont les gains pour les années 1996 et 1997 sont estimés à 313 millions de dollars par le magazine *Forbes*, ce qui le place en tête des revenus des personnalités du show-business (avec Michael Crichton en quatrième place). Oui, le dino est un créneau vraiment porteur. Un fossile de T-Rex vieux de 65 millions d'années vient d'être enlevé aux enchères de Sotheby's pour la somme de 8 4 millions de dollars. C'est bien le seul dinosaure de la création sur lequel le réalisateur de *Jurassic Park* ne touchera pas de royalties.

Claudine Mulard


GEORGE EASTMAN HOUSE

Le premier des mondes perdus

Tout le monde aura reconnu dans cette image les deux vieilles bêtes de scène remises au goût du jour par Steven Spielberg : le sanguinaire tyrannosaure plantant ses crocs dans la gorge du ruminant brontosaure. Mais ce photogramme présente surtout l'intérêt de dévoiler la scène primitive des monstres de l'écran. Il est tiré de *The Lost World*, de Harry Hoyt (1925), premier long métrage de l'histoire du cinéma qui leur consacre la vedette. Adapté du roman du même nom publié treize ans plus tôt par Sir Arthur Conan Doyle, ce film, projeté au Festival du cinéma muet de Pordenone dans sa version intégrale récemment restaurée par la cinémathèque de Rochester, présente un double intérêt. D'abord, celui de l'oubli total du réalisateur au profit du créateur des marionnettes, William O'Brien, futur papa de *King-Kong* (1933). Ensuite, et *a contrario*, le fait qu'on se passionne mille fois plus, en le redécouvrant, pour l'aventure humoristico-amoureuse de ses personnages que pour les barissements de ses bestioles de carton-pâte. De sorte qu'on se demande de quel œil seront vues celles de Spielberg en 2050.

DÉPÊCHES

■ **Unifrance**, l'organisme de promotion du cinéma français hors du pays a tenu le 15 octobre son comité directeur, qui a confirmé son objectif stratégique de doubler les résultats des films français en salles à l'étranger en faisant de l'Europe sa cible prioritaire et en développant des initiatives économiques et plus seulement de prestige. L'organisme présidé par Daniel Toscan du Plantier a aussi annoncé que, à la demande des autorités mexicaines, le deuxième Festival du film français à Acapulco était maintenu, du 19 au 23 novembre, malgré le cyclone qui a frappé la ville.

■ **La vie du commandant Cousteau** va être portée a l'écran, selon Hank Palmieri, directeur de la société National Geographic Feature Films. Dans un communiqué publié à Los Angeles, il annonce l'acquisition, auprès de la Cousteau Society, des droits d'adaptation cinématographiques de la vie de l'océanologue français et se dit être en contact avec plusieurs metteurs en scène pour diriger ce projet. Francine Cousteau, veuve du commandant Cousteau et présidente de la Cousteau Society, a pour sa part déclaré que *« le National Geographic, au tout début de la carrière de Jacques, a soutenu son travail et, par l'intermédiaire du magazine et de la télévision, a apporté son histoire aux masses. (...) Que le National Geographic porte au grand écran l'histoire officielle de sa vie est exactement ce qu'il aurait voulu »*.

■ **Le prix « Arte Cerruti »**, destiné à soutenir le travail d'un étudiant de la Femis, a été attribué, le 18 octobre, à Shiri Tsur, étudiante américano-israélienne pour son film de fin d'études *Sans doute, sans lui*. Une mention spéciale a été attribuée à l'Indien Partho Sen Gupta pour *Trajet discontinu*. L'objectif du prix créé par Nino Cerruti est d'aider un diplômé d'une grande école de cinéma à produire son premier film grâce à une dotation de 100 000 francs.

La ballade noire des deux amis

Kini et Adams. Idrissa Ouedraogo invente une épopée africaine sur grand écran

Film franco-burkinabé d'Idrissa Ouedraogo. Avec Vusi Kunene, David Mohloki, Nthati Moshesh, Netsayi Chigwendere, John Kani. (1 h 33.)

Kini et Adams est une fable, une chanson, une ballade. Et une balade entre réalisme et mythologie, jeu de rôle et questions de principe. C'est l'histoire en apparence modeste de l'amitié de deux types, mise à l'épreuve par l'arrivée d'un chantier qui aurait dû leur permettre de réaliser leurs rêves.

Et c'est une tentative herculéenne de son auteur, Idrissa Ouedraogo, d'inventer un nouveau souffle pour le cinéma en Afrique, de poursuivre avec davantage d'ambition ce qu'il tentait déjà il y a cinq ans dans *Samba Traoré* : un récit épique africain avec les moyens du cinéma, quelque chose d'équivalent pour son continent à ce que représenta le western pour l'Amérique. Bizarrement (mais est-ce si bizarre ?), personne, même les défenseurs du cinéma africain et du « tiers-monde », n'a l'air très décidé à suivre sur cette voie Ouedraogo, dont le film a été tièdement accueilli à Cannes.

Méfiance envers une Afrique qui voudrait s'inventer ses épopées pour le temps présent (épopée où pas un Blanc n'apparait) plutôt que de se plaindre sans fin de sa détresse ? Peut-être. Méfiance envers un genre lyrique, un rapport au monde « enchanté » – quoique nullement complaisant –, méfiance envers les symboles, méfiance envers les images alors que partout triomphe leur contraire asservi, l'imagerie. Il est logique (pas seulement pour des raisons pratiques) que Ouedraogo soit allé tourner son récit, qui pourrait être situé n'importe où, en Afrique du Sud : là où, peut-être, le continent noir se creuse un tunnel d'évasion vers l'avenir. L'énergie de *Kini et Adams* tient au mélange des genres, à la manière dont les trames de la comédie de mœurs s'enchevêtrent aux chaînes de la fable tragique. Pour cela, il faut une interprétation qui échappe à la caricature, délivrant les personnages de leur typage utilitaire – autre bonne raison d'être allé tourner en Afrique du Sud, et donc en anglais, ce film qui aurait eu du mal à trouver en Afrique francophone des acteurs *répondant à ses exigences*.

PLAN PAR PLAN

Parmi eux – parmi les comédiens, parmi les personnages – les femmes obtiennent dans ce jeu de récits croisés une part que la construction dramatique, centrée sur deux hommes, ne leur promettait pas, mais que la dynamique de la réalisation, la générosité du regard du cinéaste et le tonus des actrices leur conquièrent plan par plan.

Ce débordement du scénario par le cours du film est un sûr indice de la manière dont fonctionne *Kini et Adams* : avec un élan de raconter et de filmer capable de bifurquer du bricolage rigolard d'une vieille bagnole à l'irruption d'un bordel de brousse – où se trouve, évidemment, la fatale beauté qui viendra séparer les mâles –, d'une explosion de folie du pouvoir à un dynamitage violent et d'une étrange tristesse. Avec une souplesse qui laisse place dans le champ à des personnages « secondaires » (du chef de chantier au simplet du village devenu chanteur à succès en passant par le colporteur et son camion-trait d'union) qui pourraient devenir les héros de plusieurs autres récits – caractéristique des personnages d'un récit véritablement légendaire.

J.-M. F.

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	ENTRÉES*	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Le Pari	1	825 292	478		825 292
2	Le Mariage de mon meilleur ami	3	240 464	416	▽ -45 %	1 304 017
3	Rien ne va plus	1	130 267	234		130 267
4	George de la jungle	1	116 260	248		116 260
5	Air Force One	3	106 966	428	▽ -53 %	768 830
6	L.A. Confidential	2	91 972	208	▽ -39 %	274 113
7	Breakdown	2	73 690	198	▽ -46 %	236 210
8	Le Destin	1	66 030	111		66 030
9	Volte/Face	6	64 356	249	▽ -46 %	1 409 822
10	Men in Black	11	46 678	227	▽ -49 %	5 557 976

* période du mercredi 15/10 au dimanche 19/10 inclus

Trois bonnes nouvelles se dessinent. D'abord le « carton » du Pari, parti pour marcher sur les traces des Trois Frères, énorme succès de 1995 : indicateur très prometteur, le film des Inconnus obtient un taux de remplissage de ses salles exceptionnel (1 727 : trois fois celui du Mariage de mon meilleur ami). Ensuite le fait que figurent parmi ce « Top 10 » quatre nouveautés, et plus généralement que la relève des champions de la rentrée paraisse assurée (sans que ceux-ci aient tout à fait disparu : Men in Black, toujours vaillant, vient ainsi de passer la barre symbolique du million d'entrées à Paris, et Volte/Face fait preuve d'une belle résistance, grâce à un accueil inespéré en province).

Enfin, le bon accueil du public, parmi ces nouveautés, à Rien ne va plus et au Destin, qui bénéficient tous deux d'un bon rapport Paris et régions (respectivement 3,1 et 2,9), augurant d'une exploitation en profondeur. L'ensemble de ces phénomènes permet, avec 1 905 000 entrées durant ces cinq premiers jours, une remontée de 5 % de la fréquentation par rapport à la période correspondante de 1996, ce qui permet de continuer de viser des objectifs optimistes pour la fréquentation de l'année. Les places suivantes sont par ailleurs occupées par quelques-uns des meilleurs titres du moment. De beaux lendemains en douzième position précédant Nettoyage à sec, Western et L'Anguille.

LES NOUVEAUX FILMS

■ **LE MONDE PERDU**
Comment l'homme qui est devenu le symbole de l'*entertainment* hollywoodien dans la plus noble acception du terme a-t-il pu réaliser un film aussi ennuyeux ? *Le Monde perdu* est plus qu'un film raté, c'est une œuvre dont Steven Spielberg s'est désintéressé dès le départ, la mettant en scène comme un général mènerait ses troupes au front pour les regarder combattre avec des jumelles. Ahurissantes, les vingt premières minutes du *Monde perdu* sont entièrement figées, entièrement dévouées à exposer la culpabilité d'un réalisateur face à son entreprise : le savant, interprété par Richard Attenborough dans *Jurassic Park*, nous explique pourquoi ce film n'est pas une suite, mais un remake à l'identique du précédent. A côté de Jurassic Park existerait une autre île, semblable, où vivraient de nombreux dinosaures ressuscités selon un procédé génétique déja expliqué dans le film précédent. Il y a des dinosaures plus nombreux et plus méchants, et encore plus d'hommes blancs pervers, désireux de tirer profit des monstres préhistoriques pour construire un parc d'attractions. Armé de présupposés misanthropes (l'homme, foncièrement mauvais, étouffe les autres espèces autour de lui) et cyniques (*Jurassic Park* avait été conçu comme une future attraction à Universal Tours), Spielberg déroule des figures obligées du film de monstres, copiées sur *King Kong* (pour la partie sur l'île), *Dracula* (le passage sur le bateau transportant les bestioles) et *Godzilla* (un tyrannosaure lâché en ville). **S. Bd**
Film américain de Steven Spielberg. Avec Jeff Goldblum, Julianne Moore, Pete Postlethwaite, Arliss Howard. (2 h 14.)

■ **CHAGRIN D'AMOUR**
Réalisé en 1941, ce film, dont c'est la première sortie commerciale française, était la troisième adaptation d'une pièce de Jane Cowl et Jane Murfin (*Smilin'Through* avait été signé par Sidney Franklin en 1922, puis 1932). Si l'on considère l'histoire du *remake* hollywoodien comme une série d'adaptations de films à succès aux avancées techniques d'une époque donnée, ce *Chagrin d'amour*, muet comme les grandes douleurs à l'origine, aura donc trouvé avec l'apparition du parlant des mots pour le dire, puis avec celle du Technicolor des couleurs pour le peindre. Celles-ci, déclinées dans une gamme de vert et de brun qui inscrit le film sous les auspices du déterminisme de la nature, ne sont pas loin d'en constituer le principal intérêt, tant ce mélodrame trahit son âge, à l'image de la quadragénaire Jeannette MacDonald qui incarne en chansons le rôle de Kathleen, jeune orpheline à marier, qu'une sombre malédiction familiale empêche d'épouser son Kenneth : élevée par son oncle John, elle ignore que l'oncle John, son tuteur, a jadis perdu sa jeune épouse par le fait du père de Kenneth, qui l'a tuée le jour du mariage. Malgré la haine et la tristesse du vieil homme, qui passe son temps à soliloquer avec le fantôme de son aimée, les connaisseurs de Borzage feront confiance à cette constante de son œuvre : l'amour est plus fort que la mort, et la mort rédime la vie. **Jacques Mandelbaum**
Film américain de Frank Borzage (1941). Avec Jeannette MacDonald, Brian Aherne, Gene Raymond, Ian Hunter. (1 h 40.)

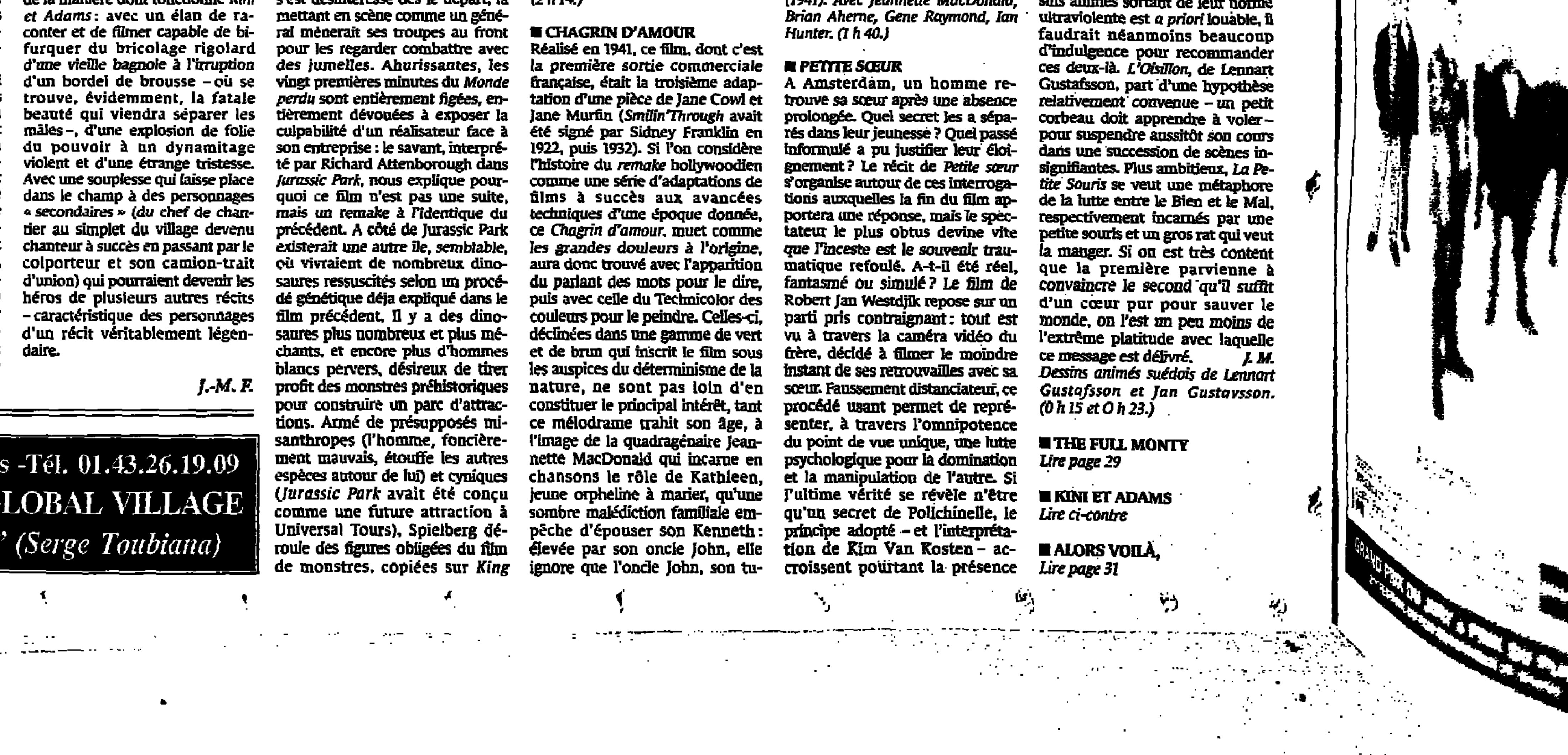
■ **PETITE SŒUR**
A Amsterdam, un homme retrouve sa sœur après une absence prolongée. Quel secret les a séparés dans leur jeunesse ? Quel passé informulé a pu justifier leur éloignement ? Le récit de *Petite sœur* s'organise autour de ces interrogations auxquelles la fin du film apportera une réponse, mais le spectateur le plus obtus devine vite que l'inceste est le souvenir traumatique refoulé. A-t-il été réel, fantasmé ou simulé ? Le film de Robert Jan Westdijk repose sur un parti pris contraignant : tout est vu à travers la caméra vidéo du frère, décidé à filmer le moindre instant de ses retrouvailles avec sa sœur. Faussement distanciateur, ce procédé usant permet de représenter, à travers l'omnipotence du point de vue unique, une lutte psychologique pour la domination et la manipulation de l'autre. Si l'ultime vérité se révèle n'être qu'un secret de Polichinelle, le principe adopté – et l'interprétation de Kim Van Kosten – accroissent pourtant la présence physique des personnages, pour composer un portrait de femme émouvant. **Jean-François Rauger**
Film néerlandais de Robert Jan Westdijk. Avec Kim Van Kosten, Hugo Metsers III, Roeland Fernhout, Ganna Veenhuysen. (1 h 31.)

■ **L'OISILLON ET LA PETITE SOURIS**
On a beau se dire que toute tentative de destiner aux petits des dessins animés sortant de leur norme ultraviolente est *a priori* louable, il faudrait néanmoins beaucoup d'indulgence pour recommander ces deux-là. *L'Oisillon*, de Lennart Gustafsson, part d'une hypothèse relativement convenue – un petit corbeau doit apprendre à voler – pour suspendre aussitôt son cours dans une succession de scènes insignifiantes. Plus ambitieux, *La Petite Souris* se veut une métaphore de la lutte entre le Bien et le Mal, respectivement incarnés par une petite souris et un gros rat qui veut la manger. Si on est très content que la première parvienne à convaincre le second qu'il suffit d'un cœur pur pour sauver le monde, on l'est un peu moins de l'extrême platitude avec laquelle ce message est délivré. **J. M.**
Dessins animés suédois de Lennart Gustafsson et Jan Gustavsson. (0 h 15 et 0 h 23.)

■ **THE FULL MONTY**
Lire page 29

■ **KINI ET ADAMS**
Lire ci-contre

■ **ALORS VOILÀ,**
Lire page 31



هكذا من الإمل

Déjouer les poncifs du film de vedette

Alors voilà,. Pour son premier long métrage, Michel Piccoli signe une splendide fable de famille

Film français de Michel Piccoli. Avec Maurice Garrel, Dominique Blanc, Arno, Roland Amstutz, Bernard Bloch, Pascal, Michèle Gleizer, Nathalie Eno, Roger Jendly, Elizabeth Margoni, Jean-Michel Portal, Agatha Rouland, Audrey Guillaume, Dyna Gauzy, Mickaël Bessière, Lauris Coucaud, Chantal Newirth, Gérald Mauroy. (1 h 33.)

C'est ça qu'on voit tout d'abord à l'écran : *la multiplicité* des présences, des figures, des *intensités* qui correspond à cette longue liste de noms *(voir juste au-dessus). Alors voilà*, n'est pas un film de foule, ni même un film de *groupe, mais un film* très *habité*. Dès la séquence d'ouverture, un repas de famille (nombreuse) sous la haute autorité du patriarche (Maurice Garrel, un bonheur) dans un endroit difficile à identifier (*un bistrot ? un appartement ?*) ; un écheveau de liens reliant chacun à chacun se tisse selon les générations, les filiations, les désirs, les affinités. Le film, c'est ça.

Non qu'il manque d'histoires. Il y en a même pléthore, à la mesure du nombre de personnages : histoires de bandits, histoires d'amour, histoires de jeu, de cadeaux, de rêves assouvis ou déçus, *contes pour enfants* et vaudeville entre adultes. Ces histoires font une histoire de famille(s) : trois clans, celui du fils camionneur, celui du fils *comptable, celui du fils* plombier, comme dans un jeu, et la fille-joker, Dominique Blanc, dont le vieux s'émerveille (il n'est pas le seul).

Mais l'important n'est pas le fil *qui relie (plus ou moins, plutôt* moins *que* plus) ces morceaux de récits. L'important est dans la circulation entre tous et tous, dans ce jeu d'harmoniques infinies qu'éveille la caméra *déambulatoire*. Dans la pénombre *presque* constante, elle semble suivre des plans, des marques secrètes, des signes cachés menant d'un groupe à l'autre, d'une tonalité *ironique* à une *ambiance* dramatique, *puis burlesque, puis fantastique*. Un beau mystère.

Ainsi le suggère le titre. Dans *Alors voilà*, le principal tient à la virgule. Elle dit que l'expression, *discrète*, presque désinvolte, est un *préambule*, un *« Il était une fois »* sans insister avant de se mettre à raconter. Raconter à mi-voix, en digressions et chutes de rythme, une affaire de tendresse, *d'imaginaire* et *de loi*, une légende actuelle et quotidienne.

> Et c'est lui, le cinéma – vieux chef de bande, jolie femme et gamin – le héros du film. Le cinéma, c'est-à-dire la mise en scène

Cela fait un film qui se tient très bien tout *seul* et n'aurait besoin *d'aucun autre éloge, s'il n'était*, de plus, le premier long métrage de Michel Piccoli. Et ne prenait aussi hardiment, aussi élégamment à contre-pied tout ce qu'on peut attendre (et redouter) de la *première réalisation d'une vedette*. D'abord *qu'elle se serve* elle-même. Ici, pas de danger, Piccoli ne joue pas. Ou du moins qu'elle recourre à des numéros mettant – prétendument – en valeur les *comédiens. Rien de tel* dans la sobriété attentive de cette troupe admirablement composée, où on garde, parmi beaucoup de visages peu ou pas connus, la *trace de celui du très regretté* Roland Amstutz. Ou alors un « message », peut-être ? La star avait quelque chose d'urgent à dire aux foules ? Dieu merci non. Sinon ceci, qui court comme un secret tout au long d'*Alors voilà*, : ce cinéma qu'il a si bien servi, Michel Piccoli l'a vraiment aimé. Mieux, il l'a compris.

Et c'est lui, le cinéma – vieux *chef de bande, jolie femme* et gamin –, le héros du film. Le cinéma, c'est-à-dire la mise en scène. Contre tant de pseudo-metteurs en scène qui se cachent derrière leur petit doigt, *leur* scénario, les *effets spéciaux ou les problèmes* d'argent, il est plus que réjouissant que ce soit un débutant âgé de soixante-douze ans qui vienne le rappeler.

Jean-Michel Frodon

SORTIR

PARIS

« Les Onze Fioretti de François d'Assise », de Roberto Rossellini
Onze saynètes d'une beauté simple et chaleureuse, qui semblent inventer à chaque plan la traduction cinématographique *du message de saint François :* religieux, certes, mais surtout d'éthique quotidienne. Une construction modeste, inspirée d'un rapport au monde, où la beauté, la *gaieté*, l'intelligence intime des choses et des êtres se produisent sans cesse. Une mise en scène qui serait pour les plus pieux, comme pour les plus mécréants, la preuve éclatante du *génie du néoréalisme. Interprété* par des moines franciscains. Film italien, 1950, noir et blanc (1 h 15).
Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, Paris-5e. Mo Maubert-Mutualité. Tél. : 01-43-25-72-07.

Joe Lovano Quartet
Dans le cadre du JVC Jazz Festival, l'un des saxophonistes préférés des solistes européens. Puissance, timbre, phrasé. le jazz.
New-Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, le 22. Tél. : 01-42-31-31-31. De 110 F à 130 F.

Half Japanese
Formation culte de la scène rock bruitiste japonaise, le groupe américain a souvent été entendu auprès de certains expérimentateurs des musiques *improvisées. Les mélodies* commencent à gagner l'univers du groupe sans pour autant jouer sur de fausses séductions.
La Boule noire (salle Valencia-La Cigale), 116, boulevard Rochechouart, Paris-18e. 19 heures, le 22. Tél. : 01-49-25-89-99. 99 F.

ALBI

Festival du film français d'Albi
Dernier-né des festivals, celui d'Albi sera sur les fonts baptismaux, mercredi 22 octobre avec *Marius et Jeannette*, de Robert Guediguian. Ce Festival du film français donne carte blanche à Bernadette Lafont, rend hommage à John Berry, le plus français des cinéastes américains, *et à deux scénaristes* Jean Gruault et Suzanne Schiffman. Il tire son chapeau à la jeune comédienne Nathalie Richard et présente en avant-première *Cour interdite* de Djamel Ouahab, *Violette, la reine de la moto*, de Guy Jacques, et *Vive la République*, d'Eric Rochant.
Salle Arcé, L'Athanor, Scène nationale de l'Albigeois, place de l'amitié entre les peuples, 81 Albi. Du 22 au 28 octobre. Tél. : 05-63-54-11-11.

Dominique Reymond, miroir de Tanizaki

ÉLOGE DE L'OMBRE, de Junichiro Tanizaki. Adapté et mis en scène par Jacques Rebotier. Avec Dominique Reymond, Ivan Stochl, Karin Waehner.
NANTERRE-AMANDIERS, 7, avenue Pablo-Picasso. Tél. : 01-46-14-70-00. Du mardi au samedi, à 21 heures ; dimanche, à 16 h 30. Durée : 1 h 20. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 24 octobre, et du 4 au 16 novembre.

Nous sommes en 1933, une époque où le romancier Junichiro Tanizaki, après avoir été *tenté par les techniques* de narration occidentales, *fait retour vers la tradition japonaise et* chante une culture dont il croit percevoir la fin, non sans reconnaître la nécessité d'un compromis entre l'ancien et le nouveau. L'*Eloge de l'ombre* défend une esthétique du clair-obscur opposée à l'hygiène de lumière *occidentale* ; de la patine contre le récurage ; du bois contre l'acier ; de la pause contre l'éclat (de voix), etc. Nourri d'éléments biographiques, l'*essai tient de la conférence* (sans doute est-ce là qu'il faut chercher l'origine de la curieuse idée de le mettre en scène), et se conclut en art poétique : *« Pour moi, j'aimerais tenter de faire revivre, dans le domaine de la littérature au moins, cet univers d'ombre que nous sommes en train de dissiper. »*

Jacques Rebotier a taillé avec respect, veillant à ne rien altérer du sens, des balancements, de l'ironie souple de Tanizaki. Mais l'auteur du *Chant très obscur de la langue*, authentique virtuose des mots et des sons, est nettement moins à l'aise avec les images. Il n'a pas su *résister* à l'appel de la *scène*. A l'idée de l'occuper, de l'animer, d'amuser le tapis avec ces *« ornements superflus »* que récusait Tanizaki. Le contraste est trop grand entre un texte qui contient ses propres illustrations, met en branle la mémoire et les sensations autant que l'imagination, et un dispositif *scénique clinquant*. Rapidement, les images retenues, qui soulignent le flou (une silhouette blessée traversant le plateau ; un peintre obscurcissant approximativement une paroi translucide), vont à l'encontre de l'*Eloge de l'ombre*, devenant de véritables parasites, visuels et sonores.

Par la voix de Dominique Reymond, l'auteur du *Goût des orties* offre cependant une belle résistance. Juchée sur une chaise de bar, *côté jardin* (les spectateurs *devraient* demander à prendre place de ce côté), la comédienne, en robe du soir, paraît lire un texte en train de s'écrire, comme si l'écriture était guidée par elle, comme si elle se lisait. Elle est une récitante somnambulique, dont le corps, peu à peu, entre en scène. *Elle ne s'adresse pas à la salle, mais bien au-delà, dans un* Orient moins révolu qu'il n'y pouvait paraître, à Tanizaki lui-même. C'est à lui qu'elle offre le miroir ferme, précis, de sa voix. Elle est la lumière par laquelle l'ombre prend forme, donne du volume aux objets, et plus encore aux idées.

Jean-Louis Perrier

La Philharmonie de Saint-Pétersbourg célèbre le culte de l'acier

VILLE INDUSTRIELLE. Alexander Mossolov : ZAVOD. Serge Prokofiev : LE PAS D'ACIER. Dimitri Chostakovitch : L'ÉCROU. Arthur Honegger : PACIFIC 231. Serge Prokofiev : 5e SYMPHONIE. Orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg, Alexander Dimitriev (direction). Octobre en Normandie ; dépôt SNCF, Sotteville-lès-Rouen. Jusqu'au 31 octobre. Tél. : 02-35-70-04-07.

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN
de notre envoyé spécial

Des quatre programmes symphoniques consacrés cette année au thème de la ville par le festival Octobre en Normandie, celui attaché à la dimension *« industrielle »* (après les volets *« sonore »*, *« utopique »* et *« en fête »*) justifie le mieux l'implantation inédite des concerts au dépôt SNCF de Sotteville-lès-Rouen. Tant par la présence dans la fosse du pont transbordeur de la fumante Pacific 231 qui inspira à Arthur Honegger une partition du même nom que par la correspondance entre l'implacable architecture métallique du lieu et la thématique des œuvres russes choisies pour la circonstance.

Généralement connue sous le nom de *Fonderie d'acier, Zavod (L'Usine)* d'Alexander Mossolov permit à la Philharmonie de Saint-Pétersbourg d'aborder avec éclat l'esthétique de la machine inscrite à l'ordre du jour. Avec ses violons sollicités à contre-emploi (plus pour le crin que pour la corde), ses cuivres rugissants (quatre cornistes debout) et ses percussions telluriques, *Zavod* donna aussi le ton d'une soirée placée sous le signe d'un motorisme pesant.

Tirée d'un ballet de même nature que celui de Mossolov dont est extrait *Zavod*, la suite *Le Pas d'acier* de Serge Prokofiev en constitua une pénible illustration lors d'épisodes multipliant les clichés de l'activité mécanique (pulsation répétée, *ostinatos* ondulants, *brutale alternance des* pupitres). Servie – ou dénoncée, là est toujours la question ! – avec un zèle savoureusement outrancier par Prokofiev à la manière de certaines BD (on pense à Bilal), l'idéologie prolétarienne est *célébrée dans L'Ecrou* (suite d'orchestre également d'origine chorégraphique) de Dimitri Chostakovitch par une succession d'images d'Epinal montées à la façon *des dessins animés les plus* puérils.

Considérant sans doute que dans cette inflation de séquences binaires, la battue allait de soi, Alexander Dimitriev (qui remplaçait Yuri Temirkanov, souffrant) s'abandonna à une gestique désarticulée dont ne profitèrent ni le style pompier de Chostakovitch ni l'exécution excessivement sérieuse de l'Orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg.

« Amoureux des locomotives, comme d'autres, des femmes ou des chevaux », Arthur Honegger déclara sa flamme à la Pacific 231 par le biais d'une page qui produit souvent sur le public un effet comparable à celui de *L'Apprenti sorcier* de Paul Dukas. Dimitriev et ses cheminots d'un jour en oublièrent toute la poésie sensuelle pour aller au charbon d'un supposé *modernisme de timbres*. Ils ennoblirent néanmoins leurs bleus de chauffe au contact de la 5e Symphonie de Prokofiev, hymne dédié en 1944 à *« l'homme libre et heureux »* et *nec plus ultra*, dans son Finale, d'un stakhanovisme de l'action musicale déjà engagé sur... une voie de garage.

Pierre Gervasoni

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Alors voilà,
de Michel Piccoli (France, 1 h 33), avec Dominique Blanc, Maurice Garrel, Roland Amstutz, Arno, Bernard Bloch, Pascal Elso.

Chagrin d'amour
de Frank Borzage (Etats-Unis, 1 h 40), avec Jeanne MacDonald, Brian Aherne, Gene Raymond, Ian Hunter, Frances Robinson.

Kini et Adams
d'Idrissa Ouedraogo (France, 1 h 33), avec Vusi Kunene, David Mohloki, Nthati Moshesh, Netsayi Chigwendere, John Kani.

Le Monde perdu
de Steven Spielberg (Etats-Unis, 2 h 14), avec Jeff Goldblum, Julianne Moore, Pete Postlethwaite, Arliss Howard, Richard Attenborough.

Petite sœur
de Robert Jan Westdijk (Pays-Bas, 1 h 31), avec Kim Van Kooten, Hugo Metsers, Roeland Fernhout, Ganna Veenhuysen.

The Full Monty
de Peter Cattaneo (Grande-Bretagne, 1 h 32), avec Robert Carlyle, Tom Wilkinson, Mark Addy, Lesley Sharp, Emily Woof, Steve Huison.

REPRISES

Le Limier
de Joseph L. Mankiewicz,
avec Laurence Olivier, Michael Caine, Alec Cawthorne, Margo Channing, John Matthew, Teddy Martin.
Britannique, 1972 (2 h 10).

La Nuit des morts-vivants
de George Romero,
avec Judith O'Dea, Duane Jones, Russel Streiner, Karl Hardman.
Américain, 1968, noir et blanc (1 h 30).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : *les places du jour* vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

L'Ecornifleur
d'après *Jules Renard, mise en scène de* Marion Bierry, avec Raphaëline Goupilleau, Noémie Kapler, Matthieu Rozé, Gérard Maro.
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 22. Tél. : 01-45-48-92-27. 110 F à 190 F.

Dans la compagnie des hommes
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Luc Bideau, Jacques Bonnaffé, Carlo Brandt, Jean-Paul Roussillon.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. A 20 h 30, le 22. Tél. : 01-44-62-52-52. 110 F à 160 F.

Terence Stamp :
Mi-ange, mi-démon
Le Cinéma L'Entrepôt présente un hommage à l'acteur anglais né en 1939 : *The Collector* (1964) de William Wyler, *Théorème* (1968) de Pier Paolo Pasolini, *Pas de larmes pour Joy* (1968) de Ken Loach, *The Hit* (1984) de Stephen Frears, *Priscilla, folle du désert* (1994) de Stephen Elliot.
L'Entrepôt, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, Paris 14e. Mo Pernety. Du 22 octobre au 4 novembre. Tél. : 08-36-68-05-87.

RÉSERVATIONS

Measure for measure
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig (Festival d'automne).
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 4 au 16 novembre. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.

Eclipse
par le théâtre équestre Zingaro, conception et mise en scène de Bartabas. *Fort d'Aubervilliers, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. A partir du 4 novembre. Tél. : 01-49-87-59-59. 130 F et 220 F.*

Robert Charlebois
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. Du 1er au 8 novembre. Tél. : 01-47-00-55-22. Location Virgin. 195 F.

Thomas Fersen
Théâtre Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. Tél. : 01-44-92-78-03. Du 4 au 8 novembre. Location Virgin. 110 F.

Brigitte Fontaine
Auditorium des Halles, Forum des Halles, Niveau-2, Porte Saint-Eustache, Paris 1er. Du 11 au 22 novembre. Tél. : 01-44-68-44-08.

Oasis
Palais Omnisports Paris Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 12e. Mo Bercy. Le 4 novembre. Tél. : 01-44-68-44-68. 188 F.

Portishead
Elysée Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. Le 5 novembre. Tél. : 01-44-92-45-45.

DERNIERS JOURS

24 octobre :
La Dispute ; Contention
de Marivaux et Didier-Georges Gabily, mise en scène de Stanislas Nordey.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.

26 octobre :
La Maladie de la mort
de Marguerite Duras, mise en scène de Robert Wilson, avec Lucinda Childs et Michel Piccoli.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Tél. : 01-41-60-72-72. 60 F à 140 F.

26 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mo Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.

31 octobre :
Nan Goldin
Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Mo Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-71-09-33. De 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.

2 novembre :
Amours
Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Mo Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. De 12 heures à 20 heures ; jeudi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. 30 F.

2 novembre :
Tadashi Kawamata
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, Paris 13e. Mo Gare-d'Austerlitz. Tél. : 01-42-17-60-60. De 8 h 30 à 15 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30. Entrée libre.

9 novembre :
Allemagne, années 80
Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris 4e. Mo Saint-Paul. Tél. : 01-44-78-75-00. De 11 heures à 20 heures. Fermé lundi, mardi et jours fériés. 30 F.



EN VUE

■ Le capitaine en second du cargo danois *Karen Clipper* a été condamné, mardi 21 octobre, à dix mois de prison ferme par le tribunal d'Esbjerg pour avoir fait jeter par dessus bord, en 1994, un passager clandestin qui s'était embarqué à Abidjan. La clémence des juges se comprend : le marin ne pouvait être accusé de meurtre, puisque l'Ivoirien, coulé « corps et *biens* », *n'a jamais été retrouvé.*

■ Pour combler un déficit de *huit millions de francs*, les organisateurs des Journées mondiales de la jeunesse, *mettront en vente les chasubles* multicolores du couturier **Jean-Charles de Castelbajac** *qui, en août à Paris, égayaient les* prêtres officiants de la grand'messe catholique. (A partir du 15 novembre, chez Houssard, à Paris, au prix unitaire de 988 francs).

■ L'association des vétérinaires allemands reproche à **Stephan Schubert**, un infirmier de Dusseldorf qui organise des cours de secourisme canin, enseignant aux maîtres de chiens la prise du pouls au garot ou la réduction des pattes cassées, d'avoir imprudemment ajouté à son programme le massage cardiaque et le bouche-à-gueule. Des médecins réunis à Chicago par l'Américan Heart Association concluaient récemment, à propos des seuls humains : « *Lorsque le bouche-à-bouche se combine avec le massage cardiaque, la technique devient une tâche complexe sur le plan psychomoteur qui peut être difficile à apprendre, à enseigner, à mémoriser et à réaliser.* »

■ Le tribunal correctionnel d'Avignon a ordonné, mardi 21 octobre, la fermeture d'Aphrodisia, une sex-shop jouxtant la Librairie religieuse Clément VI et la chambre syndicale des notaires, située dans l'immeuble d'un cabinet d'orthodontie appareillant les fillettes et les garçonnets. Des riverains, qui sans doute s'étaient forcés d'inspecter les lieux, avaient lancé une pétition pour alerter sur les effets pervers de ce commerce : « *Compte tenu des clients qui utilisent la cabine de vidéo, dont il est impossible de négliger les effets sur la sexualité masculine.* »

■ Déboutée en première instance, **Françoise Bidochon**, domiciliée dans le Loiret, veuve de Raymond, belle-sœur de Robert, poursuit en appel **Christian Binet**, l'inventeur des *Bidochon*, en raison du préjudice moral que la bande dessinée lui fait subir. Selon le Robert des noms propres « *Les Bidochon* [Raymonde et Robert], *sont un couple de Français moyens, dont la bêtise et la triste condition sociale sont tournées en dérision d'un coup de crayon simple et efficace.* »

Christian Colombani

La presse polonaise salue le changement

La personnalité du nouveau premier ministre et l'attitude raisonnable des chefs de la coalition au pouvoir apparaissent comme une heureuse surprise

LENTEMENT, à travers de longues et dures négociations, la *nouvelle coalition gouvernementale* polonaise prend forme, saluée par une presse polonaise agréablement *surprise que les choses se présentent* finalement mieux que prévu : L'AWS – coalition de droite dont le *pilier est le syndicat Solidarité* – et l'Union de la liberté, qui entretenaient avant les élections des relations *détestables, ont signé lundi* 20 octobre un pacte politique et se sont mis d'accord sur la répartition des postes.

Cet accord de principe (les noms ne sont pas encore tous connus) fait la part belle aux libéraux de l'Union de la liberté : ayant dû renoncer à la présidence de la Diète, qu'ils voulaient donner à l'ancien premier ministre Tadeusz Mazowiecki, les négociateurs de l'Union de la liberté ont obtenu en échange plusieurs ministères supplémentaires. Au total, ils en auront sept, y compris ceux auxquels ils tenaient essentiellement : les finances, les affaires étrangères, la défense, la justice, la culture. Pour un parti qui n'a que 60 députés, contre 201 à son partenaire, c'est un joli butin.

« ENFIN UN ÊTRE HUMAIN »

Pas étonnant que la « base » de l'AWS, notamment les représentants de la droite chrétienne, ait émis des *plaintes et des grognements dont* les journaux varsoviens se font amplement l'écho. Mais le chef de l'AWS, Marian Krzaklewski, pourtant personnellement très proche de cette sensibilité, a su convaincre ses troupes et obtenir leur assentiment : du coup, lui dont la presse libérale polonaise faisait ces derniers mois un portrait bien peu flatteur, prend figure d'homme d'Etat.

Le vrai héros des gazettes reste cependant le nouveau premier ministre, Jerzy Buzek, seul visage connu à coup sûr du nouveau gouvernement. Ce visage occupe bien entendu la couverture des principaux hebdomadaires du pays, *Polityka* et *Wprost*, avec, dans toute la presse, des portraits des plus flatteurs. « *Enfin, après plusieurs années, nous avons de nouveau un premier ministre qui est un être humain*, s'enthousiasme Wprost. *L'immense sympathie dont bénéficie le nouveau premier ministre vient de ce qu'il s'agit d'un homme vrai, qui a connu pendant plus de cinquante années une existence pleine de soucis et de problèmes et qui ne joue pas au dignitaire, mais semble être l'un de nous.* » Egalement positif, mais plus sobre, *Polityka* voit dans l'ancien militant clandestin de Solidarité « *un homme d'une grande mesure, qui respecte les réalités économiques, et est prêt à collaborer loyalement aussi bien avec Marian Krzaklewski qu'avec Leszek Balcerowicz* » (le chef de l'Union de la liberté). Plus généralement, l'hebdomadaire estime que les dirigeants de la nouvelle coalition se sont entendus pour confier l'exécutif à des hommes modérés et compétents, laissant de côté les figures colorées et beaucoup plus radicales dont l'AWS ne manque pourtant pas. La seule concession au « courant national-catholique » est le choix, pour présider le nouveau Sénat, de Mme Alicja Grzeskowiak, ajoute *Polityka* : « *Mais il n'y aura ni radicalismes ni ailes au gouvernement.* »

DÉPOUILLES AUX PERDANTS

Si le ton de la presse est généralement si positif, c'est aussi, sans doute, parce que l'équipe sortante, celle de la coalition dominée par les post-communistes, a raté sa sortie. Elle a procédé, juste avant de céder la place, à une série de nominations hautement politiques à des postes de l'administration à peu près inamovibles, et signé, dans des conditions douteuses, de gros contrats d'armement avec une firme israélienne, sans parler d'une rafale de privatisations de dernière minute qui ont fait beaucoup murmurer. Les années où l'on mettait « *les intérêts du Parti au-dessus de ceux du pays* » sont terminées, annonce avec satisfaction *Wprost*. *Gazeta Wyborcza* trouve, elle, un autre motif de satisfaction : loin de rejeter dans les ténèbres extérieures les perdants, les gagnants d'aujourd'hui ont accepté de leur laisser quelques dépouilles – un poste de vice-maréchal de la Diète, et sans doute la présidence de quelques commissions parlementaires. C'est le signe, écrit *Gazeta*, *que se perpétue, au moins au Parlement*, une certaine forme de « *bonnes manières politiques* ».

Jan Krauze

DANS LA PRESSE

RTL
Michèle Cotta

■ Fallait-il que Philippe Séguin aille jusqu'à prêter aux socialistes un obscur complot : celui de réchauffer dans les miasmes de la collaboration les ardeurs antigaullistes de Jean-Marie Le Pen (...). Car enfin, si le Front national *voit augmenter le nombre de ses électeurs*, ce n'est pas à cause du procès Papon. C'est bien plus sûrement parce que le chômage et son corollaire inévitable, la précarité, touchent aujourd'hui 7 millions de Français. C'est parce que des régions entières tolèrent depuis trop longtemps des comportements mafieux. C'est parce que la justice est inégale. Et que, tout simplement, les Français doutent de la France. C'est tout cela qu'il faut changer. (...)

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ La France est-elle coupable des *crimes de Vichy ?* (...) Exonérer « la France » de toute responsabilité, c'est oublier l'incroyable abandon de tous les corps constitués, la collaboration de l'Eglise, du barreau, de la médecine (...) de tout ce que le pays comptait d'élites. C'est oublier la popularité de Pétain, la faiblesse numérique de la Résistance, l'isolement de De Gaulle pendant au moins deux ans. Mais dire, sans plus de précision, « la France est coupable », c'est passer à la trappe le Général et la Résistance, c'est oublier les « justes » qui ont sauvé des juifs et l'honneur, c'est négliger l'impopularité des persécutions antisémites, c'est enfin légitimer Pétain. En un mot, la France qu'on aime peut demander le pardon. Mais pour les fautes de la France qu'on n'aime pas.

BFM
Christine Ockrent

■ Même si on ne fait pas partie de la faune haute couture, avec ses duègnes, ses cerbères, ses folles et ses mascottes du grand monde, il arrive qu'au détour d'une image captée par hasard, une humeur, une émotion s'en dégagent. Quand Galliano réinvente pour Dior les froissements de soie orientale assortie de dentelle libertine, quand Yamamoto fidèle au noir dessine de nouvelles lignes, quand Lacroix bruisse de toutes ses couleurs, quand tant de talents nouveaux rendent à Paris son rôle cosmopolite, on se dit qu'il y a là une énergie, une invention qui donnent envie et qui retentissent à leur tour sur tout un secteur de notre économie.

<www.epita.fr/11/>

L'annuaire est consultable sur le Web grâce à une école d'ingénieurs – et malgré France Télécom

DEPUIS plus de deux ans, l'an*nuaire téléphonique* français est accessible sur Internet. A première vue, rien d'exceptionnel, puisqu'une *quarantaine de pays offrent gratuitement* ce service aux internautes du monde entier. Pourtant, le cas de la France est original, car l'initiative ne revient pas à France Télécom, mais à l'Ecole pour l'informatique et les techniques avancées (Epita) du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne). Il s'agit d'une opération bénévole, mise en place par un groupe d'enseignants et d'élèves ingénieurs. Le directeur informatique de l'Epita, Nicolas Sadirac, raconte qu'« *au départ, c'était un défi lancé sur un forum de discussion. Nous avons parié que nous saurions mettre en place le système en une journée, et nous avons gagné* ».



Le serveur de l'Epita est connecté à une batterie de Minitel. Dès qu'une demande arrive, il la répercute vers le 3611, qui renvoie la réponse comme s'il s'agissait d'un usager ordinaire. Le serveur n'a plus qu'à la reformater pour le Web et à l'afficher. Pour éviter de payer la communication, il raccroche automatiquement au bout des trois minutes fatidiques.

C'est là le seul moyen de consulter le 3611 quand on se trouve à l'étranger : « *Nous enregistrons 9 000 connexions par jour. Les demandes arrivent de partout : Etats-Unis, Canada, Japon, Taïwan... Beaucoup d'hommes d'affaires, et des Français expatriés. Notre service est aussi apprécié des Suisses et des Belges, qui n'ont pas accès au Minitel.* »

Depuis plusieurs mois, France Télécom annonce la création d'un service équivalent. Or, à ce jour, sur son site <www.pageszoom.com>, seules les « Pages Jaunes » sont disponibles. Pour l'annuaire général, on ne voit rien venir. Motif officiel : « *Ce service (...) sera accessible dès que les autorisations nécessaires auront été accordées.* » On n'en saura pas plus.

En revanche, France Télécom s'est intéressé au site de l'Epita : « *Notre existence semble les agacer,* s'étonne Nicolas Sadirac. *Ils nous ont d'abord envoyé une mise en demeure pour nous faire changer notre page d'accueil, qui ressemblait trop au Minitel. Ensuite, il ont porté plainte pour utilisation abusive de données, mais la police a constaté que nous étions dans la légalité, car le contenu de l'annuaire est dans le domaine public. Plus tard, ils ont exigé que nous cessions de transmettre la publicité des pages Minitel. Peu importe, nous sommes toujours là. Même les employés de France Télécom basés en Angleterre utilisent notre service. Ils nous ont envoyé un message de félicitations.* »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

INTERNET AU SÉNAT

■ Une « Journée Internet portes ouvertes » aura lieu le samedi 25 octobre au Sénat, palais du Luxembourg, à Paris, de 10 h à 17 h 30. La manifestation est organisée en collaboration avec diverses associations impliquées dans le développement d'Internet en France.

PROMOTION ET AUTORÉGULATION

■ Neuf services en ligne et prestataires Internet opérant en France ont annoncé la création de l'Association des fournisseurs d'accès à des services en ligne et à Internet (AFA). L'association souhaite promouvoir le développement des accès, améliorer la formation et favoriser la coopération internationale. Par ailleurs, l'AFA s'est prononcée en faveur d'une autorégulation d'Internet. Dans ce cadre, elle propose la création d'un comité consultatif rassemblant l'ensemble du secteur. – *(AFP)*

RACHAT

■ Internet Way, l'un des principaux fournisseurs d'accès français, a été racheté par la société américaine UUnet Technologies, filiale de WorldCom.

Un voyage extraordinaire

par Alain Rollat

J'ÉTAIS sur ARTE, je le jure. Je participais à une expérience de télé *anthropologique*. Je regardais par dessus l'épaule de Mariana Otero. Cette diablesse promenait sa *caméra au milieu d'une tribu* qui n'avait jusque-là autorisé personne à la filmer de l'intérieur. Pour l'avoir déjà suivie, à l'époque où elle explorait le collège Garcia-Lorca de Saint-Denis, je m'attendais qu'elle me fasse découvrir des gens extraordinaires. Et je n'étais pas déçu. Pour la première fois, j'observais en liberté les plus beaux spécimens de téléfripouilles.

Ils étaient exactement comme je les imaginais : sans scrupules, *obsédés par les taux d'audience* et les recettes publicitaires, prêts à tout, surtout au pire, pour conquérir la moindre part de marché. Sans scrupules et contents de l'être. Ils se vantaient d'avoir bâti un empire commercial et rêvaient de fonder une dynastie politique : « *Une chaine de télévision qui fait 50 % d'audience peut tout vendre. Même un président de la République !* » J'étais dans les entrailles de SIC, la première chaîne privée du Portugal, propriété d'un ancien premier ministre.

Je prenais donc bonne note de quelques recettes. Le contenu d'un journal télévisé n'a aucune importance. Peu importe sa qualité pourvu qu'il dure autant que le journal adverse. De même, ce qui fait la valeur d'un programme, c'est la possibilité d'en changer à tout moment en fonction de la concurrence. Si la télé publique programme un match de foot, toute télé-fric digne de ce nom se doit de capter l'attention des femmes en programmant à la même heure « *un bloc super long* » de feuilletons à l'eau de rose. Voilà pourquoi il ne faut jamais être à court de télénovelas brésiliennes. Car il est toujours catastrophique, en cas de rupture de stock, de raccourcir les feuilletons : trois minutes de télénovela en moins coûtent dix points d'audience.

C'est quand j'ai zappé pour regarder le foot sur Canal Plus qu'est apparue à l'écran une grand-mère charmante qui semblait sortie d'une télénovela hollywoodienne. Elle portait un grand chapeau, un collier de six rangées de perles et quelques autres babioles en diamants. C'était Mme la comtesse D. Elle faisait ses courses chez son bijoutier et s'apprêtait à succomber à la tentation d'« *un petit quelque chose* », une parure de 33 millions de francs. Heureusement, j'ai reconnu le chroniqueur mondain qui expliquait en plateau que cette dame était « *très généreuse* » : « *Chaque fois qu'elle s'achète un bijou*, disait-il, *elle donne autant aux œuvres caritatives...* » Sinon, je n'aurais pas compris que j'étais retourné par erreur à la civilisation de TF 1.

هكذا من الأصل

MERCREDI 22 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 L'Escadron noir ■ ■
De Raoul Walsh (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

20.30 The Painted Desert ■
De Howard Higgins (Etats-Unis, 1931, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

20.30 Vanya, 42e rue ■ ■ ■
De Louis Malle (Etats-Unis, 1994, 120 min). Ciné Cinémas

21.15 L'Escorte ■
De Ricky Tognazzi (Italie, 1992, 90 min). RTBF 1

21.50 Todo un hombre ■ ■
De Pierre Chenal (Argentine, 1943, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

22.30 Frenzy ■
D'Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1972, v.o., 115 min). Ciné Cinémas

22.45 Ponette ■ ■
De Jacques Doillon (France, 1996, 94 min). Canal+

23.25 120, rue de la Gare ■
De Jacques Daniel-Norman (France, 1945, N., 100 min). Ciné Cinéfil

23.50 Alamo Bay ■ ■
De Louis Malle (Etats-Unis, 1985, 95 min). RTL 9

1.05 Fabiola ■ ■
D'Alessandro Blasetti [1/2] (Italie, 1949, N., 90 min). Ciné Cinéfil

1.25 L'Ami de Vincent ■
De Pierre Granier-Deferre (France, 1983, 90 min). RTL 9

3.05 Maine-Océan ■ ■
De Jacques Rozier (France, 1986, 135 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.00 Stars en stock. Natalie Wood. Montgomery Clift. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Pedro Almodovar ; Estelle Hallyday. Canal +
19.00 De l'actualité à l'histoire. Les défilés du prêt à porter: La Tunisie de Ben Ali. Histoire
20.00 Faut pas rêver. USA : Les peintres de la Porte d'Or. France : Les plombiers du glacier. Italie : Les femmes des rizières. Invité : Marc Veyrat. TV 5
20.10 Appel à témoins. RTBF 1
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Lointaine Sibérie. [1/3] La conquête. Arte
20.50 Nimbus. Le mystère des dinosaures. France 3
21.00 Faits divers. Le dépeceur de Mons. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Les soldats du désert. Valence, ceux qui restent. Israël dans le cyclone. Histoire
22.35 Ça se discute. Jumeaux : seuls contre le reste du monde. France 2
22.35 Savoir plus santé. Cancer : nouveaux traitements. TV 5
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Temps des livres. Histoire
23.15 Un siècle d'écrivains. Günter Grass, la plume et le burin. France 3
0.10 Le Canal du savoir. Pourquoi faut-il lire les classiques ? Paris Première

DOCUMENTAIRES

18.55 Mozart en tournée. *Concerto pour piano en fa majeur K459* par Radu Lupu. Muzzik
19.35 La Guerre préventive. Planète
20.00 La Chute des Romanov. Histoire
20.35 Gay à tout prix. Planète
20.55 Femmes d'Alger. Téva
21.00 Créateurs de rêve. Paris Première
21.00 ▶ Kazuo Ohno, danseur japonais. Muzzik
21.30 Des hommes dans la tourmente. [24/32]. Grant *versus* Lee. Planète
21.55 La Royal Air Force. [3/8]. Cranwell, le joyau de la couronne. Planète
22.45 Roland Petit. [1/2]. Planète
23.15 Konkordski Tupolev. La guerre des supersoniques. TSR
23.40 Profil. Un doux rebelle : Julien Green. [2/4]. Journal d'un siècle : 1917-1930. Arte
23.40 Georges Lemaître. Le maître du Big Bang. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.35 Football. Soirée Ligue des champions (3e journée). 20.45 Bayern Munich - Paris-SG. TF 1

DANSE

22.00 Enas. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

19.50 Quatuor à cordes de Mozart. Muzzik
21.40 Musique contemporaine : Janacek, Copland, Roussel, Britten. France Supervision
21.45 Musica. *Salomé*, opéra de R. Strauss, mise en scène de Luc Bondy. Arte
22.35 Cathy Berberian : Melodie di seconda mano, n° 2. Muzzik
22.55 Le New Morning : Mike Stern. France Supervision
23.15 Cardiff Singer of the World 1997 n° 5. Muzzik
23.20 Le New Morning : Ray Barretto. France Supervision
0.00 Zouk Machine. France Supervision
0.05 Branford Marsalis : Steep 96. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.05 Mercenaire par amour. De Larry Elikann. TSR
20.30 Le Tueur de l'ombre. De Peter Edwards. Festival
20.30 et 22.05 Felipe a les yeux bleus. De Gianfranco Albano [1/2 et 2/2]. RTL 9
20.45 et 22.35 Abus d'influence. O De Bruce Pittman [1 et 2/2]. M 6

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui a été très maladroit. France 2
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Jeux de guerre. Canal Jimmy
20.35 Inspecteur Morse. Les Filles de Caïn. TMC
20.45 Les Anges de la ville. Mon grand-père, ce héros. Série Club
20.55 L'Instit. L'Une ou l'Autre. France 2
21.35 Nick Mancuso : Les Dossiers secrets du FBI. La poudrière. Série Club
21.50 Seinfeld. La fondation. Canal Jimmy
22.10 Les Cinq Dernières Minutes. Mystère et pommes de pins. Festival
22.20 Une fille à scandales. Larguez... les amarres (v.o.). Canal Jimmy
22.40 Spin City. Le puissant (v.o.). Canal Jimmy
23.35 Bottom. Digger (v.o.). Canal Jimmy
0.10 New York Police Blues. Les innocents (v.o.). Canal Jimmy
0.50 New York District. L'argent sale. France 3

NOTRE CHOIX

● 20.30 Ciné Cinémas
Vanya, 42e Rue

Une comédie dramatique réalisée par Louis Malle en 1994. A New York, des comédiens se réunissent dans un théâtre de la 42e Rue, pour une répétition « filée » en costumes de ville d'*Oncle Vania*, de Tchekhov. Sur scène, ils bavardent, puis jouent la pièce. Une façon magistrale de filmer (clair-obscur, couleurs, topographie des lieux, cadrage des acteurs) la représentation d'une création théâtrale avec d'excellents interprètes – Phoebe Brand, Wallace Shawn, George Gaynes, Julianne Moore. La pièce de Tchekhov a été adaptée par David Mamet. – *J. S.*

● 0.35 Arte
La Lucarne : Tableaux d'une intimité

Comment peut-on être peintre aujourd'hui ? Pourquoi deux jeunes Français comme Isabel Duperray et Grégoire Hespel s'engagent-ils vers les beaux-arts ? Le film de Judith du Pasquier ne lève qu'une partie du mystère. Il montre la vie quotidienne de ce couple d'artistes qui se cherchent. Marqués par l'image traditionnelle du peintre, ils se sont créé un lieu de travail sans surprise : atelier, chevalet, tubes de couleurs.

Ils jouent l'archétype de l'artiste dépressif et caractériel. En tant que couple, ils n'échappent pas aux banalités du quotidien, avec ses disputes sur la sauce de la salade... Isabel et Grégoire n'osent pas assez formuler ce qui est essentiel à leurs yeux, ce qui les « tient » dans leur vocation. Pourtant leur passion artistique est là, dans les regards et, quelquefois, dans les mots : *« La peinture, c'est une entreprise désespérée »*, estime Isabel. – *C. Ba.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.25 Météo.
20.00 Journal.
20.35 Football. 20.45 Ligue des champions : Bayern Munich - PSG. 22.35 Le Résultat des courses. 22.40 Football. Les temps forts des autres rencontres.
0.20 Minuit sport.
0.50 TF1 nuit, Météo.
1.05 Histoires naturelles.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 C'est toujours l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 L'Instit. L'Une ou l'Autre.
22.35 Ça se discute. Jumeaux : seuls contre le reste du monde.
0.20 En fin de compte.
0.25 Journal, Météo.
0.45 Rugby.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Nimbus. Le mystère des dinosaures.
22.50 Soir 3.
23.15 Un siècle d'écrivains. Günter Grass, la plume et le burin.
0.05 Cinéma étoiles.
0.30 Vivre avec... La maladie de Creutzfeld-Jakob.
0.50 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Amber Valleta, Smoke City, Pedro Almodovar, Estelle Hallyday.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Les Vendanges de feu. Film d'Alfonso Arau.
22.40 Flash infos.
22.45 Ponette ■ ■ Film de Jacques Doillon.
0.20 Uri. Film de Ken Russell (v.o.).

ARTE

19.00 The Monkees.
19.25 Le Guide vert.
19.30 7 1/2. L'Italie face aux tremblements de terre. La folie des pilules.
20.00 Animaux en péril.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Lointaine Sibérie. [1/3] La conquête.
21.45 Musica. *Salomé*, opéra de R. Strauss, diffusé en simultané sur France-Musique.
23.40 Profil. Un doux rebelle : Julien Green [2/4].
0.35 La Lucarne. Tableaux d'une intimité.

M 6

19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.45 Abus d'influence. Téléfilm O de Bruce Pittman [1 et 2/2].
0.10 Secrets de femme.
0.45 Sexy Zap.
1.10 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison de... Dominique Fourcade [3/5].
20.30 Paroles sans frontières. Tire ta langue. 21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Festival du Périgord noir. Œuvres de Debussy, Mozart, Schubert.
21.40 Opéra. 21.45 *Salomé*, de R. Strauss, diffusé en simultané sur Arte.
23.40 Les Greniers de la mémoire. Œuvres de R. Strauss.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Brême : La salle Die Glocke. Œuvres de Schubert, Webern.
22.00 Les Soirées... (suite). Œuvres de Keiser, Telemann, Haendel.

JEUDI 23 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

13.35 Créatures célestes ■ ■
De Peter Jackson (Nouvelle-Zélande, 1995, 100 min). Canal+

13.55 L'Affaire Maurizius ■ ■
De Julien Duvivier (France, 1953, N., 110 min). Festival

14.05 Galia ■
De Georges Lautner (France, 1965, N., 100 min). Ciné Cinéfil

14.10 La Femme secrète ■
De Sébastien Grall (France, 1986, 95 min). Ciné Cinémas

15.00 La Reine Christine ■ ■
De Rouben Mamoulian (Etats-Unis, 1933, N., 120 min). Histoire

15.45 L'Escadron noir ■ ■
De Raoul Walsh (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

15.45 Monsieur Hire ■ ■
De Patrice Leconte (France, 1989, 80 min). Ciné Cinémas

16.00 Casper ■
De Brad Silberling (Etats-Unis, 1995, 95 min). Canal+

17.05 Blow Out ■ ■
De Brian De Palma (Etats-Unis, 1981, 110 min). Ciné Cinémas

17.20 120, rue de la Gare ■
De Jacques Daniel-Norman (France, 1945, N., 100 min). Ciné Cinéfil

19.00 Todo un hombre ■ ■
De Pierre Chenal (Argentine, 1943, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

20.00 Ali Baba et les quarante voleurs ■
De Jacques Becker (France, 1954, 115 min). TV 5

20.30 La Prisonnière des ténèbres ■
De Nunzio Malasomma (Italie, 1934, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil

20.30 La Main gauche du Seigneur ■
D'Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1955, 90 min). Ciné Cinémas

20.30 Superman ■
De Richard Donner (G-B, 1978, 150 min). RTL 9

20.35 L'Ombre d'Emma ■
De Sören Kragh-Jacobsen (Danemark, 1988, 100 min). TMC

20.40 Celles qu'on n'a pas eues ■ ■
De Pascal Thomas (France, 1980, 105 min). Canal Jimmy

20.45 Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes ■
De Jean-Jacques Zilbermann (France, 1993, 105 min). M 6

20.50 Blanche et Marie ■ ■
De Jacques Renard (France, 1984, 95 min). France 3

20.55 Cabaret ■
De B. Fosse (EU, 1972, 125 min). Téva

21.00 La Mère ■ ■ ■
De Vsevolod Poudovkine (URSS, 1927, N., muet, 120 min). Histoire

21.00 L'Homme au bras d'or ■
D'Otto Preminger (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 125 min). Paris Première

21.30 Un homme parmi les loups ■ ■
De Carroll Ballard (Etats-Unis, 1983, 100 min). Disney Channel

21.40 Fabiola ■ ■
D'Alessandro Blasetti [1/2] (Italie, 1949, N., 90 min). Ciné Cinéfil

22.00 Tristana ■ ■ ■
De Luis Buñuel (France - Espagne, 1970, 95 min). Ciné Cinémas

22.05 M comme Mathieu ■ ■
De Jean-François Adam (France, 1971, 90 min). Festival

22.30 Ruby ■
De John MacKenzie (Etats-Unis, 1992, v.o., 105 min). Canal Jimmy

22.35 Broken Arrow ■ ■
De John Woo (Etats-Unis, 1996, v.o., 104 min). Canal+

23.00 Le Bûcher des vanités ■
De Brian De Palma (Etats-Unis, 1990, 125 min). RTL 9

23.20 Yermak, un Cosaque à la conquête de la Sibérie ■
De Vladimir Krasnopolski et Valeri Uskow (Russie, 1996, v.o., 135 min). Arte

23.35 Mais qui a tué Harry ? ■ ■
D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1955, 100 min). Ciné Cinémas

0.20 Ruby in Paradise ■
De Victor Nunez (Etats-Unis, 1992, v.o., 110 min). Canal+

0.30 Tonnerre sur Malte ■
De Brian Desmond Hurst (Grande-Bretagne, 1953, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

1.05 L'Etrange Monsieur Victor ■ ■
De Jean Grémillon (France, 1938, N., 95 min). RTL 9

3.55 Halloween 2 ■
De Rick Rosenthal (Etats-Unis, 1981, 90 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.15 La Belgique, un an après la « Marche blanche » : Quatre regards. Avec Georges Schnek ; Me Philippe Markiewicz ; Guy Haarscher ; Roger Lallemand ; Madeleine Moulin ; Godfried Danneels ; Colette Nys-Mazure. RTBF 1

MAGAZINES

11.55 C'est pas normal. L'école. La Cinquième
13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
13.40 Parole d'Expert ! Invitée : Agnès Soral. France 3
14.30 Arrêt sur images. L'envers des décors. Avec Miguel Hernando ; Jacques Wieber ; Stanislas Nordey. La Cinquième
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invité : Charles Aznavour. Canal+
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Temps des livres. Histoire
20.05 Temps présent. Enfants esclaves de Birmanie. Femmes : le parti d'en rire. TSR
20.55 Envoyé spécial. Charlotte aux Philippines. Grandir sans camisole. L'ambassadeur des ours. P.S. : Le mythe Ferrari. France 2
23.00 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? France 3
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. La chute de la maison Potin. Histoire
23.10 Le Club. Invité : François Guérif. Ciné Cinéfil
23.55 Saga-Cités. Le Regard de l'autre. France 3
0.10 Femmes et société. Des ours à l'hôpital. Mélanie, enfant du sida. Téva
0.20 Le Cercle du cinéma. Avec Anouk Grinberg ; Bernadette Laffont ; Gila Almagor ; Patrick Brion ; Joao César Monteiro ; Philippe Haïm ; Jean-Loup Hubert. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 La Chute des Romanov. Histoire
19.00 L'Art du chant : La Légende des grandes voix filmées. [2/2]. Le temps des plateaux. Muzzik
19.15 Vers le sud. [2/2]. Planète
20.35 Confidence d'une création. Les jumeaux vénitiens. Planète
20.45 ▶ Lointaine Sibérie. [2/3]. Entre la révolution et le Goulag. Arte
21.20 La Guerre préventive. Planète
21.50 Le Birobidjan. Destinées juives en Sibérie. Arte
22.10 Musique à Prades. France Supervision
22.15 Gay à tout prix. Planète
22.35 Aller simple. Arte
23.05 Les Maîtres du regard. L'empreinte Preminger. Paris Première
0.00 Le Musée d'Orsay. [6/6]. Vers le XXe siècle. Histoire

SPORTS EN DIRECT

18.00 Tennis. Tournoi messieurs de Stuttgart : 4e jour. Eurosport
20.15 Football. Coupe des coupes (8e de finale aller) : Nice - Slavia Prague. Canal +

DANSE

17.00 Dionysos, de Maurice Béjart. Ballet. Muzzik
20.45 Picasso et la danse. Ballet. France Supervision

MUSIQUE

20.00 Claudio Arrau. récital de ses quatre-vingts ans. Muzzik
21.00 Le Tour d'écrou. Muzzik
23.00 Alfredo Rodriguez. Tourcoing Jazz Festival 95. Muzzik
23.05 Concert Sarajevo : Schubert, Brahms, Beethoven. France Supervision
23.35 Rafael Kubelik dirige Ma Vlast. Paris Première
0.05 Carmen, de Bizet-Schredrin : Pour 60 percussions. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 ▶ Le Pantalon. D'Yves Boisset. Festival
22.25 Cœur de vengeance. O De Rod Hardy. TF 1
22.30 SOS mutants. Δ De Tommy Lee Wallace. M 6

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde d'eau pure. M 6
18.15 Friends. France 2
20.45 Julie Lescaut. Mort d'un petit soldat. TF 1
21.30 Millennium. Amour immaculé. TSR
21.35 Code Quantum. Le cauchemar. La crème des hommes. Série Club

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.00 Arte
Contacts

Le carnet de route des photographes

PHOTOGRAPHIE et télévision font rarement bon ménage tant le format de l'image fixe, sa lecture qui appelle la contemplation, cadrent mal avec la lucarne lumineuse qui se doit d'absorber rapidement des images animées. William Klein, dont l'œuvre se trouve au confluent du cinéma et de la photo, a imaginé il y a quelques années « Contacts », une série de petits films fonctionnant très bien et permettant de découvrir le processus de création du photographe. Les fameuses planches de contact, où les différentes prises de vue s'enchaînent, les bonnes, les moins bonnes et les mauvaises – *« les épluchures »*, comme dit Cartier-Bresson – y étaient filmées au banc-titre, et commentées par leur auteur qui racontait ce qu'il avait ressenti, les motivations de son choix, son carnet de route, ses errements et réussites. Sa mémoire.

En treize minutes, le spectateur devient voyeur et entre dans le domaine privé de l'auteur. Cette première série était parfaitement adaptée aux photojournalistes et photographes documentaires – Klein, Cartier-Bresson, Depardon – qui hésitent, tournent autour du sujet, le cernent pour aboutir à la « bonne » image, qu'ils entourent de rouge au marqueur et sur laquelle la caméra va s'arrêter.

Arte relance aujourd'hui la collection « Contacts » avec Edouard Boubat, Thomas Ruff, Eugene Richards, Mario Giacomelli, Sarah Moon, Duane Michals, Don Mc Cullin, Sophie Calle. Boubat explique *« les cadeaux »* (les images) que ses errances lui offrent. Eugene Richards ne parle pas de photographie, mais des exclus américains qu'il rencontre. Mc Cullin accompagne ses époustouflantes images de guerre. Mais les Ruff, Calle, Sarah Moon, Giacomelli ou Michals traduisent une évolution de la collection. Ils échappent à cette tradition documentaire et fabriquent plus des images qu'ils ne les enregistrent. La planche devient pour eux autre chose, un matériau secondaire, voire inexistant. Cette série, pédagogique et poétique à la fois, reste un excellent moyen d'expliquer une démarche, le statut conféré aux photographies.

Michel Guerrin

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 Côte Ouest.
16.35 TF 1 Jeunesse.
17.05 21, Jump Street.
17.55 Pour être libre.
18.25 Mokshû Patamû.
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses, Trafic info.
20.45 Julie Lescaut. Mort d'un petit soldat.
22.25 Made in America.
0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.40 TF1 nuit, Météo.
0.50 Très chasse.

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.50 Dans la chaleur de la nuit.
15.40 Tiercé.
15.55 La Chance aux chansons.
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un livre, des livres.
17.10 Sauvés par le gong.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.45 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.55 ▶ Envoyé spécial. Charlotte aux Philippines. Grandir sans camisole. L'ambassadeur des ours. P.S. : Le mythe Ferrari.
23.00 Expression directe.
23.10 Nikita.
23.55 En fin de compte.
0.00 Journal, Météo.
0.20 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert !
14.30 Aléas.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Evasion.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.25 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Blanche et Marie ■ ■ Film de Jacques Renard.
22.35 Soir 3.
23.00 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
23.55 Saga-Cités.
0.25 Espace francophone.
0.50 New York District.

CANAL +

13.35 Créatures célestes ■ ■ Film de Peter Jackson.
▶ En clair jusqu'à 16.00
15.15 Le Vrai Journal.
16.00 Casper ■ Film de Brad Silberling.
17.35 Cascadeurs du feu.
▶ En clair jusqu'à 20.15
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. 20.30 Nice - Slavia Prague.
22.30 Flash infos.
22.35 Broken Arrow ■ ■ Film de John Woo (v.o.).
0.20 Ruby in Paradise ■ Film de Victor Nunez (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Les Yeux de la découverte.
14.30 Arrêt sur images.
15.25 Acre : l'Amazonie oubliée.
16.25 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.50 Cellulo.
17.20 Allô la terre.
17.30 Histoire personnelle de la littérature.
17.45 Le Journal du temps.
17.55 Métropole.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees.
19.25 Le Guide vert.
19.30 7 1/2.
20.00 Contacts.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique. La Sibérie [1/2].
20.45 Lointaine Sibérie. [2/3].
21.50 Le Birobidjan.
22.35 Aller simple.
23.20 Yermak, un Cosaque à la conquête de la Sibérie ■ Film de Vladimir Krasnopolski et Valeri Uskow (v.o.).

M 6

13.30 L'Ombre d'un scandale. Téléfilm d'Ivan Nagy.
15.15 Wolff, police criminelle.
16.10 et 1.10 Boulevard des clips.
17.25 M 6 Kid.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Les Piégeurs.
20.35 Décrochages info, Passé simple.
20.45 Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes ■ Film de Jean-Jacques Zilbermann.
22.30 SOS mutants. Téléfilm Δ de Tommy Lee Wallace.
0.15 La Maison de tous les cauchemars.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.02 Agora.
19.32 Perspectives scientifiques.
20.00 Le Rythme et la Raison.
20.30 Lieux de mémoire. La Coupole de Montparnasse.
21.32 Fiction. *Correspondance avec Olga*, d'Anton Tchekhov.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.00 Concert. L'Orchestre de Richard Strauss. Œuvres de R. Strauss, Brahms.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Nemescu, Schoeller.
23.07 En musique dans le texte. Œuvres de Mion, Hahn.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Le groupe des Six. Œuvres de Satie, Milhaud, Durey, Auric, Poulenc, Tailleferre, Honegger.
22.40 Les Soirées... (suite). Œuves de Haydn, Mozart, Beethoven.

Le Monde
JEUDI 23 OCTOBRE 1997

Fausse bombe, vraie base

par Pierre Georges

LES TEMPS politiques peuvent avoir changé. Les méfiances restent. Et les services secrets veillent. Jusqu'à prendre parfois leurs craintes, ou leurs envies, pour des réalités. Ainsi cette exemplaire histoire de faux essai nucléaire révélée par la presse américaine.

Le 18 août dernier, la CIA diffuse, à l'intention des plus hautes autorités américaines, une alerte classée *« haute priorité »*. Ses sources – *en fait les grandes* oreilles sismiques du *Nuclear Test Intelligence Comittee*, organisme chargé d'ausculter les entrailles de la terre pour voir si, des fois, un *pays ou un autre n'en aurait pas* fait « péter » une en douce – sont formelles : le 16 août, la Russie avait effectué un essai nucléaire dans une île près du cercle arctique.

Tout se passe alors comme chacun a pu le voir, un jour ou l'autre, dans une fiction hollywoodienne. Réunion immédiate à Washington du Conseil national de sécurité. Convocation non moins immédiate au département d'Etat de l'ambassadeur de Russie aux Etats-Unis. Et démarches parallèles, à Moscou, d'un diplomate américain auprès du ministère des affaires étrangères.

Le rapport de la CIA est, bien *sûr, maintenu secret. Mais, au cas* où, le Conseil national de sécurité prépare un communiqué : « *Selon nos informations, un événement sismique à caractère explosif s'est produit dans le voisinage de la zone d'essais nucléaires russes sur l'île de Novaya Zemlya* . » Et ce communiqué sera publié le 27 août.

Autant affirmer noir sur blanc que la Russie a violé sa propre signature au bas du traité d'interdiction des essais nucléaires. L'affaire devient publique. Très vite, d'autres services de renseignements, des scientifiques, des pays comme la Grande-Bretagne, la France ou la Norvège, eux aussi l'oreille collée au sol, font connaître leurs conclusions : pour eux, pas de doute, la CIA s'est « plantée ». Il n'y a pas eu d'explosion nucléaire, le 16 août, sous l'île de Novaya Zemlya, mais une secousse sismique, ailleurs, à 80 kilomètres des côtes russes, provoquée par un petit tremblement de terre.

Après deux mois d'enquête, le temps de *débriefer* ses sources diverses, officielles et secrètes, la CIA vient d'admettre son erreur. Effectivement, il n'y a eu aucun signe de radioactivité suspecte. Aucun enregistrement sismique signant une explosion dans les fonds marins. Et aucune activité de forage importante des techniciens russes sur l'île.

La CIA s'était bel et bien trompée. Avec pour seule excuse cette ordinaire conviction chez tout maître contre-espion que, si le pays visé ne l'avait pas fait, il aurait très bien pu le faire. La preuve, cette base secrète, B2 Namous, utilisée par la France en Algérie jusqu'en 1978, pour tester ses armes chimiques. Vingt ans après sa fermeture, l'existence de cette base secrète, elle-même négociée sur une annexe secrète, rajoutée aux accords d'Evian, est révélée par *Le Nouvel Observateur*. Et confirmée à l'hebdomadaire par Pierre Messmer.

Incroyable donc et pourtant vrai. Tant que l'Algérie était française, on testa au Sahara la bombe atomique et quelques autres armes d'ailleurs. Et losqu'elle devint algérienne, pendant seize ans, on y procéda, à l'air libre, à des essais d'armes chimiques. Voilà une information qui va singulièrement améliorer la réputation de notre pays en Algérie.

L'UNEF-ID dénonce le manque de « volontarisme » de Claude Allègre

« IL RÈGNE une ambiance bizarre à l'université. La rentrée est apparemment calme mais la plupart des réformes sont en suspens. Nous constatons une absence de volontarisme du ministre de l'éducation sur les dossiers en cours. » Lors d'une conférence de presse, mardi 21 octobre, Pouria Amirshahi, président de l'UNEF-ID, n'a pas caché ses impatiences à l'égard de la politique universitaire de Claude Allègre.

Engagée dans un processus de réforme négocié avec François Bayrou, la première organisation représentative chez les étudiants s'inquiète du manque d'évolution sur trois dossiers *« prioritaires »* : la réforme pédagogique des études, le statut social de l'étudiant et la charte des stages en entreprise. *« On peut comprendre la volonté du ministre de tout reprendre à zéro. Mais il ne faudrait pas que cela se traduise par le report aux calendes »*, a indiqué M. Amirshahi.

Alors que la réforme des études devait être appliquée à la rentrée, l'UNEF-ID déplore des *« résistances »*. Sur les modalités du contrôle des connaissances, le maintien de la session de rattrapage en septembre et les passages conditionnels entre le DEUG et la licence, le syndicat maintient son intransigeance. Consciente en revanche des difficultés de la nouvelle organisation, ses responsables seraient prêts à accepter des compromis, voire un éventuel report, de certaines dispositions.

A propos du statut social et de la réforme des aides sociales, l'UNEF-ID milite toujours en faveur d'une allocation reconnaissant le principe *« d'autonomie »*. Une idée que ses responsables entendent défendre devant les députés avant la discussion prévue au printemps devant le Parlement.

« DU FLAN »

A propos, enfin, de la charte des stages et des unités d'expérience professionnelle (UEP) en entreprise intégrées dans les études de deuxième cycle, Pouria Amirshahi dénonce *« le manquement à la parole donnée du patronat. Les annonces du CNPF sur l'emploi des jeunes, c'est du flan. La démonstration est faite qu'il s'agissait bien d'obtenir une main d'œuvre à bon marché »*. Toutefois, l'UNEF-ID attend toujours du ministère l'ouverture d'une discussion sur une charte des stages.

Alors que des élections sont prévues au printemps pour le renouvellement des instances des centres régionaux des œuvres (Crous) et du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), l'UNEF-ID repart en campagne. Elle a décidé de lancer un questionnaire, distribué à 400 000 exemplaires. Ses responsables en attendent *« un sondage grandeur nature de l'état d'esprit des étudiants. »*

Michel Delberghe

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 22 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17687,61	+2,77	−8,64
Honk Kong index	11637,77	−6,17	−13,48

TOKYO: 17687,61 — 20575,26 — 19732,62 — 18889,98 — 18047,34 — 17204,70 — 25 juil. — 8 sep. — 22 oct.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 22/10	Var. en % 21/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	3014,61	+0,83	+30,19
Amsterdam CBS	937,13	+1,58	+44,57
Bruxelles	16153	+0,81	+52,60
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3870,83	—	+42,02
Londres FT 100	5246,20	+0,43	+27,43
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	24115	+0,86	+53,65
Zurich SMI	5917,30	+0,95	+50,10

Tirage du *Monde* daté mercredi 22 octobre : 512 404 exemplaires

Bill Clinton va proposer des mesures pour réduire les gaz à effet de serre

En France, des économistes appellent à la prévention du risque climatique

LE PRÉSIDENT Bill Clinton doit exposer, mercredi 23 octobre, les mesures que les Etats-Unis entendent prendre pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre qui menacent la planète d'un réchauffement climatique global, dont les conséquences – aggravation des sécheresses et des inondations – inquiètent les autorités internationales. Jusqu'à présent, Washington s'était refusé à s'engager sur des objectifs de réduction, contrairement aux engagements pris au sommet de la Terre de Rio en 1992. Cette intransigeance avait d'ailleurs été une des principales raisons de l'échec du deuxième sommet de la Terre, à New York, au mois de juin (*Le Monde* des 24 et 28 juin).

L'administration américaine estime que des mesures visant principalement à réduire la consommation d'énergie fossile (pétrole et charbon), responsable des émissions du principal gaz à effet de serre, le dyoxide de carbone (CO_2), sont contraires aux intérêts économiques du pays. En préalable à tout accord, elle exige que les mesures de réduction ne s'appliquent pas seulement aux pays industrialisés mais aussi aux pays en développement, en particulier la Chine et l'Inde qui, en raison de leur croissance et de leur population, sont appelés à devenir de gros émetteurs de gaz. Les Etats-Unis restent cependant, et de loin, le premier émetteur avec le quart environ du CO_2 rejeté dans l'atmosphère.

Bill Clinton a-t-il changé d'avis ? Rien n'est moins sûr. Il a d'ailleurs averti qu'il s'attendait à être *« critiqué de toutes parts »*. Selon des sources concordantes en provenance des milieux industriels et des associations écologistes, que le président a abondamment consultés ces derniers mois, il se contenterait d'annoncer un objectif de stabilisation, en 2010, des émissions de gaz à leur niveau de 1990. Pour revenir en 2010 au niveau de 1990, il déciderait en particulier d'une taxe nouvelle sur l'essence, de 25 à 50 cents par gallon (3,8 litres).

Ces mesures, dont on connaîtra le détail mercredi, seront celles que la délégation américaine défendra à Kyoto (Japon), pendant la conférence qui doit, du 1er au 10 décembre, fixer un système de réduction des émissions de gaz à l'échelle de la planète. Les positions des uns et des autres restent très éloignées : l'Europe, qui se présente remarquablement unie sur ce sujet, propose une réduction de 15 % en 2010 ; les pays menacés par un relèvement du niveau de la mer (en particulier *les îles-Etats du Pacifique*) souhaiteraient une réduction de 20 % dans les cinq ans à venir ; en revanche, la Chine et tous les pays en voie d'industrialisation ne veulent entendre parler d'aucune contrainte susceptible d'entraver leur développement économique.

LA « FORCE DU NOIR »

Par ailleurs, alors que vient de s'ouvrir à Bonn une séance technique de négociation avant la conférence de Kyoto, qui va examiner les propositions de Bill Clinton, l'opinion se mobilise. Aux Etats-Unis, une association, la Global Climate Association, appuyée par la plupart des grands groupes pétroliers et charbonniers internationaux, a engagé une campagne de publicité dans les journaux et à la télévision pour contrarier la signature de tout protocole à Kyoto. 13 millions de dollars ont été mobilisés pour cette opération à laquelle CNN a refusé de participer et que les écologistes qualifient de *« force du noir »*. De leur côté, six Prix Nobel *américains d'économie* estiment au contraire que leur pays devrait prendre la tête du mouvement de réduction.

En France, une quinzaine d'économistes de *sensibilités* diverses ont décidé de rendre public un appel invitant les milieux économiques à prendre conscience du risque climatique et justifient *« le lancement d'actions de prévention significatives »*. Après plusieurs mois de débats entre eux, ils recommandent une démarche de réduction des émissions reposant sur une politique volontariste d'incitations fiscales et économiques.

Parmi les signataires, on note la présence de Gérard Debreu, professeur à *Berkeley et prix Nobel* d'économie, Edmond Malinvaud, professeur au Collège de France, Michel Aglietta, professeur à Paris-X, Jean-Jacques Laffont, professeur à Toulouse-I, Jacques Lesourne, professeur au CNAM, Roger Guesnerie et Olivier Godard, directeurs de recherche au CNRS, Claude Henry, professeur à l'école Polytechnique, Jean-Charles Hourcade, membre du Comité national de la recherche et corédacteur du rapport de synthèse du groupe *d'experts intergouvernemental sur* l'évolution du climat, et Ignacy Sachs, directeur d'études à l'EHESS.

Jean-Paul Besset

Prévenir économiquement le risque climatique

Voici un des principaux extraits de l'appel qu'une quinzaine d'économistes français proposent à la signature de leurs collègues et vont transmettre au gouvernement français avant la conférence de Kyoto.

« Economistes, nous mesurons les bouleversements qu'un changement climatique comporterait à terme pour l'économie, les sociétés et l'équilibre de la planète, de même que nous mesurons les contraintes qu'imposent aujourd'hui le chômage, la compétition économique et les disparités de développement. Nous savons que les arbitrages sont délicats. Le bien-être des générations futures peut être affecté si les alertes des scientifiques sont négligées, mais des sacrifices excessifs ne sauraient être imposés aux générations actuelles au nom de risques dont l'ampleur est encore controversée.

VERBATIM

» Toutefois, ni l'argument du réalisme économique ni la complexité du problème ne sauraient justifier l'inaction. D'une part, l'inertie des systèmes économiques et techniques et des systèmes naturels est telle que tout retard dans les décisions peut entraîner des coûts très importants à l'avenir, qu'il s'agisse de coûts d'adaptation ou de ceux qu'engendrerait une accélération dans l'urgence de la baisse des émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, il y a consensus pour considérer que des politiques bien conçues de réduction des émissions ne devraient pas porter atteinte aux niveaux de vie actuels (...).

» Le recours à des instruments économiques incitatifs créera des synergies entre la politique environnementale et la politique économique générale. Les revenus d'écotaxes ou de permis d'émissions négociables peuvent en effet être utilisés pour réduire les prélèvements obligatoires les plus pénalisants pour l'activité économique et l'emploi (...). »

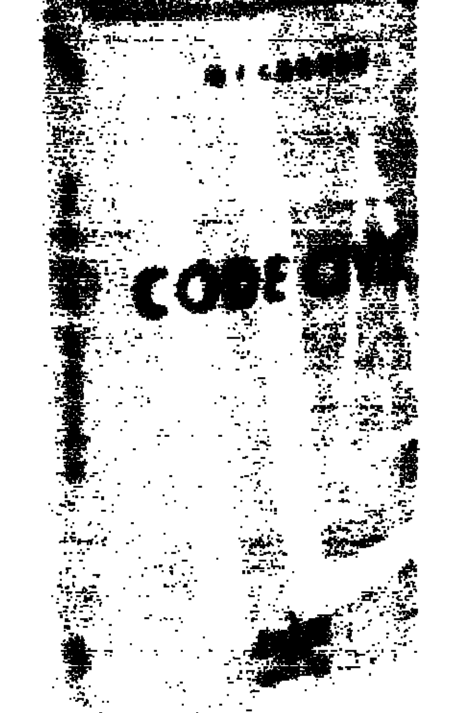
DÉPÊCHES

■ **SPORTS : trois footballeurs et un judoka** ont subi récemment des contrôles antidopage positifs aux anabolisants, affirme *L'Equipe* dans son édition du mercredi 22 octobre. Des traces de nandrolone, substance commercialisée en France sous forme de solution injectable en intramusculaire, ont été retrouvées dans les urines des suspects. Selon le quotidien sportif, les trois joueurs professionnels – dont les noms n'ont pas été révélés – ont subi des contrôles anti-dopage après un match de championnat de France, tandis que que le judoka a été contrôlé inopinément à l'entraînement. Ces cas de dopage s'ajoutent à ceux de David Garcion (ex-Lille), qui purge actuellement une suspension de dix-huit mois, dont six mois ferme, et de Cyrille Pouget (Le Havre), contrôlé positif le 12 septembre après Bordeaux-Le Havre, mais qui attend une contre-expertise pour le 30 octobre.

■ **MUSIQUE : « Candle in the Wind », l'hommage chanté d'Elton John** à la princesse Diana, est devenu, en trente-sept jours, le titre le plus vendu de tous les temps. Près de 32 millions de disques ont été distribués dans le monde depuis le début du mois de septembre. Selon le *Guinness Book of Records*, *Candle in the Wind* a détrôné *White Christmas*, de Bing Crosby, sorti il y a un demi-siecle et qui s'est vendu à 30 millions d'exemplaires. Les bénéfices du disque sont reversés au Fonds Diana. Le gouvernement *britannique a même renoncé à* percevoir la TVA sur ce disque.

■ **EUROPE : Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France**, demande un référendum sur le projet de traité d'Amsterdam, qui a été signé le 2 octobre par les gouvernements de l'Union europeenne. Dans une tribune publiée mercredi 22 octobre par *Le Figaro*, M. de Villiers estime que le projet d'Amsterdam *« s'inspire de conceptions politiques radicalement opposées à celles des institutions de la Vᵉ République »*.

proposer des mesures
gaz à effet de serre



Le Monde

L'offre de produits d'investissement continue à se diversifier

La Bourse, pour ses performances, et l'assurance-vie, qui continue à disposer d'avantages fiscaux réels, malgré les dispositions de la loi de finances 1998, conservent la faveur des spécialistes

A en croire bon nombre de spécialistes, l'économie française souffre depuis plusieurs années d'un manque de consommation. Il suffirait de rétablir un peu de confiance dans une population inquiète et vieillissante pour inciter les ménages à détourner une partie des sommes placées dans les bas de laine vers la satisfaction de besoins immédiats. Plusieurs gouvernements successifs ont donc tenté depuis le début de la décennie de convaincre les Français de modifier leurs comportements. En vain.

La collecte de l'épargne financière des ménages a encore augmenté de 9,4 % en 1996, pour atteindre 458,9 milliards de francs. L'assurance-vie est restée plus que jamais le placement préféré des Français, avec un total de 358 milliards de francs de primes nouvelles.

Le gouvernement dirigé par Lionel Jospin, qui a ouvertement fait sienne l'analyse sur le déficit de consommation, a décidé d'utiliser une autre arme que la méthode Coué, celle de la fiscalité. Elle permet de faire d'une pierre deux coups en augmentant les recettes budgétaires et en rendant la rémunération de l'épargne moins attrayante. Les gains réalisés subiront désormais une ponction supplémentaire. L'assurance-vie est particulièrement visée.

Seuls vont échapper encore à toute taxation, quelques placements dont le montant des dépôts est plafonné (Livrets A et Bleu, Codevi), ou dont l'accès est soumis à conditions (Livrets Jeune et Livret d'épargne populaire).

Reste à savoir si une telle méthode peut être efficace. La répartition entre l'épargne et la consommation n'est pas perçue de la même façon par les économistes d'un coté et les ménages de l'autre. Ces derniers ne raisonnent pas en fonction d'arbitrage entre épargne et consommation, mais en affectant leurs revenus selon la perception de leur intérêt.

Si la réactivité des Français au contexte économique et réglementaire s'est considérablement accrue au cours des dernières années, elle se traduit avant tout par des transferts d'un produit d'épargne à un autre, pas par une décision subite de consommer plus. La baisse d'un point (de 4,5 % à 3,5 %), en mars 1996, de la rémunération des Livrets A et Bleu s'est traduite par une décollecte de 60 milliards de francs et... un transfert des sommes prélevées vers l'assurance-vie, les Livrets d'épargne populaire et les Livrets Jeune.

Un comportement que l'on retrouve à l'identique avec les sicav monétaires, qui après avoir offert des rémunérations considérables à la fin des années 80 et au début des années 90 sont aujourd'hui victimes de la baisse du loyer de l'argent et offrent des rendements très faibles. En conséquence, les épargnants ont accéléré les ventes de parts de sicav monétaires, transférant les sommes récoltées vers l'assurance-vie ou même vers l'immobilier.

Pour finir, il n'est pas sûr que moins d'épargne soit une bonne chose pour l'économie française. Cette dernière souffre avant tout et depuis de nombreuses années d'un manque d'investissement. En plus, épargner ne signifie pas manquer de foi dans l'avenir. En plaçant son argent, l'investisseur manifeste sa croyance dans la solidité du système financier, il parie sur le fait que son pécule va fructifier, et qu'il pourra un jour, lui ou les personnes de son choix, « en profiter ». Si ce n'est pas de la confiance.

Eric Leser

Le marché français des actions affiche une santé étincelante

QUE DEMANDER de plus ? Le marché français des actions a additionné au début de l'année une rare collection d'effets heureux. *« Le printemps avait été euphorique »*, rappelle Laurent Deltour, directeur des marchés d'actions à la Banque du Louvre. *« Tous les clignotants étaient au vert. »*

Pour que la Bourse de Paris tourne rond, comme n'importe quelle autre Bourse, elle a besoin d'abord et avant tout de s'appuyer sur deux moteurs classiques. Le premier est la baisse des taux d'intérêt : celle-ci rend les placements en actions plus intéressants que les placements en obligations et fait tomber les charges financières des entreprises. Le second est la progression des résultats des sociétés cotées : qu'achète-t-on en Bourse si ce n'est les bénéfices futurs des entreprises ?

Les deux moteurs étaient parfaitement synchrones. *« Le marché français des actions est un marché intéressant parce qu'il offre un des meilleurs compromis en matière de progression des bénéfices des entreprises et de niveau de taux d'intérêt »*, souligne Christian Bito, directeur de la gestion chez Rothschild et Cie Banque. La diminution du loyer de l'argent avait été longue à s'amorcer. Puis elle a suivi une pente descendante régulière. La Bourse de Paris a applaudi. Au même moment, les résultats des entreprises cotées montraient des signes nets d'amélioration. Les grands groupes industriels et financiers français, en particulier les membres du « club » de l'indice CAC 40, ont effectué les restructurations nécessaires et se sont désendettés. Ils ont recommencé à gagner de l'argent. *« Les horreurs ont été purgées »*, note Christian Cambier, président de la société de gestion Prigest, faisant allusion aux provisions massives passées ces dernières années dans le secteur immobilier. *« Les efforts de restructuration ont été payants »*, affirme Michèle Giovanneti, présidente de Régéval, la filiale « actions » de Fimagest. *« La hausse des résultats en découle. »* Conséquence pratique : les analystes financiers passent leur temps à réviser en hausse leurs prévisions de bénéfices pour les sociétés cotées.

Aux moteurs classiques sont venus s'ajouter de puissants moteurs auxiliaires. La hausse du dollar n'a pas été le moindre. Elle a largement contribué à doper les performances économiques des entreprises françaises. Les sociétés exportatrice se sont retrouvées dans une situation compétitive privilégiée. Les produits qu'elles vendaient devenaient moins chers que ceux de leurs concurrents. La reprise économique qui a fait une timide apparition et qui était « tirée » par les exportations a joué un rôle supplémentaire dans l'amélioration de la santé économique des entreprises françaises. Là encore, la Bourse a apprécié.

La configuration conjoncturelle idéale dans laquelle a évolué le marché français des actions depuis le début de l'année a été magnifiée par le nouvel environnement structurel de la Bourse de Paris. Les plus ou moins grandes batailles boursières avaient constitué un ferment actif sur les marchés anglo-saxons au cours des dernières années. La Bourse de Paris en avait été privée. Les opérations financières y ont enfin élu domicile. Elles ont revêtu toutes les formes possibles et imaginables, depuis les redéfinitions de frontières internes (OPA de Suez-Lyonnaise des eaux sur Degrémont) jusqu'aux offres publiques d'achat hostiles (OPA de Promodès sur Casino et OPA de Pinault sur Worms et Cie) en passant par les opérations amicales (OPA d'Adidas sur Salomon). Les offres publiques d'achat possèdent un grande vertu. Elles produisent un effet de contagion immédiat sur les sociétés voisines ou concurrentes, auxquelles les rumeurs prêtent aussitôt des destinées identiques. Les cours ne s'en portent que mieux.

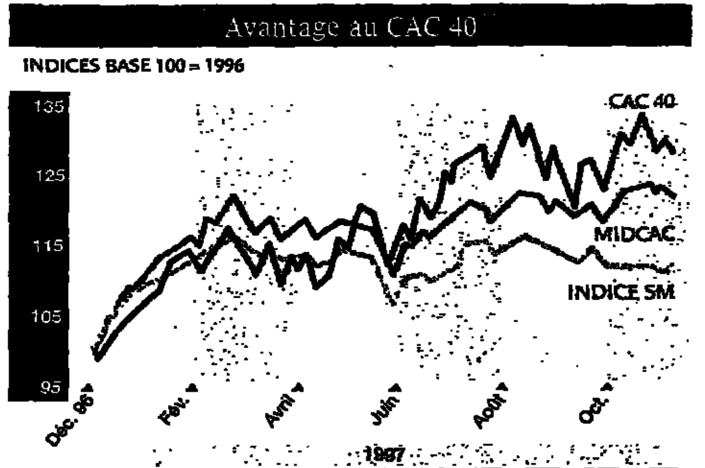
Pour ne rien gâter, la Bourse de Paris a bénéficié de flux abondants. Aux liquidités nourries nées de la distribution généreuse des dividendes et du remboursement en juillet de l'emprunt Balladur se sont surajoutées celles émanant des investisseurs étrangers. Le phénomène n'est pas nouveau. Mais il a revêtu une ampleur particulière. Les grands investisseurs internationaux, en particulier les fonds de pension (les caisses de retraite) aux Etats-Unis, s'intéressent de plus en plus à la « région Europe ». *« La création de la monnaie unique est très "vendeuse" »*, constate Michèle Giovanneti.

Michel Turin

Lire la suite page II

Les valeurs moyennes bien placées pour rebondir

Avantage au CAC 40



Les grandes valeurs de la cote n'ont pas souffert du retour de la gauche au pouvoir.

LES VALEURS moyennes sont davantage représentatives du tissu industriel français et de la conjoncture dans l'Hexagone que ne le sont les quarante valeurs entrant dans le CAC 40. Les différents indices boursiers qui reflètent l'évolution de ces sociétés de taille moyenne ont été ainsi, ces derniers temps, beaucoup plus pénalisés.

Les récentes mesures gouvernementales en matière de fiscalité et de temps de travail (35 heures, alourdissement des charges sociales, contribution accrue à l'effort budgétaire) ont peu affecté l'évolution du CAC 40. Ce dernier a même battu un nouveau record d'altitude, le 3 octobre (3 114 points).

En revanche et dans le même temp, les indices spécialisés dans les capitalisations moyennes ont cédé du terrain. Mieux, depuis le début de l'année, l'indice phare affiche une progression de 26 %, alors que les indices MidCac et second marché n'affichent respectivement des performances de 20,74 % et 10,29 %.

Ces performances contrastent avec les scores affichés à la fin de 1996, où les gains de l'indice CAC 40 étaient nettement inférieurs à la performance des valeurs moyennes. Pour mémoire, alors que l'indice CAC 40 avait progressé de 24 % en 1996, l'indice MidCac et l'indice du second marché avaient respectivement progressé de 35,7 % et de 30,7 %.

Ces sociétés très « franco-françaises » ont été en première ligne concernant les 35 heures et les mesures fiscales décidées par le gouvernement

Ce constat n'empêche toutefois pas les analystes d'espérer un retour à des jours meilleurs, ces derniers estimant que les valeurs moyennes disposent d'un potentiel de hausse d'ici à la fin de l'année à l'image de ce qui se passe actuellement aux Etats-Unis où les épargnants ont retrouvé le chemin du *« small is beautiful »* délaissant temporairement les valeurs vedettes.

A ce phénomène, plusieurs explications que l'on peut comparer à la situation française : moins chères que les grandes valeurs de la cote, elles offrent, en outre, des perspectives de bénéfices plus importantes que les poids lourds du marché.

Jusqu'à la fin du premier trimestre, la convergence des indices de la Bourse de Paris était remarquable. L'évolution de l'indice CAC 40, du MidCac et de l'indice second marché s'effectuait de façon parallèle.

Cette concordance d'évolution a commencé à être « chahutée » aux alentours du 20 mars avec les premières rumeurs de dissolution de l'Assemblée nationale avec une accentuation après l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Dès le début du mois de mai, alors que la campagne électorale battait son plein, les quarante valeurs vedettes de la Bourse de Paris ont repris de la hauteur laissant loin derrière les valeurs moyennes.

Mais, dès le 1er juin, le registre était différent. Les mesures gouvernementales ont touché de plein fouet les petites et moyennes entreprises, celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 50 millions de francs. Fin juin, l'indice CAC 40 gagnait près de 30 %, alors que le MidCac ne progressait que de 21,2 % et le second marché n'affichait qu'un gain de 15 %.

Pour Emmanuel Perrin, président d'Euro MidCaps Securities, entreprise d'investissement spécialisée dans les valeurs moyennes, ces sociétés moyennes, très *« franco-françaises »* ont été en première ligne concernant les 35 heures et les mesures fiscales décidées par le gouvernement. Pour autant, si les indices Midcaps n'ont pas progressé dans le sillage du CAC, ils n'ont pas baissé, note Emmanuel Perrin, ce qui tendrait à prouver que les investisseurs n'ont pas vendu et que la multiplicité des introductions nouvelles et des appels au marché n'a pas trop pesé sur les cours.

Certains intervenants déplorent toutefois que les valeurs moyennes se paient trop cher à l'introduction, alors que l'on trouve des entreprises qui ont pour elles l'antériorité et la légitimité à des prix beaucoup plus raisonnables.

Pourtant, Emmanuel Perrin estime que les valeurs moyennes continuent de se parer de nombreux avantages : la plupart d'entre elles se payent à des multiples peu cher, elles ont d'ores et déjà fait le ménage et prouvé qu'elles étaient capables de s'adapter. Elles seront, alors que les indicateurs sont au vert, les premières à pouvoir transformer du chiffre d'affaires en résultat.

François Bostnavaron

Les Bourses du Vieux Continent sont portées par les opérations financières

DEPUIS le début de l'année toutes les grandes places internationales affichent des progressions supérieures à 20 %. Mais d'autres font encore beaucoup mieux, comme la Bourse de Francfort, qui, selon l'indice *DAX Ibis*, gagne 42,8 %. Le marché suisse (+ 47 %), Milan (+ 50 %) comme Mexico ou la Bourse brésilienne (+ 80 % en huit mois) affichent également de belles progressions.

Seules les performances des Bourses asiatiques, et notamment le Japon, sont médiocres, pour ne pas dire mauvaises. Cette santé fragile de la place nippone trouve d'ailleurs sa traduction dans les statistiques. Ainsi, au mois d'août, les achats de titres japonais par les étrangers se sont nettement contractés passant de 889 milliards de yens en juillet à 519 milliards de yens, soit un recul de 41 %.

L'Europe est, de loin, la région du monde actuellement la plus favorisée en matière d'investissement. Aux perspectives de reprise économique sur le Vieux Continent s'ajoute un phénomène de concentrations et d'opérations sur le capital qui dynamisent depuis plusieurs semaines les échanges. Ces restructurations n'ont pas seulement touché la France, mais aussi la Grande-Bretagne, et l'Allemagne. Outre-Manche, au cours des dernières semaines, des valeurs comme British Telecom ont profité de nouveaux développements. La lutte pour le contrôle de MCI se joue désormais à trois, après le lancement par GTE d'une OPA concurrente de celle de WorldCom et de BT. GTE a signifié sa volonté de coopérer avec l'opérateur britannique dans le cadre d'une large alliance.

Il est temps d'être un peu plus prudent. Sur le marché obligataire, il n'y a plus de marge de manœuvre pour la baisse des rendements

D'autres opérations comme celle de BAT qui a cédé le contrôle de ses compagnies d'assurances à Zurich Assurances (tout en conservant 45 % du nouvel ensemble) ou l'accord donné finalement à Guinness et GrandMet par LVMH à leur fusion ont porté les indices des valeurs britanniques à leur plus haut niveau.

En Allemagne, le marché a repris du tonus grâce à la fin de la privatisation de Lufthansa, le lancement de l'augmentation de capital de la Commerzbank et les rumeurs de restructurations du secteur financier. Allianz fait l'objet de toutes les attentions et pourrait jouer un rôle de chevalier blanc dans l'OPA lancée par Generali sur les AGF. Les valeurs bancaires bénéficient actuellement de rumeurs de concentration, renforcées par certaines déclarations à l'image de celles du président du directoire de la Vereinsbank, qui n'a pas exclu une coopération avec la Dresdner Bank, une fois que son établissement aurait fusionné avec la Hypo-Bank au début de 1997.

Tout le monde ne partage pas cette vision quasi idyllique teintée de reprise économique et de bas taux d'intérêt. Il y a une semaine, à Genève, Jacob J. van Duijn, membre du conseil de direction du groupe néerlandais Robeco, l'une des plus grandes sociétés de gestion de fortune d'Europe, mettait en garde les investisseurs, tant au niveau du marché obligataire qu'au niveau du marché des actions. *« Il est temps d'être un peu plus prudent »*, a déclaré M. van Duijn, qui décide de l'ensemble des investissements du groupe (environ 47 milliards de dollars de fonds soit 277,3 milliards de francs). Sur le marché obligataire, il n'y a, selon lui, plus de marge de manœuvre pour la baisse des rendements.

En ce qui concerne les marchés des actions, *« qui ont connu depuis deux ans et demi la plus forte croissance de toute leur existence »*, les PER (rapports cours/bénéfices) sont devenus très hauts, a-t-il noté. *« Personnellement, je serais content si les cours restaient à peu près au niveau actuel dans les six mois à venir »*, a dit M. van Duijn, estimant qu'*« il fallait que l'économie réelle rattrape les marchés »*. Selon le groupe Robeco, *« certains marchés européens sont davantage surévalués que le marché américain »*. Pour M. van Duijn, les marchés des actions du Sud-Est asiatique sont les meilleurs du monde, notamment celui de Singapour. La crise monétaire que connaissent les pays de la région est, selon lui, *« temporaire, comme l'a été la crise du Mexique voilà trois ans »*.

Dans sa politique de placements, Robeco ne travaille plus pays par pays mais par secteur à l'échelle mondiale. Avec la mondialisation actuelle de l'économie, *« que Novartis* [pharmacie] *ait une étiquette d'origine suisse ou non n'a aucune importance. Nous jugeons les sociétés en temps que "global players"*, a-t-il dit. Dans ses placements, a-t-il continué, Robeco évite les sociétés à caractère uniquement national, comme on en trouve souvent dans des secteurs comme la distribution ou la sidérurgie.

F. Bn

Le marché français des actions affiche une santé étincelante

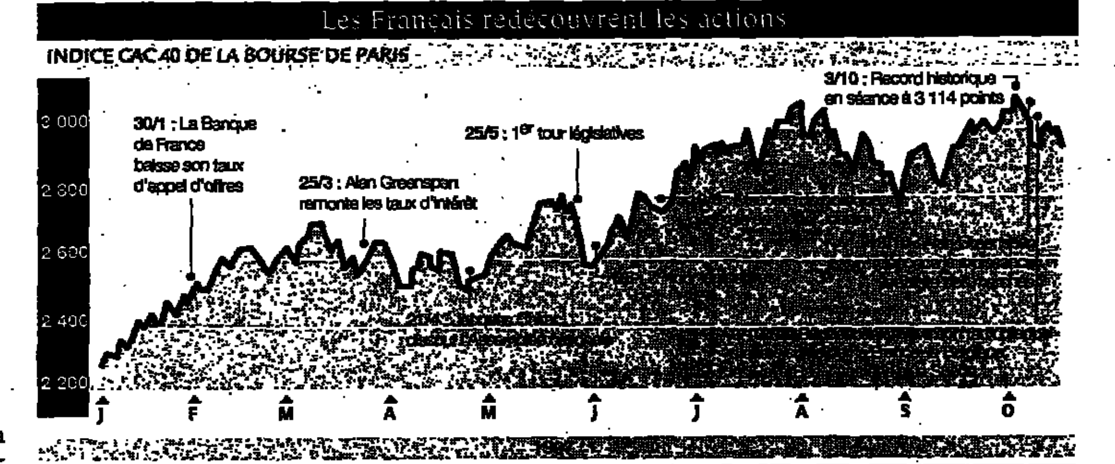
Suite de la page I

Voilà pourquoi la Bourse de Paris a fait un bond de 32,18 % (c'est la progression de l'indice CAC 40, dividendes réinvestis) du début de l'année à la fin du mois de septembre. Le contraire aurait été étonnant. Le marché francais des actions avait toutes les bonnes raisons de monter. Mais la hausse de la Bourse de Paris n'a pas épousé des contours uniformes. Depuis le début de l'année, le passage de témoin a été éclatant. *« Depuis trois ou quatre mois on assiste à une rotation assez forte des secteurs »*, souligne Dominique Sabassier, responsable de la gestion actions à la Caisse centrale des Banques populaires.

Les valeurs de croissance, c'est-à-dire les entreprises capables de réaliser des performances – en particulier à l'étranger – quand les temps économiques sont durs, avaient, il y a encore quelques mois, tous les honneurs. Depuis deux ans, des valeurs comme Carrefour et L'Oréal étaient à la fête. Elles avaient beaucoup monté. Les valeurs cycliques c'est-à-dire les entreprises qui épousent les contours des cycles économiques leur ont succédé et ont pris la relève. Du début de l'année à la fin du mois de septembre, les cours des valeurs cycliques ont progressé en moyenne à la Bourse de Paris de 44,3 %, alors que ceux des valeurs de croissance n'ont gagné que 8 %.

Du 2 janvier au 29 septembre, Sommer-Allibert – une « cyclique » – a progressé de 41 % et Alcatel Alsthom – une autre « cyclique » – de 85 %. *« Dans la deuxième phase de hausse d'un marché, ce sont les valeurs cycliques qui montent »*, remarque Dominique Sabassier. Parmi les secteurs auxquels a bien profité l'état de grâce du début de l'année figurent les valeurs pétrolières et les valeurs financières. Les premières ont été dynamisées par les nouvelles découvertes et par les nouvelles techniques d'exploration-production. Le cours d'Elf Aquitaine a progressé de 68 % du 2 janvier au 29 septembre. Les secondes avaient accumulé un retard important sur le reste de la cote. Elles ont commencé à combler l'écart. Du 2 janvier au 29 septembre, le certificat d'investissement du Crédit lyonnais a fait un bond de 157 % et l'action de la Société générale a progressé de 52 %. Les mouvements de restructuration dans le secteur des assurances et dans le secteur des banques jouent en leur faveur. Et les mêmes causes produiront les mêmes effets au cours des mois à venir.

Les Français redécouvrent les actions



Le marché français des actions, lui, est-il promis à un futur proche comparable à son passé récent ? Autrement dit, la hausse appellera-t-elle la hausse ? Tous les moteurs qui tournaient au printemps ne tourneront plus. C'est un fait acquis. La baisse des taux d'intérêt et la hausse du dollar appartiennent à un temps révolu. Mais les inquiétudes sur une inversion de l'une et de l'autre tendances sont non avenues. Les taux d'intérêt ne remonteront pas beaucoup.

« La politique monétaire va être favorable en Europe continentale parce qu'il faut alimenter le dynamisme économique », affirme Georges Desbiens, responsable de la gestion « actions françaises » aux Mutuelles du Mans. *« Ce n'est pas au moment où l'on commence à avoir les prémisses d'un début de redémarrage économique, que les autorités monétaires vont remonter massivement les taux d'intérêt. »* Et le dollar devrait continuer à se situer dans les eaux actuelles. *« Je ne retiens pas un scénario de baisse du dollar »*, poursuit Georges Desbiens. *« Je ne pense pas non plus qu'il montera. »*

Le principal moteur de la hausse du marché français des actions d'ici à la fin de l'année et au début de l'année prochaine est la poursuite de l'amélioration des résultats des entreprises. *« Le marché va être tiré par la croissance des résultats et par la reprise économique en Europe »*, explique Pascale Sagnier, gestionnaire « actions françaises » à Axa Asset Management. *« Depuis deux ans, la croissance économique est alimentée par l'Asie et les Etats-Unis. L'Europe va prendre le relais. »*

Aux Etats-Unis, le marché des actions monte depuis six ans parce que les résultats des entreprises sont meilleurs que prévu. La Bourse de Paris est engagée sur un chemin vertueux analogue. Jamais les prévisions de bénéfices n'ont été aussi bonnes en France depuis 1989. Une quarantaine de bureaux d'études français et étrangers qui font partie du « consensus » établi par Jacques Chahine Finance pronostiquent que les bénéfices des sociétés composant l'indice CAC 40 s'élèveront cette année à 122 milliards de francs et à 142 milliards en 1998. Il y a huit ans, les bénéfices des entreprises de l'indice phare de la Bourse de Paris avaient atteint 119 milliards de francs.

« Le marché français des actions va continuer à bien se comporter au cours des prochains mois », constate Jean-Luc Allain, responsable de la gestion chez Bacot-Allain Gestion. *« L'activité devrait s'accélérer. Et la demande intérieure devrait prendre le relais des exportations. »* Il ne voit qu'un seul bémol. *« Pour que la demande intérieure puisse prendre le relais, il faut que la confiance soit au rendez-vous »*, ajoute M. Allain. *« L'objectif de croissance de 3 % sur lequel table le gouvernement pour 1998 ne peut être atteint que si la consommation redémarre. Or, pour qu'elle reparte, il faut une amélioration sensible de la confiance des ménages. »*

Au moteur principal des profits des entreprises s'ajoutera un moteur auxiliaire infatigable, celui des OPA. La construction européenne, qui se fait à marche forcée, anime le bal des restructurations par lesquelles doivent passer les entreprises françaises. Les opérations financières vont continuer parce qu'elles ont besoin d'acquérir la « taille critique ». Autant de raisons qui militent en faveur d'une poursuite honnête de la hausse. *« En 1998, le marché français des actions devrait monter de 10 % à 15 % »*, annonce Laurent Deltour de la Banque du Louvre. *« D'ici à six mois, l'indice CAC 40 pourrait atteindre entre 3 300 et 3 400 points. »* Les pronostics les moins optimistes ne relèvent que de pures hypothèses d'école.

PAS D'ÉLÉMENT DE RISQUE

« Je n'arrive pas à trouver un élément de risque important sur le marché français », souligne Georges Desbiens des Mutuelles du Mans. Quelles sont les valeurs qui tireront le mieux leur épingle du jeu haussier ? *« Les titres qui vont le mieux se comporter sont ceux des sociétés le plus sensibles à la reprise économique »*, note Pascale Sagnier. *« Je privilégie les sociétés liées à l'investissement comme Schneider, Legrand ou Rexel ou les sociétés de matériaux de construction comme Lafarge, Saint-Gobain ou Lapeyre. »*

Michèle Giovannetti chez Régéval livre un diagnostic approchant. *« Je reste favorable aux valeurs cycliques comme Usinor, Pechiney, Bouygues, PSA et Renault »*, explique-t-elle. En revanche, un certain nombre de petites valeurs vont souffrir de la hausse de l'impôt sur les sociétés. Leurs profits en pâtiront davantage que ceux des grosses sociétés.

Le culte de la valeur actionnariale

Au nombre des nouvelles tendances lourdes qui imprègnent le *marché français des actions et qui alimentent un courant ascendant* figurent des initiatives prises par les entreprises françaises pour « créer de la valeur », autrement dit pour en donner plus à leurs actionnaires. Parti des pays anglo-saxons et découlant du gouvernement d'entreprise, le mouvement a touché la France.

***Les grands groupes industriels et financiers français sont de plus* en plus nombreux à nettoyer leurs portefeuilles d'activités, à mettre l'accent sur les métiers dans lesquels ils occupent les premières places au lieu de disperser leurs efforts stratégiques. Ils oublient les diversifications désordonnées. Ils rachètent leurs propres titres. *Pratique courante aux Etats-Unis, le rachat d'actions a pour conséquence* mécanique d'augmenter la part des bénéfices qui revient aux titres restants. Le nombre de titres en circulation diminue, mais la masse des profits distribués reste intacte. Bref, le nouveau culte de la « valeur actionnariale » fournit un facteur efficace de soutien des cours.**

Michel Turin

هكذا من الأصل

Les OPA favorisent la hausse des cours des sociétés jugées « vulnérables »

La nécessité pour les entreprises européennes d'appréhender leur marché en position de force concourt à la multiplication des rapprochements. La plupart des grands groupes français ne sont désormais plus protégés

« IL FAUT acheter au son du canon. » Ce proverbe boursier est on ne peut mieux adapté à la période qui s'ouvre : la prise de conscience que l'euro est à nos portes ; la conviction d'un XXIe siècle qui consacrera la globalisation de l'économie et le retour du *« big is beautiful »* ; la nécessité pour les entreprises européennes, qu'elles soient financières ou industrielles, d'appréhender leur marché en position de force, tout concourt à la multiplication des rapprochements. Excepté pour ceux qui se réalisent dans le cadre de privatisations ou par échange d'actions entre compagnies, les OPA (offres publiques d'achat) – hostiles ou non – ne peuvent que connaître de beaux jours. Et entraîner la Bourse de Paris à la hausse.

LA FIN DES NOYAUX DURS

Pour les investisseurs, il n'est pourtant pas facile d'identifier les valeurs susceptibles d'être opéables. Lorsqu'au milieu des années 80 l'Américain Ivan Boesky se vantait de savoir repérer les entreprises qui allaient faire l'objet d'une opération d'achat et d'avoir fait fortune grâce à ce talent, il s'est vite révélé qu'il s'agissait d'un bluff. L'homme d'affaires, qui avait même écrit un livre de conseils sur le sujet, était en réalité de connivence avec des banques d'affaires qui l'avertissaient de l'imminence de l'opération. Il lui était dès lors facile d'acheter des actions avant que l'OPA se déclenche. Le livre de M. Boesky a été interdit par la SEC, la COB américaine. Accusé de délit d'initiés, M. Boesky a été condamné, en décembre 1987, à trois ans de prison.

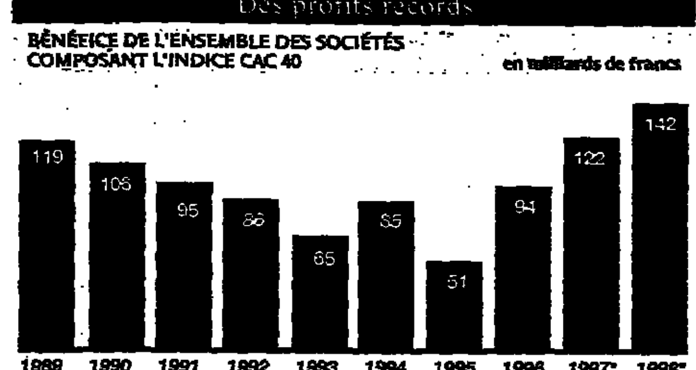
Miser sur une valeur, jouer en Bourse, comporte des risques. On peut gagner beaucoup d'argent mais on peut en perdre. C'est la règle. Au mieux peut-on miser, comme les turfistes, avec le maximum d'indications sur le comportement des entreprises et leur capacité à réagir dans un environnement particulier.

Première démarche : repérer les sociétés opéables. La tâche n'est pas aisée. Depuis un mois, la plupart des sociétés françaises sont susceptibles de l'être. Les noyaux durs, c'est-à-dire le système de participations amies qui protégeait les entreprises d'attaques hostiles, ont sauté à la suite des privatisations. L'autre protection, qui faisait du capitalisme français un maillage de participations croisées souvent stériles, est peu à peu abandonné par les groupes eux-mêmes. Sous la pression des minoritaires, ils cherchent à créer de la valeur pour leurs actionnaires et se sont recentrés sur leurs métiers de base afin de conquérir des parts de marché en France ou à l'étranger. Enfin, en lançant un raid sur l'assureur français AGF, l'italien Generali a fait sauter le dernier verrou : il n'est désormais plus tabou pour un étranger de se lancer de façon hostile à l'assaut d'une société française.

Fragilisées dans leur structure capitalistique, les entreprises sont d'autant plus vulnérables que l'environnement boursier favorise les opérations de toute nature. Des masses d'argent sont disponibles en Europe comme aux Etats-Unis. Il n'a jamais été aussi facile de lever des capitaux. Le coût de l'argent, historiquement bas ces derniers mois, a poussé les sociétés à emprunter dans de bonnes conditions pour réaliser sans état d'âme de jolis coups. Pour finir, les entreprises affichent souvent des profits records *(voir graphique)*, et disposent de trésoreries abondantes.

Des profits records

BÉNÉFICE DE L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS COMPOSANT L'INDICE CAC 40 — en milliards de francs



La restructuration en cours de l'industrie financière dans l'ensemble de l'Europe place les entreprises de ce secteur en première ligne. Dans les assurances, le mouvement est lancé. Seule la compagnie de réassurance SCOR, encore indépendante, peut faire l'objet d'une opération de fusion. Dans cette perspective, le titre s'apprécie régulièrement. Depuis le début de l'année, le titre Scor a enregistré près de 45 %. Dans le domaine de la banque, le mouvement n'en est qu'à son début. La BNP, le CCF ou Paribas font régulièrement l'objet de rumeurs dans les salles de marché. Et si, la semaine dernière, les Banques populaires ont annoncé une prise de participation de 23 % dans Natexis, le groupe issu de la fusion de la BFCE et du Crédit national, l'affaire n'est pas terminée pour autant. Le groupe mutualiste devrait monter au capital de Natexis jusqu'à 30 % d'ici quelques mois, mais les statuts de la banque limitent pendant deux ans les droits de vote à 20 %. Son capital n'est donc pas verrouillé. Au point que les actionnaires qui se sont engagés à vendre leurs participations aux Banques populaires ont pris la précaution d'intégrer une clause dite de *« droit de suite »*. Celle-ci les ferait bénéficier d'une partie de la surenchère proposée par un investisseur qui lancerait dans les mois qui viennent une OPA sur Natexis.

GRANDES MANŒUVRES

Les entreprises de l'industrie ou de la distribution ne sont pas plus à l'abri d'une OPA, même lorsque leur capital semble tenu par quelques mains familiales, comme c'est le cas pour Casino, sur lequel Promodès a lancé une offre. Accor, Club Méditerranée, Bertrand Faure, Essilor ou Synthélabo font désormais partie de la liste des opéables que dressent les responsables des fonds de gestion. *« Il y a une véritable accélération du processus de restructuration de l'économie européenne »*, commente un analyste de JP Morgan, qui ajoute que *« les OPA ont un effet d'auto-entraînement »*. Pour ne pas se laisser distancer par des groupes de plus en plus gros, les entreprises révisent elles-mêmes leur stratégie de croissance externe. Si Lafarge réussit son OPA sur le britannique Redland, il augmentera ainsi sa taille de 50 % en termes de capitalisation boursière.

Lorsque l'OPA est lancée, la seconde démarche de l'investisseur est d'attendre le plus longtemps possible pour apporter ses titres à l'opération. Il est en effet rare qu'une OPA se limite à une seule offre. Comme les poupées russes, elles s'emboîtent les unes dans les autres.

Ainsi, l'OPA lancée par Promodès sur Casino a provoqué une contre-offensive de Rallye puis une surenchère de Promodès. Le raid de François Pinault sur le groupe Worms et Cie a entraîné la famille Agnelli et les AGF à déposer une contre-offre. Celle-ci a provoqué le raid de Generali à l'étage du dessus, c'est-à-dire sur les AGF. En tout état de cause, la durée légale d'une OPA est de trente-cinq séances de Bourse. Une riposte d'un allié des AGF ou de tout autre investisseur peut intervenir jusqu'à cinq jours avant la clôture de l'offre.

Les grandes manœuvres ne sont pas terminées au palais Brongniart. Depuis le début de l'année, une quarantaine de sociétés ont changé de mains ou fait l'objet d'OPA simplifiées de la part de leurs maisons-mères. Seuls une tension sur les taux d'intérêt ou un décrochage de Wall Street, comme ce fut le cas il y a dix ans exactement, pourraient calmer la fièvre des OPA.

Babette Stern

L'avenir de la Bourse se trouve peut-être sur Internet

LE DÉVELOPPEMENT d'Internet pourrait bouleverser radicalement les méthodes traditionnelles d'opérations boursières. Ce n'est pas encore le cas en Europe, mais le mouvement est déjà amorcé aux Etats-Unis. S'il était déjà possible de consulter en temps réel sur Internet informations financières et cotations, il devient de plus en plus fréquent pour les Américains d'y réaliser directement des opérations en Bourse.

Selon une étude du cabinet Forrester Research, le nombre de comptes ouverts sur le réseau va passer de 3 millions fin 1997 à 14,4 millions en 2002. Les actifs qui y sont gérés vont passer de 120 milliards de dollars à 688 milliards (4 000 milliards de francs). Face à cette explosion, les principales maisons de titres et de courtage se bousculent pour s'implanter sur ce nouveau support qui risque de remettre en cause leurs sources traditionnelles de revenus.

Une transaction sur le Web coûte cinq fois moins cher qu'une opération classique

Le courtier Charles Schwab, le premier à se lancer, détient 30 % de ce nouveau marché, devançant des concurrents aussi prestigieux que Merrill Lynch, Morgan Stanley, Dean Witter ou Goldman Sachs. Les fonds communs de placements ne sont pas en reste. Le premier d'entre eux, Fidelity, va consacrer d'ici à la fin de l'année 40 millions de dollars pour développer son site Web et les possibilités pour les épargnants de placer leurs fonds directement.

La société de placements directs en ligne E*Trade, basée à Palo Alto (Californie), affirme enregistrer 700 nouveaux abonnements par jour. Elle vient de lancer une campagne de publicité télévisée sur le thème : *« Si quelqu'un doit gagner de l'argent avec votre argent, autant que cela soit vous. »* Le coût d'une opération en Bourse sur Internet est en moyenne cinq fois plus bas que celui de la même opération réalisée par l'intermédiaire d'un courtier par téléphone, télécopie ou courrier.

Ne se limitant pas aux seuls ordres d'achat ou de vente, E*Trade vient de lancer un service en collaboration avec la banque d'affaires californienne Robertson Stephens, offrant aux sociétés et aux investisseurs la possibilité de réaliser des introductions en Bourse directement sur le Web. *« Nous sommes à la pointe d'une révolution dans les services aux investisseurs »*, ont affirmé les deux sociétés.

Wit Capital, qui se présente comme une *« banque d'investissement en ligne »*, va proposer fin octobre un service similaire. Le coût pour une société d'une introduction en Bourse par les moyens traditionnels peut atteindre plusieurs centaines de milliers de dollars et les formulaires à remplir plusieurs centaines de pages. La même opération réalisée en ligne permet de réduire les coûts, la paperasserie et les délais.

Ces développements comportent des risques nouveaux, dus à l'anonymat et à la rapidité de communication offerts par Internet. Des ordres placés sur le Web pourraient ainsi émaner de courtiers ou de spéculateurs voulant faire varier le cours d'une action.

En France, il n'est pas encore question de passer des ordres via Internet et encore moins de faire coter une société.

Mais les services boursiers existants, notamment sur le Minitel, sont assez importants. Il est à la fois possible, via le Minitel, de passer des ordres et de suivre les cotations en temps réel. On peut imaginer que de telles possibilités vont rapidement migrer sur Internet. Mais les investissements sont lourds et seront plus faciles à rentabiliser à une échelle européenne le temps que l'euro soit lancé et que les places boursières de Paris et de Francfort soient totalement interconnectées.

E. L.

Les sicav actions continuent à faire la course en tête

Ces placements de gestion collective enregistrent en moyenne des gains supérieurs à 25 % depuis le début de l'année, devançant très largement les produits de taux d'intérêt. La bonne tenue des Bourses européennes a permis de doper les performances

AVEC UNE PERFORMANCE de 25,69 % depuis le 1er janvier, selon les statistiques établies par Fininfo, les sicav actions arrivent largement en tête des placements de gestion collective. Elles devancent les sicav diversifiées (16,64 %), les sicav obligataires (4 %) et les sicav monétaires (2,23 %).

Une analyse plus détaillée montre que ce sont les sicav actions spécialisées sur les marchés américains qui ont obtenu la meilleure rémunération (38,81 %), devant les sicav Europe (33,41 %) et les sicav indicielles France (32,34 %). Pourtant, la Bourse de New York a connu un parcours moins brillant que les Bourses *européennes, enregistrant* un gain de 25 % contre 29 % à Paris et 43 % à Francfort.

La supériorité des sicav Amérique trouve son origine dans la hausse du dollar face au franc enregistrée depuis le début de l'année, qui a permis d'ajouter des profits de change aux gains en capital.

Les neuf premiers mois de 1997 ont été marqués – si l'on excepte les places asiatiques – par une *hausse généralisée des Bourses* internationales. Les marchés d'actions ont bénéficié, aux Etats-Unis, de la poursuite d'une croissance robuste et non inflationniste, qui s'est traduite à la fois par le maintien de taux d'intérêt à de bas niveaux et par une progression soutenue des bénéfices des entreprises. Les Bourses européennes ont pour leur part profité d'un environnement monétaire très favorable (des taux *d'intérêt historiquement faibles* et surtout la hausse du billet vert, favorable aux exportations des entreprises du Vieux Continent) et des perspectives d'accélération de la reprise économique.

La première menace se trouve à Wall Street, où l'ascension continue de l'indice Dow Jones commence à inquiéter de nombreux analystes, qui croient avoir décelé la formation d'une bulle boursière

Après une hausse de 2,5 % du produit intérieur brut français en 1997, la croissance, selon les prévisions gouvernementales, atteindrait 3 % en 1998.

Les places boursières du Vieux Continent ont aussi été dopées, notamment Paris, par les opérations de restructuration industrielles, lesquelles se sont multipliées depuis la rentrée : OPA (offre publique d'achat) du groupe Pinault sur Worms, de Lafarge sur Redland, de Generali sur les AGF.

Une telle effervescence, liée notamment à la création de l'euro et aux besoins pour les entre*prises du Vieux Continent de* grossir afin de mieux pouvoir affronter la concurrence et d'être en mesure de s'implanter sur un marché élargi, représente une aubaine pour les actionnaires. Les batailles industrielles qui en découlent valorisent les cours.

Les experts se montrent dans l'ensemble optimistes et prévoient que ces mouvements de concentration devraient s'intensifier lors des prochains mois. Les sicav actions France et Europe devraient donc pouvoir continuer à afficher de belles performances. Les spécialistes émettent toutefois quelques réserves spécifiques concernant le marché français.

Ils s'inquiètent des conséquences que pourraient avoir pour les comptes des entreprises la hausse de la fiscalité des socié*tés et la réduction de la durée* hebdomadaire du travail à 35 heures. Ces décisions gouvernementales pourraient pénaliser la Bourse de Paris par rapport à ses rivales européennes.

D'autres menaces, extérieures cette fois, ne peuvent être négligées. La première se trouve à Wall Street, où l'ascension continue de l'indice Dow Jones commence à inquiéter de nombreux analystes, qui croient avoir décelé la formation d'une bulle boursière.

Le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, lui-même a *affirmé récem*ment que la hausse de la Bourse *ne pourra pas se poursuivre* au même rythme que celui observé au cours des dernières années.

Une autre incertitude réside dans l'évolution des places financières asiatiques et les risques de contagion aux marchés européens. Les détenteurs de parts de sicav actions Asie/Pacifique ont connu des déceptions, *depuis le* début de l'année, affichant une performance limitée à 5,39 %.

Le recul de la Bourse de Tokyo (– 10 % environ depuis le 1er janvier) et la tempête en Asie du Sud-Est expliquent cette déconvenue, qui a d'ailleurs déclen*ché d'importants* mouvements de retraits chez les souscripteurs. Au cours du mois de septembre, l'encours des sicav Asie/Pacifique a reculé de 9.39 %. Certains craignent que la crise se poursuive et s'amplifie dans la région, ce qui risquerait de déstabiliser l'ensemble des places boursières internationales.

Pierre-Antoine Delhommais

Les sicav obligataires déçoivent un peu

LES SICAV investies en obligations ont enregistré, depuis le début de l'année, une performance sans surprise, conforme aux prévisions des spécialistes. Leur rendement, selon les calculs de Fininfo, s'est établi à 4 %. La catégorie des sicav françaises a *dégagé* une rémunération légèrement inférieure – 3,7 % – contre 6,4 % pour celle des sicav investies en obligations européennes et 8,8 % pour celle des sicav composées d'autres emprunts internationaux. Le compartiment des sicav étrangères a bénéficié de l'effet change (hausse du dollar et de la livre sterling) mais aussi des belles performances réalisées par les marchés obligataires d'Europe du Sud. Soutenus par la perspective d'une adhésion à la zone euro, les taux d'intérêt à long terme italien, espagnol et portugais ont continué à se rapprocher et à *converger vers les rendements* observés en France et en Allemagne. Mi-octobre, l'écart de taux entre les emprunts italiens et allemands se situait à 0,50 % alors qu'il s'établissait encore, au début de l'année 1996, à près de 5 %. Ce mouvement a permis aux gestionnaires de sicav qui avaient placé leurs capitaux sur ces marchés de dégager d'importantes plus-values en capital.

Les obligations françaises ont eu *un parcours moins favorable* et plus heurté. Le taux de l'emprunt d'Etat à dix ans, qui s'inscrivait à 5,90 % en début d'année, est descendu jusqu'à 5,30 % à la mi-février, pour remonter fin mars à près de 6 %. Après une nouvelle phase de détente, qui l'avait ramené à 5,40 % durant l'été, il s'est brusquement tendu, en octobre (5,70 % le 16 octobre), à la suite de la décision de la Bundesbank et de la Banque de France de relever leurs taux directeurs.

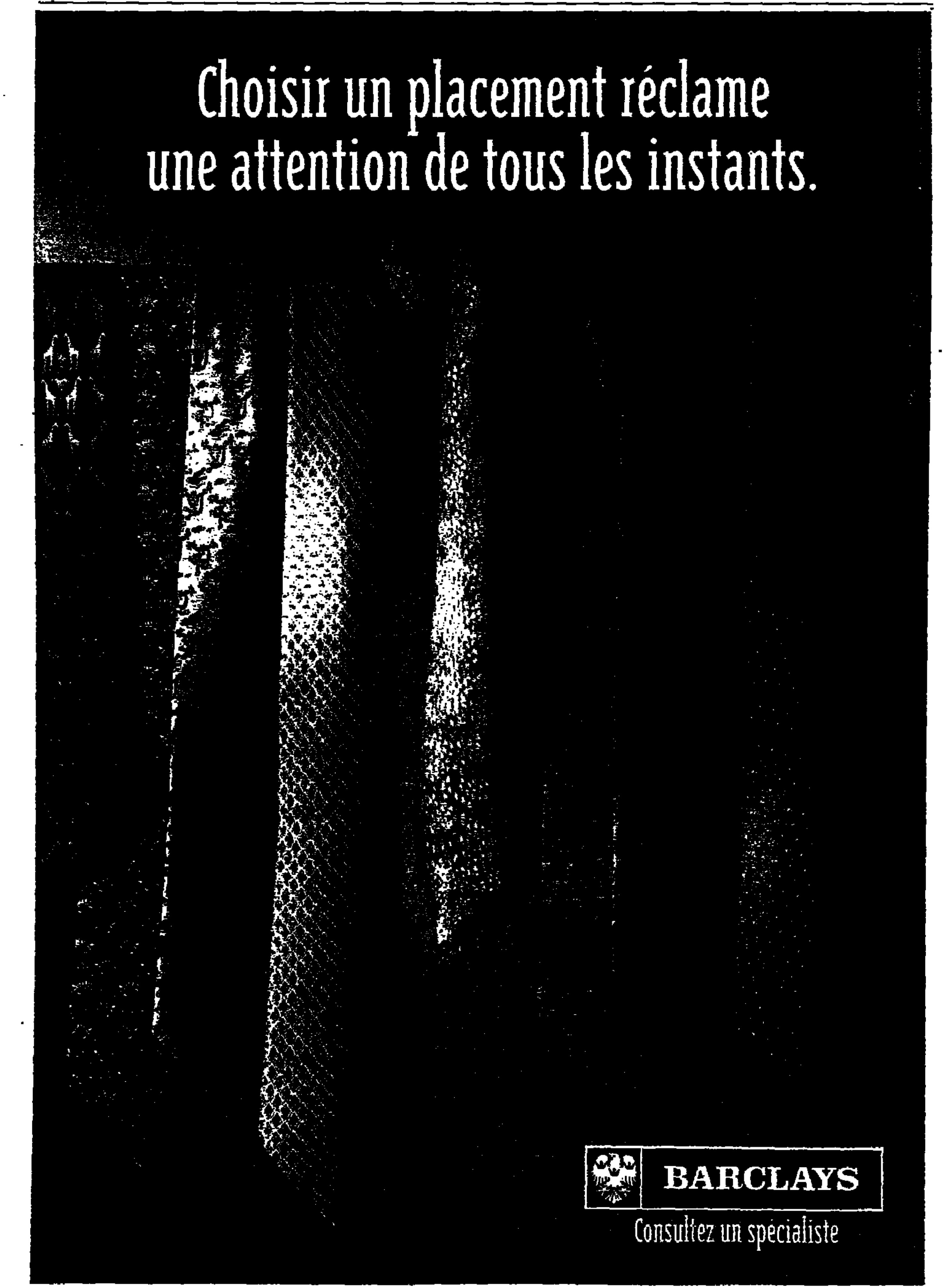
La poursuite de la politique de *rigueur budgétaire, le maintien* d'un environnement monétaire très souple et l'absence totale de tensions inflationnistes laissaient pourtant espérer un meilleur comportement des marchés d'emprunts français. Mais la courbe des taux, pour reprendre l'expression des spécialistes, est restée *« pentue »*, c'est-à-dire que l'écart entre les rendements à court terme et à long terme est resté *important* (plus de 2 %), alors qu'elle demeu*rait très plate aux* Etats-Unis (avec des taux à trois mois supérieurs de 0,5 % seulement aux taux à dix ans).

ENCOURS STABLE

Malgré des performances dans l'ensemble décevantes, l'encours des sicav obligataires est resté stable, à 450 milliards de francs, en retrait de 0,73 % par rapport au 1er janvier. Les ménages sont restés fidèles à ce type de placement, qui présente l'avantage d'offrir une rémunération sensiblement supérieure à *celle des sicav monétaires* sans avoir la volatilité des sicav actions.

Une telle stabilité pourrait toutefois être remise en cause si les perspectives de certains experts se confirment. Ils craignent une *détérioration* du marché obligataire français au cours des prochains mois. Ils estiment que l'accélération de la reprise économique en France et surtout la poursuite du resserrement des politiques moné*taires française et allemande* ne provoquent des tensions supplé*mentaires sur les taux à long* terme.

P.-A.D.



Année noire pour les monétaires

LES SPÉCIALISTES ne s'étaient pas trompés. Ils avaient prédit, en début d'année, que 1997 serait une année noire pour les détenteurs de *sicav monétaires et ils leur avaient* conseillé de se porter vers d'autres produits financiers. *Leurs pronos*tics se sont vérifiés. Depuis le 1er janvier, la performance dégagée par les sicav monétaires franc affiche une performance de 2,16 %, soit 2,85 % en équivalent annuel, selon les calculs établis par l'agence spécialisée Fininfo. En termes réels – hors inflation –, le rendement est encore *plus faible* (0,86 % et 1,55 % respectivement). Seules les sicav monétaires en devises, *c'est-à-dire* investies sur des places financières étrangères, ont réussi, grâce à la hausse du dollar, à obtenir des niveaux de rémunération intéressants (10,21 % sur neuf mois). Mais elles ne sont qu'au nombre de 8, contre 333 pour les sicav monétaires franc.

La faiblesse des taux d'intérêt à court terme en France explique la chute de rendement des sicav de trésorerie. A la fin du mois de janvier, la Banque de France avait ramené de 3,15 % à 3,10 % le niveau de ses appels d'offres. Elle l'a laissé inchangé jusqu'au jeudi 9 octobre, date à laquelle il a été relevé de 0,2 %, à 3,3 %, dans le sillage de la hausse du taux des prises en pension de la Bundesbank. Cette longue période de taux exceptionnellement bas a été autorisée par l'absence totale de pressions inflationnistes (l'indice des prix à la consommation s'est établi à 1,3 % sur un an *au mois de septembre*) et par le désir de l'Institut d'émission de *conforter* la *reprise* de l'économie française dans un contexte de rigueur budgétaire.

La rémunération dérisoire proposée par les *sicav monétaires* a incité certains épargnants à vendre leurs parts. En neuf mois, leur encours a baissé de 6,46 % pour s'établir à 783 milliards de francs à la fin du mois de septembre. En dépit de ce recul, la catégorie des moné*taires conserve la première place* des sicav, loin devant les sicav obligataires (450 milliards *de francs*) et les sicav actions (257 milliards).

RÉSISTANCE

Les experts s'attendaient à des sorties plus importantes. Tous ont été frappés par la résistance des sicav monétaires. Malgré les contre-performances affichées, les ménages ont continué à faire confiance à ce placement sans aucun risque. *Les analystes estiment* d'ailleurs que le pire est passé et que la rémunération des sicav monétaires devrait, lentement mais sûrement, progresser au cours des prochains mois. Les anticipations des marchés font état de taux d'intérêt à trois mois se situant en moyenne à 4,5 % en 1998.

Cette progression permettrait aux sicav de trésorerie de repasser assez nettement au-dessus du rendement offert par le livret A (3,5 %). Toutefois, prédisent les experts, il ne faut pas s'attendre que ce type de placement retrouve rapidement les niveaux de rémunération exceptionnels qu'il avait atteints à la fin des années 80 et au début des années 90, période au cours de laquelle il affichait des performances régulièrement supérieures à 10 %. La maîtrise de l'inflation en Europe ainsi que les perspectives de création d'un euro fort devraient se traduire par le *maintien de taux d'intérêt relative*ment bas sur le Vieux Continent au *cours des prochaines années.*

P.-A. D.

هكذا من الإعلام

Les analystes prévoient une remontée des taux d'intérêt en Europe

La reprise favorise une hausse du loyer de l'argent

UN TOURNANT monétaire majeur a eu lieu, jeudi 9 octobre, avec la décision de la Bundesbank de relever le taux des prises en pension (REPO), porté de 3 % à 3,30 %, une décision que les banques centrales de France, de Belgique, du Danemark, de l'Autriche et des Pays-Bas ont immédiatement choisi d'imiter. L'institut d'émission français a ainsi augmenté le niveau de ses appels d'offres de 3,10 % à 3,30 %. Le resserrement de la politique monétaire allemande a mis fin à cinq années de baisse du loyer de l'argent en Allemagne. Cette détente interrompue avait modelé le paysage financier européen et elle avait créé un environnement très favorable pour les investisseurs. Ces derniers avaient pu financer leurs acquisitions de titres à des coûts de plus en plus réduits. La baisse du loyer de l'argent s'était aussi traduite par d'importantes plus-values en capital sur les valeurs à rendement fixe.

Le changement intervenu a pris les économistes et les opérateurs à contrepied. Ils pensaient, compte tenu du niveau record de chômage atteint en Allemagne, que la Bundesbank attendrait l'année 1998 pour relever ses taux. Les marchés obligataires européens ont mal réagi à ce geste surprise. En France, le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans est ainsi remonté en quelques jours de 5,46 % à 5,67 %. La hausse des taux va-t-elle se poursuivre en Europe ?

C'est ce que prévoient les marchés financiers. Selon leurs anticipations, reflétées par les cours des contrats à terme, les taux à trois mois se situeront à 4,70 % en France dans un an, contre 3,6 % actuellement. Deux facteurs permettent d'expliquer ces sombres prévisions. Le premier tient aux perspectives de reprise économique sur le Vieux Continent. La croissance devrait connaître une franche accélération en 1998.

La politique monétaire de la future Banque centrale européenne (BCE) sera plus restrictive, au moins dans un premier temps, que celle que continueraient à mener la Bundesbank et la Banque de France sans la monnaie unique

La hausse du produit intérieur brut s'élèverait ainsi, en France et en Allemagne, à près de 3 %. Cette accélération résulterait du fait que la consommation et l'investissement viendraient enfin prendre le relais des exportations. Evoquant l'économie allemande, les économistes de la caisse centrale des Banques populaires estiment que *« la vigueur des exportations ne manquera pas de soutenir l'investissement dans les industries fortement exportatrices »*. De surcroît, *« après avoir fortement délocalisé leur appareil de production, les entreprises germaniques pourraient rapidement retrouver le chemin de l'investissement national »*. Selon la CCBP, *« cette évolution permettrait d'améliorer la situation de l'emploi et d'accroître par là même la confiance des consommateurs. Ces derniers seront alors plus enclins à dépenser, d'où une augmentation de la demande adressée aux entreprises, qui disposeront de ce fait d'un mobile supplémentaire pour investir et embaucher davantage... De la sorte, l'économie rhénane connaîtrait à son tour un cercle vertueux, qui, ces dernières années, semblait devenir l'apanage des économies anglo-saxonnes »*.

La reprise économique en Allemagne et en France, impliquera la mise en place d'un environnement monétaire plus restrictif dans ces deux pays, et ce même si les tensions inflationnistes y restent dans l'ensemble modérées. Selon les prévisions des experts de la CCBP, la progression des prix à la consommation s'établira à 1,5 % en France en 1998 et à 1,9 % en Allemagne.

Le second facteur de resserrement monétaire à Francfort et à Paris pourrait provenir, selon certains analystes, de la préparation de l'Union monétaire européenne. Ils affirment que la politique monétaire de la future Banque centrale européenne (BCE) sera plus restrictive, au moins dans un premier temps, que celle que continueraient à mener la Bundesbank et la Banque de France sans la monnaie unique. Pour quatre raisons. La première est que la BCE, en tant qu'institution nouvelle, devra asseoir sa crédibilité auprès des marchés financiers internationaux. Pour déjouer les soupçons de laxisme, elle sera tentée d'adopter un comportement plus rigoureux que ne l'exigerait la situation économique et monétaire.

L'adhésion de pays n'ayant pas la même réputation anti-inflationniste que la France et surtout l'Allemagne pourrait aussi provoquer des tensions sur les taux d'intérêt. C'est le cas des nations d'Europe du Sud où la décrue du rythme de hausse des prix à la consommation est un phénomène récent. Les gestionnaires d'obligations pourraient exprimer leur défiance en exigeant une prime de risque plus élevée que celle qu'ils réclament aujourd'hui pour les emprunts français et allemands.

Le troisième facteur de hausse des taux réside dans le fait que la zone euro présentera un taux de croissance moyen plus élevé que celui de la France et de l'Allemagne. Les Pays-Bas, la Finlande, mais aussi le Portugal et l'Espagne, sont en avance dans le cycle économique sur Paris et Bonn, ce qui nécessite une politique monétaire plus restrictive.

Enfin, le bloc de la monnaie unique possèdera en moyenne un niveau de dette publique, rapporté au produit intérieur brut, plus haut que celui enregistré en France et en Allemagne. Dans ces deux pays, les ratios s'établissaient respectivement, fin 1996, à 56,5 % et 60,7 %, ce qui en faisait deux des meilleurs élèves de l'Union. En Italie, il se situait à 124 % et à 78,5 % aux Pays-Bas. Ce surcroît d'endettement pourrait impliquer une rigueur monétaire accrue.

La hausse des taux d'intérêt à court terme anticipée en France et en Allemagne au cours des prochains mois provoquera-t-elle une remontée parallèle des rendements à long terme ? Tous les experts n'en sont pas persuadés. Certains d'entre eux jugent que la poursuite des politiques d'assainissement des finances publiques diminuera les besoins de financement des Etats, ce qui devrait permettre aux marchés obligataires de bien se comporter. Selon les prévisions des économistes de La Poste, les taux français à dix ans s'établiront à 5,4 % en moyenne en 1998. D'autres ne croient pas à ce scénario optimiste. Ils parient sur une remontée des taux des obligations en Europe. Selon les experts de la banque américaine Merrill Lynch, les rendements des emprunts français remonteront à 5,80 % dans un an.

Les analystes de la banque Paribas croient à une hausse plus brutale (6,3 % dès la fin du premier semestre 1998). Ce mouvement trouverait notamment son origine dans une forte dégradation du marché obligataire américain. Selon Paribas, le rendement de l'emprunt à dix ans aux Etats-Unis remonterait – les taux progressent quand le cours des titres baisse – de 6,1 % actuellement à 7,30 % d'ici à la fin juin 1998. Pour justifier ce sombre pronostic, les économistes mettent en avant les risques de resserrement de la politique monétaire américaine dès que les premiers signes d'inflation se manifesteront, *« probablement dès le quatrième trimestre 1997 »*. Les récentes déclarations d'Alan Greenspan, le président de la banque centrale américaine, mettant en garde les investisseurs contre leur optimisme excessif sur la capacité de l'économie américaine à poursuivre son expansion sans connaître d'inflation semble conforter ce scénario.

Pierre-Antoine Delhommais

Un tournant monétaire majeur

TAUX D'APPEL D'OFFRES DE LA BANQUE DE FRANCE

Après deux années de baisse ininterrompue de ses taux, la Banque de France a décidé, le 9 octobre, de relever le niveau de ses appels d'offres.

Bernard Fauché, responsable de la gestion des actions de CDC Gestion

« Le CAC 40 peut aller jusqu'à 3 300 points »

Cet objectif pourrait être atteint au cours des douze prochains mois

« Pensez-vous que la hausse à laquelle on assiste peut se poursuivre ? Et quels sont vos objectifs pour les valeurs françaises à moyen terme ?

– A CDC Gestion, nous sommes constructifs sur les perspectives des valeurs françaises à moyen terme. En plus d'un environnement macro-économique en amélioration : taux d'intérêt bas, reprise en cours d'accélération, les sociétés françaises commencent à engranger dans leurs résultats les effets bénéfiques de la remontée de certaines devises (dollar, lire et livre sterling, par exemple) et pour beaucoup d'entre elles, l'impact des mesures de restructuration déjà prises. Dans ce contexte, un objectif de CAC 40 à 3 300 points dans les douze prochains mois nous paraît possible.

– Pour tous ceux qui ne sont pas encore entré sur le marché, est-il encore temps d'investir ?

– Certainement, l'investissement en actions doit se concevoir en tout état de cause dans une optique de moyen-long terme. A plus court terme, le recul du marché aux alentours de 2 950 sur le CAC 40 nous semble un bon niveau d'entrée.

– Le récent succès de France Télécom peut-il donner un coup de fouet aux autres privatisées ?

– Le lien de cause à effet entre le succès de France Télécom et les autres valeurs privatisées ne nous paraît pas direct. Il est néanmoins possible que le succès de cette opération, tant auprès des particuliers que des institutionnels amène une nouvelle catégorie d'investisseurs à s'intéresser à la Bourse. Dans cette hypothèse, le coup de fouet serait d'une façon générale favorable aux grandes valeurs de la cote.

– Faut-il craindre de forts soubresauts de côté de Wall Street, et si oui, des conséquences importantes sur les marchés européens ?

– *Cette question est délicate.* Il est indéniable que les ratios d'évaluation du marché américain sont tendus. La moindre déception ponctuelle sur telle ou telle valeur est actuellement sévèrement sanctionnée. Les incertitudes pesant sur le rythme de progression des résultats des sociétés américaines nous amènent à prévoir un marché volatile ; cette volatilité se transmettant en certaines occasions aux marchés européens. Il nous semble néanmoins que les Bourses européennes, en décalage de cycle vis-à-vis des Etats-Unis et profitant des incertitudes actuelles pesant sur les Bourses asiatiques, Japon compris, sont susceptibles de se déconnecter quelque peu du comportement de Wall-Street, sur lequel nous n'envisageons pas d'accident majeur, y compris dans l'éventualité d'une légère hausse des taux par la réserve fédérale dans les prochains mois.

– Le mouvement d'OPA et de restructurations amorcé depuis l'été peut-il se poursuivre ? Est-ce l'un des moteurs de la hausse actuelle ?

– C'est certainement l'un des moteurs de la hausse actuelle, non seulement en France, mais aux Etats-unis et en Europe. Une étude récente compare l'évolution, au cours des dernières années, de la rentabilité des entreprises anglaises, allemandes et américaines à celle des entreprises françaises, mettant en avant un certain retard de celles-ci. Cette moindre rentabilité renforce la vulnérabilité de nos sociétés dans un contexte où la taille est souvent considérée comme un avantage compétitif décisif et où le marché français ne semble plus interdit aux sociétés étrangères. En conséquence, il nous semble que cette course à la taille est amenée à se poursuivre, qu'elle passe par des alliances, des acquisitions ou des OPA. »

Propos recueillis par François Bostnavaron

L'euro va modifier le paysage de l'épargne financière

La mise en place de la monnaie unique va élargir considérablement l'horizon de placement des épargnants. Mais, si les opportunités seront multipliées, les stratégies d'investissement seront, dans le même temps, beaucoup plus complexes

SI LES BILLETS et les pièces en euros ne seront introduits qu'au début de l'année 2002, les particuliers seront toutefois concernés directement par le lancement officiel de la monnaie unique dès le 1er janvier 1999. Car celui-ci modifiera en profondeur le paysage de l'épargne financière en Europe. A cette date, les parités de conversion des devises européennes vis-à-vis de l'euro seront irrévocablement fixées, tandis que les transactions sur les marchés de capitaux utiliseront la nouvelle devise commune.

La principale des conséquences sera, pour l'épargnant français, un élargissement considérable de son horizon de placement. L'introduction de l'euro marquera la fin des nationalismes boursiers. Aujourd'hui, le particulier – comme d'ailleurs l'investisseur professionnel – hésite à investir sur les autres places européennes en raison du risque de change. A quoi bon, par exemple, acheter des actions italiennes, si les gains en capital se trouvent gommés par des pertes sur le taux de change ? Le 1er janvier 1999, la barrière du change sautera. Les parités franc-lire, franc-mark, franc-peseta étant fixées, il n'y aura plus aucun danger, du moins dans le domaine du change, à acquérir des titres italiens, allemands ou espagnols. Les particuliers français vont donc avoir tout à coup à leur disposition une gamme de valeurs aussi vaste que celle offerte aux épargnants américains. Ils vont ainsi pouvoir découvrir de nouvelles valeurs, de nouvelles sociétés auxquelles ils n'avaient, jusqu'à présent, pas accès facilement.

Cette révolution nécessitera une réorganisation complète des canaux d'informations sur les cours. De façon concrète, les journaux, les radios et les télévisions seront obligés de reconstruire, de fond en comble, leurs listes de cotations. Il ne s'agira pas seulement d'afficher des doubles cotations, en franc et en euro, que les particuliers ne manqueront pas de réclamer.

Il faudra aussi réserver une égalité de traitement, en termes d'informations boursières, aux groupes européens et aux sociétés françaises. Les résultats de tel ou tel groupe scandinave revêtiront autant d'importance que ceux des valeurs vedettes du CAC 40. La demande des ménages pour les titres étrangers risque d'être d'autant plus forte que les valeurs françaises sont loin d'être les plus performantes sur le Vieux Continent. Depuis le début de l'année, la Bourse de Paris a progressé de 27 % contre 42 % pour Francfort, 52 % pour Milan et 39 % pour Amsterdam. Un tel déficit de performances, pour la place parisienne, s'observe aussi sur longue période.

Les dernières décisions du gouvernement français pourraient d'ailleurs, selon certains experts, augmenter ce décalage entre Paris et ses rivales européennes et donc renforcer l'appétit des particuliers pour les valeurs étrangères. Ils craignent, en effet, que l'alourdissement de l'impôt sur les sociétés et la réduction de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures ne pénalisent lourdement la compétitivité des entreprises françaises et donc n'affectent leurs bénéfices et leurs résultats.

L'élargissement de l'horizon de placements ne concernera pas seulement les marchés d'actions. Il vaudra aussi pour les fonds de gestion collective (sicav) et pour les obligations. Les ménages, qui doivent aujourd'hui par exemple se contenter d'acquérir des emprunts d'Etat français (les OAT Alphandéry) auront la possibilité d'acheter, sans risque de change, des titres émis par l'Etat fédéral allemand ou le Trésor italien dès le 1er janvier 1999. Celle-ci présentera toutefois un intérêt limité dans la mesure où les rendements offerts par les emprunts d'Etat seront très proches.

Les parités franc-lire, franc-mark, franc-peseta étant fixées, il n'y aura plus aucun danger, du moins dans le domaine du change, à acquérir des titres italiens, allemands ou espagnols

En revanche, les particuliers auront, avec l'euro, l'occasion de découvrir un grand nombre de nouveaux émetteurs du secteur privé, assortis de rémunérations attractives. Les spécialistes estiment d'ailleurs que l'introduction de la monnaie unique aura pour effet de favoriser en Europe l'émergence d'un marché des « junk bonds » (littéralement obligations pourries) comme il en existe un aux Etats-Unis. Ces titres, émis par des sociétés de petite taille, présentent la particularité d'offrir des rendements élevés. Les amateurs de placements risqués pourront s'en donner à cœur joie.

Mais si, dans le domaine obligataire, le champ d'investissements se trouvera du jour au lendemain, avec l'euro, considérablement élargi, ce changement exigera des particuliers une vigilance accrue et une connaissance approfondie. Les candidats à l'achat de titres devront étudier dans le détail la solidité financière des entreprises émettrices et s'appuyer notamment sur les études réalisées par les agences de notation, chargées d'évaluer la qualité des emprunteurs. Si la monnaie unique aura pour effet de multiplier les opportunités de placement financier, elle en augmentera en revanche, pour tous ceux qui souhaiteront s'y adonner sérieusement, la complexité.

P.-A. D.

Le FCPI permet de mettre en contact l'épargnant et les PME en développement

POUR STIMULER le financement en fonds propres des petites entreprises innovantes, François d'Aubert, ministre de la recherche du gouvernement Juppé, avait lancé en 1997 un véhicule d'investissement que l'actuel ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, pourrait aisément reprendre à son compte : le fonds commun de placement innovation (FCPI). Le FCPI permet d'inciter fiscalement les particuliers à orienter une partie de leur épargne vers les PME.

L'investissement en parts de FCPI ouvre droit, au moins pour les années fiscales 1997 et 1998, à une réduction d'impôt de 25 % du montant de l'investissement, jusqu'à 75 000 francs investis par personne ou 150 000 francs par couple. Pour 100 000 francs investis, un couple paiera 25 000 francs d'impôts en moins. En outre, si les parts de FCPI sont conservées plus de cinq ans, les revenus et les plus-values générés par le fonds sont exonérés d'impôt et ne supportent que la CSG.

Le capital-risque encouragé

Favoriser le développement **des entreprises de croissance est sans doute l'un des dossiers auquel le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, est le plus attaché. Signe des temps, si la fiscalité des contrats d'assurance-vie a été alourdie par le projet de loi de finances pour 1998, un seul type d'investissement réalisé dans ce cadre échappe à ces nouvelles dispositions.**

Il n'y aura pas d'imposition du revenu pour les contrats d'assurance-vie en unités de compte principalement placées en titres de fonds communs de placement à risque, de fonds communs de placement innovation, de société de capital-risque, de sociétés non cotées ou cotées sur le nouveau marché. Les unités de compte de ce type restent encore à créer, mais pour Bercy elles constituent l'un des meilleurs moyens de rapprocher l'épargne grand public et le capital-risque.

Pour bénéficier de ce statut avantageux, le FCPI doit investir au moins 60 % de ses avoirs en titres non cotés de PME françaises innovantes. Ce caractère innovant est apprécié en fonction du montant des dépenses de recherche et développement par rapport au chiffre d'affaires ou d'une qualification délivrée par l'Anvar. Ces PME doivent employer moins de 500 personnes et leur capital doit être majoritairement détenu par des personnes physiques.

Si les décrets d'application qui permettent de créer ce type de fonds ont été publiés au printemps 1997, les projets de création de FCPI sont encore rares. L'initiative la plus avancée est celle des Banques populaires, qui a présenté dès le mois de juin les caractéristiques de son fonds Banques populaires Innovation (BPI), qui sera commercialisé fin octobre. *« Nous avons plafonné le montant du fonds à 150 millions de francs pour ne pas avoir de difficulté à identifier les entreprises dans lesquelles nous allons investir »*, explique Philippe Couvrecelle, responsable du développement des produits financiers à la Caisse centrale des Banques populaires. Le fonds sera fermé, ce qui signifie qu'une fois le montant défini atteint, il n'acceptera plus aucune nouvelle mise de fonds.

Le fonds que prépare la banque ABN-AMRO, d'un montant de 80 à 100 millions de francs, aura la même règle. *« Le fonds étant investi dans des titres par définition peu liquides et moins faciles à valoriser que des actions cotées, il est difficile d'accepter des souscripteurs en cours de route sans risquer de défavoriser soit les nouveaux entrants soit les investisseurs d'origine »*, explique Hervé Claquin, responsable de cette activité au sein d'ABN-AMRO. Si l'intérêt des investisseurs pour ce premier fonds se confirme, M. Claquin espère pouvoir en boucler un autre en 1998. Les Banques populaires n'excluent pas non plus cette possibilité. Mais elles attendent de savoir si l'avantage fiscal sera reconduit au-delà de 1998 pour faire des plans à plus long terme. Aucune décision n'a encore été arrêtée par Bercy, mais on y indique toutefois que *« le FCPI est un outil complètement en ligne avec la politique gouvernementale actuelle »*.

Avant d'investir en capital-risque, les particuliers intéressés doivent prendre conscience qu'il s'agit d'un placement risqué et long, avec un horizon de sept à dix ans. C'est le délai qu'il faut pour laisser aux participations que prendront les gestionnaires du fonds le temps de se valoriser avant d'être cédées, à l'occasion d'une introduction en Bourse par exemple. Il faut aussi avoir conscience que même si le risque est réparti dans les FCPI – Ils ne peuvent pas investir plus de 10 % de leur encours sur une société donnée –, il reste plus élevé que dans le cadre de placements plus classiques dans les sociétés cotées et *a fortiori* dans des produits obligataires. *« Les statistiques de l'Association française des investisseurs en capital (AFIC) montrent que sur dix ans, la performance moyenne des investissements en capital-risque n'est pas bonne,* reconnaît M. Claquin. *Mais il y a une grande disparité d'un établissement à l'autre. Il faut faire la différence entre les bonnes et les mauvaises équipes. »*

La sélection de bonnes entreprises sera donc la clef du succès d'un FCPI. *« Les entreprises que nous avons présélectionnées appartiennent à des secteurs très variés : du concepteur de logiciels à l'instrumentation médicale, en passant par l'électronique, la mécanique, la vidéo ou la cosmétique »*, explique Mathieu Boillet, responsable de l'activité de capital-risque des Banques populaires. *« Nous essaierons d'obtenir des garanties Sofaris sur chaque investissement. En cas de défaillance de l'entreprise, cela nous permet, moyennant le paiement d'une prime d'assurance, de récupérer une partie de la somme investie »*, ajoute-t-il. Si une gestion prudente et diversifiée du fonds permet d'en limiter les risques, l'investissement en FCPI présente deux autres inconvénients. Les frais d'entrée et de gestion de ces fonds sont beaucoup plus élevés que ceux des sicav actions classiques. Dernier inconvénient : il s'agit d'un investissement peu liquide. Il est donc réservé à une clientèle avertie, *« essentiellement à des chefs d'entreprise »*, expliquent les Banques populaires, qui conseillent à chaque client de ne pas investir plus de 3 % à 5 % de leurs actifs en FCPI et leur recommandent de placer entre 50 000 et 150 000 francs.

Sophie Fay

Les charmes méconnus des plans d'épargne-entreprise

Troisième pièce maîtresse (avec la participation et l'intéressement) du système élaboré sous l'ère gaulliste pour favoriser l'implication des salariés dans la vie financière de leur société, ce type de placement dispose de nombreux atouts, notamment fiscaux

DISCRÈTEMENT mais sûrement, l'épargne salariale poursuit son développement et les plan d'épargne-entreprise (PEE) constituent à l'heure actuelle l'un des derniers refuges fiscaux encore intacts. *« Moins on attire l'attention sur l'épargne salariale, mieux c'est »*, remarque, agacé, un professionnel inquiet d'un éventuel revirement fiscal du ministère des finances.

Institués par une ordonnance de 1986, les plans d'épargne-entreprise constituent la troisième pièce maîtresse (avec la participation et l'intéressement) du système élaboré sous l'ère gaulliste pour favoriser l'implication des salariés dans la vie financière de leur entreprise. Défini comme un *« système d'épargne collectif ouvrant aux salariés la faculté de participer, avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières »*, le PEE s'est vite révélé un mécanisme aussi avantageux pour l'employeur que pour l'employé.

Il s'agit en fait d'une enveloppe fiscale que toute entreprise d'au moins deux salariés peut décider de mettre à la disposition de ses collaborateurs dans le cadre d'un accord collectif et qu'alimentent, *non seulement les versements* du salarié (fixés à 1 000 francs minimum par an, ils ne peuvent dépasser le quart de sa rémunération brute annuelle et sont susceptibles d'être interrompus à tout moment), auxquels s'ajoute, le cas échéant, l'abondement de l'entreprise (10 000 francs maximum par an et par salarié, 15 000 francs si les capitaux sont investis même partiellement en actions de l'entreprise), mais également, voire surtout, les primes d'intéressement et la participation (rendue obligatoire pour toute entreprise de plus de cinquante salariés).

Les sommes collectées sur les PEE sont ensuite placées dans des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) gérés par des sociétés spécialisées en fonction d'un profil de risque prédéterminé au sein de l'entreprise. Au bout de cinq ans, le salarié peut récupérer son épargne (capital et intérêts) en toute franchise d'impôts, exception faite de la CSG et de la CRDS prélevées à la sortie sur les revenus dégagés, et à l'entrée sur la part de capital constitué par les versements de l'employeur. L'entreprise, quant à elle, sera exonérée de charges sociales sur l'abondement, la participation et l'intéressement et pourra déduire ces sommes de son impôt.

Ce n'est donc pas sans raison que l'épargne salariale, après un démarrage poussif, attire aujourd'hui de nombreux adeptes. Selon une étude de la COB (Commission des opérations de Bourse) publiée cet été, elle aurait progresser d'environ 80 % entre 1990 et 1995.

« On ne gère pas de l'épargne salariale comme des placements classiques. C'est un différé de salaire qui en tant que tel obéit aux contraintes du droit du travail »

A l'heure actuelle, on dénombre un peu plus de 3 600 FCPE investis selon les cas en actions, obligations, valeurs monétaires ou internationales, dont l'encours atteignait à la fin de l'année dernière 143 milliards de francs (contre *125 milliards en 1995). La grande* majorité d'entre eux sont des fonds dédiés, réservés en exclusivité à une société. Cependant la tendance est au développement des fonds multi-entreprises. Comme leur nom l'indique, ces derniers sont ouverts à plusieurs entreprises et permettent de ce fait aux PME et PMI de bénéficier des avantages de l'épargne salariale.

« En deçà de 4 à 5 millions de francs d'encours, il est difficile d'assurer une gestion optimale minimisant le risque », estime Jean Beltoise, directeur général de BNP Epargne-Entreprise, l'une des cinq plus grosses sociétés de gestion d'épargne salariale de la place. *« Les fonds multi-entreprises pallient cette difficulté puisqu'ils offrent la possibilité à une entreprise qui n'a que 500 000 francs à placer de le faire. »* BNP Epargne-Entreprise qui avait encore, en 1992, 650 fonds dédiés n'en propose plus aujourd'hui que 340. Mais la multiplication des fonds multi-entreprises, si elle favorise l'essor et la banalisation de l'épargne d'entreprise, ne doit pas faire oublier pour autant la spécificité de ce système.

Par bien des aspects, les FCPE, placés sous la tutelle de la COB, s'apparentent à des fonds ou des *sicav classiques (gestion collective* à travers des supports variés, frais d'entrée, frais de gestion annuels supportés selon les cas en partie ou en totalité par l'entreprise). Pourtant, il ne peuvent être mis sur le même plan. *« On ne gère pas de l'épargne salariale comme des placements classiques »*, rappelle Luc de Foucault, gérant statutaire de Plan Gestion (filiale du CIC et de la Barclays). *« C'est un différé de salaire qui en tant que tel obéit aux contraintes du droit du travail. »*

La gestion des FCPE est ainsi soumise au contrôle d'un conseil de surveillance. Composé pour moitié des représentants des salariés et pour moitié de ceux de la direction (dans le cas d'un fonds multi-entreprise, chaque entre*prise désigne un représentant* pour chacune de ces parties), ce conseil doit se réunir au moins une fois par an. Il a pour mission de veiller à ce que les droits des épargnants soient respectés. Faisant suite à la loi du 23 décembre 1988 relative au règlement des FCPE, l'instruction de la COB du 14 avril 1992 précise notamment que le conseil est en mesure de *« prendre toutes les décisions qu'il estime nécessaire à la protection des intérêts des salariés, comme par exemple celle de changer de société de gestion »*.

Conscientes de cette menace, les sociétés de gestion sont d'autant plus vigilantes que le marché de l'épargne salariale reste concentré autour d'une poignée d'intervenants. Sur la soixantaine de sociétés répertoriées, seules une *dizaine d'entre elles sont vraiment* représentatives de cette activité. Et les cinq premières – Inter-épargne (Banques populaires), SGAM (Société générale), Elysées Fonds (CCF), Plan Gestion (CIC-Barclays) et BNP Epargne Entreprise – coiffent à elles seules plus de 65 % de l'épargne d'entreprise. Soucieuses de maintenir leur position oligopolistique, elles parviennent souvent à de bonnes performances (les fonds actions françaises Elyd (Elysées-Fonds) ou Multiactions (BNP Gestion), par exemple, affichent sur un an – de juin 1996 à juin 1997 – des résultats respectifs de 42 % et 41,4 %, alors que, sur la même période, la performance moyenne des sicav de cette catégorie se situe, selon l'institut Micropal, à 28,5 %.

Dans l'ensemble cependant, les *résultats des FCPE peuvent être* fort variables et nécessitent d'être sélectif. Si l'on se réfère à l'enquête annuelle menée par la société Watson Wyatt sur la base des FCPE de plus de vingt sociétés de gestion, on s'aperçoit que la performance médiane des FCPE demeure en deçà des résultats portefeuilles de référence correspondant à chaque catégorie.

« En année glissante, au 30 juin 1997, la performance médiane des FCPE actions s'est établie à 29,9 % et celle des obligations à 8,9 %, alors que les portefeuilles de références des catégories équivalentes atteignaient respectivement 31,04 % et 10,44 % », précise Richard Deville, directeur de Watson Wyatt. Cela reste néanmoins tout à fait honorable pour un produit de moyen terme défiscalisé, alimenté en grande partie par l'entreprise et non par le salarié.

Laurence Delain

La fusion avec les plans épargne retraite écartée

Maintes fois évoquée, l'éventuelle fusion entre les PEE et les futurs PER (plans d'épargne retraite) n'est plus vraiment à l'ordre du jour. Tandis que la loi sur les fonds de pension attend ses décrets d'application (rien ne permet de savoir quant ils sortiront), la plupart des professionnels restent hostiles à cette alliance. *« Il ne faut pas confondre les deux mécanismes »*, estime Paul Maillard, spécialiste de ces questions à l'AFG-Asffi (Association française de la gestion financière). *« L'épargne salariale doit rester ce qu'elle est, une épargne liée à la vie associative de l'entreprise dont le salarié peut disposer sans trop de contraintes au bout de cinq ans. »*

L'alliance de caisses de retraite et de banques

POUR ÊTRE plus efficaces et compétitives sur le marché de l'épargne salariale, caisses de retraite, compagnies d'assurance et banques n'hésitent plus à s'associer. Le 18 septembre, cinq groupes – le Crédit commercial de France, les groupes paritaires de retraite et de prévoyance Méderic et Malakoff et les compagnies d'assurance Société Suisse France et Mutuelles du Mans – ont annoncé la création d'une structure commune, Elysées Fonds, pour regrouper leurs activités d'épargne salariale. Cette structure sera détenue à 51 % par le CCF et à 49 % par les deux groupes de retraite, qui lui ont apporté leurs entités spécialisées dans le domaine de l'épargne salariale. La Société Suisse et les Mutuelles du Mans, toutes deux actionnaires du CCF, feront bénéficier la nouvelle structure de leur appui commercial. Quelques jours plus tard, le groupe de retraite et de prévoyance Taitbout annonçait lui un accord avec le Crédit lyonnais.

SIX MILLIONS DE BÉNÉFICIAIRES

Ces rapprochements ne sont pas anodins. Comme l'explique Alain Dromer, responsable de la gestion au CCF, *« les produits d'épargne salariale vont connaître un nouvel essor. Leur cadre fiscal est très favorable et les entreprises ont de plus en plus intérêt à développer l'ingénierie sociale pour leurs salariés et à ne plus se limiter à la négociation salariale »*. Surtout dans un contexte où les hausses de salaires sont très limitées. Les groupes de retraite, qui ne figurent pas parmi les tout premiers intervenants dans le domaine de l'épargne salariale, ont donc tout intérêt à s'associer à des groupes bancaires plus pointus dans ce domaine. *D'autant qu'ils ont un réel potentiel à exploiter.*

Par exemple, sur les 70 000 entreprises en relation avec le groupe Médéric, 8 000 ont plus de 50 salariés et 5 % seulement ont un plan d'épargne entreprise. Le taux d'équipement des sociétés liées au groupe Malakoff est également relativement faible. *« Nous avons pris en compte que le temps était venu pour les institutions issues du paritarisme d'accompagner l'épargne salariale. Il y a eu au sein de notre groupe des débats au moment du vote de la loi Thomas sur l'épargne retraite. Nous en avons conclu qu'il était important d'offrir aux entreprises une double solution dans le cadre de l'épargne retraite : la possibilité de sortir en rente, comme le prévoient les plans épargne-retraite, ou celle de sortir en capital, ce que permettent les plans d'épargne-entreprise dans le cadre de l'épargne salariale »*, explique Patrice-Michel Langlumé, directeur du développement du groupe Médéric. Une réflexion qui peut étonner de la part d'un groupe paritaire, dont les instances de décision comprennent à parts égales des représentants des entreprises et des salariés et donc des principaux organes syndicaux, mais qui montre que ces derniers peuvent avoir une approche pragmatique.

Car aujourd'hui six millions de personnes seulement bénéficient d'un système d'épargne salariale sur une population totale de 19 millions d'individus concernés. Dans les années à venir, selon une étude du cabinet Dafsa, le marché de l'épargne collective et des fonds de pension va se partager entre les opérateurs déjà présents dans les secteurs de l'épargne salariale et de la retraite collective. Mieux vaut donc occuper une position de premier plan dans ces deux domaines.

S. F.

L'avenir du marché de l'assurance-vie est menacé

Les nouvelles mesures fiscales annoncées par le gouvernement risquent de peser lourdement sur le développement de ce type de placement, qui donne déjà plusieurs signes d'essoufflement

L'AVENIR de l'assurance-vie est-il sérieusement compromis ? Si l'on s'en réfère au cri d'alarme lancé le 24 septembre par la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances), il y a apparemment de sérieuses raisons de s'inquiéter. *« Le projet de loi de finances pour 1998 contient des mesures fiscales lourdement pénalisantes pour plus de 10 millions de ménages détenant des contrats d'assurance-vie et gravement préjudiciable à l'épargne longue française (...), elles vont casser le dynamisme du secteur de l'assurance (...) »*, affirme la Fédération.

L'annonce de la nouvelle taxation projetée par Bercy a eu l'effet d'une véritable bombe dans le monde de l'assurance. A l'issue de ce projet, les revenus de l'assurance-vie seraient non seulement soumis (comme c'est le cas pour la plupart des placements) à la hausse de la CSG, qui passerait de 3,4 % à 7,5 % ; à la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) de 0,5 % ; et, c'est nouveau, à 2 % de taxes supplémentaires (1 % au titre de la contribution sociale, 1 % pour la contribution complémentaire) jusqu'alors prélevées uniquement en cas de sortie anticipée du contrat. Ces revenus devraient supporter un prélèvement libératoire spécifique de 7,5 % dès lors qu'ils dépassent, à l'issue du contrat, un seuil de 30 000 francs pour une personne seule et 60 000 francs pour un couple marié.

« Cumuler 30 000 francs d'intérêts au bout de huit ans revient à avoir versé une prime unique de 75 000 francs ou encore environ 1 500 francs par mois sur son contrat », estime un spécialiste de la FFSA. *« Si la taxation est maintenue telle quelle, l'assurance-vie va perdre de son intérêt aux yeux de nombreux souscripteurs. »*

PAS EN ARRIÈRE

Certes à ce jour, rien ne permet d'affirmer que le projet fiscal gardera sa forme actuelle. Sous la pression des assureurs, Bercy a déjà fait un pas en arrière début octobre en acceptant que la nouvelle fiscalité n'entre en vigueur qu'à partir du début de 1998, et non pas dès la mi-septembre comme cela était initialement prévu. Ainsi, les assurés ayant souscrit leurs contrats avant le 24 septembre, peuvent encore l'alimenter jusqu'au 31 décembre 1997 à hauteur de 200 000 francs supplémentaires sans s'inquiéter de la nouvelle taxation. Celle-ci ne devrait s'appliquer qu'aux versements intervenant à partir du 1er janvier 1998, sachant que les intérêts cumulés avant cette date feront l'objet d'un compte à part et ne seront imposés qu'au titre des prélèvements sociaux actuellement en vigueur.

Par ailleurs, les contrats à primes périodiques, dont le montant et l'échelonnement ont été préalablement fixés au moment de la souscription devraient échapper à la nouvelle fiscalité. *« La décision de Bercy permet déjà de préserver la collecte jusqu'à la fin de l'année, mais la partie n'est pas gagnée »*, remarque Patrick Werner, vice-président de la FFSA. Les assureurs espèrent convaincre le gouvernement du risque de délocalisation de l'épargne longue que comporte ce projet. *« La gradation de l'encouragement fiscal entre l'épargne liquide et l'épargne longue est exactement à l'inverse de ce qu'elle devrait être pour maintenir les équilibres »*, note Patrick Werner. *« Il serait souhaitable que le débat parlementaire permette de revenir sur certaines de positions afin de les simplifier et d'en atténuer les conséquences »*, affirme pour sa part Pierre de Villeneuve, directeur général de Cardif.

Cela étant, quelles que soient les modifications apportées au projet de loi de finances, elles ne sauraient gommer une tendance de fond : celle du ralentissement du marché de l'assurance-vie. On se trouve bien loin aujourd'hui des taux de croissance annuelle supérieurs à 20 % qui ont fait la gloire de l'assurance-vie ces dix dernières années (en 1996, l'assurance-vie représentait près de 20 % de l'épargne financière des ménages).

Au premier semestre 1997, le marché a enregistré un recul de 2 % par rapport au premier semestre de l'année précédente, et tout laisse à penser que le troisième trimestre confirmera cette tendance. Certes, les chiffres des six premiers mois de l'année sont à comparer à un premier semestre 1996 qui avait été exceptionnel (+ 22 %, dus pour l'essentiel à des phénomènes de transferts d'épargne consécutifs notamment à la baisse du taux du Livret A et au durcissement de la fiscalité des sicav de capitalisation). Mais les effets mécaniques n'expliquent pas tout. Dès l'année dernière on pouvait observer une baisse sensible des affaires nouvelles (à relativiser cependant car l'annonce en 1995 de la suppression de la réduction fiscale à l'entrée dont bénéficiait jusqu'alors l'assurance-vie avait eu pour effet en 1995 un gonflement sans précédent des souscriptions de contrats à primes périodiques épargnés par cette mesure). Le début de cette année confirme la stagnation, voire la régression du marché. Malgré une timide progression de 1 % du nombre de nouveaux contrats et le succès confirmé des multisupports (en hausse de 50 % au premier semestre, ils représentent 26 % du montant des affaires nouvelles), les primes affichent une baisse de 1 % pour les six premiers mois de l'année.

IMPACT PSYCHOLOGIQUE

« L'impact psychologique de la suppression de l'avantage fiscal à l'entrée dont jouissait jusqu'en 1996 l'assurance-vie a été très important », rappelle-t-on à la FFSA. Les épargnants les plus jeunes et les moins fortunés ont été les plus touchés et tendent aujourd'hui à se détourner de ce produit de long terme, qui, à leurs yeux, n'offre plus de contreparties fiscales suffisantes. Les assureurs en sont d'ailleurs bien conscients. AXA-UAP par exemple, s'apprête à lancer une formule couplant un emprunt à taux réduit à un contrat d'assurance-vie (dont la rémunération sera supérieure au taux du crédit), afin de permettre à des jeunes qui n'ont pas de capitaux de départ de souscrire néanmoins un contrat d'épargne. Mais l'ingéniosité commerciale déployée par les compagnies d'assurances risque de ne pas suffire.

« Signer un contrat d'assurance-vie demande un certain niveau de confiance de la part de l'assuré qui s'engage sur du long terme », souligne Pierre de Villeneuve. *« Trop de complexité et trop de changements fiscaux ne peuvent que freiner les souscriptions. »* Or, les menaces fiscales agitées ces derniers temps, auxquelles s'ajoutent celles, toujours sous-jacentes, d'une modification du régime actuel d'exonération des droits de mutation, ou encore d'un allongement de la durée des contrats ne vont pas vraiment dans le sens de l'apaisement des craintes.

Laurence Delain

Les conseils pour choisir un contrat

DES MILLIONS d'épargnants possèdent un contrat d'assurance-vie, cela ne veut pas dire qu'en choisir un soit facile. Avant de choisir, il faut distinguer les qualités intrinsèques d'un contrat, et ses spécificités qui répondent aux besoins particuliers de telle ou telle personne, en fonction de son âge, de sa situation familiale, du montant et de la source de ses revenus comme de son patrimoine et de ses penchants pour la sécurité ou la roulette russe. Voici quelques indications nécessaires, sur les paramètres que devrait comporter tout contrat-vie.

● La liberté
Même si la situation sociale et familiale d'un épargnant lui paraît extrêmement solide aujourd'hui et à moyen terme, une formule à versements libres est bien préférable à un montant, une fréquence et une durée de versement contractuellement déterminés et obligatoires sous peine de forte pénalités, y compris face à un vendeur convaincu du contraire.

● L'utilité du rétroviseur
Si certains observateurs jugent inutile d'apprécier les performances passées d'un contrat pour s'orienter dans le maquis des propositions, il semble en revanche judicieux d'examiner les rendements qu'il a offerts au cours des cinq ou dix années antérieures. Cela évite de se laisser attirer par l'extraordinaire – et bientôt éphémère – performance d'un produit d'appel, que n'importe quel organisme d'une certaine taille peut organiser pour quelques milliers de contrats en ponctionnant légèrement celle des milliers qu'il a déjà conquis. Le passé traduit – ou trahit – une véritable stratégie de distribution des bénéfices (85 % au moins selon le code des assurances, même si plusieurs contrats en donnent 100 %), qui s'ajoutent au taux minimum contractuel garanti.

● La souplesse
Même si l'on n'envisage pas d'utiliser son contrat comme un compte en banque, il peut être tout à fait pratique d'obtenir une avance (dans la limite de 80 % de l'encours pour les contrats en francs et généralement 60 % pour ceux en unités de compte) ou, en cas de coup dur, un retrait, soit la récupération d'une partie de son capital, sans pénalité contractuelle *(lire ci-contre.)* Des retraits libres évitent alors de devoir racheter un contrat, c'est-à-dire de récupérer la totalité de son capital, donc d'y mettre fin. Sauf exception : décès, chômage. A noter que, contrairement à ce que préconisent certains conseils, les avances doivent logiquement n'être que faiblement facturées, puisqu'elles ne portent que sur la partie épargnée des versements, propriété de l'assuré.
Enfin, le billet d'entrée, la somme incompressible du premier versement, est certes accessible au plus grand nombre lorsqu'il est très bas, mais l'opération coûte alors plus cher à l'organisme assureur par franc investi, ce qui sera répercuté quelque part, à un moment ou à un autre, sur les rendements.

● Des frais raisonnables
Il est fondamental que les frais de souscription prélevés sur chaque versement ne soient pas précomptés, c'est-à-dire perçus dès la première année pour toute la durée du contrat. La pratique devient pourtant courante. A défaut, le résultat devient toujours catastrophique en cas de rachat au bout de deux ans.
Les frais ne doivent pas dépasser 5 % au départ, avec un dégressif inversement corrélatif à l'importance des fonds versés. Quant aux frais de gestion, annuels et perçus sur l'épargne gérée, ils devraient avoisiner 0,5 % ; tout écart, même minime, ayant des effets démultipliés considérables sur le long terme, ce qui constitue une durée commune de conservation pour des bons contrats.
Enfin, les frais d'adhésion (frais d'entrée dans le cas d'un contrat à adhésion collective) ne sont perçus qu'une fois, à titre définitif, et servent notamment à la publication de lettres d'information aux adhérents, généralement bien conçues. Les quelques centaines de francs ainsi perçus en toute transparence semblent donc justifiés.

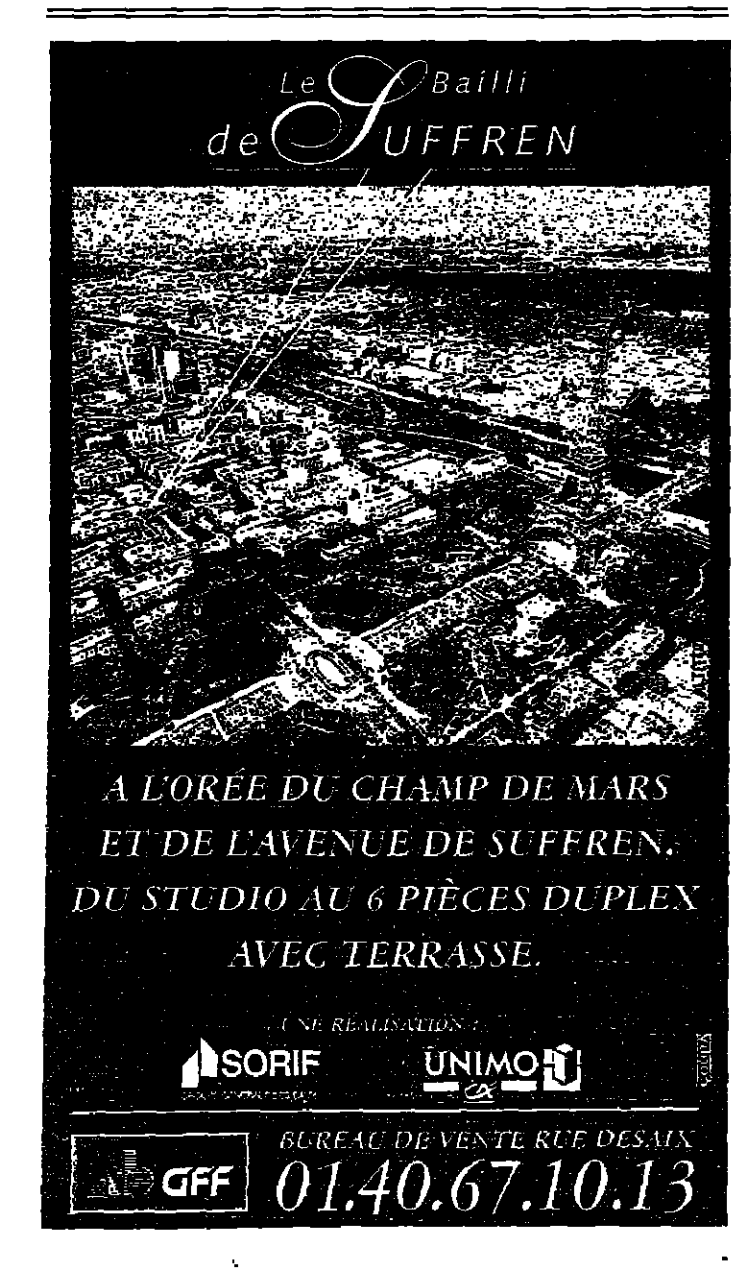
● Le prix des dates de valeur
Lorsque l'on n'effectue qu'un versement annuel, sa prise en compte trimestrielle pour le calcul des intérêts coûte « peu » à l'assuré. Si, en revanche, il verse des fonds toutes les trois semaines en moyenne, la différence de coût, c'est-à-dire de rendement par rapport à une prise en compte bihebdomadaire sera sensible, surtout sur quinze ans.

● Avantage de l'actif cantonné
En ce qui concerne les caractéristiques de l'actif, c'est-à-dire des placements que l'organisme assureur effectue en contrepartie de ses engagements, il est préférable qu'il soit bien composé, strictement cantonné aux versements des épargnants sur un seul contrat (pour éviter des transferts occultes), et ancien. En effet, depuis des années et malgré la baisse régulière des taux, les assurés ayant souscrit des contrats en francs créés depuis dix ans ou plus bénéficient de rendements nets élevés – près de 5 points de plus que l'inflation, même s'ils s'effritent – grâce aux quantités de vieilles obligations à hauts taux que leurs assureurs possèdent encore pour quelque temps, jusqu'à leur échéance.
A défaut, ou dans le cas contraire de hausse des taux, peu probable à moyen terme, mieux vaut un contrat lié à l'actif général, prétendent certains professionnels. Mais l'assuré passe alors d'une situation transparente à l'opacité la plus complète.

● Les limites des taux garantis
Dans la mesure où l'assurance-vie n'est et ne saurait être une enveloppe spéculative, mais un moyen individuel de se constituer une retraite (ou un capital) pour ses vieux jours – ce qui justifie son régime fiscal spécifique –, la plupart des épargnants sont attachés à un taux minimal garanti, auquel s'ajoute une participation aux bénéfices, réglementée et obligatoire pour les contrats en francs (aux termes du code des assurances).
Par conséquent, même si cette obligation limite la liberté de mouvement des gestionnaires en les conduisant à s'investir massivement en produits de taux, jugés moins rémunérateurs que les valeurs mobilières sur plusieurs décennies, le client est roi ; et souhaite généralement au moins retrouver sa mise après huit ans ou plus, et même si possible davantage.
Outre les qualités propres au contrat, il ne faut négliger ni la solidité de l'assureur ou de la mutuelle auquel on va confier son épargne, ni le sérieux de l'intermédiaire-agent, courtier, employé de banque, de poste ou de supermarché.

● Le multisupport, pour ceux qui savent et aiment jouer gros...
Les contrats multisupports (actions, obligations, parts de SCI, de sicav) peuvent parfaitement répondre aux besoins de jeunes actifs dynamiques aux revenus élevés, célibataires endurcis et sans enfant. En effet, ils permettent d'utiliser le système dans de meilleures conditions fiscales qu'en allant directement en Bourse.
Ils souffrent néanmoins de l'absence d'effet cliquet – qui permet aux titulaires de contrats en francs de garder leur capital de départ et d'engranger chaque année des intérêts de façon irréversible.
Les investisseurs s'appuient volontiers sur les trois catégories de profils traditionnellement offerts : du plus classique, comportant une grande part d'obligations, au plus audacieux, fondé quasi exclusivement sur des actions, notamment exotiques ou de marchés émergents.
Si cette catégorie de contrats se développe à un rythme croissant (+ 20 % en moyenne actuellement), le compartiment en francs qu'ils comportent souvent obtient un grand succès.
Cela montre que la mode des contrats à taux et capital non garantis, qui avait connu un grand succès à l'époque du boom immobilier à travers les contrats Acavi – contrat à capital variable immobilier, dont la valeur de rachat dépend de la cote des investissements immobiliers qu'il représente à un moment donné –, jugés alors à la fois très sûrs et très rémunérateurs, a peut-être laissé des traces...
Pour plus de sécurité et par crainte de tout perdre en cas de tempête sur les marchés financiers, certains épargnants souscrivent de tels contrats avec une sorte de contre-garantie préservant au minimum leur épargne, et au mieux le plus haut cours de Bourse atteint, ce qui obère naturellement leurs résultats. Là encore, il ne faut pas rêver, et croire qu'il soit possible de gagner sur tous les tableaux : l'audace et la sécurité, un rendement très élevé et la sérénité. A travers la variété quasi infinie de contrats (environ 2 000) et d'intermédiaires au sens large (plusieurs dizaines de milliers) qui l'interpellent, l'épargnant a bien du mal à se décider, tout en étant conscient des difficultés des régimes de retraite obligatoires, qui ont récemment porté l'âge de perception des pensions de réversion à soixante ans. Que devient une famille durant dix ans si un père représentant l'unique source de revenus décède brutalement à cinquante-cinq ans, en laissant une veuve de cinquante ans et des enfants ?
Pour effectuer le meilleur choix de contrat, il faudrait donc raisonner en termes globaux de gestion de patrimoine et de prévoyance. Mais les conseillers indépendants et compétents dans ces deux secteurs ne sont pas légion.

Didier Verneuil



Définitions légales à connaître

● *Unités de compte :* les contrats dits en unités de compte sont libellés en parts de sicav, de fonds communs de placement ou de sociétés immobilières. Conséquences : leurs performances peuvent donc s'envoler – contrairement à celles des contrats en francs – mais aussi s'effondrer ; ni la rémunération ni le capital investi n'étant alors garantis.

● *Transmission :* si le capital versé sur un contrat d'assurance-vie ne subit ni droit de succession (article L132-13 du code des assurances) ni règles de *« réduction pour atteinte à la réserve des héritiers du contractant »* – ce qui permet à l'assuré de privilégier n'importe qui – , c'est à la condition que les cotisations n'aient pas été *« manifestement exagérées »*, eu égard à ses facultés.

Or ce terme ambigu de la loi comme de la jurisprudence intervient dans d'autres circonstances. Dès qu'un capital est investi dans un contrat d'assurance-vie, il sort – parfois opportunément – du patrimoine de l'assuré ; de sorte qu'aucun créancier, y compris le fisc, ne peut le revendiquer (article L132-14 du code des assurances), sauf si les cotisations (ou primes) étaient manifestement exagérées, ou juste antérieures à une mise en faillite. De là à imaginer un transfert, et à pouvoir le prouver...

Compte tenu du « flou légal », c'est le juge qui décide du caractère exagéré. Pour ce faire, il prend en compte la consistance du patrimoine du stipulant, son but ou tout autre circonstance pertinente, au cas par cas.

● Rachat : les meilleurs contrats ne prévoient quasiment pas de frais de rachat, les plus mauvais jusqu'à 4 %, voire davantage. Quant au code, il autorise le rachat total, c'est-à-dire la résiliation du contrat, à partir de deux ans de versement. En cas de rachat total en milieu d'année, certains assureurs ne versent que le capital constitué au moment de la revalorisation précédente (le 1er janvier), d'autres ne revalorisent qu'au minimum garanti en oubliant toute participation aux bénéfices, les délais de remise de fonds variant enfin de deux à vingt jours.

● Sortie : au bout de huit ans, il est possible de récupérer le capital sans prélèvement fiscal – jusqu'à la loi de finances 1998 – ou de le transmettre en rente, par le même organisme, ou le plus offrant, après en avoir mis plusieurs en concurrence, seul ou grâce à un courtier. Mais comme – contrairement au PEP-assurance – la rente est imposable, mieux vaut, au besoin, transformer une partie de son capital en rente, et ce le plus tard possible.

La formule a plusieurs avantages. Une partie pourra aller à vos ayants droit (conjoint, enfants...), le rendement du capital ainsi sacrifié sera beaucoup plus élevé à un âge avancé, le taux d'imposition sera nettement plus faible. Il sera de 30 % si le bénéficiaire, ou le plus âgé d'un couple en cas de réversion, a soixante-dix ans ou plus lors du premier versement de cette rente, de 40 % s'il a entre soixante et soixante-dix ans et de 50 % s'il a entre cinquante et soixante ans. Enfin, les chances de devenir centenaire sont statistiquement plus fortes à soixante-dix ans qu'à cinquante ans, ce que les intéressés oublient souvent !

D. Vl

هكذا من الأمل

L'avantage des contrats multisupports

L'ANNÉE 1997 sera sans doute celle du décollage des contrats d'assurance-vie multisupports. Les Français étaient jusqu'à présent séduits par les contrat investis sur un seul support, uniquement investis en francs, c'est-à-dire majoritairement placés en obligations. Mais ils commencent à être tentés par des produits qui donnent la possibilité de panacher leurs investissements.

Le contrat multisupports Kaléidia de la Fédération continentale a drainé depuis le début de l'année plus d'un tiers de la collecte de l'établissement. La même tendance est observée chez d'autres compagnies d'assurance-vie, comme Guardian Vie.

Dans les grands réseaux bancaires, le démarrage est plus timide. A la Société générale, la collecte effectivement investie sur les unités de comptes représente plus de 26 %, mais elle est seulement de 5 % dans le réseau des Caisses d'épargne et de 3 % au Crédit agricole.

Pourtant, tous les acteurs de l'assurance-vie en France réorganisent leur gamme pour faire une place plus importante aux contrats en unité de compte. La Caisse d'épargne et le CCF vont commercialiser début novembre une nouvelle version de leur contrat multisupport. A la même date, le GAN va lancer un nouveau produit baptisé Chromathys. Certaines fédérations du Crédit mutuel vont pouvoir désormais proposer à leur client un produit de ce type. Il faut dire que les contrats d'assurance-vie en unité de compte présentent beaucoup d'avantages par rapport aux produits classiques monosupports et investis en francs.

Les supports en francs qui suivent l'évolution des marchés obligataires voient leur rendement baisser depuis plusieurs années. En 1997, les supports en francs devraient rapporter autour de 5,6 %, guère plus que ce que rapporte un plan d'épargne logement. Et cette tendance devrait se poursuivre.

Il est judicieux d'investir une partie de son épargne sur des marchés qui offrent des perspectives de rendement supérieur à celui des obligations

Le retour de la croissance en Europe, un niveau d'inflation bas et la réduction des déficits publics sont autant d'éléments qui favorisent les marchés actions au détriment du marché obligataire.

Il est donc judicieux d'investir une partie de son épargne sur des marchés qui offrent des perspectives de rendement supérieur à celui des obligations. C'est ce que permet un contrat d'assurance-vie multisupport, avec en outre des avantages fiscaux toujours non négligeables.

Il est possible dans un contrat multisupport d'arbitrer entre les différents compartiments du contrat, sans faire tourner le compteur des plus-values, comme, c'est le cas lorsque l'on gère un portefeuille de sicav et de fonds communs de placement. Autre avantage de l'assurance-vie pour l'instant maintenu, l'épargne qui y est déposée peut être transmise à ses héritiers avec une exonération totale des droits de succession dans la plupart des cas.

La palette des supports proposés dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie peut être très large. Les supports proposés sont spécialisés sur un ou plusieurs marchés financiers. Ils peuvent miser exclusivement sur les actions françaises, américaines ou celles des marchés du Sud-Est asiatique, investir sur les obligations étrangères ou proposer une diversification sur différents marchés. Quelques contrats, comme celui de la Société générale ou d'AXA, proposent également un compartiment immobilier qui a souvent la forme juridique d'une société civile immobilière (SCI). Le souscripteur achète une ou plusieurs parts de cette société qui gère un patrimoine d'immeubles. Le rendement de ces parts est alors lié aux loyers que perçoit la société.

Le nombre des supports varie selon les contrats. Natio-Vie multiplacement, diffusé par la BNP, offre la possibilité de choisir ses unités de compte parmi plus de vingt-cinq sicav et près de vingt FCP. Les souscripteurs de Guardian Privilège, un contrat de Guardian Vie, ont, quant à eux, le choix entre cent-cinquante OPCVM. Ils peuvent même détenir des titres en direct (action ou obligation) !

Dans la pratique, les épargnants continuent de privilégier les supports en francs qui sont généralement proposés dans les contrats multisupports. Ainsi 90 % de la collecte nouvelle réalisée depuis le début de l'année sur le contrat Tellus de PFA Vie, une filiale d'Athéna Assurance, se sont portés sur l'actif général en francs. Il est vrai qu'il est un peu plus avantageux fiscalement de souscrire un support en francs via un contrat en unité de compte. La CSG et la CDS sont en effet prélevées au terme du contrat pour un produit en unité de compte et non chaque année, comme c'est le cas d'un produit de capitalisation.

« La majorité des épargnants désirent des placements qui leur procurent rentabilité et sécurité », observe Gérard Athias, président de l'AFER. La célèbre association qui réunit plus de 530 000 épargnants n'offre le choix qu'entre deux supports. L'un est en francs et l'autre est une sicav, qui joue la diversification, notamment sur les actions. L'AFER envisage de créer un troisième support, investi totalement sur les actions, mais elle ne veut pas succomber à un phénomène de mode. *« Une multiplicité des supports risquerait d'embarrasser inutilement le souscripteur »*, juge M. Athias.

Il est vrai que le souscripteur d'un contrat d'assurance-vie doit avoir présent à l'esprit que la valeur de son contrat peut, sur une période plus ou moins longue, être inférieure aux sommes qu'il a investies.

La valeur des unités de compte varie selon les évolutions des marchés financiers. En cas de décès du souscripteur, les bénéficiaires du contrat peuvent donc se trouver à la tête d'un patrimoine moins important qu'ils ne l'espéraient. Pour rassurer l'épargnant, certaines compagnies d'assurance proposent un produit qui apporte la garantie que, en cas de décès, les bénéficiaires recevront au minimum la totalité des sommes versées sur le contrat.

D'autres établissements préfèrent jouer la carte de la simplicité en aidant les souscripteurs dans le choix de leurs investissements. Les promoteurs de contrats multisupports proposent des fonds à gestion profilés qui permettent de jouer sur plusieurs marchés financiers dans le cadre d'un niveau de risque établi au départ.

Deux ou trois fonds figurent dans la plupart des contrats. Le premier d'entre eux se caractérise par une gestion très prudente. Il contient principalement des produits de taux moins risqués que les actions.

Il offre un rendement faible, tout juste plus élevé que celui d'une sicav monétaire, soit moins de 3 % actuellement. En revanche, les autres fonds, baptisés souvent « équilibre » ou « dynamique », sont une alternative plus rentable au compartiment en francs. Le fonds « équilibre » panache obligation et action, ce qui a pour effet de limiter le risque. Le troisième laisse une très large part aux actions françaises et étrangères.

Joël Morio

Les fonds de pension à la française verront le jour tôt ou tard

Depuis le vote de la loi Thomas, le projet est en panne mais reste inéluctable

DEPUIS le vote par le Parlement, le 25 mars 1997, de la loi Thomas créant les plans d'épargne-retraite au profit des salariés du privé, comme les indépendants ont eu la loi Madelin, les fonctionnaires la Préfon et la Cref et les anciens combattants la Carac et la France mutualiste... assureurs, banquiers et mutualistes restent l'arme au pied. Il leur manque un bouton de guêtre et de taille : la publication des décrets d'application, qui devraient modifier ou moduler certains articles de façon significative. *Les fonds de pension à la française* sont donc en panne, mais verront le jour tôt ou tard.

● **Les clés du système**

Si un accord collectif, de branche, professionnel ou interprofessionnel, national, régional ou local, est prévu par la loi, l'absence d'accord l'est aussi. A défaut, au bout de six mois, la décision unilatérale d'un employeur ou d'un groupement d'employeurs suffira à en créer un. Enfin, si rien n'a été proposé aux salariés un an après la publication des décrets d'application, ils pourront adhérer individuellement à un plan extérieur – avec comme inconvénient probable l'absence d'abondement de leur employeur – puis revenir si leur employeur se décide tardivement.

● **Les salariés**

Chacun versera le montant qu'il choisit librement ainsi que la périodicité de ses versements, alors que tout le système repose sur un accord collectif d'entreprise. Mais n'y a-t-il pas là implicitement une remise en cause de tout l'esprit de la politique contractuelle, base du droit français du travail qui s'applique traditionnellement à tous les salariés ? Quant aux déductions des versements des salariés, elles seront limitées à 5 % du montant brut de leur rémunération annuelle, ou 20 % du plafond annuel de la Sécurité sociale – soit 139 944 francs en 1997, l'abondement patronal étant totalement exonéré.

● ***Les entreprises***

Leur participation, facultative, permettra de compléter les retraites de leurs salariés, dans la limite de quatre fois ce qu'ils auront eux-mêmes versé. Ces derniers pourront transférer leurs droits sur un autre plan, sans pénalité, une seule et unique fois. Mais que se passera-t-il si le second n'est pas très bien géré non plus ? Et les abondements ne risquent-ils pas de réduire l'assiette des régimes obligatoires ?

● ***Les affres de la sortie***

Si la sortie en rente est quasi obligatoire, une réversion sur un conjoint, à 60 % ou 100 %, reste autorisée. En revanche, toute sortie en capital est limitée à 20 % de l'épargne constituée, dans la limite de 75 % du plafond de la Sécurité sociale, soit 123 480 francs en 1997. Si la rente est très faible – notion que les décrets préciseront –, une sortie en capital sera exceptionnellement autorisée.

A noter que la sortie quasi exclusive en rente donnera une certaine liberté de manœuvre aux personnes morales : les fonds d'épargne-retraite, qui seront chargés de gérer les PER. Il pourra s'agir de sociétés anonymes d'assurances, sociétés d'assurances mutuelles, mutuelles, institutions de prévoyance...

Mais le salarié qui se sera engagé dans ce tunnel trente ans avant, dont l'employeur aura parfois rapidement cessé de compléter les versements ou qui, ayant eu des enfants, souhaitera aider à leur installation en leur prêtant un capital substantiel, ne le pourra quasiment pas.

● **Eviter des affaires de type britannique (Maxwell)**

Dès le départ, le fonds de retraite (FER) sera contrôlé par un comité de surveillance paritaire, composé pour moitié au moins de représentants élus par ses adhérents. Dans un souci de sécurité, les fonds ne pourront s'investir à plus de 65 % dans des titres de créances, ou parts, ou actions d'OPCVM.

En outre, ils ne pourront acquérir plus de 5 % de l'ensemble des valeurs émises par une même société, ni dépasser 10 % des titres de sociétés non cotées.

Les avantages fiscaux consentis, conjugués aux inquiétudes des salariés quant à l'avenir des retraites collectives – bien davantage menacées par le niveau du chômage que par la démographie ou l'allongement de l'espérance de vie – donnent un intérêt au concept de fonds d'épargne-retraite. Mais les prévisions de collecte, en régime de croisière, sont relativement faibles (environ 20 milliards de francs par an), ce que le succès mitigé des formules déjà existantes (fonction publique, Madelin) laisse présager. Enfin, le principe d'une contre-assurance décès a été systématiquement écarté par les auteurs de la loi, au nom de la simplicité. Cette simplicité mérite-t-elle qu'au décès d'un cadre de soixante-trois ans, (au lieu de soixante-cinq) qui aura cotisé durant trente-cinq ans et bénéficié d'abondements de son employeur, son épouse et/ou ses enfants n'aient strictement droit à rien ?

Espérons que les décrets tiendront compte de cette grave lacune, sans parler du risque pour le salarié de profondes modifications fiscales entre le premier jour de versement et celui de perception de la rente.

Didier Verneuil

Logement : l'ancien se reprend, le neuf se vend bien, et les prix restent sages

Si la valeur des mètres carrés est toujours orientée à la baisse à Paris et en province, certains signes montrent, tout de même, un assainissement du marché. Les ventes se font plus nombreuses et les délais de transaction diminuent

ON PEUT distinguer trois grandes tendances du marché de l'immobilier de logement au cours des derniers mois. Tout d'abord, l'ancien de bonne qualité trouve plus facilement preneur. *Les délais de négociation* se raccourcissent et l'écart entre le prix de départ demandé par le vendeur et celui de réalisation se réduit. Autre évolution notable : le neuf se vend bien grâce à des prix généralement étudiés et, surtout, à l'avantage fiscal. Périssol. Pour autant, et il s'agit du troisième point important, ces facteurs d'animation du marché restent, pour l'instant, sans incidence notoire sur le niveau général des prix. Ainsi, la Chambre syndicale des notaires souligne dans son étude publiée la semaine dernière sur le marché de la région parisienne au deuxième trimestre un ralentissement du rythme de baisse des prix, mais une chute d'encore environ 5 % dans la capitale et 6 % dans les départements limitrophes sur un an de la valeur des mètres carrés. Ces derniers sont revenus à leur niveau du début de 1988.

● Dans l'ancien, le nombre des transactions augmente

Le marché des logements anciens se révèle plus animé depuis avril 1997. Les observations positives se multiplient. Les notaires ont constaté pour Paris et les Hauts-de-Seine *« une augmentation des promesses de vente supérieures de 6 % au second trimestre 1997 par rapport à 1996 et de 29 % par rapport à 1995 »*. La Fédération nationale des agents immobiliers (Fnaim) constate une légère augmentation des transactions, *« mais qui reste liée aux décisions ou attentes de décisions des pouvoirs publics »*.

Avec une agence supplémentaire, Daniel Féau, qui vend annuellement 600 logements, essentiellement à Paris et première couronne, a noté *« une hausse de 26 % des promesses signées au premier semestre 1997 et un niveau qui dépasse celui du premier semestre 1990 »*, considéré, dans la profession, comme un record. Buildinvest, qui a développé une activité de marchand de biens sur Paris, dépasse, depuis le début 1997, les 200 ventes.

Cette bonne tendance semble se confirmer au niveau national. Laforêt Immobilier estime que *« 1997 sera globalement meilleure que 1996, de 10 à 12 % »*. Century 21 pronostique des volumes de vente supérieurs d'environ 7 % à ceux de 1996. Mais, dans l'ensemble de la France, les variations restent limitées. Par contre, les écarts entre prix d'offre et de réalisation ainsi que les délais de vente diminuent.

Alors qu'en février 1997 Laforêt Immobilier relevait, dans près de 60 % des cas, une différence entre le prix demandé et le prix réel de l'ordre de 10 %, en août, Century 21 constatait, pour la France entière, un écart moyen de 9,37 % entre le mandat et le prix de vente. En septembre, cet écart se réduisait à 8,97 %. Pour sa part, le journal *De particulier à particulier* note aujourd'hui une différence de 7,46 % entre le prix de la première annonce et le prix définitif, contre plus de 15 % en 1991.

Le délai de réalisation de la vente s'est également resserré. Century 21 relève un délai moyen de vente de quatre-vingt-huit jours en août et de quatre-vingt-quatre jours en septembre. Le réseau ORPI constate un délai inférieur à soixante jours pour 40 % des ventes et, pour les transactions sans intermédiaires, *De particulier à particulier* remarque un délai de deux mois et demi sur Paris et de trois mois pour le reste de l'Ile-de-France, en légère baisse par rapport à 1996. La raison majeure de cette évolution n'est-elle pas avant tout une meilleure – et plus réaliste – connaissance du marché par les vendeurs ?

● Les hausses de prix restent l'exception

Alors qu'une majorité d'intervenants ont encore noté une dégradation des prix de vente au deuxième trimestre 1997, les agences Century 21 parisiennes ont observé une légère augmentation de la valeur des mètres carrés (1,30 % entre avril 1997 et avril 1996 et 5,37 % entre juillet 1997 et la même période 1996). Pour Hervé Bléry, directeur de Century 21, *« le niveau d'étiage des prix semble avoir été franchi »*. Même avis pour Charles-Marie Jottras, coprésident de Daniel Féau : *« Pour de bons produits, le marché me semble être à une période de basculement des prix. »* Un sentiment qui n'est pas confirmé par la dernière livraison de la Chambre des notaires et même totalement infirmé par une étude réalisée par l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) au cours du premier semestre et portant sur 9 073 projets d'accession à la propriété dans toute la France. Elle indique *« un net recul en début d'année des projets étudiés et une progression mesurée, globalement, pas plus de 5 % à 10 % au second trimestre, certaines agences départementales enregistrant même une baisse »*.

L'étude de l'ANIL porte essentiellement sur des primo-accédants, dont 42 % sont de situation modeste ou très modeste (revenu mensuel net inférieur à 10 000 francs pour un candidat isolé et revenu inférieur à 12 500 francs pour une famille), alors que les acheteurs parisiens et ceux qui ont recours aux services des professionnels de l'immobilier sont des accédants plus aisés. Il existe donc une césure assez nette entre deux catégories d'acheteurs.

Faisant fi des particularités locales, Claude Taffin, économiste au Crédit foncier de France, dresse un portrait plus nuancé : *« A long terme, la tendance générale des marchés du logement est à la stabilité, voire légèrement négative, notamment à cause des évolutions démographiques. En revanche, il est clair que nous sommes actuellement – et depuis plusieurs années – dans un creux de vague au niveau des volumes et des prix. Mais il est probable que l'on assistera à un redressement des volumes, et dans une moindre mesure des prix, au moins sur les périmètres les plus demandés. »*

● Le neuf profite de l'amortissement Périssol

Dans le secteur du neuf, la tendance est plus réjouissante que dans l'ancien grâce à l'amortissement Périssol. Ainsi la Chambre des notaires souligne que 50 % des acquisitions dans le neuf ont été réalisés grâce à cet avantage fiscal. Les départements des Hauts-de-Seine et Paris ont enregistré un véritable bond des transactions dans le neuf au cours du deuxième trimestre 1997 par rapport à la période équivalente de 1996 avec des hausses respectivement de 54 % et 45 %.

Dans l'ensemble, tous les promoteurs notent une forte accélération de leur rythme de commercialisation. Stim Bâtir Ile-de-France observe *« une accélération des ventes »*. Son directeur commercial, Denis Grosjean, regrette tout de même qu'il y ait *« peu d'utilisateurs de leur résidence principale par rapport au nombre élevé des investisseurs »*. Au niveau national, Stim Bâtir a lancé plusieurs programmes ayant connu un fort succès commercial, par exemple, à Lille « Les quais du vieux Lille ». Capri s'estime satisfait : *« Nous vendons deux fois plus vite qu'il y a trois ans. »* A Courbevoie, le programme « Les Métropolitaines » comprenant quatre-vingt-six logements dont la commercialisation a débuté en mai 1997 *« a été presque complètement tout vendu sur plan »*. Promogim connaît aussi une activité soutenue. En un mois, elle a vendu la totalité de la première tranche d'un programme marseillais (11ᵉ arrondissement) de soixante-dix maisons individuelles en secteur groupé à *des prix variant entre 600 000 et* 850 000 francs.

Mais les prix aussi ont changé : un programme vendu 18 000 francs le mètre carré il y a trois ou quatre ans est proposé, actuellement, à 14 500 francs, ce qui pose des problèmes aux promoteurs, qui ont de plus en plus de difficultés pour trouver des terrains permettant une construction à des prix attractifs. L'Union nationale des constructeurs de maisons individuelles, qui regroupe 450 entreprises, estime toutefois que l'année 1997 sera meilleure que 1996, avec une augmentation de 2,5 % des demandes de permis de construire et une hausse de 3,8 % des mises en chantier.

Côté immobilier de loisirs, Pierre et Vacances observe *« un net redémarrage »*. La qualité des localisations retenues et l'amortissement Périssol, qui représente près de la moitié des ventes, ont permis un doublement de son chiffre d'affaires entre 1996 et 1997. Gérard Brémond, président du groupe, est *« très confiant pour le futur »*.

A terme, si les mesures fiscales continuent toujours à soutenir l'immobilier neuf, il n'est pas exclu qu'un phénomène de rareté engendre une légère tension sur les prix, d'autant que les stocks diminuent rapidement. Le niveau des nouvelles constructions est extrêmement bas dans le secteur collectif. *De 420 000 autorisations* de construire en 1988, le rythme actuel est descendu à moins de *300 000. Plus grave : les mises* effectives en chantier sont de l'ordre de 270 000 logements par an, dont une part prépondérante de maisons individuelles.

Pour Jean Diaz, président de la Fédération nationale des promoteurs constructeurs, *« cette situation est préoccupante »*. Il estime les besoins annuels à 330 000 logements et constate un déficit de l'ordre de 60 000 logements, dont une large partie est due à la baisse de volume des constructions sociales.

● Quelques villes repartent

Ce n'est pas une surprise, mais le marché se porte mieux dans certaines villes. Les localisations les plus recherchées retrouvent du dynamisme et une éventuelle reprise sera forcément sélective.

Dans un premier temps, elle ne concernerait que les biens les plus demandés, soit sur Paris, les appartements familiaux dans les 5ᵉ, 6ᵉ et 7ᵉ arrondissements et quelques secteurs privilégiés de la première couronne.

En province, quelques villes pourraient bénéficier d'un regain d'intérêt. La situation immobilière de Strasbourg apparaît excellente. Le marché est équilibré et relativement soutenu à Lille, Amiens, Rennes, Nantes, Toulouse (hors périphérie), Montpellier, Aix-en-Provence, Nice, Annecy, Mulhouse. Dans ces villes, les locations étudiantes représentent un potentiel important d'animation du marché locatif.

Tout en restant actif par secteurs ou pour certains types de logements, le marché est plus contrasté à Rouen, Bordeaux, Tours. A Marseille, et à Lyon, il suffirait de peu de chose pour faire décoller les transactions. Le marché reste difficile à Saint-Etienne et dans une moindre mesure à Clermont-Ferrand.

● Une situation plutôt favorable

Aujourd'hui plusieurs raisons militent pour un achat immobilier : les taux des crédits sont bas, autant pour les acquéreurs qui souhaitent se loger que pour les investisseurs (les prêts à taux fixes sont parfois à moins de 6 %, hors assurances, et les prêts à taux variables à moins de 5 %). Ensuite, l'immobilier locatif retrouve une place dans la hiérarchie des rendements. Face à des placements à court terme qui rapportent moins de 3 %, des contrats d'assurance-vie en francs gratifiant l'assuré d'un taux de 6 % et des PEP bancaires qui frôlent les 5 %, l'investissement locatif fait, aujourd'hui, bonne figure.

Malgré tout, un marché à deux vitesses se dessine. Celui des acheteurs aisés et haut de gamme profitant, dans tous les cas, de crédits attractifs et de prix intéressants et tirant, souvent, parti de l'amortissement Périssol. Un autre concerne les acquéreurs modestes. Pour eux, l'immobilier reste intimement lié à la situation économique. Et le chômage interdit, pour l'instant, une vraie reprise.

Bernard Le Court

La difficile évaluation de la valeur d'un bien

L'EXERCICE qui consiste à estimer ou à faire évaluer le prix d'un logement, appartement ou maison, est à la fois indispensable, difficile et aléatoire. Il s'agit pour le vendeur, souvent avec l'aide d'un professionnel, de « coller » au marché et pour l'acheteur, en s'entourant de précautions et de références, d'éviter de faire une mauvaise affaire.

Le problème, c'est que des expertises réalisées à quelques mois de distance pour des biens en apparence très semblables se traduisent parfois par des différences considérables. Ce qui provoque la colère de l'acheteur ou du vendeur, l'un ou l'autre ayant le sentiment de s'être fait gruger.

L'OBLIGATION DE LA LOI CARREZ

Pour établir une cote, les professionnels commencent par utiliser comme référence les prix retenus pour la vente récente de biens similaires dans le même secteur afin de calculer une moyenne de la valeur au mètre carré. Puis, il leur faut ajuster cette valeur théorique à celle qui correspond plus précisément au bien examiné en fonction de ses caractéristiques, de ses qualités et de ses défauts.

Pour un particulier et pour se faire une opinion rapide, le premier critère à retenir est bien évidemment celui de la superficie en mètres carrés. Depuis le 18 juin 1997, la loi Carrez oblige tout avant-contrat ou acte de vente d'un lot de copropriété ancien à en mentionner la surface. La marge d'erreur tolérée est de 5 %. Au-delà, l'acquéreur peut dans un délai d'un an exiger une réduction du prix. Les honoraires des architectes et des géomètres sont libres. Ils oscillent entre 3 000 et 4 000 francs pour un appartement de 100 mètres carrés à Paris. Ils peuvent toutefois aller bien au-delà si le logement est particulièrement atypique.

Après la superficie, l'emplacement est le critère majeur qui détermine la valeur du bien. Non seulement le quartier conditionne le prix mais aussi la proximité d'établissements scolaires de qualité, de jardins ou de squares, de commerces, de transports en commun... Le plus important dans ce registre est sans doute le calme et le caractère résidentiel. Enfin, l'emplacement d'un appartement au sein même de l'immeuble a une grande importance. L'écart de prix entre le rez-de-chaussée et le dernier étage, quand il y a un ascenseur, peut atteindre 50 %.

Ce qui valorise ou dévalorise un bien

% DE BAISSE OU DE HAUSSE PAR RAPPORT AU PRIX MOYEN DU SECTEUR, en pourcentage

	en pourcentage
ENVIRONNEMENT	
Café ou commerce au pied de l'immeuble	– 10 à – 15
Appartement ou maison situé dans un environnement bruyant (route, train...)	– 15
Espace vert à proximité	+ 10
Accès transports en commun à moins de 300 mètres	+ 10
STANDING	
3ᵉ à 6ᵉ étage sans ascenseur	– 10 à – 20
Rez-de-chaussée	– 15
Vis-à-vis à moins de 10 mètres	– 10
Exposé au nord	– 10
Appartement sur cour	– 5
Etage élevé, clair (avec ascenseur)	+ 5
Pierre de taille	+ 10
Balcon, terrasse, vue imprenable	+ 10 à + 25
CONFORT	
Chauffage au sol	– 15
Absence d'interphone ou de digicode	– 5
Chauffage électrique	– 5
Gardien	+ 5
Chauffage individuel au gaz	+ 5
Box ou parking	+ 5 à + 15
TRAVAUX	
Gros travaux de rénovation (plomberie, électricité, chauffage)	– 15 à – 25
Ravalement de façade	– 10
Travaux de décoration (rafraîchissement)	– 5
Travaux parties communes de l'immeuble	– 5

LE RAPPORT D'EXPERTISE

S'il s'agit simplement de se faire une idée de la valeur d'un logement, n'importe quel agent immobilier peut donner – le plus souvent sans demander une quelconque rémunération – un prix approximatif. Pour une estimation plus précise, il y a trois interlocuteurs possibles : un agent immobilier doté du titre d'expert, un notaire ou un expert judiciaire auprès de la cour d'appel.

L'expert judiciaire est surtout à utiliser en cas de litige avec l'administration, notamment sur le plan fiscal. L'expertise n'est bien sûr pas opposable en tant que telle à l'administration mais elle bénéficie d'une crédibilité forte.

Les évaluations plus classiques existent sous deux formes : l'avis de valeur et le rapport d'expertise. La première se contente de préciser la valeur du bien et coûte autour de 4 000 francs pour un appartement de 100 mètres carrés à Paris.

Le rapport d'expertise, qui précise quelles sont les méthodes retenues pour expertiser le logement, coûte, toujours pour un appartement parisien de 100 mètres carrés, environ 6 000 francs.

E. L.

Capacités d'emprunt sur 15 ans, sur la base d'un ratio d'endettement de 30 %

	Revenus nets annuels					
TAUX	150 KF	200 KF	250 KF	300 KF	400 KF	500 KF
4,5 %	490 200	653 600	817 000	980 400	1 307 200	1 634 000
5 %	474 200	632 300	790 300	948 400	1 264 500	1 580 700
5,5 %	458 900	611 900	764 900	917 900	1 224 000	1 530 000
6 %	444 400	592 500	740 500	888 800	1 185 000	1 481 300
6,5 %	430 500	574 000	717 500	861 000	1 148 000	1 435 000
7 %	417 200	556 300	695 500	834 500	1 112 500	1 391 000
7,5 %	404 500	539 500	674 200	809 900	1 079 000	1 348 500

Les banquiers proposent des crédits immobiliers de plus en plus innovants

Rarement autant d'éléments ont été réunis pour devenir propriétaire

ACHETER un appartement : rarement autant d'éléments ont été réunis pour sauter le pas et devenir propriétaire. Si ce n'est la menace du chômage, il n'y a, apparemment, aujourd'hui aucune raison de se priver. Les prix sont presque revenus au niveau de 1986. Les taux de crédit ont atteint un niveau que beaucoup s'accordent à trouver plancher.

Cas extrême, Abbey National prête à taux variable à 3,95 %. Un taux particulièrement attractif, même si l'inflation reste inférieure à 2 %. Mais ce crédit alléchant n'est pas accessible à tous : l'apport personnel doit être supérieur à 10 % et la somme empruntée à 200 000 francs.

Celui qui ne présente pas ces caractéristiques a quand même accès aujourd'hui à des conditions de crédit très intéressantes. Les taux fixes les plus bas s'élèvent à 5,80 %, au Crédit mutuel Ile-de-France par exemple. Le Crédit agricole Ile-de-France, le Crédit foncier de France et la Banque populaire BICS proposent toutes trois un taux de départ à 6,20 %. Les taux variables tournent autour des 5 %. La Banque hypothécaire européenne affiche un premier taux variable à 4,95 %.

L'emprunteur doit tenir compte de l'environnement global du prêt. Car un prêt à 7 % hors frais peut coûter plus de 8 %, une fois inclus les frais de dossier, d'assurance-décès-invalidité et d'assurance-chômage.

Les frais de dossier sont de plus en plus facilement négociables. Ils constituent désormais un véritable argument commercial pour les banques. La Poste, par exemple, les a supprimés sur certains de ses crédits, et nombreux sont ceux qui les plafonnent en valeur absolue.

L'assurance-chômage est, elle, facultative. L'assurance-décès-invalidité, en revanche, est incontournable. La plupart des banquiers proposent une assurance standard, dont la tarification est identique pour tous les emprunteurs, quel que soit leur âge. Le risque de ces assurances est calculé en fonction d'un âge moyen déterminé. L'emprunteur qui sera plus jeune sera *de facto* pénalisé. Il existe aujourd'hui certains assureurs, comme ICD Vie, qui proposent un tarif calculé en fonction de l'âge de l'emprunteur.

Reste à déterminer quelle est la formule qui correspond le mieux à ses besoins et qui coûte le moins cher. Premier élément de choix : taux fixe ou taux variable.

Le premier a l'avantage de la sécurité. L'emprunteur connaît dès le départ le montant des échéances qu'il devra payer pendant dix, quinze, voire vingt ans. Il ne s'expose à aucun élément de hasard.

Les taux variables, en revanche, sont par nature incertains puisqu'ils sont indexés sur un élément variable, le plus souvent le TIOP (taux interbancaire offert à Paris) à trois mois, six mois ou douze mois, qu'on appelle plus fréquemment le Pibor. Selon les formules, lorsque le taux de référence augmente, soit le montant de la mensualité s'accroît, soit la durée de remboursement s'allonge, parfois jusqu'à un maximum de cinq ans.

Les banquiers, qui ont intérêt à vendre le plus de crédits à taux variable, proposent de plus en plus souvent des protections contre les risques de relèvement des taux d'intérêt. Soit en fixant un plafond à leur variation, de deux points par exemple pour la BNP, soit en limitant l'allongement de la durée du prêt.

Le client peut, avec ces garanties, avoir tout intérêt à opter pour un crédit à taux variable. Car son taux de départ est généralement plus bas d'un bon point que celui d'un prêt à taux fixe, puisque, sauf conjoncture exceptionnelle, l'argent coûte moins cher à court terme qu'à long terme.

Dans ces conditions, l'emprunteur peut financer plus facilement un achat plus cher en s'endettant à taux variable qu'à taux fixe : sa capacité d'endettement – les remboursements de la dette ne doivent pas dépasser le tiers de ses revenus – est en effet plus importante. *« La production de prêts à taux variable s'est accrue de façon significative »*, écrit l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) dans sa dernière note de conjoncture trimestrielle.

Autre dilemme qui se pose à l'investisseur : crédit amortissable ou *in fine*. Le deuxième est beaucoup plus coûteux que le premier puisque le capital est remboursé en une seule fois, à l'échéance du prêt. Mais il peut être intéressant pour ceux qui disposent déjà d'un patrimoine immobilier locatif, et donc de revenus fonciers substantiels. Le montant des intérêts est certes plus élevé mais il vient en déduction des revenus fonciers et permet donc des économies d'impôt plus importantes. Le calcul mérite d'être fait dans ce cas.

Si l'investisseur en est à son premier achat immobilier, cette formule sera plus coûteuse qu'économique. Par ailleurs, un crédit amortissable, s'il est assorti d'échéances dégressives, peut être très bien adapté aux besoins d'un investisseur qui bénéficie des avantages de la loi Périssol (achat d'un logement neuf destiné à être loué pendant au moins neuf ans).

Il peut ainsi amortir plus rapidement son prêt sur les quatre premières années, qui bénéficient justement d'une forte défiscalisation (10 % du montant de l'achat). Toutefois, un crédit trop long ou trop cher peut générer trop de déficit pour bénéficier du report des déficits fonciers autorisés dans le cadre de la loi Périssol.

Aujourd'hui, de plus en plus d'établissements proposent de combiner les deux types de prêts. C'est le cas par exemple du Comptoir des entrepreneurs avec son prêt transformable. Il s'agit d'un prêt adossé à un contrat d'assurance ou d'épargne : si l'emprunteur choisit un crédit *in fine*, il pourra au bout de cinq ans, en fonction des montants capitalisés sur le contrat d'épargne ou d'assurance, transformer tout ou partie de son prêt en crédit amortissable.

L'opération inverse est également possible. L'emprunteur bénéficie dans les deux cas de la déductibilité des intérêts d'emprunt sur les revenus fonciers, mais elle sera plus ou moins importante suivant l'option choisie. L'investisseur pourra donc se décider en fonction de la composition de son patrimoine, de ses revenus fonciers et de ses objectifs patrimoniaux.

Les banquiers savent se montrer de plus en plus innovants dans le domaine du crédit immobilier. Ainsi, depuis peu, certains d'entre eux, dont La Poste avec « Pactys », proposent des prêts « tout en un » qui permettent à l'emprunteur de cumuler et d'optimiser plusieurs prêts, dont ceux à taux aidés (prêt à taux zéro, prêt employeur, 1 % logement, prêt d'épargne-logement).

Celui qui décide d'acheter un appartement et qui possède un plan d'épargne logement (PEL) aura intérêt à emprunter le maximum grâce à ce dernier si son taux est inférieur à 5 % (ce qui est le cas pour la dernière génération de PEL).

Plus la durée du prêt autorisé par son PEL est courte, plus le montant qu'il peut emprunter est élevé. Mais, cumulées aux remboursements du prêt complémentaire qu'il aura dû faire pour boucler son financement, les mensualités pourront alors être trop élevées : l'emprunteur dépassera le ratio d'endettement autorisé.

Afin de permettre une plus grande contribution des prêts à faible taux à l'achat d'un bien immobilier, les banques ont créé des prêts dont les échéances sont fortement réduites en début de remboursement puis augmentent lorsque les prêts à faible taux sont remboursés. Ces prêts « tout en un » emboîtent parfois jusqu'à cinq crédits différents. L'emprunteur, lui, ne verse qu'une seule échéance, comme s'il n'avait qu'un seul prêt.

V. Ma.

> Depuis peu, certains établissements proposent des prêts « tout en un » qui permettent à l'emprunteur de cumuler et d'optimiser plusieurs prêts, dont ceux à taux aidés (prêt à taux zéro, prêt employeur, 1 % logement, prêt d'épargne-logement)

Yves Boussard, président de la Fédération nationale de l'immobilier

« L'activité devrait rester soutenue dans les prochains mois »

« Comment s'est comporté le marché immobilier depuis le début de l'année ?

– Parler de tendance générale relève désormais de la haute voltige, tant le comportement des acheteurs et des vendeurs varie en fonction des interventions des pouvoirs publics. Il suffit de programmer la disparition d'un avantage fiscal pour doper artificiellement les ventes, ou d'évoquer la mise en place d'un nouveau dispositif pour provoquer l'attentisme et donc la stagnation des ventes. Pour retrouver un rythme d'activité normal et durable, le logement a aujourd'hui besoin d'une politique pérenne et stable, lisible à long terme.

» On assiste toutefois depuis neuf mois à une reprise d'activité sur l'ensemble de la France. Jamais le marché n'a conjugué autant d'éléments attractifs. Les taux sont, il est vrai, à leur niveau le plus bas depuis trente ans. On trouve des taux d'appel inférieurs à 4 %. Les prix sont raisonnables et les banquiers proposent des formules de prêt innovantes. Mais la reprise reste fragile : les Français, confrontés à un marché du travail incertain, hésitent encore à s'engager dans un investissement important.

» Selon les chiffres publiés par la Fédération nationale des promoteurs constructeurs, le marché du neuf a progressé de plus de 5 % au premier semestre. Il bénéficie à plein des aides publiques : la loi Périssol, qui permet à un acheteur d'amortir 80 % de son investissement s'il loue son bien pendant neuf ans, et le prêt à taux zéro l'ont largement soutenu. 40 % des acheteurs dans le neuf profitent de l'aide mise en place par le précédent ministre du logement. Un peu plus de 15 % des achats dans le neuf se font avec un prêt à taux zéro.

» Dans l'ancien, la situation est plus contrastée. Le marché de l'ancien progresse actuellement à un rythme annuel de 2,9 %. Mais cette évolution cache des variations en dents de scie : c'est la réponse du marché aux décisions des pouvoirs publics depuis un an qui en ont perturbé le fonctionnement habituel. Les ventes, après avoir été artificiellement gonflées pendant les derniers mois de 1996 (l'extension du prêt à taux zéro à l'ancien à condition que les travaux représentent 20 % du prix d'achat, contre 54 % précédemment, et la baisse des droits de mutation n'étaient valables que jusqu'au 31 décembre 1996), ont connu un contrecoup au début de l'année avant de se rétablir à un rythme d'activité compatible avec les fondamentaux de l'économie.

» Le marché de l'ancien est toutefois loin d'avoir retrouvé le volume d'activité qu'il avait connu au début de la décennie : on estime que l'activité est encore en retrait de 5,4 % par rapport à 1991, en dépit des deux dernières années de reprise. Quant au niveau des prix, il s'affiche également en recul de 5,4 % par rapport à 1991.

– Comment voyez-vous évoluer le marché ?

– Dans les prochains mois, l'activité devrait rester soutenue. Pour les investissements dans le neuf, la loi Périssol et le prêt à taux zéro s'appliquent jusqu'au 31 décembre 1998. L'ancien pourrait encore être porté par les réalisations de transactions par anticipation, compte tenu de la perte de la déductibilité des intérêts d'emprunt au 31 décembre 1997.

– Et les prix ?

– Les prix dans l'immobilier sont aujourd'hui quasi stabilisés. Exception faite de certains micromarchés, je ne vois aucune raison pour qu'ils repartent à la hausse.

– Dans le neuf, on parle d'une raréfaction de l'offre. Qu'en pensez-vous ?

– C'est une réalité. Il y a deux éléments qui jouent. D'une part, la construction s'est ralentie ces dernières années compte tenu de la crise de l'immobilier. D'autre part, et cela est structurel, il y a trop de terrains gelés par les plans d'occupation des sols, les municipalités ou les entreprises publiques. On construit en moyenne 275 000 logements par an, alors que les besoins sont estimés à plus de 300 000. Il est important de dégeler des terrains pour permettre aux promoteurs de lancer des opérations nouvelles.

– La loi Périssol et le prêt à taux zéro expirent au 31 décembre 1998. Que préconisez-vous ?

– Que ces deux mesures, qui se sont révélées très efficaces, soient prolongées. Mais c'est surtout pour relancer le marché de l'ancien que nous avons des revendications. Les deux marchés, neuf et ancien, sont étroitement imbriqués : généralement, les acheteurs de neuf doivent préalablement vendre de l'ancien. Or si, pour l'instant, le neuf est aidé, l'ancien est largement défavorisé.

– Que proposez-vous ?

– Première chose, il faut impérativement abaisser les droits de mutation. Aux environs de 10 % pour le logement d'habitation et de 20 % pour l'immobilier d'activité, ils sont parmi les plus élevés en Europe. En Angleterre, les droits de mutation sont de 1 %, quel que soit le type de logement, et en Allemagne de 2,5 %. Dans une Europe en construction, on ne peut pas se permettre un tel différentiel, notamment en matière de bureaux. Une entreprise qui veut s'installer en Europe ira plus facilement à Londres qu'à Paris. Et, pour le logement individuel, il faut un traitement fiscal qui permette une meilleure cession des biens immobiliers. Il serait raisonnable que nos droits de mutation ne dépassent pas 5 %.

» De manière plus générale, il faudrait que les acheteurs dans l'ancien et le neuf soient traités de la même manière. Il faudrait notamment mettre en place un vrai statut du propriétaire bailleur, qui tienne compte des frais de gestion réels. Nous souhaiterions que l'investissement dans un logement ancien destiné à être loué puisse être, comme le neuf avec la loi Périssol, amorti. Cela se fait d'ailleurs en Allemagne. C'est à ce prix seulement que le parc immobilier permettra de résoudre une partie du problème des mal-logés. Les HLM sont largement insuffisantes pour assurer ce rôle à elles seules. De la même manière, le prêt à taux zéro, pour résidence principale, devrait être étendu à l'ancien dans une plus large mesure.

» Enfin, il faudrait d'avantage inciter les propriétaires à entretenir leurs biens, notamment par la déductibilité fiscale de ces dépenses. Une telle mesure permettrait notamment de lutter contre le travail au noir. Ce que le gouvernement a prévu dans le projet de budget 1998 constitue plus un coup d'auriculaire qu'un coup de pouce. »

Propos recueillis par Virginie Malingre

> Les prix dans l'immobilier sont aujourd'hui quasi stabilisés. Exception faite de certains micromarchés, je ne vois aucune raison pour qu'ils repartent à la hausse

L'épargne administrée garde tout son attrait

Longtemps chouchou des Français, le Livret A ne représente plus que 5 % des 13 000 milliards de francs du « bas de laine » des ménages. Pourtant, avec le Plan d'épargne-logement et le Livret Jeune, il offre toujours des avantages sans équivalent

QUAND LA BOURSE flambe, le Livret A fait pâle figure. En un an, le CAC 40 a fait un bond de 40 %, quand l'Ecureuil amassait péniblement 3,5 %. Conséquence, les épargnants français s'en détournent.

Après une année catastrophique en 1996, avec environ 75 milliards de francs de décollecte, l'hémorragie a été stoppée cette année. Mais le Livret A n'a réussi à glaner que 3,2 milliards de francs supplémentaires sur les neuf premiers mois de l'année et l'encours s'établit à 685 milliards. Longtemps chouchou des Français, le Livret A ne représente plus que 5 % des 13 000 milliards de francs de l'épargne financière des ménages.

TAUX RÉEL DE 2,2 %

Paradoxe, le Livret A a rarement été aussi bien rémunéré. Avec une inflation de 1,3 %, le taux réel du livret A s'établit à 2,2 % ! Du jamais vu dans les annales de l'épargne sans risque. Il faut se rappeler que lorsque, au début des années 80, le Livret A offrait un taux de 7,5 %, à la fin de l'année, l'épargnant se retrouvait en fait avec une épargne rognée de plusieurs points par l'inflation galopante (jusqu'à 13,6 % en 1980). Son rendement est aujourd'hui supérieur à celui des sicav monétaires, dont les revenus sont en outre soumis à l'impôt. A l'inverse, le Livret A reste l'un des derniers supports d'épargne dispensés de fiscalité. Et les fonds placés (jusqu'à 100 000 francs) sont immédiatement disponibles, sans pénalité.

Proposé par le réseau des caisses d'épargne et les guichets de La Poste, mais aussi par le Crédit mutuel qui l'a baptisé *« Livret bleu »*, le Livret A reste donc un placement avantageux. Le gouvernement de M. Jospin n'a manifestement pas l'intention de réduire son taux. *« Vous n'allez tout de même pas demander à un gouvernement de gauche qui vient d'être élu de faire exploser les livrets de caisse d'épargne »*, avait déclaré Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie, quelques jours après sa nomination.

Les banques, qui disposent d'un produit équivalent avec le Codevi (maximum 30 000 francs), réussissent mieux à convaincre leurs clients de l'intérêt d'un tel placement. 10,1 milliards de francs ont été déposés sur des Codevi sur les huit premiers mois de l'année, alors que l'encours de ce produit (211 milliards de francs) est plus de trois fois inférieur à celui du Livret A. Encore plus étonnant, l'encours des Livrets B des banques, qui offrent une rémunération équivalente au Livret A mais sont soumis à l'impôt (soit une rémunération moyenne de 2,80 %), a fait un bond de 49 milliards de francs. L'absence de plafond et une rémunération équivalente à celle des sicav monétaires expliquent sans doute ce succès.

D'autres livrets d'épargne simple, réservés à certaines catégories, sont encore plus intéressants que le Livret A. Le Livret Jeune, réservé aux douze – vingt-cinq ans, et qui peut être ouvert dans tous les établissements bancaires, offre une rémunération de 4,75 % pour un maximum de 10 000 francs. Le Livret d'épargne populaire est lui aussi rémunéré à ce taux, avec un plafond de dépôt de 40 000 francs. Mais il est réservé aux épargnants ayant payé moins de 4 080 francs d'impôt sur le revenu en 1996. Star de l'année 1996, avec une collecte de plus de 50 milliards de francs grâce au relèvement du seuil fiscal, le Livret d'épargne populaire a encore bénéficié de 19,3 milliards de francs de dépôts en 1997.

COLLECTE DE L'ÉPARGNE ADMINISTRÉE

CUMUL DES FLUX ET ENCOURS
(En milliards de francs.)

	TOTAL TOUS RÉSEAUX	
	COLLECTE 1997	ENCOURS TOTAL
	A fin août	A fin août
Livret A	4,6	686,8
Livret Bleu	1,7	93,7
Livret Jeune	2,8	28,2
Livret B	49,9	276,9
CODEVI	10,1	211,7
LEP	19,3	190,0
Compte épargne-logement	8,5	161,2
Placements à vue	**96,9**	**1 648,5**
Plan épargne-logement	86,1	1 013,3
PEP bancaire	17,0	477,1
Epargne contractuelle	**103,1**	**1 490,4**
TOTAL	**200,0**	**3 138,9**

PLACEMENT FÉTICHE

L'épargne dite administrée offre bien d'autres charmes. Depuis qu'ils ont découvert ceux de l'épargne-logement, les épargnants français en ont fait l'un de leurs placements fétiches. Même la baisse de leur rémunération et l'apparition de la fiscalité n'ont pas terni son attrait. Les plans d'épargne-logement ont encore drainé 86 milliards de francs de janvier à août 1997, portant leur encours à plus de 1 000 milliards de francs ! Ce succès s'explique en grande partie par la cohabitation d'anciens plans (à la rémunération élevée) et de nouveaux (qui offriront à terme des prêts immobiliers très avantageux).

Ce placement vedette offre désormais une rémunération de 4,25 %, à condition de laisser les fonds bloqués pendant un minimum de quatre années. Il offrait encore début 1997 une rémunération de 5,25 % net d'impôt. Deux lois de 1996 sont venues violer son *« extraterritorialité fiscale »*. Ses revenus sont désormais soumis à la contribution sociale généralisée (CSG) et au remboursement de la dette sociale (RDS). Le récent relèvement de ces prélèvements ramènera la rémunération nette du plan d'épargne-logement à 3,82 %, prime d'Etat comprise, à partir du 1er janvier 1998. Mais ce taux, qui reste supérieur au Livret A, explique en partie l'engouement des épargnants.

D'autant que les plans contractés aux cours des années précédentes continuent d'offrir des rémunérations imbattables, de 6 à 9 %, pendant dix ans. Ce qui explique, selon un banquier, que les *« épargnants se précipitent pour remplir leurs anciens plans »*. Seules limites : les versements sont plafonnés à 400 000 francs et la prime offerte par l'Etat (une fraction des intérêts perçus) est plafonnée à 10 000 francs.

Conçu comme un moyen d'encourager l'épargne en vue d'un investissement immobilier futur, il requiert en contrepartie un effort d'épargne périodique. 1 500 francs doivent être déposés au minimum à l'ouverture du compte et les versements ultérieurs sont au minimum de 300 francs par mois (ou 1 800 francs par semestre). Pour les comptes d'épargne-logement, qui ne requièrent pas de versements périodiques, la rémunération est de 2,25 % avant impôts, portée à 3,75 % en cas d'obtention d'un prêt pour le financement d'un projet immobilier.

Car là réside aujourd'hui le principal attrait de l'épargne-logement. Au bout de quatre ans, les plans souscrits aujourd'hui permettent de contracter un emprunt à taux fixe à 4,80 %, sans frais de dossier, pour financer l'acquisition d'une résidence principale, d'une résidence secondaire, la réalisation de travaux et même l'achat de parts de SCPI. Ces prêts peuvent s'élever jusqu'à 600 000 francs. A titre de comparaison, les banques offrent des prêts à taux fixe à 6,5 % en moyenne et des taux variables à 5 % la première année. Le montant et la durée du prêt dépendent de l'effort d'épargne consenti pendant la durée du plan mais aussi de la durée de remboursement choisie.

Si la rémunération des produits d'épargne-logement a été sérieusement rognée, les épargnants ont compris l'intérêt qu'ils offraient à terme dans un plan de financement immobilier. D'autant qu'on peut légitimement supposer que, dans quatre ou dix ans, les taux d'intérêt seront remontés. En revanche, les anciens plans, qui offrent des taux à plus de 6 %, sont plus rarement utilisés par les investisseurs, qui trouvent sur le marché des conditions plus favorables, à taux fixe ou à taux variable.

Globalement, l'épargne centralisée conserve donc tous ses attraits. Si sa part dans l'épargne des Français est tombée à moins de 18 % (contre 32 % fin 1981), le possible retournement des marchés financiers pourrait faire redécouvrir les charmes de l'épargne sans risque.

Christophe Jakubyszyn

Les signes de reprise du marché de l'art se multiplient à Paris

LE MARCHÉ de l'art parisien semble avoir reconquis, ces derniers mois, au moins une part de son prestige d'antan. Les chiffres publiés par Drouot en témoignent, avec une hausse de 17 % de son activité enregistrée au cours du premier semestre 1997, par rapport à la même période de l'année passée. En vedette, Drouot-Montaigne, haut lieu des ventes de prestige, affiche une progression fulgurante : +92 % sur les six premiers mois de 1997 et +300 % sur le seul mois de juin ! Un chiffre à rapprocher de la montée significative du nombre des enchères millionnaires, en hausse de 30 % sur le premier semestre 1997.

Ces données confirment, une fois de plus, la belle santé du secteur haut de gamme. Autre constat positif : le retour sur le devant de la scène d'un secteur bien peu florissant ces dernières années, celui de la peinture. De belles enchères ont porté aussi bien sur des toiles impressionnistes et modernes que sur des tableaux anciens.

Au cours de ce premier semestre, le mois de juin a brillé d'un éclat tout particulier, avec la dispersion, en dix jours d'affilée, de six collections majeures, qui ont récolté près de 200 millions de francs. Démarrage sur les chapeaux de roue avec la collection « pilote » de René Mauriès, composée de voitures de course aux palmarès glorieux, vendues par Mes Poulain et Le Fur. L'étude Piasa prenait ensuite la relève avec les tableaux, meubles et objets d'art, appartenant à « Mme B. », et provenant des anciennes collections Gustave et Robert de Rothschild. A ne pas confondre avec les tableaux anciens de « M. et Mme B. », autre ensemble prestigieux, mis aux enchères par Piasa toujours. Enfin, sous le marteau de Me Briest, deux autres ventes-événements, consacrées, l'une aux tableaux et à la bibliothèque rassemblés par les époux Gomès, et l'autre aux céramiques pharmaceutiques de Louis Cotinat, clôturaient en beauté ce mois exceptionnel. Sans oublier la mise aux enchères du mobilier du château de Duino, près de Trieste en Italie, dévolue à l'étude parisienne Beaussant-Lefèvre.

LA COLLECTION GOMÈS EN VEDETTE

A elle seule, la collection Gomès a totalisé 63 millions de francs, ce qui en fait la vente la plus importante en France depuis la crise du marché de l'art. Au programme : des tableaux signés Balthus, Miro, Brauner, Léger ou Picasso, acquis par Henriette et André Gomès depuis 1938, au fil de leurs rencontres et de leurs amitiés avec des artistes alors obscurs, mais devenus depuis les références majeures de l'art du XXe siècle...

Point fort de la vente : le plus grand ensemble jamais vu en vente publique d'œuvres de Balthus, peintre rare et subtil. Ardemment disputées, ces toiles ont toutes très largement dépassé leurs estimations. Ainsi, le *Grand paysage* de 1960, a suscité une enchère de 4 212 500 francs, triplant son estimation. La *Cour de ferme à Chassy*, peinte en 1954, dans le Morvan, partait à 3 547 000 francs, soit cinq fois l'estimation haute.

Au cours de cette même vente, d'autres œuvres passaient allègrement la barre du million de francs, comme la *Composition aux perroquets* de Léger, *Le Fond de la tour*, d'Yves Tanguy, ou le *Tableau de l'amour heureux*, du surréaliste Victor Brauner. Parmi les acheteurs, 25 % de Français, 25 % d'Européens, et 50 % d'Américains. Une répartition très internationale des acheteurs qui résulte sans doute de l'exposition en avant-première des toiles à New York et à Zurich. *« Mais le fait que la vente se soit déroulée à Paris, dans le contexte naturel de ces œuvres, explique son succès international. et le niveau élevé des prix obtenus »*, souligne Me Briest.

Quant à la succession de Mme B., mise aux enchères par l'étude Piasa, et provenant de l'ancienne collection Gustave et Robert de Rothschild, elle suscitait un chiffre d'affaires de 43,5 millions de francs. Les plus hautes enchères allaient à deux toiles de Renoir, *La Provende des poules, route de Louveciennes*, datant de l'époque impressionniste du peintre, adjugée 7 095 000 francs et *La Roseraie à Wargemont*, plus tardive, acquise pour 8 980 000 francs.

Autre dispersion menée par Piasa, celle de l'important ensemble de tableaux anciens, réuni par « M. et Mme B. », qui obtenait 26 millions de francs. Une des toiles de l'école du Nord, *Le Dam d'Amsterdam*, peinte par Berckeyde vers 1670, s'enlevait à 5 millions de francs. Représentative de l'âge d'or de la peinture hollandaise, cette vue très exacte d'une place célèbre de la ville, où l'on reconnaît l'ancien hôtel de ville, mais aussi quelques personnages en costumes orientaux, signes de l'activité commerciale florissante de l'époque, suscitait l'étonnement par sa qualité extraordinaire de conservation, sans traces d'usure ni de restaurations intempestives. Cette toile, vendue au profit de L'Institut Pasteur et de Médecins du monde, a été acquise par un particulier français.

D'autres spécialités plus traditionnellement parisiennes, comme le secteur du mobilier et des objets d'art, la bibliophilie, la céramique ou encore l'art primitif, recueillaient également nombre de belles enchères. Particulièrement à l'honneur au cours de ce premier semestre ; le mobilier XVIIIe, domaine-clé du marché parisien. Qu'on juge. Toujours dans le cadre de la succession de Mme B., une table-bureau attribuée à Riesener, époque Louis XVI, et transformée au XIXe en bonheur-du-jour, obtenait 4 102 000 francs. Même prix pour un bureau plat et son cartonnier, estampillé Montigny, d'époque Louis XVI, vendu par Me Tajan au cours du même mois de juin.

A l'heure de l'ouverture prochaine du marché français aux maisons de vente étrangères, cette embellie, qui reflète avec un certain retard les beaux résultats observés voilà quelque temps à Londres et à New York, redonne espoir aux principaux acteurs du marché de l'art. Reste que la réforme tant attendue du statut des commissaires-priseurs ne sera pas abordée au Parlement avant le printemps. Ce retard fait grincer les dents de ceux qui seront désireux de connaître et d'appliquer au plus vite les nouvelles règles du jeu.

En attendant, la saison d'automne s'annonce d'ores et déjà riche en événements. Avec notamment une dispersion majeure, celle de la collection Julien Rouart, petit-fils d'Eugène Manet et de Berthe Morisot, qui sera vendue le 27 novembre par Mes Ferri, Beaussant et Lefèvre. Au programme : un rare ensemble d'œuvres de Berthe Morisot, un lumineux pastel de Degas, *Dans les coulisses. Robe rose et châle rouge, cheveux blonds*, et un Gauguin tardif, *Paysage aux chevaux*, peint en 1901 aux îles Marquises, estimé 20 millions de francs. A découvrir en avant-première, en compagnie d'autres œuvres-phares, aux Temps forts de Drouot-Montaigne, du 24 au 26 octobre.

Noëlle Joly

Succès pour la vente du château de Duino

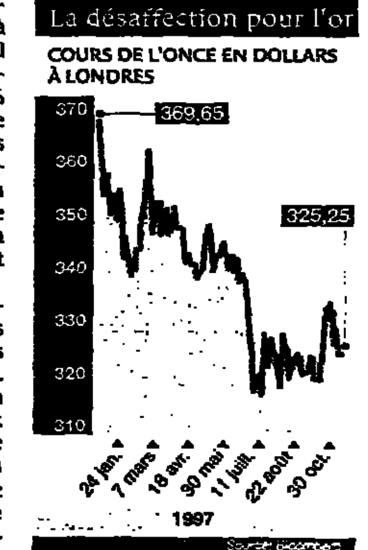
Les *house sales* – ventes de mobilier de châteaux ou demeures – semblaient constituer le domaine réservé des grandes maisons de vente anglo-saxonnes. Aussi, lorsque le prince della Torre e Tasso – branche cadette de la célèbre famille des Thurn und Taxis – décide de mettre en vente le mobilier de son château de Duino, près de Trieste, il crée la surprise en choisissant une étude parisienne, celle de Mes Beaussant et Lefèvre. Une première de bon augure, à l'heure de l'ouverture du marché européen. Au total, la vente a rapporté 9,9 milliards de lires (33 millions de francs), soit le double des estimations. Au cours des quatre journées de vente-marathon qui se sont déroulées du 11 au 14 juin, 98,6 % des lots présentés ont trouvés preneur. Ce succès témoigne d'une campagne de promotion rondement menée, qui attira au cours des cinq journées d'exposition 20 000 visiteurs, venus de toute l'Europe et des Etats-Unis. C'était aussi le moment ou jamais de découvrir cet antique château fort, dominant l'Adriatique, celui-là même dont Rilke écrivait : *« Duino est le nuage de mon être. »*

L'or poursuit son déclin

APRÈS le pic de février 1996 durant lequel l'or avait culminé à 416,25 dollars l'once, le métal jaune n'a cessé depuis de se déprécier. Aux 10 % de baisse en 1996 s'ajoute une nouvelle érosion de 12,5 % au cours des dix derniers mois écoulés. L'once (31,103 grammes) est passée de 370 dollars en début d'année à 323,90 dollars le 20 octobre avec un plus bas à 318 dollars le 7 juillet, retrouvant alors les niveaux de 1985.

Une fois encore, ce recul s'explique par le désintérêt des banques centrales et des grands organismes internationaux. En juillet, l'annonce de la cession par la Banque d'Australie des deux tiers de son stock de métal jaune (167 tonnes) a de nouveau jeté un froid sur le marché. Selon l'étude annuelle du centre de recherche londonien Gold Fields Mineral Services (GFMS) publiée en janvier, les banques centrales ou les organismes internationaux ont mis en vente 208 tonnes de métal jaune en 1996, ce qui représente une hausse de 12,3 % par rapport à 1995. Les investisseurs estiment que les banques centrales européennes vont se délester d'or pour satisfaire aux critères de convergence avant la sélection en 1998 des pays participant à la monnaie unique.

« Après avoir marqué l'économie du monde entier pendant plus de 3 000 ans, l'histoire récente de l'or est finalement assez surprenante. En effet, en ayant réussi leur mission d'imposer leur « monnaie » face à l'or, les banques centrales ont réduit l'utilisation du métal précieux alors qu'elles en étaient les principales détentrices », observe la Banque Bruxelles Lambert dans la *Revue de l'or et des mines d'or* des mois de septembre et octobre.



Le mouvement de baisse amorcé dès février 1996 se poursuit depuis, l'once d'or s'étant légèrement ressaisie après avoir connu un plus bas durant l'été.

Après le plus bas de l'été, le marché s'est subitement animé en septembre, entraîné par des vagues d'achat spéculatif. Jeudi 25 septembre, l'once négocié à Londres a bondi de 5 dollars franchissant ainsi le seuil des 327 dollars. Des achats techniques liés à l'expiration, le lendemain, de contrats d'option sur le marché new-yorkais, expliquaient cette flambée. La hausse se poursuivait durant les deux séances suivantes et s'accélérait de nouveau, mardi 30 septembre. Cette fois ce mouvement a accompagné l'envolée des prix de l'argent porté par des achats de fonds d'investissements et par une forte demande en Asie, notamment en Inde. Les investisseurs demeurent cependant très prudents et s'interrogent sur l'évolution de la demande en Asie, principalement dans le sud-est de cette zone après les turbulences monétaires.

ASIE EN TÊTE

L'Asie reste de loin le plus grand consommateur d'or avec 1 278 tonnes par an, ce qui représente 66 % de la consommation mondiale. L'Inde est en tête avec 508 tonnes, suivie par la Chine (208 tonnes), le Japon (152 tonnes), l'Indonésie (129 tonnes), la Corée du Sud (126 tonnes) et la Thaïlande (106 tonnes).

Au mois de septembre, Dubaï, l'un des sept membres de la fédération des Emirats, révélait qu'il prévoyait d'importer entre 600 et 700 tonnes d'or en 1997, contre 350 tonnes en 1996, ce qui constituerait un nouveau record selon la World Gold council. Pour Rolf Schneebeli, l'un des directeurs de cet organisme, *« mois après mois, cette région du Golfe et l'Asie orientale montrent plus de confiance dans l'or »*. Selon les experts de cet organisme, la demande indienne devrait augmenter de 150 à 200 tonnes cette année pour dépasser les 700 tonnes. Ce métal est utilisé pour la bijouterie, considérée par les habitants comme un moyen de thésaurisation. La croissance de la demande en bijoux et joaillerie se poursuit dans les autres pays de la zone à l'exception de la Chine.

Du côté des producteurs, la faiblesse des cours de l'or oblige à des restructurations. Le 10 octobre, les deux géants miniers sud-africains Gencor et Goldfields ont fusionné et sont devenus le plus grand producteur mondial d'or. Si les cours du métal précieux demeurent à ce niveau, *« il est clair que près de la moitié des mines d'or dans le monde ne réaliseront pas de profit »*, a prédit à la mi-septembre Stewart Murray, directeur du cabinet d'études de Gold Fields Mineral Services, société de référence dans le domaine. Conséquence de cette faiblesse persistante, les producteurs sont contraints de fermer ou de mettre en sommeil des projets, en attendant le réveil de l'or.

Dominique Gallois

